

Etude
d'Opportunité
et de
Faisabilité
pour le projet
de Parc naturel
régional en
Argonne



2017





Etude d'Opportunité et de Faisabilité pour le projet de Parc naturel régional en Argonne

Etude réalisée par l'association
Argonne-PNR

Coordination :

Grichka LEVY

Rédaction :

Olivier AIMONT, Marion BRION, Camille DAVID,
Giles DEROCHE, Anaïs GAUDILLIER,
Michel GODARD, Gilbert GUEUSQUIN,
Marie-Christine JANNIN, Danielle JOUDRIER,
Jean-Louis LE HINGRAT, Grichka LEVY,
Françoise LORINET, Jean-Jacques MAYOT,
Margot MOSRIN, Jacques VADORIN

Illustrations / Mise en page :

Marie GUIMARD, Grichka LEVY

Version : 20 juillet 2017

2017

Plaidoyer pour l'Argonne

Le rapport dédié à l'étude de faisabilité du projet de *Parc Naturel Régional pour l'Argonne* met en évidence le caractère remarquable de l'Argonne et son unicité.

Non, ce n'est pas trop exagéré de prétendre au caractère unique de l'Argonne ! Vous pourrez ainsi découvrir dans ce rapport ce qui fait la particularité de l'Argonne : Un territoire connu, mais dont le patrimoine nécessite d'être révélé !

Le patrimoine argonnais ne démerite pas dans l'espace régional Grand-est. Entre les plaines de Champagne et la Lorraine, l'Argonne marque les paysages et puise sa richesse comme une « entité de transition » citée dans de nombreux ouvrages et de nombreuses publications historiques, culturelles, géographiques, environnementales, sociales et économiques... En évoquant l'Argonne nous pensons d'abord à la gaize, cette roche spécifique qui, même à faible altitude, crée une zone de reliefs accentués sur laquelle se développe une forêt magnifique entrecoupée de ravins, de vallons et de vallées où l'agriculture diversifiée contribue à la qualité des paysages et à la richesse de la biodiversité.

Les habitants de l'Argonne sont attachés à leur cadre de vie, à l'histoire de leur « Pays d'Argonne » et à son patrimoine, et les visiteurs qui la découvrent deviennent vite aussi des ambassadeurs convaincus.

En menant à bien notre démarche de reconnaissance de l'Argonne nous avons vite pu mesurer l'enthousiasme suscité par la conduite de l'étude de faisabilité et la mobilisation qui s'est progressivement constituée autour de l'idée d'un label national pour l'Argonne.

La démarche engagée pour la reconnaissance de l'Argonne n'est pas nouvelle ! Déjà, il y a quarante ans, le Plan d'Aménagement Rural (PAR) initié notamment par le Ministère de l'Agriculture, témoignait d'un territoire original, support d'expérimentations pour un développement rural. La capacité d'initier des projets transposables sur d'autres territoires guidait déjà le projet de l'Argonne. Ce caractère expérimental est encore valable aujourd'hui et nous pouvons le mesurer dans de nombreux domaines.

Nous sommes dans la continuité de toutes les démarches engagées depuis quarante ans et bien que les difficultés pour « faire vivre l'Argonne » soient présentes, la motivation et la volonté de promouvoir la reconnaissance de l'Argonne est toujours là !

Après neuf années d'engagement associatif, *Argonne PNR* a pu mener une étude de faisabilité de manière contributive en s'appuyant dès le départ sur la Communauté de Communes du Centre Argonne. Dans un deuxième temps, les Régions Champagne-Ardenne et Lorraine ont permis la constitution d'une convention d'objectifs partagée qui a conduit au soutien des trois départements concernés par l'Argonne : les Ardennes, la Marne et la Meuse. Malgré le cap difficile de la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Région Grand-Est a repris le flambeau et nous a permis de finaliser le rapport d'études. Progressivement, avec la conduite de cette étude, le « cercle des partenariats, des adhésions, des soutiens, des contributions s'est agrandi ». Les communes, les communautés de communes, les associations nous apportent un soutien grandissant.

Avec l'aide de la Région Grand-Est, une nouvelle étape se dessine autour de la construction nécessaire d'un projet de territoire argonnais. Celui-ci est complexe mais incontournable pour aller plus loin dans le développement de l'Argonne et sa reconnaissance.

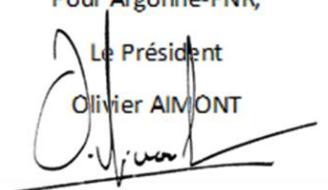
Ce rapport d'étude est dédié à toutes celles et ceux qui ne comptent pas leur temps pour permettre la reconnaissance de l'Argonne. La route à parcourir reste longue ; nous en sommes à la première étape mais soyons ensemble optimistes : notre motivation commune, notre engagement, notre travail porteront leurs fruits, n'en doutons pas.

Merci à tous les artisans de la reconnaissance de l'Argonne, merci pour vos encouragements et bonne lecture...

Pour Argonne-PNR,

Le Président

Olivier AIMONT



Sommaire

I.	Un territoire identifié.....	6
I_1.	L'Argonne : Territoire singulier au cœur de la Région Grand Est.....	6
I_2.	Le Parc naturel régional : un projet de longue date mené de manière originale.....	7
I_2.1.	Historique de la démarche.....	7
I_2.2.	Participation des acteurs locaux au cœur du projet.....	8
I_3.	Un périmètre d'étude pertinent.....	9
II.	Un territoire d'exception.....	10
II_1.	Une nature préservée, riche et variée.....	12
II_1.1.	Un territoire partagé.....	12
II_1.2.	Une grande diversité d'habitats.....	13
II_2.	Une remarquable biodiversité.....	28
II_2.1.	La faune.....	28
II_2.2.	La flore.....	38
II_2.3.	Les corridors écologiques sur le territoire argonnais.....	40
II_2.4.	Etat des lieux des connaissances naturalistes sur le périmètre d'étude.....	46
II_2.5.	Mesures de protection existantes et surfaces couvertes.....	51
II_3.	Des paysages, vitrine des patrimoines et de l'histoire.....	57
II_3.1.	Des paysages variés.....	57
II_3.2.	Une grande richesse patrimoniale et historique.....	64
II_4.	Un territoire à l'organisation complexe.....	77
II_4.1.	Organisation territoriale.....	77
II_4.2.	Gestion des continuités écologiques en Argonne.....	80
II_4.3.	Gestion et entretien des cours d'eau.....	81
II_4.4.	Eau potable.....	82
II_4.1.	Risques.....	82
II_5.	Un territoire est des Hommes.....	84
II_5.1.	Population.....	84
II_5.2.	Emploi.....	86
II_5.3.	Services.....	87
II_5.4.	Santé.....	88
II_5.5.	Education au territoire, à l'environnement et au développement durable.....	89
II_5.6.	L'offre culturelle.....	90
II_5.7.	La vie associative.....	92
II_6.	Des ressources économiques en lien avec les patrimoines naturels et culturels.....	92

II_6.1.	Forêt.....	92
II_6.2.	Agriculture.....	100
II_6.3.	Tourisme.....	107
II_6.4.	Autres activités.....	114
III.	Un territoire mobilisé.....	115
III_1.	Engagement territorial	115
III_1.1.	Une démarche 100% ouverte	115
III_1.2.	L'engagement des habitants et des collectivités du territoire.....	116
III_1.3.	Bilan de la coopération avec les acteurs du territoire.....	117
III_2.	Les grands enjeux argonnais	118
III_3.	Une reconnaissance recherchée.....	119
III_3.1.	La nécessité d'un outil pour l'Argonne	119
III_3.2.	Un périmètre d'intervention	120
III_3.3.	Paysage administratif en place et possibilités envisageables	121
IV.	Annexes	122
V.	Bibliographie.....	157
VI.	Table des illustrations	160
VII.	Remerciements	163

Attention : Les données présentées dans ce rapport sont la propriété des organismes qui les ont produites, et ont été utilisées avec l'accord de leurs propriétaires respectifs. Ce rapport présente donc une agrégation des différentes données existantes à l'échelle du périmètre Argonnais. Toute réutilisation de tout ou partie de ce rapport doit être accompagné de la mention :

Grichka LEVY et membres contributeurs d'Argonne-PNR. « *Etude d'Opportunité et de Faisabilité pour le projet de Parc naturel régional en Argonne* ». Clermont-en-Argonne. Argonne-PNR, 2016. Version du 20 juillet 2017. <https://argonne-pnr.fr/le-projet/documents-techniques/>

I. Un territoire identifié

I_1. L'Argonne : Territoire singulier au cœur de la Région Grand Est

Zone géographique d'environ 2 200 km² située entre les Ardennes, la Marne et la Meuse dans la Région Grand-Est, elle compte un peu moins de 35 000 habitants, soit une densité moyenne de 16 habitants au km².

L'Argonne est caractérisée par un massif de Gaize, roche rare, qui s'étend du nord au sud entre les vallées de l'Aisne, de la Bar et de l'Aire et se détache très nettement. Alors que le flanc ouest de l'Argonne s'abaisse en pentes douces qui se fondent avec la plaine de Champagne, l'est se déchire en gorges et ravins profonds avec des buttes témoins typiques. Son altitude qui culmine autour de 300 mètres lui valut le rôle de forteresse naturelle contre les invasions.

C'est aussi le point de passage entre deux zones phytogéographiques : le domaine atlantique à l'ouest et le domaine médio-européen à l'est. Les hivers y sont longs et humides. Les gelées printanières tardives y sont fréquentes et le brouillard présent environ 40 jours par an. La moyenne des précipitations annuelles est comprise entre 700 mm à l'ouest et 950 mm à proximité du Barrois.

Les forêts occupent plus de 30% de la surface du périmètre d'étude principalement sur le massif de gaize mais aussi sur les buttes témoins des secteurs de Montfaucon d'Argonne, du Morthomme et du Dieulet.

L'hydrographie, importante en Argonne, vient compléter ce relief, plus particulièrement sur le massif de gaize où l'eau crée de petites vallées très encaissées appelées localement « gorgeons » ou « barribans ». Les bordures des nombreux cours d'eau abritent des écosystèmes sensibles (berges, ripisylves, bras morts...) ou de transition vers les plaines ouvertes et bocagères, les prairies humides, et les étangs.

L'Aisne est la plus grande rivière d'Argonne avec pour affluents majeurs l'Aire et la Biesme. Celle-ci est bien connue pour son enjeu historique puisque devenue une frontière depuis le Traité de Verdun en 843. C'est elle qui marque encore aujourd'hui la limite entre la Marne à l'ouest et la Meuse à l'est. L'Argonne, aujourd'hui située au cœur de la nouvelle région Grand Est, fut pendant plus de 1000 ans, divisée en zones limitrophes de territoires plus vastes et plus reconnus. Elle se présente aujourd'hui comme un territoire réuni, en capacité de faire valoir son identité et de rassembler des habitants qui jusque-là n'avaient pas l'habitude de se concerter.



Chardonneret (Photo :L. Lambert)

I.2. Le Parc naturel régional : un projet de longue date mené de manière originale

I.2.1. Historique de la démarche

Le Plan d'Aménagement Rural de 1979 s'est fortement intéressé à l'Argonne comme territoire propice au portage de projets, mais il n'a jamais été concrétisé. Plus tard, des stratégies de coopération touristique à l'échelle de l'Argonne ont été mises en place mais n'ont pas perduré, en grande partie du fait d'un défaut de gouvernance.

En 2007, un groupe d'habitants de l'Argonne s'est réuni afin de réfléchir aux outils mobilisables permettant à la fois le développement et la préservation du cadre de vie argonnais.

En juin 2009, l'association Argonne Parc Naturel Régional est créée, avec comme objectif l'élaboration d'un projet de territoire reposant sur trois axes : le développement durable, la mobilisation des forces vives locales et l'obtention du label Parc naturel régional.

A partir de sa création, l'association œuvre pour mobiliser le territoire autour du projet de Parc naturel régional : de 60 personnalités individuelles adhérentes en 2009, l'association passe à plus de 400 adhérents en 2016 parmi lesquels des habitants, des associations et entreprises locales et des collectivités.

A partir de 2014, une convention pluriannuelle signée avec les Régions et les Départements, confie à l'association le soin de mener l'étude d'opportunité et de faisabilité.



Assemblée générale APNR – 2012 (Photo : APNR)

I_2.2. Participation des acteurs locaux au cœur du projet

Afin de mobiliser pleinement les acteurs locaux l'association opte pour une démarche participative basée sur :

- le fonctionnement transparent du Conseil d'Administration qui dispose de 50 sièges répartis entre les diverses parties prenantes du projet selon le diagramme ci-dessous (Figure 1).
- l'ouverture à tous des cinq groupes de travail : Patrimoines et Paysages, Forêt et ressources naturelles, Agriculture et aménagement de l'espace, Tourisme et développement économique, Collectivités et développement durable.
- l'accompagnement de l'association par des structures institutionnelles garantes de l'intérêt général, de la cohérence du projet, de sa conformité aux exigences du classement et de sa capacité à répondre aux attentes spécifiques du territoire. (Comité de suivi, comité de pilotage et comité scientifique).
- la participation d'associations ou de structures locales et de divers spécialistes à la rédaction de l'étude de faisabilité.

Cette volonté d'impliquer un maximum d'acteurs dans le projet de PNR permet de s'assurer que le projet répondra bien aux attentes du territoire.

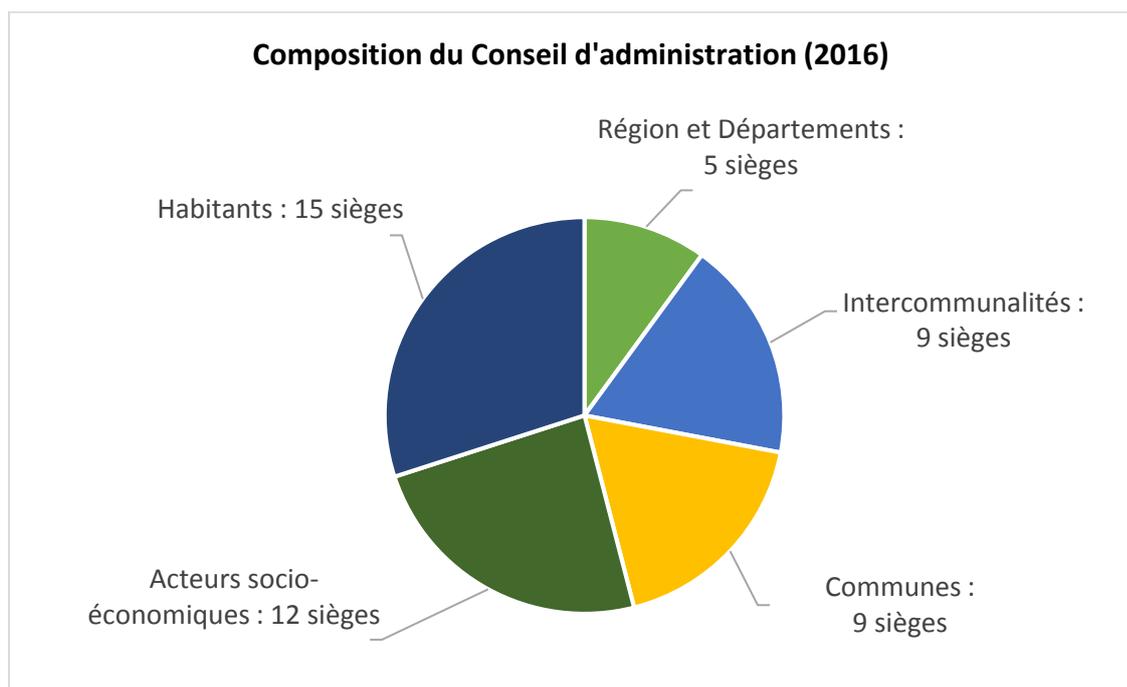


Figure 1 : Composition du Conseil d'Administration de l'association Argonne-PNR

Depuis la création de l'association plus de 600 personnes ont adhéré, ou manifesté leur soutien, au projet. 46 communes ou Communautés de Communes ont délibéré en sa faveur et 30 associations ou entreprises ont signé le Pacte pour la reconnaissance de l'Argonne. Cette mobilisation démontre la volonté locale de construire un projet de développement durable fédérateur et ambitieux pour l'Argonne.

I_3. Un périmètre d'étude pertinent

Côté ouest, ultime côte du bassin parisien, l'Argonne s'affirme par son relief qui marque la rupture, visible sur les vues satellitaires ou aériennes, avec la plaine de Champagne à partir de la vallée de l'Aisne. Côté est, le plateau de l'Argonne s'abaisse vers la vallée de la Meuse. Au nord le Canal des Ardennes, et au sud la vallée de l'Ornain délimitent approximativement l'Argonne géographique.

Ce territoire se distingue surtout par l'originalité de son sous-sol : une roche très particulière, **la gaize**, s'est déposée là il y a une centaine de millions d'années. Elle repose sur **les argiles de Gault** et **les sables verts** (Albien). Ces trois formations constituent le **triptyque géologique caractéristique** de l'Argonne. Contrairement aux rares autres affleurements de gaize dans le monde, le massif argonnais forme un relief atteignant 300m. Il domine les paysages alentour de sa hauteur, conférant au territoire son caractère unique.

Cette présence massive d'une roche peu propice au développement d'activités agricoles conserve une couverture forestière importante s'étendant du nord au sud de l'Argonne. De tout temps, la forêt et les ressources géologiques ont fortement marqué la vie et l'artisanat local.

C'est ainsi que l'Argonne est devenue un espace d'échanges transfrontaliers entre deux territoires qui n'étaient pas soumis aux mêmes lois (taxes, commerce...) jusqu'à l'annexion officielle par la France de l'évêché de Verdun lors du traité de Münster en 1648.

En 1182 Guillaume aux Blanches Mains, archevêque de Reims publia une charte connue sous le nom de « Loi de Beaumont » faisant de ce village une « ville nouvelle ou communauté de bourgeois libres » basée sur la notion de propriété. Cette loi opéra une évolution non seulement en Argonne mais encore dans les provinces qui l'entouraient : la Lorraine, le Barrois, le Verdunois, la Champagne. Elle fut adoptée par une quarantaine de bourgs et villages.

Près de 700 ans plus tard l'arrestation du roi fait figurer Varennes-en-Argonne dans tous les manuels scolaires.

Dès 1919 de nombreux villages ajoutent « en Argonne » à leur nom en mémoire des terribles combats du siècle dernier qui inscrivent définitivement l'Argonne dans la mémoire nationale et internationale.

Le périmètre de l'Argonne utilisé pour le projet de PNR compte 158 communes¹ au 1^{er} Janvier 2017 (**voir atlas cartographique p. 6**). La liste de ces communes est présentée en **annexe I**. Ce découpage est conforté par la thèse de J. Hussenet, historien local, qui a défini un contour similaire dans son livre « Argonne 1630-1980 ».

¹ Selon les cartes et les graphiques présentés dans cette étude, le nombre de communes peut varier en raison des regroupements communaux intervenus durant la réalisation de travaux.

II. Un territoire d'exception

La géologie : Particularité du territoire Argonnais

L'Argonne, au sens strict, coïncide largement avec les affleurements de Gaize, grès fin verdâtre contenant souvent plus de 90% de silice et qui résulte de la consolidation de sédiments déposés dans une mer peu profonde à la fin du Crétacé inférieur (Albien : 112 – 99,6 Millions d'années). La Gaize, relativement résistante à l'érosion forme l'ossature de la côte d'Argonne, l'une des 9 grandes côtes orientées sud-nord de l'est du Bassin parisien, qui atteint une quarantaine de kilomètres de longueur du nord au sud, tandis que la largeur du plateau de Gaize ne dépasse guère 10 km d'est en ouest. L'Argonne au sens large, définie par la toponymie, s'étend aussi dans la dépression des Sables verts inférieurs et des Argiles de Gault qui la bordent à l'est et au sud, voire sur les calcaires jurassiques situés à l'ouest de la Meuse. Gaize, Argiles de Gault et Sables verts forment un **triptyque géologique** caractéristique de l'Argonne.

Malgré la faible superficie du massif et la modestie des altitudes au sommet de la côte d'Argonne (258 à 303 m), les reliefs y sont marqués. Les dénivellations y dépassent parfois 80 m comme à Passavant-en-Argonne, où l'altitude passe de 146 m à 250 m, et à Grandpré où elle varie entre 107 et 253 m. C'est ainsi que le parcours emprunté par les coureurs lors de la traversée de l'Argonne au mois de Mai 2017, a totalisé un dénivelé positif de 1 811m et un dénivelé négatif de 1 796m entre Laheyecourt au sud du périmètre, et Le Chesne au nord.

Ces reliefs ont été créés par les mouvements géologiques intervenus au paléogène (entre -65 et -25 Ma). Les reliefs de Gaize se caractérisent par des pentes fortes que ce soit sur la côte d'Argonne, sur les buttes-témoins qui précèdent la côte à l'est jusqu'à Montfaucon-d'Argonne (340 m) ou dans les ravins - ou gorgeons - qui entaillent le plateau. Le relief actuel est le résultat du creusement des vallées, l'Aisne et l'Aire, situées respectivement à l'ouest et à l'est du massif, ainsi que des réorganisations de drainage. Le retrait de la mer en direction du nord/nord-ouest à la fin du crétacé, a donné aux principaux cours d'eau d'Argonne une direction sud-nord (Aisne, Aire, Bar, Biesme...). Les mouvements géologiques de soulèvement intervenus au quaternaire (vers -2 Ma) ont entraîné la réorientation des cours d'eau et des phénomènes de capture ont privé l'Aisne de l'Ornain et de la Saulx, capturées par la Marne. Ils ont aussi tronqué l'Aire-Bar, ancien affluent de la Meuse, en détournant l'Aire vers l'Aisne.

La carte géologique simplifiée ([voir atlas cartographique p.10](#)) montre la corrélation entre la géologie caractéristique de l'Argonne et le périmètre d'étude retenu. Les parties de ce périmètre reposant sur les calcaires, sont associées à l'Argonne du fait de leur sentiment d'**appartenance identitaire** mesurable au travers des toponymes (Beaumont-en-Argonne ; Beaufort-en-Argonne, Dombasle-en-Argonne...), ou en raison de la **cohérence territoriale** en termes de paysages, de patrimoines, ou de problématiques socio-économiques.

La gaize présente également quelques propriétés originales. De couleur souvent verdâtre due à la présence de grains de glauconie, elle change de teinte en fonction de son niveau d'hydratation, passant du clair au foncé à mesure qu'elle s'hydrate.

De nature gélive, la gaize possède également des propriétés réfractaires. Elle fut utilisée pour la fabrication des fours industriels verriers, faïenciers et potiers (époque gallo-romaine et 18^{ème}/19^{ème} siècles). Elle est également employée dans la construction de certaines habitations argonnaises bien que son utilité dans le domaine soit qualifiée de « relative » du fait de la sensibilité du matériau aux intempéries et au gel, nécessitant de fréquents travaux de rénovation et d'entretien

Un territoire d'exception

Au-delà de la gaize, les argiles et sables verts ont aussi été largement utilisés par les argonnais pour la verrerie, la fabrication de poteries puis de faïences, la fabrication de briques utilisées tantôt seules, tantôt en complément de la gaize dans les constructions, créant ainsi des alternances aux motifs géométriques caractéristiques du bâti argonnais. Le schéma suivant présente une synthèse de l'utilisation des ressources géologiques par les argonnais au fil des siècles. (Figure 2).

Utilisations passées et présentes des ressources naturelles en Argonne

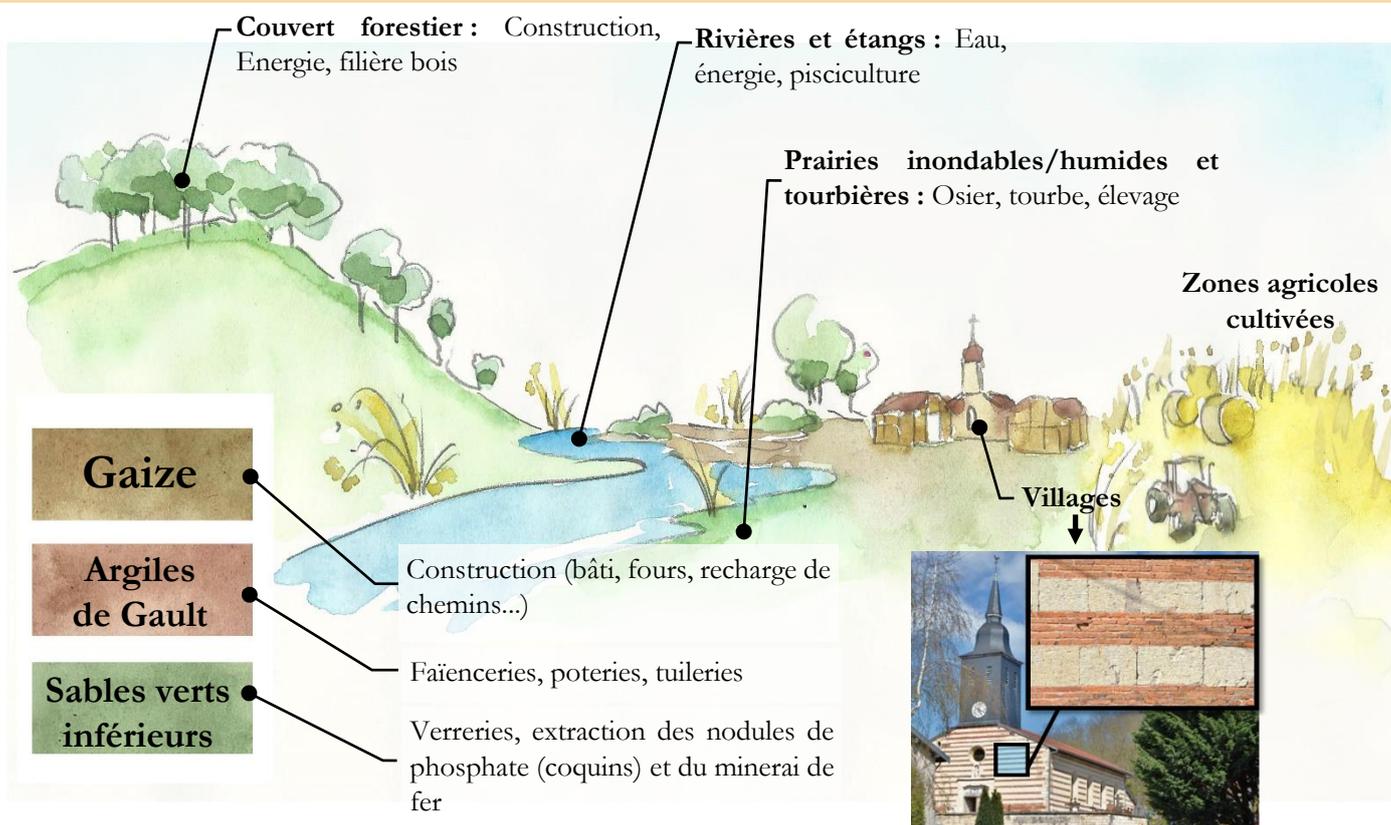


Figure 2 : Synthèse de l'utilisation des ressources géologiques et naturelles par les argonnais au fil des siècles.



Photo 1 : Abris creusés dans la falaise de gaize par les soldats pendant la première guerre mondiale. (Photo: Jean-Louis Le Hingrat)

II_1. Une nature préservée, riche et variée

L'association d'un sous-sol particulier retenant l'eau et ne permettant pas l'utilisation agricole de certains espaces et du relief tantôt collinéen et tantôt escarpé, sous un climat d'influence tantôt continentale tantôt océanique, confèrent à l'Argonne une grande variété de situations permettant le développement d'habitats différents, abritant eux même une grande diversité d'espèces

II_1.1. Un territoire partagé

L'Argonne est un territoire fortement rural. Les activités agricoles (cultures et prairies) occupent près des deux tiers de la surface, la forêt occupant le troisième tiers (Figure 3).

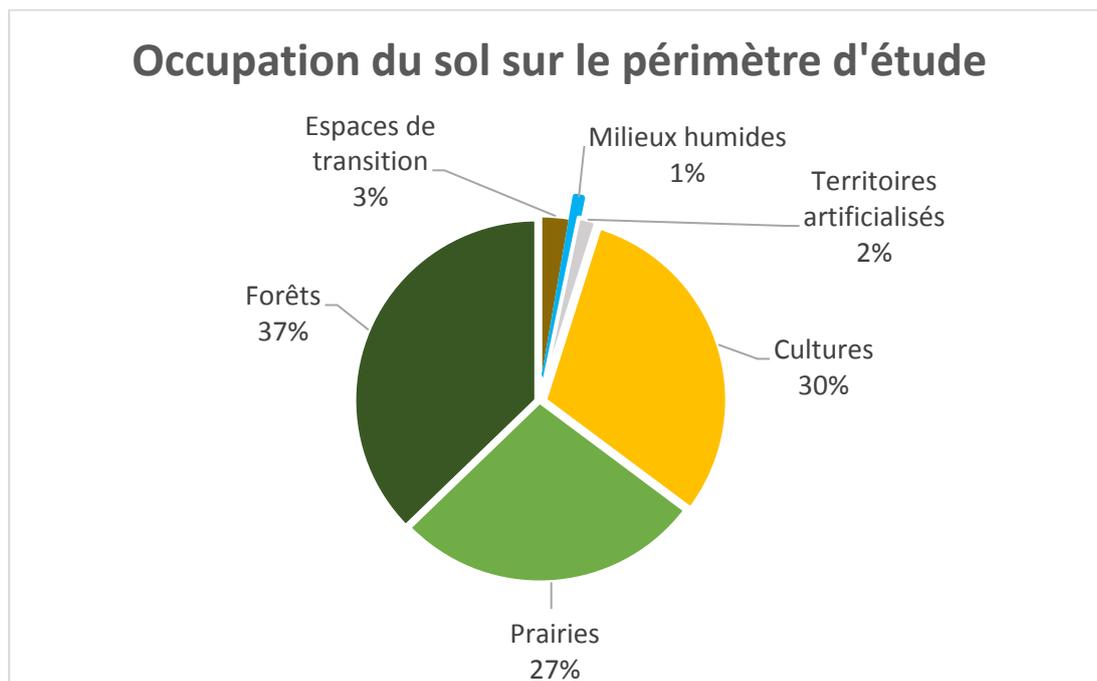


Figure 3 : Si la forêt et les surfaces agricoles occupent plus de 90% du territoire, l'Argonne compte aussi des milieux humides et des espaces de transition d'une importance biologique capitale (Source: CLC 2012)

La **dominante rurale** du territoire a un impact sur la préservation des patrimoines naturels et humains. La **faible urbanisation** permet l'existence de nombreuses zones et espaces à **fort intérêt écologique**.

II_1.2. Une grande diversité d'habitats

La remarquable mosaïque de forêts, de prairies, de haies, de rivières, de coteaux, d'étangs et de zones humides diverses abrite une étonnante diversité d'habitats naturels et d'espèces caractéristiques de l'Argonne. Les 63 Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF), les 15 sites inscrits ou classés, les 16 sites Natura 2000, la Réserve Naturelle Régionale, les Réserves Biologiques Intégrales, les 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) et les 24 ENS tous inventoriés en Argonne, témoignent ainsi de cette **exceptionnelle biodiversité**. Le site RAMSAR « étangs de la Champagne humide » concerne également la partie sud du périmètre d'étude pour un peu plus de 24 000 ha. Enfin, de nombreuses autres mesures de protection environnementale sont également présentes au sein du périmètre d'étude, tels que des Espaces Naturels Sensibles, des Arrêtés de Protection de Biotopes, et une Réserve Naturelle Régionale.

Les connaissances sur les habitats naturels disponibles à l'échelle du périmètre d'étude ne permettent pas de dresser avec précision et exhaustivité l'inventaire des habitats naturels présents en Argonne. Les données accessibles correspondent aux inventaires réalisés dans le cadre des ZNIEFF, et qui se révèlent parfois peu précis ou même incomplets. De plus, certains secteurs prospectés au moment de ces inventaires (entre 2010 et 2016) ont depuis pu être affectés par des modifications (activités humaines, évènements naturels...) et ne correspondent peut-être plus aux descriptions faites. Si une étude plus minutieuse des habitats naturels présents sur le périmètre d'étude pourrait se révéler nécessaire à terme afin de planifier précisément les actions du futur Parc naturel régional, les données disponibles démontrent déjà que l'Argonne présente une diversité exceptionnelle de formations naturelles, dont un grand nombre est considéré comme remarquable.

II_1.2.a. Les grandes formations naturelles

Un grand nombre des habitats naturels qualifiés de remarquables se situe dans la partie centrale de l'Argonne et s'étend largement du sud au nord ([voir atlas cartographique p.30](#)). Bien que les zones plus périphériques ne présentent actuellement pas de site naturel remarquable, ces secteurs ont la particularité d'être des espaces de transition qui ont eux-mêmes des spécificités paysagères et naturelles significatives. Les surfaces agricoles parsemées de petits bois, les nombreux étangs et petits cours d'eau avec leurs ripisylves font de cette partie de l'Argonne une **halte migratoire très fréquentée** entre la Vallée de la Meuse, au nord-est, et la Champagne humide, au sud-ouest (Axe Europe du Nord/France). L'intérêt de ces secteurs repose principalement sur le lien fort qu'ils entretiennent avec l'agriculture. Ils constituent ainsi des périmètres à **forts enjeux « agro écologiques »**.

Selon le programme européen CORINE biotopes, la France compte sur sa surface métropolitaine 1310 types d'habitats différents² dont 193 types d'habitats d'intérêt communautaire (HIC)³. En Argonne, les connaissances naturalistes ne permettent pas d'avoir une vision exhaustive de la diversité des habitats et de nombreuses prospections sont à mener. Cependant, les observations réalisées sur les multiples espaces d'inventaire et de protection qui recouvrent plus de 96 000 ha sur le périmètre d'étude (soit près de 43% de la surface totale de l'Argonne) permettent d'apprécier en grande partie la diversité des habitats présents en Argonne.

Les divers inventaires et bases de données (ZNIEFF, Natura 2000, associations naturalistes...) indiquent la présence d'au moins 101 types d'habitats différents suivant la typologie CORINE

² Selon CORINE biotopes version 2009 hors habitat littoraux ou halophiles

³ Cahier biodiversité

Un territoire d'exception

biotopes, dont 41 habitats d'intérêt communautaire (HIC) sur les secteurs prospectés au titre des inventaires cités plus haut (Figure 4). Ceci représente près de 9% des habitats, et un peu plus de 21% des HIC, représentés au niveau métropolitain sur une surface équivalente à 0,3% de celle de la France.

Il y a donc, en proportion, 21 fois plus d'habitats différents en Argonne qu'en France, et 64 fois plus de HIC.

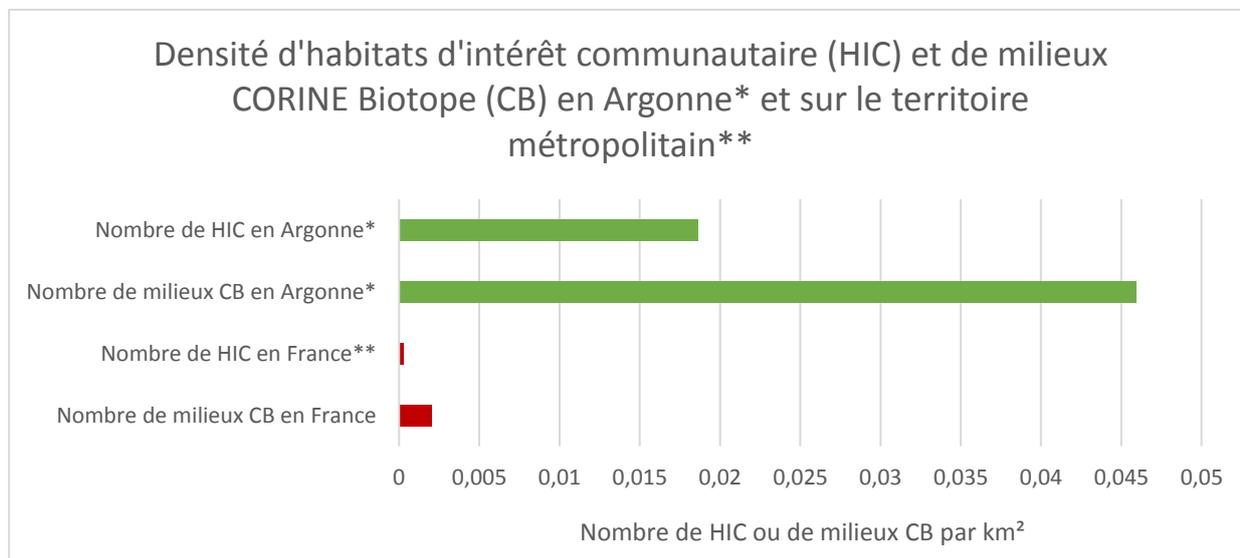
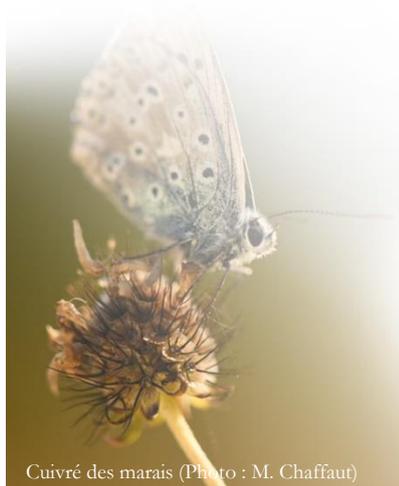


Figure 4 : Par rapport à sa superficie, l'Argonne présente une densité d'habitats diversifiés plus importante que le territoire métropolitain. (Sur les secteurs prospectés ; ** Hors habitats côtiers et halophytes)*

Parmi les types d'habitats inventoriés en Argonne, les habitats forestiers arrivent en tête. Cet élément n'est pas surprenant du fait que les inventaires ZNIEFF, d'où sont tirées les données, ont été réalisés en majorité sur des espaces boisés. Les relevés indiquent donc 24 habitats forestiers différents, dont 15 d'intérêt communautaire.

Viennent ensuite les habitats de types landes, fruticées ou prairies, et les habitats aquatiques. Là encore, les observations sont cohérentes avec la part de prairies présentes sur le territoire, et avec l'importante présence de zones humides dans le périmètre d'étude.

D'autres types d'habitats peuvent être trouvés en Argonne, mais le manque de connaissances fines, notamment sur la partie est du périmètre, ne permettent pas d'en faire l'analyse.



Cuivré des marais (Photo : M. Chaffaut)

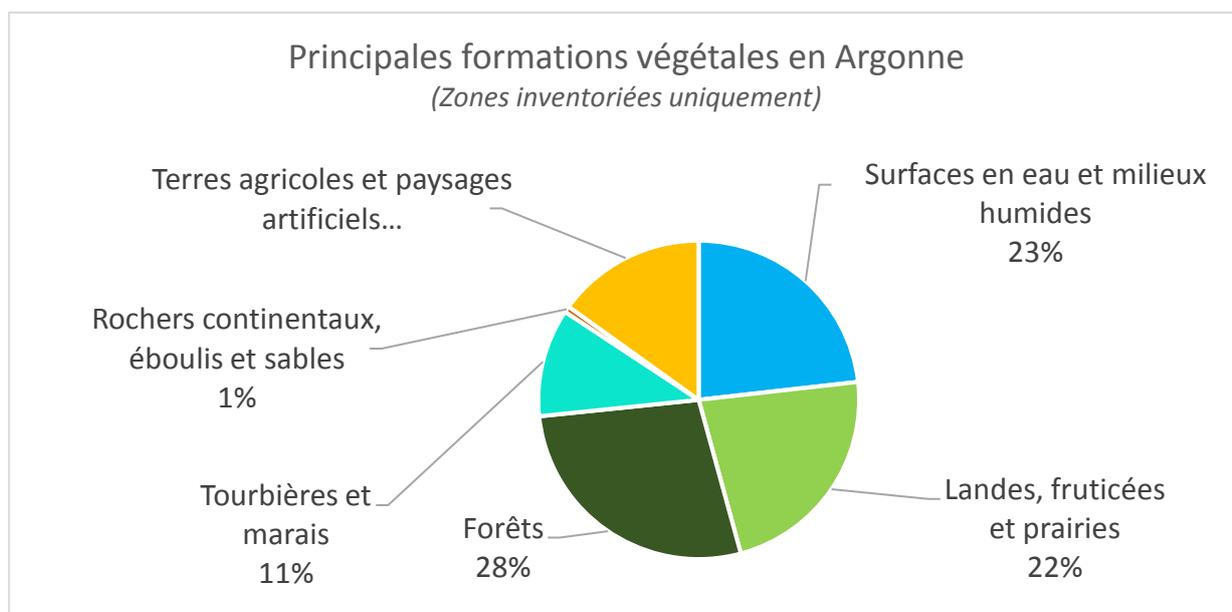


Figure 5 : L'Argonne présente 6 formations végétales principales.

Les espaces agricoles sont très présents en Argonne, mais leur faible représentation dans le graphique ci-dessus (Figure 5) s'explique par la faible part de ces espaces concernée par les zones étudiées et les différents périmètres de protection (en proportion des autres espaces concernés). Ils sont pourtant la composante essentielle des espaces de transition.

II_1.2.b. Les forêts

Les forêts occupent plus de 30% de la surface du périmètre d'étude. Elles sont localisées pour l'essentiel sur une bande allant du nord au sud du périmètre, sur sa partie ouest qui correspond aux zones humides ou sur gaize. Cette zone forestière représente un milieu particulier et unique avec un caractère submontagnard prononcé ; il s'agit d'une forêt tempérée où conifères et arbres à feuilles caduques cohabitent. Sur le reste du périmètre, la forêt est plus éparse bien qu'il faille noter la présence de massifs importants dans les secteurs de Montfaucon d'Argonne, du Morthomme et du Dieulet ([voir atlas cartographique p. 65](#)). Les feuillus occupent plus de 80% des 87 350 ha de forêt. Les principaux types de peuplements sont les Forêts fermées à mélange de feuillus qui représentent 51% de la surface, et les forêts fermées de chênes décidus purs qui couvrent 21% des surfaces forestières. Les résineux occupent un peu plus de 10% des surfaces forestières de l'Argonne avec une représentation majoritaire des forêts fermées de sapin ou d'épicéa, et les forêts fermées de douglas pur.

Sur le périmètre d'étude, la forêt est différenciée selon trois types de propriété. 46% de la surface est gérée par l'ONF et correspond à des forêts domaniales ou communales. Les grandes forêts privées représentent 24% de la surface totale et sont dotées de documents de gestion durable. Enfin, les petites forêts privées (inférieures à 25ha) représentent 30% de la surface forestière totale de l'Argonne.

Les forêts Argonnaises représentent une ressource naturelle importante, et leur exploitation produit des retombées économiques conséquentes pour le territoire et sa périphérie. Ces forêts sont également un espace partagé, support d'activités de loisirs (chasse, tourisme...) et un espace important pour la biodiversité.

▪ La forêt sur gaize et les chênaies acidiphiles

Si la forêt dans son ensemble est un élément fort de l'identité argonnaise, c'est sans aucun doute la forêt sur gaize qui en est la plus emblématique. Cette forêt couvre quasi-intégralement le massif de gaize qui s'étend sur presque toute la longueur du périmètre d'étude, de Passavant-en-Argonne à Montgon et représente près de 60% de la surface forestière argonnaise totale.

La gaize fait partie des roches poreuses, qui peuvent retenir une grande quantité d'eau (peu restituable), ce qui permet d'ailleurs la présence d'une végétation spécifique à tendance acidiphile, assez remarquable dans le secteur. Les sols argileux ont une faible évolution et la forêt se développe ainsi principalement à partir de l'humus biologiquement actif. La végétation présente sur les massifs de gaize est, par conséquent, sensible aux changements d'acidité du sol.

Le massif forestier argonnais peut être divisé en quatre catégories selon la situation topographique.

- Forêts de plaine, plateaux et hauts de versants
- Forêts de versants
- Forêts de bas de versant
- Forêts des fonds de vallons ou de vallées

La gaize est majoritairement présente sur les plateaux et les hauts de versants à pente faible, occupés par les chênaies et hêtraies.

Sur ces zones géographiques les essences forestières sont principalement le Chêne sessile, le Chêne pédonculé, et le Hêtre. De nombreuses autres essences sont également présentes de manière plus disséminée : Châtaignier, Sorbier des oiseleurs, Tremble, Tilleul à petites feuilles, Bouleau verruqueux, Érable sycomore, Charme, Merisier, Érable champêtre, Frêne, Aulne glutineux, Alisier blanc, Peuplier et Orme lisse en fonction des caractéristiques des stations (degré d'hydromorphie, acidité du sol plus ou moins marquée).

Des essences ont également été introduites : Chêne rouge, Douglas, Épicéa commun, Mélèze d'Europe ou Pin sylvestre. Les variations climatiques entraînant des bouleversements dans les cycles biologiques des végétaux, le recours au renouvellement par plantation du peuplement de certaines parcelles peut parfois être nécessaire lorsque la régénération naturelle ne se fait pas.

En Argonne, la fragilité des sols oblige les exploitants à mettre en œuvre différentes techniques d'exploitation en fonction de la situation géographique des forêts. Selon les enjeux parcellaires, différentes techniques de débardage peuvent être employées : mini-engins ou débardage à cheval pour maintenir l'aspect des sites de mémoire ; débardage par câble sur les sols humides et sensibles au tassement...

L'Orme lisse,

(*Ulmus laevis*) ou Orme blanc plus localement en Argonne, est reconnaissable entre autre par ses racines qui forment d'importants contreforts à sa base. C'est un arbre inféodé aux milieux humides et plus spécifiquement aux forêts alluviales. La raréfaction de ces habitats constitue donc une menace importante pour cette espèce également sensible à la maladie du dépérissement causée par le champignon pathogène *Ceratocystis ulmi*. En Argonne, certains individus subsistent dans les forêts humides situées dans le secteur du Dieulet ou au sud du périmètre (Argonnelles, Forêt de Laheyecourt, Secteur de Givry-en-Argonne...). Il y fait l'objet de mesures liées aux sites Natura 2000.



Photo 2 : Les importants contreforts formés par les racines de l'Orme lisse sont une caractéristique remarquable. (Photo : H. TINGUY, INPN)

Les forêts alluviales

Parmi les 24 habitats forestiers décrits en Argonne par les inventaires ZNIEFF, 8 sont de type forêts alluviales ou riveraines, dont 6 considérés d'intérêt communautaire et prioritaires. Ce sont des forêts qui sont situées près des cours d'eau et qui interagissent avec la nappe phréatique. Ces forêts sont caractérisées par un sol riche (alluvions) qui alimente la végétation environnante et qui lui permet de pousser rapidement.

Il existe ainsi trois stades de forêts alluviales que l'on retrouve en Argonne :

- Forêts alluviales pionnières de bois tendre :

Elles présentent une grande variété d'espèces annuelles formant une importante végétation entre les boisements. Les peuplements forment des zones homogènes en termes d'âge, mais hétérogènes en matière d'essence avec une moyenne de 5 espèces ligneuses différentes par milieu (saules, frênes, aulnes...).

- Forêts alluviales post-pionnières de transition :

Les forêts alluviales post-pionnières représentent le stade entre les forêts de bois tendre et celles de bois dur. Elles correspondent à la continuité du processus de maturation qui s'étale sur environ 50 ans où les espèces pionnières de bois tendres sont progressivement remplacées par des espèces vivant sous couvert.

- Forêts alluviales matures de bois dur

Stade final de l'évolution des forêts alluviales, elles se caractérisent par l'apparition de nouvelles essences telles les chênes pédonculés, les frênes, les ormes lisses ou champêtres ainsi que d'autres essences disparates comme l'érable ou le tilleul. Il s'agit d'un boisement complexe qui compte en moyenne 15 espèces de flore ligneuse.

Les forêts alluviales sont de plus en plus rares car leur statut et leurs caractéristiques sont conditionnés par la présence et l'activité naturelle des cours d'eau, la fréquence et l'importance des crues.

Abritant de nombreuses espèces aquatiques ou terrestres dont certaines considérées comme rares, les forêts alluviales représentent un habitat important des bords de cours d'eau. L'avifaune y est notamment très représentée car l'habitat offre des lieux de nidification propices, et une nourriture abondante. Les racines des espèces ligneuses participent au maintien des berges, et à la filtration des eaux de crues.

Un territoire d'exception

▪ Les chênaies pédonculées de Champagne humide

Les forêts de chênaies pédonculées de Champagne humide sont situées dans les zones de transition entre la Champagne crayeuse et les plateaux de sol calcaire du Barrois. On en retrouve aussi sur une zone de sables verts autour de Montzeville et Avocourt, en contrebas du plateau. Ces forêts se situent généralement dans les vallées et les plaines où se trouvent quelques ruissellements au sein même du sol ou sur sa surface.

Ce sont des espaces forestiers particuliers en raison de la présence du sol humide avec de nombreux réseaux de ruisseaux, cela favorise la présence d'essences communes comme le Chêne, le Tremble, le Bouleau ou l'Alisier, mais il s'agit également d'un habitat regorgeant d'essences rares et remarquables dont certaines sont protégées. A titre d'exemple la Campanule cervicaria (*Campanula cervicaria*) qui est protégée au niveau national, ou la Langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*) et la Nivéole (*Leucojum vernum*) qui sont protégées au niveau régional.

De même, ces habitats sont des lieux d'accueil pour des espèces faunistiques à la fois communes et remarquables. Parmi les espèces remarquables on peut nommer, de manière non exhaustive :

- Papillons : Damier du frêne (*Euphydryas maturna*) (Photo 3) dont la présence est à rechercher, et Morio (*Nymphalys antiopa*)
- Oiseaux : Cigogne noire (*Ciconia nigra*), Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), Milan noir (*Milvus migrans*), Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*), Pic cendré (*Picus canus*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Pic mar (*Dendrocopos medius*) et Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)



Photo 3 : Le damier du Frêne, une espèce remarquable de l'Argonne à rechercher. (Photo: D. Morel, INPN)

L'une des principales menaces est l'assèchement de ces habitats, ce qui viendrait déstabiliser les essences et causer des dommages irréversibles à la valeur biologique et écologique des forêts.

Les chênaies pédonculées de Champagne humide sont des réservoirs de biodiversité par la particularité de leur milieu. Ce sont des **zones fragiles** qui sont rares en raison de leur équilibre qui repose principalement sur l'humidité du sol, et qui est ainsi aisément altérable si non protégé et entretenu.

II_1.2.c. Habitats et milieux humides

L'Argonne totalise 2690 km de cours d'eau et canaux soit 16% du linéaire total des trois départements Ardennes, Marne et Meuse. La densité du chevelu hydrographique y est de 1,22 km linéaire de cours d'eau par km² (**Voir atlas cartographique p. 39**).

Concernant les plans d'eau, seuls ceux d'une surface supérieure ou égale à 50ha sont suivis dans le cadre de la DCE. En Argonne, seuls 4 plans d'eau sont identifiés :

- L'étang de Bairon dans les Ardennes
- L'étang du Grand Morinval dans la Meuse
- L'étang de Belval dans la Marne
- L'étang de la Grande Rouillie dans la Marne

En sous-sol, l'Argonne est à cheval sur plusieurs masses d'eau souterraines (MESO) (**Voir atlas cartographique p. 40**). Les limites des MESO sont définies principalement sur des critères hydrogéologiques, et tiennent compte dans certains cas des pressions anthropiques importantes. Les impacts dû à différents facteurs (pollution, recharge, prélèvements) s'observent rapidement sur les MESO. Leur vulnérabilité varie en fonction des types de sols, de l'épaisseur de la zone non saturée et des caractéristiques de la roche (plus ou moins perméable ou fracturée). Sur l'Argonne, la vulnérabilité des eaux souterraines est considérée comme faible pour les parties sur gaize, moyenne pour les parties sur craie et forte pour les parties sur calcaires.

▪ Les mares et étangs

Les très nombreuses mares présentes en Argonne sont principalement d'origine artificielle. Elles servaient notamment de réservoirs d'eau potable et de lieux d'abreuvement pour les animaux, ou de réserve pour l'arrosage des jardins et des cultures. C'étaient aussi des lieux où l'on venait laver le linge.

Aujourd'hui, les acteurs de l'environnement constatent un manque de connaissance de ces mares. Bien que quelques structures aient amorcé des travaux sur ce sujet (CPIE 55, SMAVAS...) celles-ci manquent de moyens humains et financiers pour établir de réelles connaissances de ces points d'eau. Il existe donc un enjeu important sur l'inventaire de ces milieux et leur qualification, dans l'optique de développer des actions de mise en valeur et de protection à l'échelle du périmètre argonnais.

Les étangs argonnais sont tous artificiels et sont apparus au Moyen-Âge, lorsque les moines vinrent établir des abbayes en Argonne. Ils multiplièrent les étangs à des fins de pisciculture comme à Belval-en-Argonne, à Laheycourt (Grand Morinval) ou à Le Chesne (Étang ou Lac de Bairon classé Natura 2000).

Ces étangs, souvent entourés de forêts présentent une grande diversité écologique et accueillent une vie sauvage abondante. Ils constituent une étape incontournable pour la migration et l'hivernage de dizaines de milliers d'oiseaux d'eau suscitant l'intérêt des passionnés d'ornithologie, de France et d'Europe du nord et justifiant l'installation d'observatoires. La cigogne noire (*Ciconia nigra*) y est répertoriée comme espèce nicheuse, mais d'autres individus y sont observés lors des stationnements postnuptiaux. C'est également l'un des derniers sites de reproduction en Champagne humide du héron pourpré (*Ardea purpurea*) et du butor étoilé (*Botaurus stellaris*). Ces étangs sont l'une des rares zones d'hivernage de l'oie des moissons (*Anser fabalis*) et l'unique lieu où hiverne régulièrement le pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*). Sept espèces de rapaces bénéficient de la complémentarité des deux milieux, étangs et forêts, pour nicher, se reproduire et s'alimenter. Parmi

Un territoire d'exception

ces espèces, le retour du Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) comme espèce nicheuse est fortement soupçonné. La flore y est également remarquable. Plusieurs espèces très rares y sont présentes : pulicaires vulgaires (*Pulicaria vulgaris*), renoncules grandes douves (*Ranunculus lingua*), utriculaire (*Utricularia sp.*) ... Certaines plantes sont même d'une grande richesse ethnobotanique du fait de leur rôle dans l'alimentation, l'artisanat, la médecine ou encore dans les légendes locales.

C'est pour ces raisons, que le tiers sud du périmètre d'étude a été classé en 1991 en zone Ramsar. Ce label international permet de contribuer à la préservation et à la valorisation des zones humides d'importance mondiale. Le site Ramsar des « Etangs de la Champagne Humide » couvre ainsi 256 000 ha répartis entre les départements de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne (l'un des plus grands des 43 sites Ramsar en France) et est piloté par le PNR de la Forêt d'Orient.

■ Les ruisseaux et rivières

L'Argonne est un territoire riche en cours d'eau. Les rivières sont définies par plusieurs critères dont le débit, la profondeur, la température de l'eau et la proximité avec les rives ou berges. Les berges forment des écosystèmes de transition sensibles importants pour la circulation des espèces.

L'Aisne est la plus grande rivière d'Argonne. Elle a comme affluents majeurs l'Aire et la Biesme. L'Aire et l'Aisne sont des rivières avec de multiples méandres qui ont formé, sur des milliers d'années, de très nombreux bras morts. Le sous-sol constitué de graviers et la végétation permettent une filtration biologique et naturelle de l'eau. La flore présente dans l'eau et sur les rives permet également de retenir les matières organiques, amorçant ainsi le principe de sédimentation. Leurs lits majeurs, et surtout celui de l'Aisne, se situent dans des plaines inondables, ce qui leur permet de conserver d'importantes surfaces en prairie de fauche, habitats d'une grande diversité mais fortement menacés par les évolutions dictées par le contexte économique agricole.

Les mares, étangs et rivières sont des espaces sensibles (végétation, luminosité, température, activités humaines...). Ils forment des espaces complexes entre milieux terrestres et aquatiques où vit une grande variété d'espèces faunistiques et floristiques, souvent remarquables et/ou menacées. Ce sont des zones en constante évolution où se créent des micro-habitats en relation avec chaque élément caractéristique (flore, eau, sol...).

En Argonne, les habitats d'eau douce accueillent plus de 350 espèces d'oiseaux dont au moins 159 espèces remarquables (intérêt communautaire, espèces déterminantes ZNIEFF...). Ce sont également des lieux d'accueil d'amphibiens comme le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ou la Rainette verte (*Hyla arborea*). La flore présente une grande variété selon les types d'habitats. On dénombre par exemple : Nénuphars (*Nymphaea sp.*), Renouée amphibie (*Polygonum amphibium*), Aloès d'eau (*Stratiotes aloides*), Germandrée des marais (*Teucrium scordium*)...



L'Aire à Fléville (Photo : J.L. Le Hingrat)

Un territoire d'exception

▪ La tourbière alcaline de Germont - Buzancy

Les tourbières alcalines sont des zones humides colonisées par des laiches et des mousses dont le processus de décomposition n'est pas complet en raison de la richesse en eau du sol et du manque d'oxygène. Le sol des tourbières alcalines est pauvre en nutriment et a un pH situé autour de 8.

En Argonne, le site Natura 2000 du Marais de Germont – Buzancy est la seule tourbière présente sur le périmètre d'étude. C'est une tourbière de basse plaine formée par le remblaiement des cours d'eau, laissant un sol humide et meuble dans lequel la décomposition n'est pas complète. Sa formation est postérieure à la capture de l'Aire par l'Aisne vers - 300 000/-400 000 ans et à l'indigence du drainage dans la vallée de la Bar. Au-dessus d'alluvions grossières et de dépôts de pente, s'est développé en surface un sol argileux et tourbeux. Cet espace classé ZNIEFF I (210000100) et Natura 2000 (FR2100287) compte 400 ha qui regroupent divers habitats en plus des tourbières alcalines. Ce site compte de nombreuses espèces floristiques, dont 8 sont protégées aux niveaux Départemental, Régional ou encore National comme la Grande Douve. En ce qui concerne les espèces animales, les marais de Germont et de Buzancy abritent également quelques espèces rares et protégées dont de nombreuses espèces de papillons et de libellules, de nombreux amphibiens dont la Rainette arboricole (*Hyla arborea*) et de très nombreux passereaux dont une douzaine d'espèces protégées comme la Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) (Photo 4) ou le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*).



Photo 4 : Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*). (Photo : Loïc Lambert, Argonne-PNR)

L'exploitation industrielle de la tourbe s'y est déroulée jusqu'en 2016. Les autorisations d'exploitation valables jusqu'en 2020 ont été abandonnées à cause de la faible rentabilité des activités d'extraction. L'intégralité des parcelles soumises à autorisation d'exploitation a été rétrocédée au Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

II_1.2.d. Etat des masses d'eau de surface

- Etat écologique

L'état écologique des cours d'eau est déterminé selon plusieurs éléments. Il prend en compte l'ensemble des compartiments écologiques : eau, faune, flore, habitat. Le bon état écologique reflète ainsi la bonne qualité de l'eau, mais aussi le bon fonctionnement du milieu aquatique. Les évaluations de l'état écologique reposent sur des critères appelés « éléments de qualité » qui peuvent être de nature biologique, hydromorphologique ou physico-chimiques. L'état écologique comporte cinq classes : très bon état, bon état, état moyen, état médiocre et mauvais état.

Sur les 66 cours d'eau pris en compte par les SDAGE portant sur l'Argonne ([Voir atlas cartographique p.45](#)), seul les ruisseaux de Deuxnouds (Meuse) et d'Avègres (Ardennes) atteignent le très bon état écologique. 30 autres cours d'eau sont en bon état (Figure 6). L'Aire et l'Aisne présentent un état écologique moyen, de même que la Biesme. La Bar et ses affluents sont classés comme médiocres.

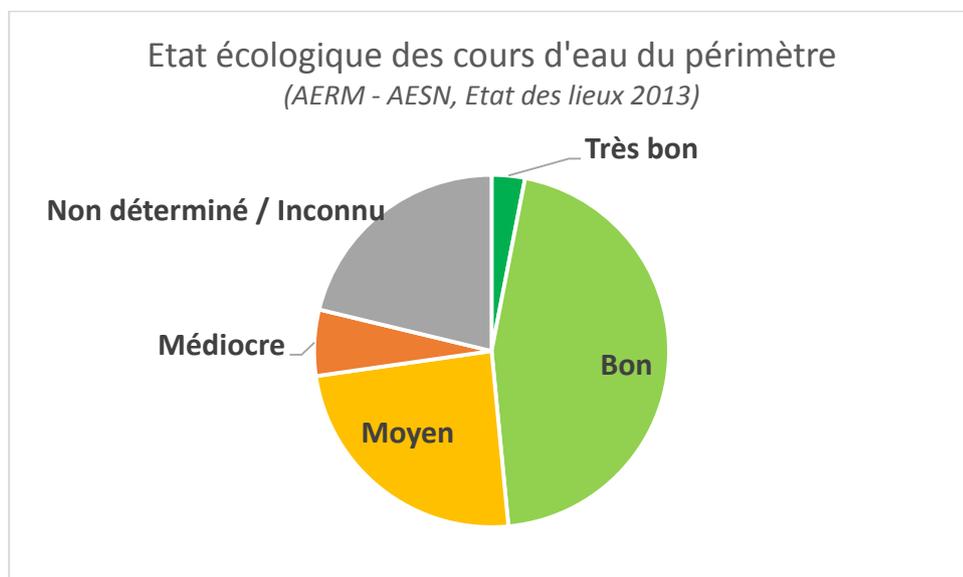


Figure 6 : Près de 50% des cours d'eau considérés présentent un état écologique bon à très bon.

L'état écologique des plans d'eau suivis en Argonne est résumé dans le tableau ci-dessous (Figure 7).

Plan d'eau	Etat Ecologique (AERM - AESN, Etat des lieux 2013)	Paramètre déclassant
Etang de Bairon	Médiocre	Biologie (phytoplancton), Azote, Phosphore, Cuivre
Etang du Grand Morinval	Médiocre	-
Etang de Belval	Médiocre	-
Etang de la Grande Rouillie	Moyen	-

Figure 7 : Etat écologique des plans d'eau suivis en Argonne.

▪ Etat chimique

L'état chimique des cours d'eau est évalué sur la base des concentrations de chacune des substances dites « prioritaires » ou « prioritaires dangereuses » telles que définies dans la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Il peut prendre les valeurs « bon état » ou « mauvais état », et il n'y a pas d'intermédiaire. Des mesures sont réalisées sur les concentrations dans l'eau (ou dans les sédiments selon les cas) de nombreux paramètres tels que les nitrates, les polluants découlant de l'usage de produits phytosanitaires, les métaux... Le bon état chimique est atteint lorsque tous les paramètres respectent les normes de qualité. Si un seul de ces paramètres dépasse la norme, le cours d'eau est déclassé.

En Argonne, l'état chimique des cours d'eau est majoritairement bon ([Voir atlas cartographique p.46](#)). Sur les 66 cours d'eau répertoriés dans les Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2015 (SDAGE) des agences de l'eau Rhin-Meuse (AERM) et Seine-Normandie (AESN), 40 cours d'eau sont considérés en bon état contre 17 en mauvais état (Figure 8).

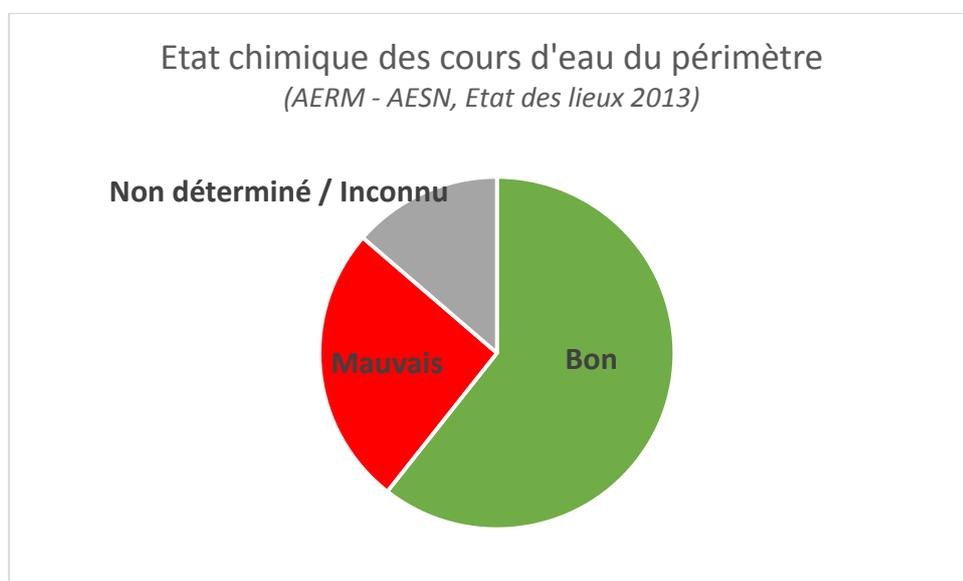


Figure 8 : La majorité des cours d'eau Argonnais présente un bon état chimique.

Les paramètres déclassant pour les ruisseaux du périmètre classés en mauvais état chimique sont le carbone organique dissous (COD), les phosphates et phosphore ou les Hydrocarbure aromatiques polycycliques (HAP). Le COD est en majorité d'origine anthropique provenant des déjections animales (fumier, lisier), des résidus urbains et/ou industriels (boues de station d'épuration, hydrocarbures) ou encore de l'utilisation de produits phytosanitaires. Les phosphates et le phosphore sont généralement d'origine agricole, utilisés comme amendement, et les HAP sont des molécules issues de la combustion des combustibles fossiles.

Un territoire d'exception

L'état chimique des plans d'eau suivis en Argonne est résumé dans le tableau ci-dessous (Figure 9).

Plan d'eau	Etat Chimique (AERM - AESN, Etat des lieux 2013)
Etang de Bairon	Bon
Etang du Grand Morinval	Bon
Etang de Belval	Bon
Etang de la Grande Rouillie	Bon

Figure 9 : Etat chimique des plans d'eau suivis en Argonne.

Concernant les pollutions dues aux nitrates, un peu plus de la moitié du périmètre est classée en zone vulnérable (Voir atlas cartographique p. 44). Ce sont des zones définies par arrêté préfectoral pour lesquelles l'objectif est de mettre en place des mesures visant à réduire, et à prévenir, toute pollution par des nitrates d'origine agricole.

II_1.2.a. Etat des masses d'eau souterraines

L'état des MESO (Voir atlas cartographique p. 47) est donné pour deux critères. L'état chimique correspond aux pollutions d'origines anthropiques, et l'état quantitatif reflète l'impact des prélèvements sur la ressource en eau. Comme pour les masses d'eau de surface, le bon état chimique est atteint si les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes. L'état quantitatif est qualifié de bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible. Le croisement des états chimique et quantitatif d'une masse d'eau donne son état global, porté médiocre si un seul des deux paramètres n'est pas jugé bon. Le tableau ci-dessous (Figure 10) indique l'état chimique, quantitatif et global pour chacune des MESO concernées par le périmètre d'étude. Toutes les MESO concernées présentent un ratio prélèvements/ressources jugé bon.

Masse d'eau	Code	Etat quantitatif	Etat chimique	Paramètre déclassant	Etat général
Calcaires du Dogger des côtes de Meuse ardennaises	B1G009	Bon	Mauvais	Nitrates, Phytosanitaires	Médiocre
Calcaires kimmeridgien-oxfordien karstique	HG305	Bon	Bon		Bon
Calcaires oxfordiens	B1G013	Bon	Mauvais	Phytosanitaires	Médiocre
Albien-néocomien captif	HG218	Bon	Mauvais	Pesticides, nitrates	Médiocre
Argiles du Callovo-Oxfordien des Ardennes	B1G023	Bon	Bon		Bon
Albien-néocomien libre	HG214	Bon	Bon		Médiocre

Figure 10 : Etat chimique, quantitatif et global des masses d'eau souterraines pour le périmètre d'étude. (Sources: AERM - AESN, Etat des lieux 2013)

II_1.2.b. Les espaces agricoles et paysagers de transition

▪ Les espaces agricoles dédiés à l'élevage

Les prairies occupent près de 55 000 ha en Argonne bien que ce chiffre soit en constante diminution après avoir reculé de 20% entre 1988 et 2010. Elles sont dédiées majoritairement à l'élevage de bovins laitiers ou allaitants, ou encore de troupeaux ovins. 95% des prairies situées en Argonne sont des prairies permanentes. Les observations naturalistes font état de la présence de 15 différents types de prairies naturelles, regroupés en deux grandes catégories : Les prairies humides et mégaphorbiaies, et les prairies mésophiles

- Prairies humides et mégaphorbiaies :

Les plus grandes surfaces de prairies de fauche se trouvent dans la vallée inondable de l'Aisne, vaste zone humide dont l'intérêt est reconnu à l'échelle nationale et qui est classée Natura 2000.

Ce sont des formations herbacées vivaces, denses et plus ou moins hautes. Le couvert végétal y est dominé par des espèces de type graminoides dans le cas des prairies, et Dicotylédones à larges feuilles dans le cas des mégaphorbiaies. Ce sont des espaces dépendant des pratiques agricoles, puisque maintenus par la fauche, le pâturage ou les défrichements de boisements. La diversité floristique de ces milieux est en général assez importante avec par exemple la présence d'espèces telles que : la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*) ou la Salicaire (*Lythrum salicaria*). Les prairies humides et mégaphorbiaies constituent des stades transitoires d'occupation végétale. Elles évolueraient naturellement en dehors de toute intervention anthropique vers des saulaies ou des forêts riveraines à aulnes et frênes, deux habitats également présents en Argonne.

Ces habitats sont fortement soumis aux évolutions agricoles. L'abandon des terrains et l'arrêt de l'exploitation en fauche ou pâturage permettent l'installation (naturelle ou anthropique) de ligneux et l'évolution des prairies et mégaphorbiaies vers des habitats boisés. A l'inverse, l'intensification des pratiques agricoles, le drainage et le curage des zones humides défavorisent les espèces hygrophiles au profit d'espèces végétales appréciant les sols plus secs. De plus en plus, des espèces invasives comme les Renouées asiatiques (*Reynoutria sp.*) peuvent constituer une dégradation locale des mégaphorbiaies.

Les prairies humides, et davantage encore les mégaphorbiaies, sont des habitats de transition dans une succession écologique qui ne subirait pas de perturbation. Le maintien de ces espaces en l'état passe donc par un équilibre entre un entretien par des pratiques agricoles raisonnées, et une place faite à la libre évolution du milieu.

La végétation haute des prairies humides et des mégaphorbiaies joue un rôle tampon dans la gestion des eaux de crue (stockage lors des crues, restitution lors des périodes plus sèches). Elles abritent également une grande diversité d'insectes, favorisant la présence d'oiseaux, notamment en période de fauche (rôle de bande refuge). Ces habitats ont également un rôle majeur dans le fonctionnement des écosystèmes aquatiques (zones de reproduction de nombreux invertébrés, frayères dans le cas des zones plus inondées...). Les mégaphorbiaies sont également considérées comme des corridors écologiques (trames vertes) du fait du réseau de végétation dense qu'elles forment. En Argonne, 7 types de prairies sont considérés d'intérêt communautaire.

Les parcelles en prairie situées en vallées de l'Aisne et de l'Aire sont aussi l'un des principaux lieux de gagnage pour des espèces rares. Sur le sud de l'Argonne, ces espaces à orientation agricole ont valu à la zone sa classification en ZPS (Cigogne noire (*Ciconia nigra*), Busard cendré (*Circus pygargus*))

Un territoire d'exception

ou Pipit farlouse (*Anthus pratensis*...) Ces prairies sont l'habitat de prédilection pour un grand nombre d'espèces patrimoniales dont certaines espèces considérées à enjeu de conservation élevé voire très élevé dans les différents Documents d'objectifs Natura 2000 (DocOb).

- Prairies mésophiles

A l'inverse des prairies citées précédemment, celles-ci se développent sur des terrains relativement fertiles et bien drainés. Ce sont des prairies fauchées en début d'été pour la production de foin, puis soit pâturées, soit fauchées à nouveau à la fin de l'été. Le cortège floristique comporte une large diversité de graminées et de dicotylédones.

Ces prairies sont très fortement liées aux activités anthropiques, et leur conservation nécessite par conséquent un travail sur le maintien de pratiques agricoles à caractère extensif.

En Argonne, 6 types de prairies mésophiles ont été relevés, dont 2 d'intérêt communautaire. Cependant, il se peut que d'autres types de prairies mésophiles existent car très peu de données sont disponibles sur les espaces les plus agricoles du périmètre d'étude.

- Eléments paysagers ponctuels

Les paysages argonnais sont jalonnés par des éléments paysagers ponctuels (Photo 5) tels que les haies, les ripisylves, les arbres isolés, les bosquets, les alignements d'arbres (souvent fruitiers), ou encore les vergers. Ces espaces bénéficient parfois de programmes de protection au titre des ENS (partie meusienne) ou comme propriété du CEN de Champagne-Ardenne. Ils constituent un maillage préservé mais fragile, permettant la circulation des espèces sur le territoire et intégrés au Schéma de Cohérence Ecologique de la Région Grand-Est comme corridors écologiques. Certaines espèces de mammifères comme le Chat forestier ou encore certains chiroptères sont dépendants de la présence de ces éléments pour franchir les zones de grandes cultures.

La connaissance fine de ces éléments et leur gestion est donc indispensable pour maintenir l'identité paysagère de l'Argonne, ainsi que pour assurer la bonne circulation des espèces entre les réservoirs de biodiversité.

La conservation de milieux prairiaux est un enjeu important pointé dans les différentes évaluations réalisées sur l'Argonne. Ces habitats d'espèces sont utilisés pour la nidification mais sont également le lieu d'alimentation pour d'autres espèces non strictement inféodées aux milieux prairiaux.

Sur la partie meusienne à l'est, vers la vallée de la Meuse, les zones agricoles sont parcourues par de petits cours d'eau tributaires de l'Aisne et de l'Aire comme la Cousances. En tête de bassin versant, les ruisseaux forment des vallons peu encaissés, bordés de ripisylves ou de haies entourées de prairies humides utilisées comme pâturages. C'est dans ces fonds de vallons humides que l'on trouve laplupart des prairies qui s'insèrent dans les cultures. Elles forment par endroit des milieux d'un niveau de naturalité élevé, intéressants pour certaines espèces d'oiseaux patrimoniales.



Photo 5 : Un paysage typique de l'Argonne associant relief, surfaces agricoles dédiées à l'élevage et aux grandes cultures, et éléments paysagers ponctuels (arbres, haies, talus...). (Photo: Jean-Louis Le Hingrat, Argonne-PNR)

- Les espaces agricoles dédiés aux grandes cultures

Ces zones correspondent aux étendues situées à l'est des vallées de l'Aire et de la Bar. Ce sont des espaces où le relief est plus doux, et où l'agriculture est très présente. C'est dans ces espaces de transition que se trouve la majorité des parcelles de l'Argonne dédiées aux grandes cultures. Ces espaces agricoles sont également parcourus de nombreux ruisseaux bordés de ripisylves, et habillés d'éléments paysagers ponctuels tels que les haies, arbres isolés ou bosquets.

Si ces espaces sont moins représentés parmi ceux bénéficiant de zonages de protection et/ou d'inventaire, ils n'en restent pas moins des espaces indispensables pris en compte pour la circulation des espèces dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) intégrant la Trame verte et bleue et abritant, au même titre que d'autres types d'habitats en Argonne, des espèces présentant un grand intérêt.

La présence de populations de Busards cendrés (*Circus pygargus*) est un exemple très significatif du caractère important des territoires en cultures. Le Busard cendré s'inscrit dans un Plan d'Action Régional dont le suivi sur la partie Argonne est assuré par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et par le CPIE de Meuse (programme lié à l'agroécologie).

La population française de Busard cendré se cantonne principalement dans quelques bastions comptant chacun plus d'une centaine de couples. Parmi eux on retrouve par ordre d'importance, le Poitou-Charentes et la Vendée, la Lorraine et la Champagne-Ardenne, et le Massif Central associé au Languedoc-Roussillon. Le secteur Argonne-Centre Meuse accueille chaque année une quarantaine de couples. Il constitue le noyau de population le plus important de la Région Lorraine (Figure 11).

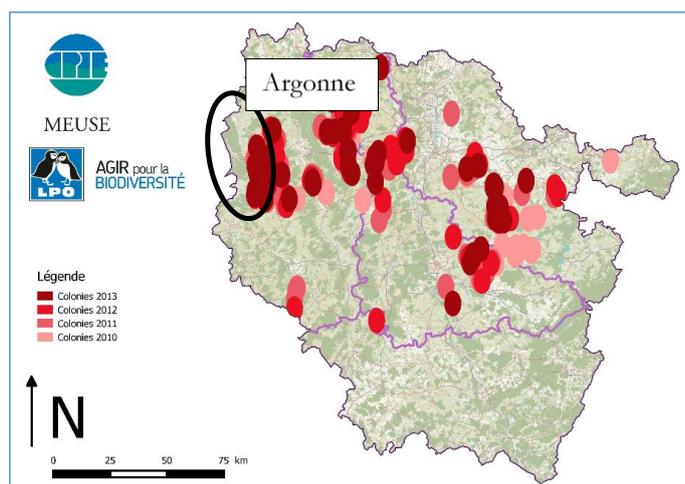


Figure 11 : L'Argonne abrite la plus grande population de busards cendrés de Lorraine (Sources : LPO Lorraine ; CPIE 55)

L'exemple du Busard cendré qui met clairement en évidence l'intérêt des zones de transition agricoles de l'Argonne témoigne également de l'importance de ces habitats agricoles pour de nombreuses espèces liées aux périmètres Natura 2000 en Argonne.

Les zones Natura 2000 et leurs périphéries mettent en évidence une richesse spécifique et remarquable de l'Argonne liée à une mosaïque de milieux forestiers, humides et agricoles favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

II_2. Une remarquable biodiversité

II_2.1. La faune

II_2.1.a. Les oiseaux

La diversité des habitats, et la situation géographique de l'Argonne lui permettent d'accueillir de très nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices et/ou hivernantes. Les inventaires naturalistes ZNIEFF et les données LPO de Champagne-Ardenne et de Lorraine font état de 287 espèces sédentaires ou non, dont 241 sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Parmi ces 241 espèces, la Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*), la Grue Cendrée (*Grus grus*) et la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) sont considérées comme étant « en danger critique d'extinction ». En plus de ces trois espèces, 35 autres sont classées comme « vulnérables », 10 classées comme « en danger » et 28 comme « quasi-menacées ». 84 espèces sont également inscrites sur l'annexe I de la Directive Oiseaux.

La diversité d'habitats présents en Argonne favorise l'existence de lieux de nidification favorables. Le statut de nidification des espèces sédentaires est déterminé en fonction de situations observées et peut prendre les valeurs « possible », « probable » ou « certaine ». Les critères de classification sont décrits en [annexe II](#).

Sur la totalité des espèces répertoriées, 150 sont des espèces sédentaires et 105 sont des nicheuses certaines. La nidification est également suspectée pour 45 autres espèces (Figure 12). L'absence de données pour une cinquantaine d'espèces dont la présence est avérée révèle un besoin de prospections spécifiques sur le périmètre.

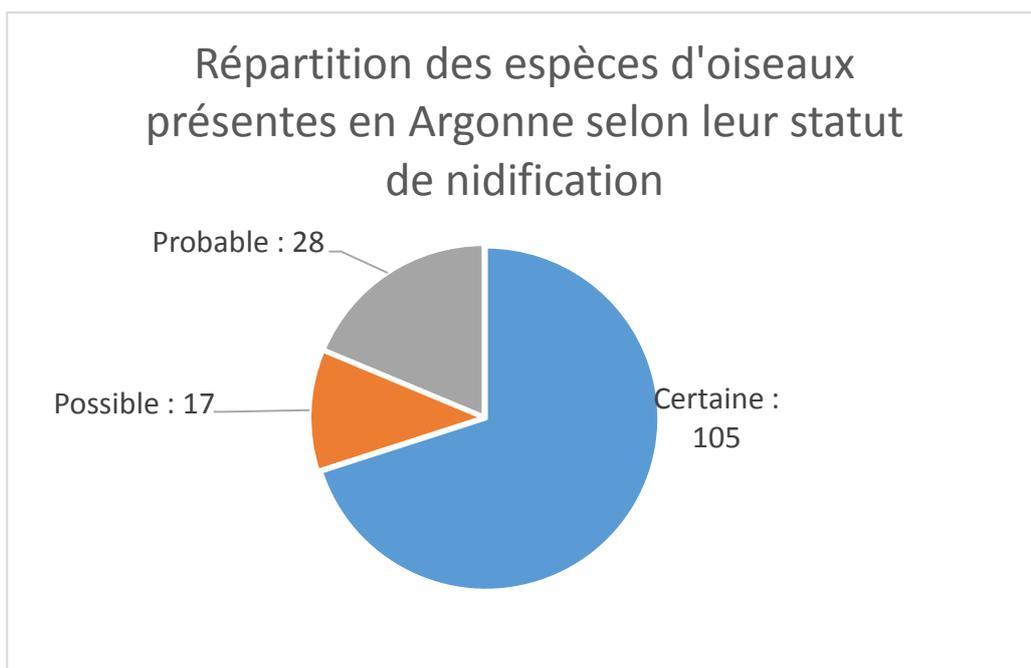


Figure 12 : L'Argonne compte 105 espèces d'oiseaux nicheuses. La nidification est suspectée pour 45 autres.

Sur les 150 espèces pour lesquelles la nidification est avérée ou suspectée en Argonne, 54 sont classées « En danger critique », « en danger », « vulnérables » ou « quasi-menacée » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. La liste de ces espèces est présentée en [annexe II](#).

La surveillance de certaines espèces d'oiseaux présentes en Argonne peut donner des indications sur l'évolution climatique. Ainsi, la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), nicheuse certaine en Argonne et classée en « préoccupation mineure » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France, est une espèce migratrice qui bénéficie du réchauffement climatique et commence à hiverner en France. D'autres espèces, comme le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), nicheur certain en Argonne, souffrent d'une désynchronisation entre la période de reproduction des oiseaux et celle de leurs proies.

II_2.1.b. Quelques espèces d'oiseaux patrimoniales

La Cigogne noire

La Cigogne noire (*Ciconia nigra*) (Photo 6) est un grand échassier de la famille des ciconiidés. C'est la plus petite des Cigognes vivant en France (légèrement plus petite que la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)). Elle niche dans des grandes et vieilles forêts au sommet des arbres, à plus de 12m du sol et occupe le nid des années précédentes, qu'elle recharge simplement en branchage.

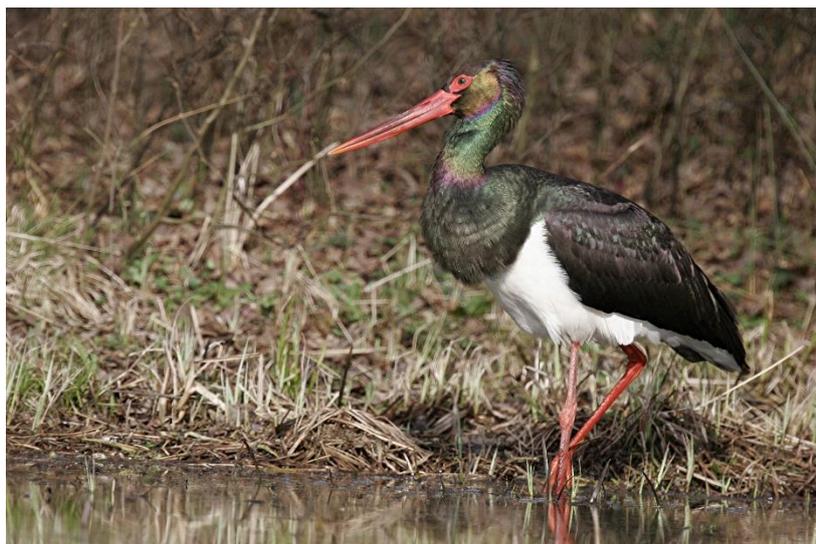


Photo 6 : Cigogne noire (*Ciconia nigra*). (Photo: Christian Demussy)

La Cigogne noire est un excellent indicateur de bonne santé des milieux, l'avenir de l'espèce dépend de celui des écosystèmes qui l'hébergent. La France en accueille seulement entre 15 et 30 couples, tous situés dans le centre et l'est de la France. En forêt d'Argonne, les cigognes noires sont répertoriées sur 4 à 7 sites, et sont régulièrement visibles sur les secteurs prairiaux, en particulier dans les vallées et vallons humides (Aisne, Aire, Biesme, et leurs affluents). Elles recherchent leur nourriture dans les prairies humides le long des cours d'eau.

Le Busard cendré

Le Busard cendré (*Circus pygargus*) (Photo 7) est l'une des espèces de rapaces les plus emblématiques des plaines agricoles. En France on compte 4 000 à 5 000 couples sur tout le territoire. La chute constatée des populations est due aux activités humaines et en particulier à la diminution constante des habitats favorables à sa nidification qui le pousse à nicher dans les champs de blé ou d'orge (environ 80% de la population). Ces champs étant moissonnés avant l'envol des jeunes, beaucoup d'entre eux sont tués chaque année.



Photo 7 : Busard cendré (*Circus pygargus*). (Photo Loïc Lambert, Argonne-PNR)

Un territoire d'exception

Sans la mise en place de mesures de protection des nids, il aurait probablement disparu de nos campagnes. Le secteur de l'Argonne abrite une des plus grosses populations de Meuse voire de Lorraine. De nombreuses associations locales participent à la protection de cette espèce en repérant les nids, et en mettant en place des protections par cage grillagée (Photo 8). En 2016, 87% des nids repérés en Lorraine ont bénéficié d'une protection.



Photo 8 : Pose d'une protection de type cage grillagée par le CPIE de Meuse et les bénévoles de l'Association Argonne Fan Nature sur la commune de Rarécourt. (Photo: Marie Guimard, Argonne-PNR)

Le Milan royal

Tout comme la Cigogne noire il s'agit d'une espèce très sensible. Le Milan royal (*Milvus migrans*) est également inventorié comme nicheur en Argonne (observations en période de nidification et de migration). D'après le PNA Milan royal (Plan National d'Action en faveur du Milan royal) sorti fin 2014, il semblerait qu'un secteur de nidification ait été trouvé en 2013 sur le périmètre d'étude. La nidification vraisemblable du Milan royal confère à l'Argonne un intérêt remarquable. La population française de Milan royal est en chute constante et cette donnée nationale est vérifiée en Lorraine. D'après une étude de l'association de protection de la nature LOANA, les effectifs ont chuté de 80% en quelques années, seulement 19 couples ont été dénombrés en Lorraine lors de la saison 2012 et 14 couples en 2013.

La Grue cendrée

La Grue cendrée (*Grus grus*) est le plus grand échassier d'Europe. Elle est présente en France entre octobre et mars. De plus en plus d'individus restent sur le territoire métropolitain durant la saison estivale. Il en passe chaque année en France plusieurs centaines de milliers qui rejoignent les pays du sud de l'Europe (Espagne, Portugal...). La Lorraine est la région de France qui voit passer le plus de Grues cendrées en migration, à cause notamment de la proximité du lac du Der et de la présence de quelques grands étangs.

Un territoire d'exception

La Grue cendrée est l'espèce dont la migration est la plus documentée en France, notamment grâce au « réseau grue ». De ce fait on connaît précisément les couloirs migratoires des grues. Ceux-ci traversent l'Argonne en direction de ses grands étangs et du Lac du Der. La Grue cendrée n'est pas connue comme nicheuse en Argonne bien que quelques tentatives de nidification aient été rapportées.

Le gobemouche à collier



Photo 9 : Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*). (Photo : Julien Laignel SNB - SPN/MNHN)

Le Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*), espèce forestière qui niche dans les cavités naturelles des arbres ou dans d'anciennes loges de pics, se nourrit d'insectes et affectionne plus particulièrement les vieilles futaies claires de chênes avec peu ou pas de taillis.

Les populations nicheuses argonnaises se trouvent surtout sur la partie sud du périmètre et autour des étangs de Belval-en-Argonne situés en limite ouest de l'aire de répartition de l'espèce.

En raison de son étroite dépendance à la chênaie âgée, la conservation de cette espèce est étroitement liée à une gestion forestière raisonnée. Le Docob Natura 2000 ZPS étangs de Belval intègre par exemple à ce titre le maintien d'îlots de vieillissement dans les parties forestières du site.

II_2.1.c. Les chauves-souris

Le territoire de l'Argonne dispose de nombreux sites de chasse pour les chiroptères (zones humides, espaces ouverts, forêts...) mais également d'un important cortège de sites propices à l'accueil des chauves-souris. Les édifices tenant habituellement lieu de gîte à ces animaux (églises, vieux greniers, granges...) sont complétés en Argonne par la présence importante de vestiges liés à la Première Guerre Mondiale (abris souterrains, tunnels...) et de failles ou de cavités naturelles.

Le périmètre d'étude comporte par ailleurs en intégralité ou en partie, 4 ZNIEFF de type I et une Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000 Directive Habitats) déterminées par la présence remarquable des chiroptères.

Les données sur les chiroptères sont issues des bases de données de la CPEPESC Lorraine (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine) représentant pour le périmètre d'étude 2 158 observations de chiroptères, correspondant à la prospection de 829 sites. Ces éléments ont été complétés grâce aux données portant sur la partie ardennaise du périmètre d'étude, fournies par l'association RENARD (Regroupement des Naturalistes Ardennais). Les éléments ci-dessous portent donc plus précisément sur les parties ardennaise et meusienne du périmètre d'étude, et ont été complétés avec les données des inventaires ZNIEFF pour la partie marnaise.

Un territoire d'exception

Les inventaires révèlent la présence de 18 espèces de chauves-souris en Argonne sur la vingtaine d'espèces que comptent la Champagne-Ardenne et la Lorraine (respectivement 23 et 24 espèces). Cela correspond à plus de 50% des espèces représentées au niveau métropolitain puisque la France compte au total 34 espèces de chauve-souris.

Parmi les espèces répertoriées sur le périmètre d'étude du PNR, sept sont reconnues d'intérêt communautaire et inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat. Toutes les espèces présentes en Argonne sont également inscrites en annexe II des conventions de Berne et de Bonn. Le tableau suivant indique les espèces répertoriées et leur statut connu en Argonne (Figure 13).

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Liste Rouge France	Liste Rouge Monde	Statut local connu
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Quasi menacé	Préoccupation mineure	E T
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	E H N T
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	E H N T
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	E H N T
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	E H N T
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Quasi menacé	Préoccupation mineure	E H N T
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	E H T
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Quasi menacé	Préoccupation mineure	E T
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	E H N T
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	E H N T
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	E H N T
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Quasi menacé	Quasi menacé	E H N T
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Préoccupation mineure	Quasi menacé	E H N T
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	E H N T
Vespertilion d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Préoccupation mineure	Données insuffisantes	E N
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	E H N T
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Quasi menacé	Préoccupation mineure	E T
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	E H N T

Figure 13 : Chauve-souris présentes en Argonne. Les espèces d'intérêt communautaire sont surlignées en orange. E = Estivage ; H = Hibernation ; N = Nurserie ; T = Transit. (CPEPESC Lorraine; RENARD; Inventaire ZNIEFF)

Un territoire d'exception

Le cycle biologique des chiroptères se compose de quatre phases biorythmiques plus ou moins distinctes en fonction notamment des saisons :

- L'hibernation (H) : individus en léthargie hivernale.
- L'estivage (E) : individus présents en période estivale sans reproduction constatée.
- La nurserie (N) : individus en colonie de parturition (observation de femelles gestantes et/ou de jeunes non volants).
- Le transit (I) : autres cas, essentiellement en intersaison (automne et printemps), c'est à dire lorsque les individus sont en déplacement entre les gîtes d'été et ceux d'hiver.

Sur l'Argonne, les 18 espèces recensées sont connues en estivage, 13 sont connues en hibernation et en nurserie et 17 en période de transit. 13 espèces, dont le Grand Rhinolophe et le Grand Murin, sont connues sur l'ensemble des biorythmes.

Ce niveau de connaissance peut être qualifié d'important à l'échelle du territoire. Des travaux de prospection restent cependant nécessaires pour 4 espèces connues uniquement sur 2 à 3 biorythmes.

II_2.1.d. Autres mammifères

En dehors des chauves-souris, l'Argonne abrite également près de 25 espèces de mammifères. Les observations sont issues d'un croisement entre les données du GEML (Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine), des Fédérations Départementales de Chasse et des inventaires ZNIEFF. Le manque de prospections naturalistes dédiées ne permet cependant pas d'avoir une vision exhaustive de la diversité spécifique des mammifères sur l'Argonne.

Parmi les espèces répertoriées, il faut noter la présence du chat forestier (*Felis silvestris*), de l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), de la martre des pins (*Martes martes*), du putois (*Mustela putorius*), et du castor (*Castor fiber*), cinq espèces d'intérêt communautaire.

Pour les espèces de grands gibiers, il existe des suivis réguliers menés par les organismes du monde de la chasse. L'objectif étant d'avoir une idée précise de l'état des populations et de leur pression sur le milieu, afin d'organiser les plans de chasse.

En termes d'évolution des populations, le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) est en progression sur l'ensemble du périmètre. Cette augmentation est le résultat de plans de chasse rendus obligatoires pour cette espèce et d'une gestion quantitative et qualitative des populations.

Pour ce qui est du Sanglier (*Sus scrofa*) le nombre d'attributions dans les plans de chasse est en baisse depuis 2012 et s'est stabilisé pour le chevreuil (*Capreolus capreolus*).

II_2.1.e. Herpétofaune

Les données collectées par le CEN Lorraine et la Commission Reptiles et Amphibiens de Lorraine, ainsi que les inventaires ZNIEFF montrent la présence de 13 espèces d'amphibiens et de 5 espèces de reptiles sur le périmètre d'étude.

Pour les amphibiens, la richesse spécifique peut être considérée comme assez forte car la Lorraine compte 19 espèces au total, et la Champagne-Ardenne en abrite 16. Concernant les reptiles, la pression d'observation est relativement faible, et les inventaires n'en décrivent que 5 espèces sur l'Argonne, contre 13 espèces en Lorraine et 12 en Champagne-Ardenne. Ceci traduit un manque de connaissances sur ce dernier groupe. A titre d'exemple, la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis*

Un territoire d'exception

viridiflavus) qui se trouve en limite d'aire de répartition au sud du périmètre d'étude, et qui figure sur les listes des espèces déterminantes ZNIEFF de Champagne-Ardenne et de Lorraine, serait à rechercher.

Parmi les espèces répertoriées, 10 sont reconnues d'intérêt communautaire. Il faut également souligner la présence du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), espèce classée comme vulnérable (VU) sur la liste rouge nationale et en forte régression au niveau national, mais qui semble avoir encore de belles populations en Argonne. D'autres espèces sont aussi considérées comme quasi-menacées (NT) comme le Triton crêté (*Triturus cristatus*), le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), la Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*), la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Le tableau suivant indique l'état des connaissances de l'herpétofaune présente en Argonne (Figure 14).

Nom commun	Nom scientifique	Liste Rouge Nationale	Directive habitat
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	LC	Annexe IV
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	LC	
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	LC	Annexe IV
Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	NT	Annexe IV
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	LC	Annexe V
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	NT	Annexe V
Lézard agile	<i>Lacerta agilis</i>	LC	Annexe IV
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	NT	Annexe IV
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	LC	
Orvet	<i>Anguis fragilis</i>	LC	
Rainette arboricole	<i>Hyla arborea</i>	NT	Annexe IV
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	LC	
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	VU	Annexes II et IV
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	LC	
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	NT	Annexes II et IV
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	LC	
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	NT	

Figure 14 : Reptiles et amphibiens dont la présence est connue en Argonne. Le peu d'espèces de reptiles répertoriées, au regard de la diversité présente en Champagne-Ardenne et Lorraine indique un manque de prospection pour ces espèces en Argonne.

L'ensemble du périmètre d'étude présente donc un enjeu fort sur l'herpétofaune. Concernant les amphibiens, certaines zones sont déjà bien identifiées et bénéficient de mesures de protection comme par exemple le site Natura 2000 des Marais de Germont-Buzancy.

En complément aux données présentées ci-dessus, la présence de la Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*), espèce non indigène et invasive, a été relevée sur quelques étangs d'Argonne.

II_2.1.f. Entomofaune

Les insectes représentent 80% des espèces animales. Il est donc très difficile d'en faire un inventaire exhaustif. Dans les inventaires ZNIEFF les insectes représentent pourtant seulement 10% des espèces inventoriées. Au sein même du groupe taxonomique, il existe de grandes disparités de prospection entre les ordres. 75% des données de la Société Lorraine d'Entomologie (SLE) ne concernent ainsi que les lépidoptères, les odonates et les orthoptères. Cette hétérogénéité peut s'expliquer par la facilité d'observer et d'identifier certains insectes, quand d'autres nécessitent l'utilisation de clés de détermination et de loupes binoculaires. De plus, les entomologistes n'étant pas très nombreux et souvent spécialistes d'un seul groupe, il est compliqué de prospecter les secteurs de manière exhaustive.

Au regard des connaissances et des données disponibles, l'Argonne compte environ 490 espèces réparties en 12 ordres (Figure 15).

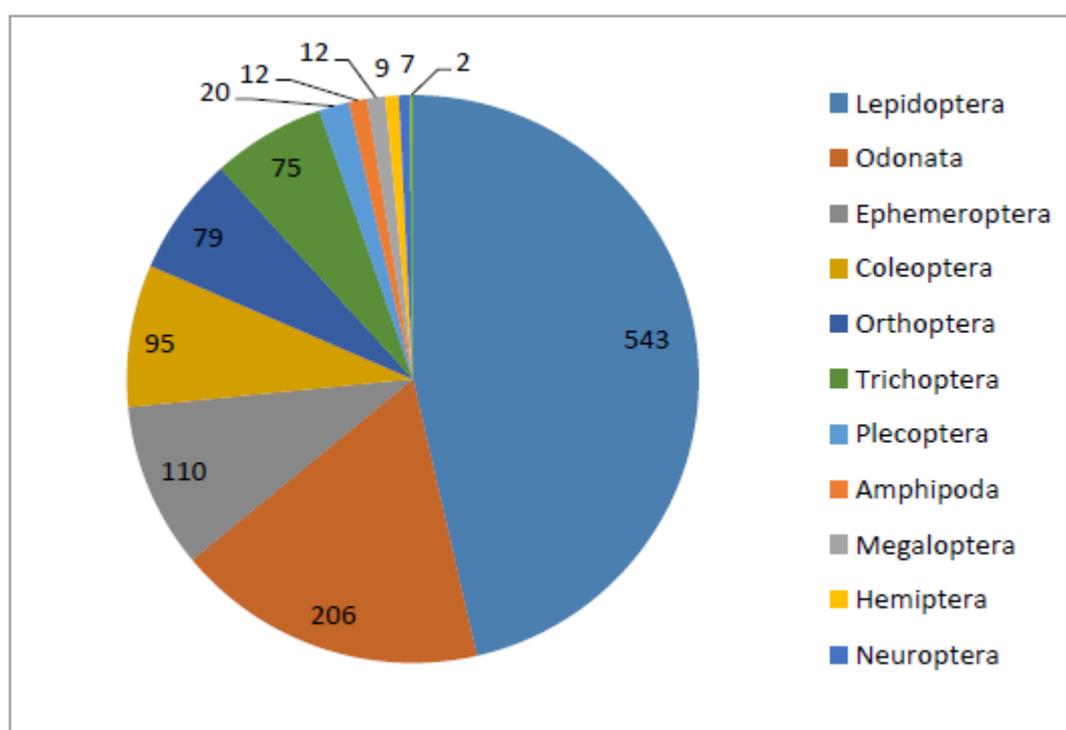


Figure 15 : Représentation par ordre du nombre d'espèces d'insectes et autres arthropodes contactés dans la partie meusienne du périmètre d'étude (Source: SLE)

Les ordres des diptères, coléoptères, hyménoptères et hémiptères ne sont pas assez connus sur le territoire au vu du nombre d'espèces théoriques qu'il serait possible de trouver en Argonne.

Parmi les espèces répertoriées :

- 2 espèces sont inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel : le Damier du frêne (*Euphydryas maturna*)⁴ et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*).
- 1 espèce est inscrite à l'article 3 de la liste des insectes protégés au niveau national : l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).

⁴ Cette espèce présente dans les inventaires ne semble plus avoir été observée depuis les années 2000 et est à rechercher.

Un territoire d'exception

- 4 espèces sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).
- 2 espèces sont inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitat : le Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*) et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*).
- Un grand nombre de ces espèces figure également sur les listes déterminantes ZNIEFF de Champagne-Ardenne et de Lorraine.
 - Les libellules et autres odonates

L'Argonne est également un territoire propice à la présence des libellules. Les connaissances naturalistes font état de 50 espèces différentes (annexe IV). A titre de comparaison, la Champagne-Ardenne et la Lorraine comptent respectivement 67 et 64 espèces. Parmi les odonates répertoriés sur l'Argonne, 2 figurent dans le Plan National d'Actions en faveur des Odonates (PNAO), et 7 sont classées comme « quasi-menacées » ou « vulnérables » sur la liste rouge nationale. En plus des deux espèces figurant dans le PNAO, 13 autres espèces présentes en Argonne font l'objet de mesures au titre des Plans Régionaux d'Actions (PRA) en faveur des Odonates en Champagne-Ardenne et Lorraine (Figure 16).

Nom Français	Nom latin	Liste rouge des odonates de France métropolitaine (2016)	Espèce déterminante	PNA/PRA (P= prioritaire, S=sensible)
Agrion à fer de lance	<i>Coenagrion hastulatum</i>	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (P) et Lorraine
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	LC	Champagne-Ardenne et Lorraine	PNA
Agrion gracieux	<i>Coenagrion pulchellum</i>	VU		PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	NT		
Leucorhine à gros thorax	<i>Leucorhina pectoralis</i>	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	PNA
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Sympétrum jaune d'or	<i>Sympetrum flaveolum</i>	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Sympétrum vulgaire	<i>Sympetrum vulgatum</i>	NT		

Figure 16 : Odonates répertoriés en Argonne et faisant l'objet d'un statut "quasi-menacé" ou "vulnérable" sur la liste rouge des odonates de France ou étant prise en compte dans les plans nationaux et/ou régionaux en faveur des odonates (Sources : SLE ; INPN ; CPIE de Meuse ; RNR des Etangs de Belval-en-Argonne).

L'évolution des populations d'odonates constitue un indicateur pertinent des modifications de l'environnement : changement climatique, activités anthropiques... De plus, les odonates sont un

Un territoire d'exception

groupe taxonomique relativement facile à appréhender par le grand public ce qui permet la mise en place de suivis participatifs. En Argonne, Le CPIE de Meuse propose un guide d'aide à l'identification accessible à tous, et recueille les observations réalisées dans le cadre de l'Observatoire de la Biodiversité.

II_2.2. La flore

II_2.2.a. L'Argonne, Pays de l'Arbre Roi

L'Argonne est un territoire connu pour ses étendues forestières. Certaines sources donnent au nom « Argonne » la signification de « Pays de l'Arbre Roi ». Dans les immenses forêts composées à 80% de feuillus, quelques individus apparaissent comme des spécimens remarquables par leur originalité, leur gabarit ou leur essence devenue rare. C'est le cas des Ormes lisses dont quelques individus subsistent en Argonne. Certains chênes font office d'attraction touristique tant leurs dimensions impressionnent. C'est le cas du « Gros Chêne », près de Boult-aux-Bois, du « Chêne Louis XIV » à Villers en Argonne, du « Chêne du Roi de Rome » en forêt de Châtrices, du « Lorang » près de la Haute Chevauchée en Meuse, du « Roi de l'Argonne », à Clermont-en-Argonne ou du « Chêne Giraut » (Photo 10)... Au titre des arbres originaux, il faut citer le « Fau de Valmy » en forêt de Sainte-Ménéhould.



Photo 10 : Le chêne Giraut, près de Florent-en-Argonne, magnifique arbre de 34 mètres de hauteur et de 5,63 mètres de circonférence.

Avec le réchauffement climatique, certaines maladies apparaissent sur les arbres. C'est le cas de la chalarose qui fait des dégâts importants sur les plantations de frênes. Cette maladie est transmise aux arbres par un champignon pathogène, auquel seuls 2% des individus semblent résister. En forêt de Laheycourt (partie sud du périmètre d'étude), les dégâts ont été estimés à hauteur des trois quarts des frênes dépérissant. Au-delà des inquiétudes que cette maladie soulève pour l'avenir de l'espèce, les enjeux sont aussi financiers pour les propriétaires privés aussi bien que pour les communes.

II_2.2.b. Les plantes

De la même manière que pour les animaux, la diversité des habitats et des sols de l'Argonne permet à une grande variété de flore et de faune de se développer.

Ainsi, la flore d'Argonne se compose aussi bien d'espèces des milieux humides ou secs, acides ou basiques, ouverts ou forestiers... Un grand nombre de plantes de l'Argonne bénéficie d'une protection nationale, régionale ou départementale comme :

- la Cervicaire (*Campanula cervicaria*), ou encore la Prêle des bois (*Equisetum sylvaticum*) pour les espèces forestières.
- le marisque (*Cladium mariscus*), le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), le Faux-nénuphar (*Nymphaoides peltata*), le Potamot à feuilles aigües (*Potamogeton acutifolius*) ou encore le Scirpe ovoïde (*Eleocharis ovata*) pour les espèces de milieux humides.
- l'ophioglosse répandu (*Ophioglossum vulgatum*) ou l'Orchis vert (*Dactylorhiza viridis*) parmi les espèces des milieux ouverts.

Du fait de sa situation géographique, l'Argonne se trouve à la limite entre deux domaines phytogéographiques : le domaine atlantique à l'ouest et le domaine médio-européen à l'est. Cette zone de transition entre deux écotones présente un intérêt particulier pour suivre et étudier les influences du changement climatique. Certaines espèces en limites d'aire de répartition pourraient apparaître progressivement en Argonne et être considérées comme des marqueurs de l'évolution climatique. C'est le cas de l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) ou de la Pulmonaire à longues feuilles (*Pulmonaria longifolia*).

■ Orchidées

L'Argonne est bien connue par les amateurs pour ses nombreuses espèces d'orchidées : 26 y sont répertoriées, dont le Dactylorhize de mai (*Dactylorhiza majalis*), l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) ou l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), espèces classées « quasi-menacées » sur la liste rouge nationale. L'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) est également classée comme espèce « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge des orchidées de Champagne-Ardenne. Certaines espèces bénéficient d'une protection régionale ou départementale comme l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) protégé en Champagne-Ardenne et en Lorraine, l'Epipactis de Müller (*Epipactis muelleri*) et l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) protégées en Lorraine ou encore l'Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*) qui bénéficie d'une protection départementale dans les Ardennes et la Marne. La liste des orchidées répertoriées sur le périmètre d'étude figure en [annexe V](#). L'Epipogium sans feuille (*Epipogium aphyllum*), espèce rencontrée généralement dans les milieux montagnards, a été observée pour la dernière fois en Argonne dans le secteur de Sainte-Ménéhould en 1999. Cette présence exceptionnelle est à rechercher.



Homme pendu (Photo : M. Chaffaut)

▪ Les plantes obsidionales

Des travaux de recherches menés sur les plantes introduites en France par les armées lors des conflits indiquent que certaines plantes de l'Argonne pourraient être d'origine obsidionale. L'Argonne ayant été le théâtre de nombreux conflits, les armées qui ont circulé sur ce territoire ont pu être vectrices pour certaines espèces.

Parmi les plantes considérées comme obsidionales, la Bermudienne des montagnes (*Sisyrinchium montanum*) n'a été observée qu'après la fin de la Première Guerre Mondiale. Elle fut possiblement importée par les armées américaines car originaire d'Amérique du nord, et probablement présente dans les fourrages destinés aux chevaux. La répartition des stations de Bermudienne des montagnes en Argonne est corrélée avec l'historique des déplacements des troupes américaines en 1918 sur une dizaine de localités dont Montfaucon-en-Argonne, Neuville-en-Argonne, Varennes-en-Argonne, et La Croix-aux-Bois. Le Scirpe vert sombre (*Scirpus atrovirens*) dont des stations ont été relevées à Beaulieu-en-Argonne et à La Chalade aurait approximativement les mêmes origines que la Bermudienne des montagnes.

II_2.3. Les corridors écologiques sur le territoire argonnais

Les Trames verte et bleue sont une des mesures mises en place par le Grenelle de l'Environnement ayant pour objectif de limiter le déclin de la biodiversité en agissant sur la préservation et la restauration des continuités écologiques, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... en d'autres termes d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques sont l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité), et des éléments qui permettent aux espèces d'y circuler et d'y accéder (corridors écologiques).

Pour mettre en place les Trames verte et bleue, chaque territoire identifie les réservoirs de biodiversité dont il dispose. Souvent, ces réservoirs sont constitués des zones boisées, et des zones protégées telles que le réseau des sites Natura 2000, les zones Ramsar, les ENS... et tous les autres périmètres bénéficiant d'un programme de préservation. Il suffit alors de relier ces réservoirs entre eux par des corridors écologiques. Pour les identifier, chaque type d'occupation du sol est associé à un coefficient de perméabilité en fonction de sa facilité à être emprunté par les espèces. Les corridors écologiques sont ainsi constitués des espaces par lesquels les espèces ont le plus de facilité à circuler (haies, ripisylves, zones naturelles, bosquets, bandes enherbées...). Les espaces de vie et de circulation identifiés de cette manière sont ensuite comparés avec des informations sur les aménagements existants (routes, voies ferrées, barrages, écluses, zones urbaines...). Cette étape permet d'identifier les obstacles possibles à la circulation des espèces, et de définir des actions à mettre en œuvre pour entretenir ou restaurer les continuités écologiques.



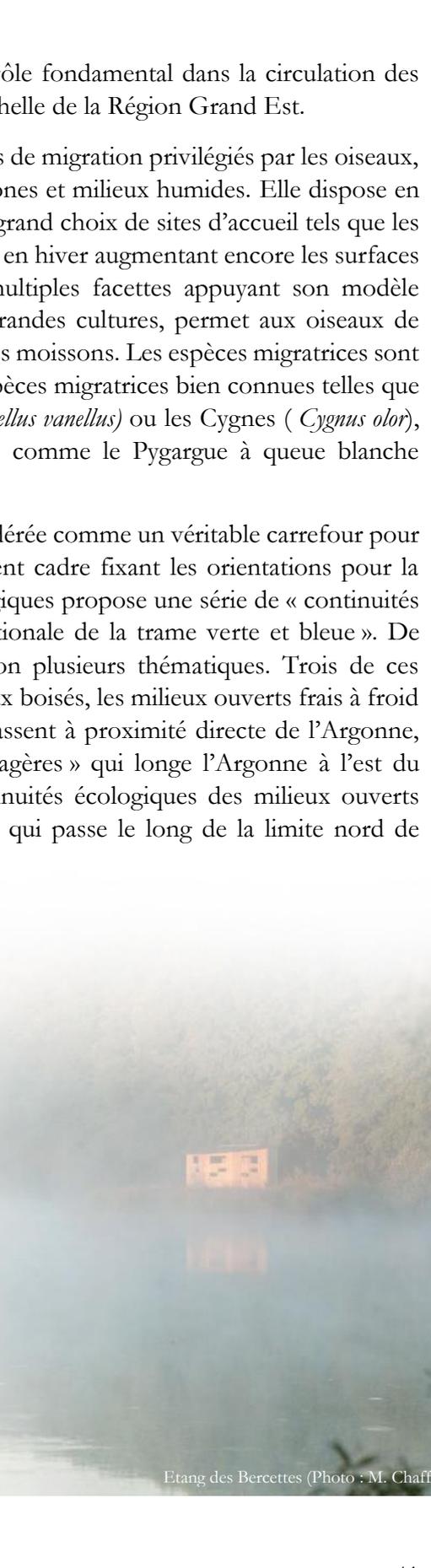
Troupeau de moutons. (Photo : M ; Guimard, APNR)

II_2.3.a. L'Argonne : Espace de circulation d'intérêt suprarégional

De par sa superficie et sa situation l'Argonne occupe un rôle fondamental dans la circulation des espèces au niveau international, national et également à l'échelle de la Région Grand Est.

Sur le plan international, l'Argonne se situe dans les couloirs de migration privilégiés par les oiseaux, et plus particulièrement par les espèces affectionnant les zones et milieux humides. Elle dispose en effet de plusieurs atouts. En premier lieu, la présence d'un grand choix de sites d'accueil tels que les nombreux étangs, et les prairies humides, souvent inondées en hiver augmentant encore les surfaces en eau disponibles. La présence d'une agriculture aux multiples facettes appuyant son modèle économique à la fois sur les prairies, mais aussi sur les grandes cultures, permet aux oiseaux de trouver de quoi reconstituer leurs réserves dans les reliefs des moissons. Les espèces migratrices sont ainsi observées en grand nombre en Argonne. Il s'agit d'espèces migratrices bien connues telles que les Grues cendrées (*Grus grus*), les Vanneaux huppés (*Vanellus vanellus*) ou les Cygnes (*Cygnus olor*), mais également d'espèces migratrices plus confidentielles comme le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*).

Aux niveaux national et régional, l'Argonne peut être considérée comme un véritable carrefour pour la circulation des espèces. Sur le plan national, le document cadre fixant les orientations pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques propose une série de « continuités écologiques d'importance nationale pour la cohérence nationale de la trame verte et bleue ». De grandes continuités écologiques sont ainsi identifiées selon plusieurs thématiques. Trois de ces grands axes passent par l'Argonne. Ils concernent les milieux boisés, les milieux ouverts frais à froid et un important couloir de migration. Deux autres axes passent à proximité directe de l'Argonne, l'axe n°9 de la thématique « Continuités écologiques bocagères » qui longe l'Argonne à l'est du périmètre d'étude, et l'axe n°10 de la thématique « Continuités écologiques des milieux ouverts thermophiles dont la tendance calcicole est plutôt nette » qui passe le long de la limite nord de l'Argonne, au niveau des Crêtes Préardennaises.



Etang des Berchettes (Photo : M. Chaffaut)

Un territoire d'exception

Le tableau suivant décrit les trois principales continuités écologiques nationales qui concernent l'Argonne.

Thématique	N° de l'axe dans le document cadre	Nom de l'axe dans le document cadre	Description
Milieux boisés/forêts de plaine	6	Axe partant du littoral atlantique et se scindant en plusieurs branches vers la Normandie, le Centre, la Bourgogne et la Franche-Comté	Cette continuité forme un grand axe partant du littoral atlantique et s'enfonçant dans les terres selon plusieurs branches. La branche médiane contourne Orléans par le nord (Loire) puis traverse le nord de l'Yonne pour former un croissant dans la partie est de la Champagne-Ardenne avant de rejoindre les Ardennes. En Champagne-Ardenne, cette continuité de milieux fermés plutôt acidophiles traverse le pays d'Othe, la Champagne humide, l'Argonne puis les Crêtes préardennaises et enfin les Ardennes primaires.
Milieux ouverts frais à froids hors grands massifs montagneux	10	Continuité partant de l'est de la région Centre et remontant jusqu'à la frontière belge par la limite Champagne-Ardenne/Lorraine	Cet axe remonte jusqu'à la frontière belge par l'Argonne à la limite de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine. Ce tracé repose notamment sur la répartition du Laser à feuilles larges (<i>Laserpitium latifolium</i> L).
Voie d'importance nationale pour la migration de l'avifaune/Probabilité de passage forte	13	Axe Europe du Nord/France.	Arrivée des oiseaux en migration postnuptial depuis l'Europe du Nord en redescente vers l'Europe du Sud et l'Afrique. En migration pré-nuptiale, cette voie peut également être utilisée pour rejoindre l'Europe du Nord. Ce couloir concerne entre autres les espèces telles que le Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>), la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), la Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) etc...

Figure 17 : Continuités écologiques nationales passant en Argonne

Ces continuités écologiques, et plus particulièrement l'axe numéro 13, doivent être prises en compte dans les aménagements pouvant avoir un impact sur les populations d'oiseaux migrateurs, notamment dans la définition des schémas de développement éolien.

Le document cadre indique aussi les habitats considérés comme sensibles à la fragmentation à prendre en compte prioritairement dans la désignation et la gestion des Trames verte et bleue. Parmi les milieux identifiés en Argonne, 18 figurent dans cette liste parmi lesquels les tourbières basses alcalines, les mégaphorbiaies hygrophiles, ou les vieilles chênaies acidophiles.

En région, l'Argonne occupe également une place centrale dans les continuités écologiques. En premier lieu, les vallées de l'Aisne, de l'Aire et dans le prolongement de cette dernière, celle de la Bar, forment deux « couloirs » qui traversent l'Argonne dans un axe sud-nord (dans le sens de l'écoulement).

Un territoire d'exception

Côté est du massif argonnais, la Bar, affluent de la Meuse, est située dans le prolongement de la vallée de l'Aire, permettant ainsi une circulation des espèces depuis le nord de la Champagne Humide (site Ramsar FR7200004 - Etangs de la Champagne humide) jusqu'à la vallée de la Meuse vers le nord en direction de Sedan, ou vers l'est en direction de Verdun. Ces corridors vers la vallée de la Meuse sont d'autant plus importants que celle-ci constitue un des principaux corridors écologiques d'axe nord-sud de la Région Grand-Est.

Sur le versant ouest, la vallée de l'Aisne permet la communication des espèces entre la zone Ramsar et les Ardennes. Cette vallée offre également un passage vers l'ouest en permettant aux espèces de circuler le long des côtes de Champagne, et de trouver des corridors écologiques vers le massif forestier de Suippes, puis vers la Montagne de Reims. En direction de l'ouest, ce corridor constitue une alternative aux corridors formés par les vallées de la Marne, de l'Aube ou de la Seine situées bien plus au sud de cette position.

La carte (Figure 18) illustre le rôle de l'Argonne aux plans international, national et régional.

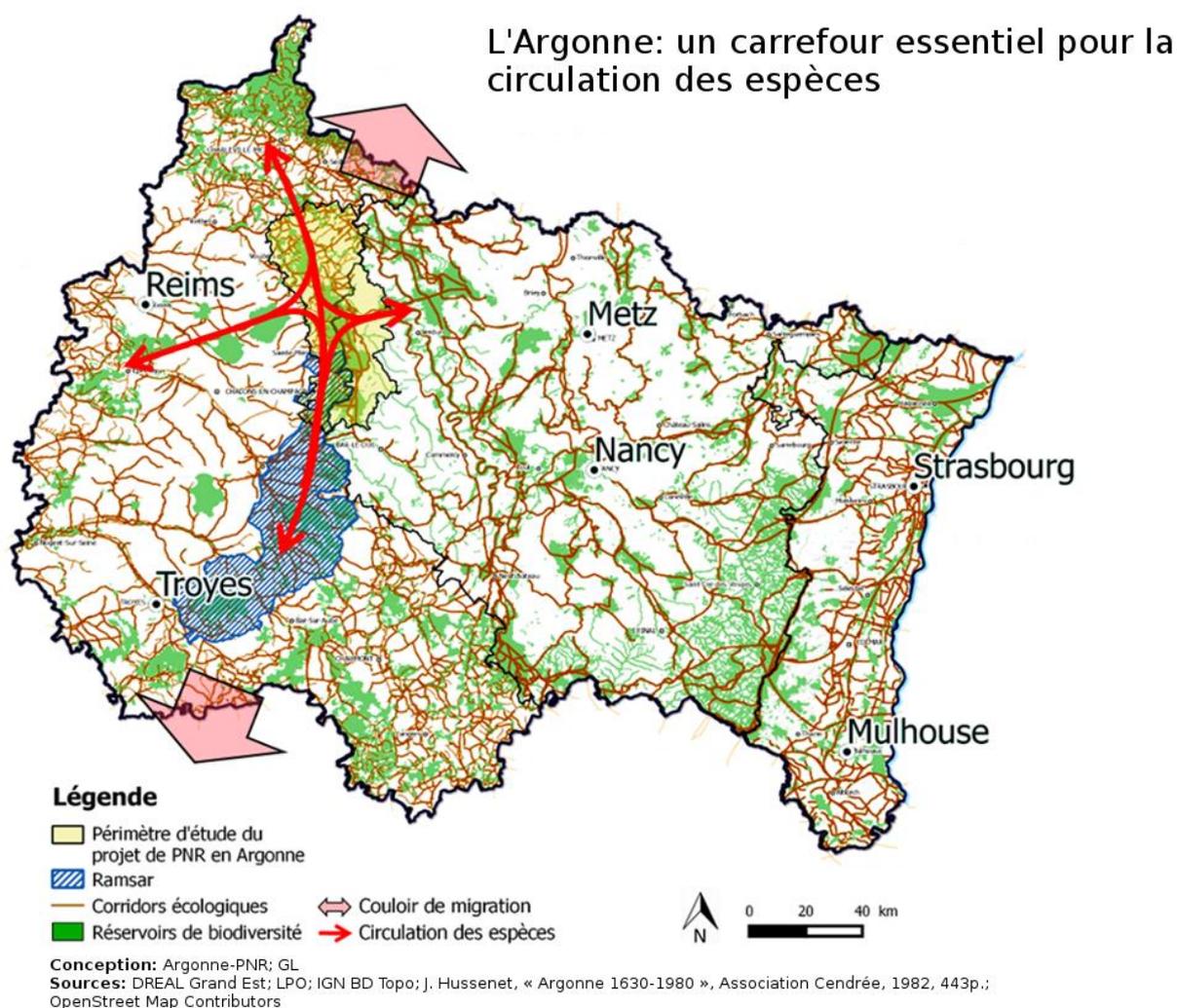


Figure 18 : L'Argonne est un carrefour d'importance nationale et internationale.

Le document cadre fixant les orientations pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques propose des listes régionales d'espèces sensibles à la fragmentation, et dont la préservation représente un intérêt national. Au moins 28 espèces figurant dans la liste de Champagne-Ardenne et 49 de celles figurant dans la liste de Lorraine sont représentées en Argonne dont une vingtaine d'espèces d'oiseaux.

II_2.3.b. Trames Verte et Bleue en Argonne

Au niveau local, les Trames Verte et Bleue (TVB) s'appuient sur le réseau important de surfaces en eau et de milieux ouverts ou boisés de l'Argonne.

- **Trame verte**

La trame verte (**Voir atlas cartographique p. 36**) est composée d'îlots naturels jouant le rôle de réservoirs de biodiversité, et de corridors reliant entre eux ces îlots et permettant la circulation des espèces. Les îlots sont les espaces du territoire où la biodiversité est la plus riche (ou la mieux représentée) et où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie. Ce sont également des sites qui abritent des noyaux de populations à partir desquels les individus peuvent se disperser. Les réservoirs de biodiversité correspondent en totalité ou en partie aux espaces protégés et aux espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Ces réservoirs de biodiversité sont reliés entre eux par des corridors écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer dans des conditions favorables. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ils comprennent les espaces naturels ou semi-naturels mentionnés au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement) et qui incluent les boisements, les formations végétales ponctuelles telles que les haies ou les arbres isolés, et enfin les ripisylves.

La zone « cœur » de l'Argonne représente un important réservoir de biodiversité. Composée essentiellement d'habitats forestiers ou liés aux zones humides, cette zone est couverte par de nombreuses mesures de protection (Natura 2000, ENS, APB, RBI...).

La circulation des espèces est assurée par l'existence d'un nombre important de corridors, mais dont la plupart sont d'orientation nord-sud. La présence de corridors d'orientation est-ouest un peu au sud de Varennes-en-Argonne, et sur la partie nord du périmètre permet néanmoins la circulation des espèces depuis ou vers la vallée de la Meuse. L'existence d'éléments paysagers comme des haies, des arbres isolés et des petits bosquets sur la partie Est du périmètre peut cependant être considérée comme des éléments propices à la restauration et au renforcement des continuités écologiques Est-Ouest.

Les corridors écologiques peuvent être fragmentés par le passage de voies de circulation routières ou de réseaux ferrés. En Argonne, deux obstacles principaux segmentent l'Argonne d'est en ouest dans sa partie sud. Le premier obstacle correspond au tracé de la LGV Est Européenne. Cette ligne à grande vitesse passe au sud du massif de gaize sur les communes de Sivry-Ante, Villers-en-Argonne, le Chemin, Eclaires, Brizeaux, Foucaucourt-sur-Thabas, Evres, Nubécourt et Beausite. Cette réalisation relativement récente intègre des passages dédiés à la circulation des espèces, et des personnes. Cependant, certains endroits restent des obstacles à la circulation des espèces.

Un territoire d'exception

L'autoroute A4 passe parallèlement au tracé de la LGV, sur une partie du périmètre un peu plus au nord sur les communes de Sainte-Ménéhould, Futeau, Clermont-en-Argonne et Rarécourt. Là aussi certains points sont identifiés comme des obstacles.

Longeant l'autoroute A4, la départementale D3 présente également certains points relevés comme des obstacles, notamment à la sortie de Sainte-Ménéhould et dans la côte de Biesme où les voies de circulation sont séparées par un dispositif en béton.

Les autres obstacles sont localisés le long de la voie ferrée touristique de la vallée de l'Aisne en bordure du périmètre d'étude.

En dehors des difficultés rencontrées le long de ces axes de circulation, le reste du périmètre présente très peu d'obstacles identifiés.

De nombreux mammifères comme le Chat forestier (*Felis silvestris*), le Renard (*Vulpes vulpes*), les grands ongulés sauvages ou encore de multiples espèces de chauve-souris sont dépendantes des continuités écologiques composant la trame verte.

▪ Trame bleue

Les trames bleues ([Voir atlas cartographique p. 37](#)) sont organisées autour des principales rivières et de leurs affluents, et intègrent les espaces en eau tels que les étangs, mares et autres zones humides. Les surfaces en eau classées au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement ou importantes pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les autres surfaces en eau et zones humides peuvent constituer des espaces de vie ou des corridors écologiques.

Sur le périmètre de l'Argonne, la forte présence de l'eau et de nombreuses zones humides permet de former un maillage assez dense de la trame bleue. Plusieurs d'entre elles bénéficient d'un statut de protection, et permettent aux espèces de trouver des lieux de vie privilégiés.

La circulation des espèces dans les corridors écologiques est cependant impactée par l'existence d'obstacles de natures diverses. Les biefs, barrages et seuils peuvent être des éléments empêchant les espèces de remonter vers l'amont des cours d'eau. En Argonne, les données régionales montrent 47 barrages, 63 seuils en rivière et 22 obstacles d'autre type (grilles de pisciculture, ponts...). Les barrages sont pour la plupart situés dans la partie sud du périmètre. Ils servent en général à réguler le niveau d'eau dans les étangs, plus nombreux dans le sud de l'Argonne. Une grande partie des seuils en rivière sont situés le long de l'Aire et de ses affluents. Dans la partie Ardennaise, les principaux obstacles sont situés sur les canaux navigables entre Le Chesne et Semuy ou à Vouziers.

Cependant, le traitement des ouvrages requiert une approche systémique car ils présentent parfois une forte valeur patrimoniale et/ou écologique. Dans certains cas, ces ouvrages installés depuis longtemps ont permis la création de conditions favorables pour l'accueil d'espèces à fort enjeu. C'est par exemple le cas de certaines populations de Sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*) installées près de certains biefs ou les courants sont nuls. Ainsi, chaque intervention doit faire l'objet, en amont, d'un état des lieux précis pour prendre en compte la globalité des effets que peut avoir l'effacement de l'obstacle.

Parmi les espèces présentes en Argonne et identifiées comme particulièrement sensibles au fractionnement des Trames bleues, il faut citer l'Agrion de mercure (Espèce prioritaire dans le PNAO), ou encore le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) espèce classée vulnérable (VU) sur la liste rouge nationale et en forte régression au niveau national).

II_2.4. Etat des lieux des connaissances naturalistes sur le périmètre d'étude

De nombreux organismes réalisent des opérations d'inventaire, de suivi, d'observation... pour améliorer la connaissance des habitats et des espèces présents en Argonne. Ainsi, au-delà des données nationales issues des inventaires ZNIEFF, il est possible de trouver sur l'Argonne de nombreuses données naturalistes auprès d'organismes locaux, départementaux ou régionaux, ou encore d'associations.

II_2.4.a. Inventaires ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique sont des zones d'inventaire du patrimoine naturel. A ce titre, elles ne constituent pas des mesures de protection directes, mais servent à orienter les décisions d'aménagement du territoire en aidant à la prise en compte du principe de préservation du patrimoine naturel. Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I sont définies en fonction de la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Elles correspondent à une unité, ou à un regroupement homogène d'unités écologiques.
- Les ZNIEFF de type II regroupent des grands ensembles naturels peu modifiés et possédant des caractéristiques biologiques exceptionnelles. A ce titre, elles intègrent une ou plusieurs ZNIEFF de type 1 faisant ainsi office de zones tampons.

Le périmètre d'étude compte 59 ZNIEFF de type I portant sur plus de 20 000 ha, et 8 ZNIEFF de type 2 englobant un peu plus de 72 000 ha ([Voir atlas cartographique p. 31](#)). L'inventaire réalisé dans le cadre des ZNIEFF porte donc sur 1/3 du périmètre d'étude, et sur 95 types d'habitats différents.

La liste des zones et leur emprise respective sur le périmètre d'étude figure en [annexe VI](#).

II_2.4.b. Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Ces ZICO délimitent des zones reconnues exceptionnelles pour leur rôle majeur dans l'accueil de populations avifaunistiques d'intérêt communautaire. Ces zones sont créées par la France pour répondre à la directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 qui préconise de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ». Comme les ZNIEFF, les ZICO ne sont pas des mesures de protection, mais elles permettent une meilleure connaissance du fonctionnement des habitats et des espèces, et doivent être prises en compte dans les travaux et les documents d'aménagement. Elles permettent également de préfigurer les études visant à la création de zones de protection spéciale (ZPS) si les enjeux présents sur la ZICO nécessitent un tel classement.

En Argonne, il existe deux ZICO ([Voir atlas cartographique p. 32](#)) qui couvrent un total de 39 622 hectares soit 12% de la surface du périmètre d'étude, alors que les ZICO ne représentent que 8% de la surface nationale. Les zonages des ZICO sur le périmètre d'étude, la liste de ces zones et de leur emprise communale sur le périmètre d'étude est détaillée en [annexe VII](#).

II_2.4.c. Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont été institués par la loi du 31 décembre 1976 portant réforme de l'Urbanisme et font suite aux « périmètres sensibles » créés par décret en 1959 pour tenter de limiter l'urbanisation sauvage du littoral français.

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels [...] », la loi du 18 juillet 1985 a confié aux Départements l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces ENS.

Les Départements des Ardennes, de la Marne et de la Meuse, localement concernés par l'étude d'opportunité d'un PNR d'Argonne, portent des politiques ENS distinctes :

- L'Assemblée Départementale des **Ardennes** a décidé, en 2010, d'appliquer la taxe d'aménagement anciennement « Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles » (TDENS). Depuis sa mise en place, les recettes, générées par cette taxe, participent, notamment, à l'aménagement de sentiers le long de la Meuse allant de Givet à Mouzon, appelé « Voie Verte Trans-Ardennes ». Cette voie de circulation douce contribue à la mise en valeur du patrimoine ardennais dans le respect de l'environnement.

De plus, depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental soutient financièrement, les actions, visant à préserver, gérer et valoriser les espaces et sites remarquables, menées par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne sur le territoire ardennais.

- L'Assemblée départementale de **la Marne** a mis en place la taxe d'aménagement en 2006. Cette recette affectée participe à la mise en place d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels départementaux afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels dans la Marne.

Initialement, la taxe d'aménagement visait notamment à créer un réseau de circulation douce (pédestre, équestre et cycliste). En 2014, l'Assemblée départementale a souhaité élargir le champ d'affectation du produit de cette taxe aux actions ayant pour objet la préservation ou la remise en état des continuités écologiques et à la protection des forages d'eau potable aux abords des routes départementales.

S'agissant de la sauvegarde et de la mise en valeur des espaces naturels marnais, un partenariat a été conclu avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne depuis de nombreuses années. Ainsi, le Conservatoire soutient et étoffe la constitution d'un réseau au travers d'actions de gestion écologique de sites naturels et de diagnostics de territoire sur les secteurs d'intérêt écologique.

FOCUS

ENS Etang des Bercettes.

La faune présente sur ce site d'exception est composée entre-autres de 93 espèces d'oiseaux dont 11 considérées d'intérêt communautaire, de 14 espèces de mammifères dont 3 espèces de chauve-souris, ou encore de 16 espèces de libellules. Au total sur ce site d'une douzaine d'hectares (étang principal, abords et butte paysagère compris), ce sont 57 espèces tous taxons confondus qui sont inscrites sur les listes rouges nationales. L'accès au site est très facile (voie d'accès roulante, aire de stationnement, cheminements aménagés...) ce qui permet d'en faire facilement un lieu d'information et de sensibilisation du public.



Figure 19 : L'étang des Bercettes, un ENS aménagé.
(Photo : G. LEVY Argonne-PNR)

- En 2004, l'Assemblée départementale **de la Meuse** a voté la levée de la part ENS de la Taxe d'Aménagement assise sur les permis de construire.

Depuis, le Département conduit une politique, confortée en 2013, d'accompagnement technique et financier des porteurs de projets dans les domaines de la connaissance, de la préservation, de la gestion et de la valorisation des Espaces Naturels Sensibles.

Pour conduire sa politique, le Département de la Meuse s'appuie sur un inventaire des sites identifiés pour leur valeur patrimoniale, au regard de leurs caractéristiques paysagères, de leurs habitats terrestres ou aquatiques, de leur faune ou de leur flore, soit près de 260 ENS répartis sur l'ensemble du territoire meusien.

Le périmètre d'étude compte 24 ENS tous situés en Meuse, ce qui représente 9% des ENS du département. 15 de ces espaces sont surfaciques et concernent pour l'essentiel des milieux tels que des étangs ou des zones humides, des vergers et des surfaces boisées. Parmi ces 15 ENS, 6 portent sur des étangs importants pour les espèces avifaunistiques résidentes ou migratrices, et 3 sont basés sur le caractère exceptionnel du patrimoine géologique de l'Argonne. La surface cumulée de ces 15 ENS représente près de 1400 hectares. La liste des ENS surfaciques et leur surface respective sur le périmètre d'étude se trouve en **annexe VIII**.

Le périmètre d'étude compte également 9 ENS linéaires (Figure 20) qui sont disposés le long des cours d'eau, et englobent :

- le lit mineur
- les berges
- les annexes hydrauliques (mortes, bras morts, anciens lits) à l'exclusion des plans d'eau à vocation économique, touristique ou de loisirs
- les prairies et boisements alluviaux sur une largeur de 6 m de part et d'autre du cours d'eau ou de ses annexes hydrauliques.

La totalité de la vallée de l'Aire sur la partie meusienne du périmètre d'étude est classée comme ENS, soit un ENS linéaire d'un peu plus de 58 km⁵. La longueur cumulée de ces ENS incluses dans le périmètre d'étude est d'environ 170 km.

⁵ Longueur de l'ENS sur le périmètre d'étude.

ENS Linéaires			
Code de l'ENS	Nom de l'ENS	Année de classement	Longueur incluse dans le périmètre d'étude PNR (km)
R19	Rivière de l'Aisne	2013	24,1
R20	Rivière de l'Aire	2013	58,7
R21	Ruisseau de Sept Fontaines	2013	3,5
R22	Ruisseau de Beauchamp	2013	10,8
R35	Rivière de la Chée	2013	21,0
R36	Rivière de la Cousances	2013	13,1
R37	Rivière de la Vadelaincourt	2013	10,0
R38	Rivière de la Buante	2013	17,8
R39	Ruisseau de la Marque	2013	11,7

Figure 20 : Liste des ENS cours d'eau sur le périmètre (Conseil Départemental de la Meuse, 2016)

II_2.4.d. Programmes cynégétiques et connaissance de la faune sauvage

La chasse est une activité omniprésente en Argonne, par la forte présence de forêts, d'étangs et cours d'eau qui forment un cadre de vie privilégié pour les animaux.

Bien plus qu'une simple activité de loisir et de tradition, la chasse a un réel rôle d'un point de vue environnemental. Elle contribue activement à la conservation et à la protection des écosystèmes, au maintien de la biodiversité ainsi qu'à celui des équilibres agro-sylvo-cynégétiques.

Des suivis et études sur les populations et les habitats sont ainsi réalisés afin d'avoir une idée précise des actions à programmer. Plusieurs programmes sont ainsi menés par les différentes sociétés et fédérations de chasse.

■ Suivi des populations de grands ongulés

Concernant le grand gibier, les schémas de gestion cynégétiques prévoient un suivi des populations, l'évaluation de leurs impacts sur l'écosystème forestier, et une meilleure connaissance des espèces, avec différents acteurs. Ces espèces font l'objet d'actions de comptages, suivis, connaissances approfondies...etc.

Le programme sur les Indicateurs de changement écologique (ICE) vise à améliorer la technique de suivi des grands ongulés sauvages. Elle apporte des informations sur la relation population/habitat et ses résultats varient en fonction de l'évolution des effectifs et de la qualité des habitats. L'ICE mesure trois paramètres : l'évolution du nombre d'individus, la performance individuelle des individus et l'impact des populations sur l'habitat.

Cette technique relativement récente est cependant pratiquée dans beaucoup de secteur argonnais.

D'autres programmes tels que l'étude des oestres (mouche du chevreuil) visent à analyser l'impact des parasites sur les dynamiques des populations.

Chez le Sanglier (*Sus scrofa*), des études menées sur des prélèvements de tissus permettent d'étudier l'hybridation des animaux avec des Porcs domestiques (*Sus scrofa domesticus*). Ces hybridations peuvent

entraîner une diminution de l'espèce sauvage, et accroître la pression sur les habitats car les individus hybrides auraient par exemple, des portées plus nombreuses que les individus sauvages.

- **Suivi des populations de lièvres**

La nécessité d'une meilleure connaissance de l'évolution et de l'état des populations de lièvres a poussé les réseaux de chasseurs à s'engager dans un programme de suivi. Si cette espèce est moins représentative des tableaux de chasse en Argonne, elle n'en reste pas moins une espèce cynégétique importante. En parallèle de méthodes de comptage plus précises, la collecte des cristallins sur les animaux prélevés est mise en place. Cette technique apporte des informations précises sur l'âge des individus, et permet d'estimer à l'aide de courbes de références le mois de naissance des animaux. Il est alors possible d'en déduire quelles sont les périodes préjudiciables aux jeunes animaux, d'en rechercher les causes, afin d'établir des programmes d'action.

- **Sérothèque nationale « faune sauvage »**

L'objectif de la sérothèque est de conserver des échantillons de sérum et de rate pour des besoins futurs. En effet, les événements entraînant la chute des populations de gibier peuvent trouver leur origine bien en amont de ces baisses démographiques. La collecte d'échantillons visant à comprendre le phénomène pouvant alors être trop tardive pour permettre de le comprendre et de l'endiguer. La conservation des sérums sur plusieurs années peut permettre de rechercher l'origine d'un problème sur des périodes antérieures. L'objectif de la sérothèque est également de permettre une meilleure compréhension du rôle de la faune sauvage dans la transmission des maladies animales pouvant atteindre les élevages voire l'Homme.

II_2.4.e. Associations et organismes naturalistes

De très nombreux organismes ou associations mènent des travaux visant à mieux connaître la faune, la flore et la fonge de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Leurs efforts portent aussi bien sur la protection des milieux ou des espèces, sur des travaux de prospection et d'inventaire ou encore sur des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les Conservatoires des Espaces Naturels (CEN) de Champagne-Ardenne et de Lorraine interviennent sur le périmètre au titre de plusieurs missions telles que l'amélioration des connaissances naturalistes, la gestion et la protection des sites naturels ainsi que l'information et la sensibilisation des publics. Ils sont associés à plusieurs autres associations en fonction des missions (associations naturalistes locales, LPO...).

Le Conservatoire botanique du Bassin Parisien dont une antenne se trouve à Châlons-en-Champagne et le Pôle lorrain du futur Conservatoire Botanique National Nord-Est travaillent sur la connaissance de la flore et des habitats, la conservation des éléments rares et menacés de la flore et des habitats, l'appui technique aux partenaires locaux et la sensibilisation à la préservation de la diversité végétale.

Les LPO de Champagne-Ardenne et de Lorraine interviennent aussi dans la connaissance et le suivi des populations avifaunistiques sur le périmètre d'étude. Ces associations organisent également des opérations de sensibilisation des publics à la nature. Il faut noter sur le périmètre l'engagement de la LPO Champagne-Ardenne dans la gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) des Etangs de Belval-en-Argonne.

Le CPIE de Meuse mène également des actions de prospection et de sensibilisation des publics à l'environnement et au développement durable. Il mène aussi des travaux, en partenariat avec les collectivités, pour favoriser la préservation des milieux et des espèces qui y vivent. Sur le plan de

Un territoire d'exception

L'Argonne, le CPIE est engagé aux côtés de la Communauté d'Argonne-Meuse et du Conseil Départemental de la Meuse sur un projet de remise en état et d'ouverture au public du site des Bercettes (Classé ENS).

Les associations naturalistes mènent aussi, en fonction de leurs orientations, de précieux travaux d'inventaire ou de sensibilisation du public. Une grande partie des données naturalistes disponibles sur le secteur de l'Argonne émanent de ces associations. Côté Lorraine, l'accès aux données détenues par ces associations est facilité par l'association Lorinat. Cette association a pour objectif de centraliser les demandes de données et de coordonner leur diffusion.

Enfin les particuliers peuvent aussi participer à l'acquisition de connaissances sur le territoire au travers de programmes mis en place par diverses associations (LPO, Observatoire des odonates de Champagne-Ardenne, CPIE de Meuse...) et visant à recueillir les observations de chacun.

Plus récemment, La Région Grand Est, aux côtés de l'Etat, de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et des Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie, s'est engagée dans la mise en place d'un système d'information sur la nature et les paysages (SINP) et d'un Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB). Ces outils visent à mettre à disposition des décideurs locaux et des organismes de gestion et de protection, une base de données Régionale indispensable pour la bonne prise en compte des espèces et des milieux dans les politiques d'aménagement et de développement territorial.

II_2.5. Mesures de protection existantes et surfaces couvertes

II_2.5.a. Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés sur la base des espèces d'intérêt communautaire qui y sont présentes. Ces sites sont répertoriés au titre des Directives Habitat et/ou Directives Oiseaux.

L'Argonne, compte 15 sites Natura 2000 dont 10 sur la base de la Directive Habitat et 5 sur la base de la Directive Oiseaux. Ces sites recouvrent plus de 33 000 ha soit environ 15 % du territoire du projet de PNR.

La présence de ces sites démontre l'intérêt communautaire des espèces qui s'y trouvent et l'importance de gérer les activités qui se déroulent au sein du territoire afin de les préserver.

Les enjeux pour les sites Natura 2000 de l'Argonne sont principalement la perte de l'élevage, qui entraîne la disparition de certains espaces tels que les prairies, la gestion forestière, qui doit être rationalisée, et le tourisme et les loisirs qui peuvent occasionnellement créer un dérangement pour certains secteurs à enjeux spécifiques.

Sur la zone des Etangs d'Argonne, dont l'opérateur est la LPO, des Mesures Agroenvironnementales ont été proposées depuis quelques années. Celles-ci consistent principalement à favoriser le maintien de prairies par minimisation de la fertilisation, retard de fauche et remise en herbe.

Les sites Natura 2000 d'Argonne ([Voir atlas cartographique p. 33](#)) représentent majoritairement les milieux forestiers et les milieux humides. Ces espaces sont favorables aux espèces forestières, telles que la Cigogne noire (*Ciconia nigra*) ou les chiroptères, et à la présence d'oiseaux et espèces de milieux humides, tels que la Grue cendrée (*Grus grus*), le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*)

Un territoire d'exception

, ainsi que des amphibiens dont le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ou la Rainette verte (*Hyla arborea*), qui investissent les deux milieux.

Les interactions entre ces deux types de milieux sont nécessaires à l'existence de ces espèces. Une bonne gestion et un suivi de ces habitats doit permettre la préservation du territoire argonnais au regard de ces espèces.

La liste de ces sites, et leur superficie dans le sont détaillées en **annexe IX**.

II_2.5.b. Ramsar

La partie sud du périmètre d'étude est intégré au site lié à la convention de Ramsar « étangs de la Champagne humide ». Créé en 1991, ce site Ramsar s'étend sur 255 800 ha d'étangs, de lacs, de canaux, de gravières, de vallées, de massifs de forêts humides, de marais et de prairies gorgées d'eau tout une partie de l'année. En Argonne, le site Ramsar couvre 25 800 ha (**Voir atlas cartographique p. 34**). Il abrite une grande diversité d'espèces et représente une étape incontournable pour la migration et l'hivernage de plus de 200 000 oiseaux d'eau. Le site accueille entre autre les cigognes noires lors des stationnements postnuptiaux et est l'un des derniers sites de reproduction en Champagne humide du Héron pourpré (*Ardea purpurea*) et du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*). La flore du site y est également remarquable et compte plusieurs espèces rares.

Le site est piloté par le PNR de la Forêt d'Orient, qui agit aux côtés de l'ONCFS et du CEN Champagne-Ardenne pour l'animation et la préservation de ce site.

II_2.5.c. Arrêtés de protection des Biotopes

Ils sont créés par arrêté préfectoral avec pour objectif la conservation de biotopes importants pour l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées. L'arrêté fixe les conditions techniques d'intervention compatibles avec la conservation des milieux. Le périmètre d'étude compte deux Arrêtés de protection des Biotopes (APB) (**Voir atlas cartographique p. 34**).

APB FR3800503 « Amont du ruisseau de la Biesme ».

Il est situé sur la commune de Beaulieu-en-Argonne (55). Il a été créé le 9 Avril 1996 et porte sur la partie du ruisseau de la Biesme et sur tous ses affluents sur la commune de Beaulieu-en-Argonne. Cela représente une surface totale de 28 ha. La principale espèce décrite est l'Écrevisse à pied blanc (*Austropotamobius pallipes*). Cette espèce est également présente sur divers secteurs en Argonne, sur les parties les plus en amont des ruisseaux. Elle est classée en danger (EN) sur la liste rouge des espèces de l'UICN, et vulnérable (VU) sur la liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine. Son état de conservation est décrit comme « Défavorable mauvais » en région continentale. C'est également une espèce d'intérêt communautaire inscrite aux directives II et V de la directive habitat. Cette espèce bénéficie aussi d'une inscription sur l'annexe III de la convention de Berne (protection au niveau Européen) et de la protection au niveau national des écrevisses autochtones sur le territoire métropolitain. En Lorraine et Champagne-Ardenne, l'espèce a fortement régressé et est considérée comme rare.

APB FR3800723 « Etangs de Belval ».

Cet APB, créé le 4 Février 2009, porte sur le périmètre de la réserve naturelle régionale (RNR) des Etangs de Belval. Il couvre un peu plus de 197 ha. L'objectif de cet arrêté est de renforcer la protection instaurée par la Réserve Naturelle Régionale en interdisant l'accès au site, et en réglementant les activités de loisirs qui peuvent s'y pratiquer. L'arrêté fixe aussi les conditions d'exploitation traditionnelle du site : pisciculture, exploitation forestière, agriculture... L'APB a vocation à protéger 41 espèces différentes. Parmi ces dernières, une trentaine d'espèces d'oiseaux dont 12 classées en danger (EN) ou vulnérables (VU) sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

II_2.5.d. Réserves Biologiques Intégrales (RBI)

Ce sont des programmes de protection spécifiques aux forêts publiques. 55 RBI sont actuellement en place sur le territoire métropolitain. L'objectif d'une RBI est de disposer d'un secteur de référence pour étudier la libre évolution des écosystèmes. Ce sont donc des zones exemptes de toute exploitation forestière. Les seules interventions autorisées sont la sécurisation des itinéraires ouverts au public (s'il y en a), l'élimination des espèces exotiques, et la régulation des grands ongulés si aucun prédateur naturel n'est présent sur le site. Les modalités de ces interventions sont laissées à l'appréciation du gestionnaire du site, qui s'appuie sur un comité scientifique consultatif.

Sur le périmètre d'étude, une RBI est en place depuis le 21 décembre 2001 ([Voir atlas cartographique p. 34](#)). Le site de la Louvière (FR2400183) couvre un peu plus de 103 hectares en Forêt domaniale de Lachalade (55). Cette réserve biologique intégrale fait partie des 14 RBI de la Région Grand Est. Outre de très nombreuses espèces de coléoptères (*Denticollis rubens* ; *Epiphanis cornutus* ; *Ischnomera cinerascens* ; etc...), la réserve accueille quelques espèces à enjeux particuliers comme le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*) classé comme espèce vulnérable (VU) sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

Une seconde RBI est actuellement en cours de création sur la partie sud du périmètre d'étude, dans la forêt domaniale de Lisle-en-Barrois.

II_2.5.e. Sites classés et inscrits

Cette mesure de protection a été instaurée par la loi du 2 Mai 1930 et intégrée aux articles L-341-1 à L-341-22 du code de l'environnement. L'objectif est de permettre la préservation d'espaces présentant un intérêt général du point de vue d'un ou plusieurs critères parmi les suivants : scientifique, artistique, pittoresque, historique ou légendaire.

L'inscription d'un site correspond à un premier niveau de classement. Un site inscrit bénéficie d'une protection minimum. Tous travaux menés sur ou aux abords du site doivent être déclarés quatre mois à l'avance en préfecture et sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Le classement renforce la protection donnée par l'inscription. Un site classé ne peut être ni détruit, ni modifié dans son état ou son aspect sans une autorisation spéciale émanant du ministère ou de la préfecture en fonction de la nature des travaux.

Le périmètre d'étude compte 8 sites classés ([annexe X](#)). Ces sites sont tous situés dans les parties Marnaise et Meusienne du périmètre d'étude. Cinq de ces sites sont des arbres d'exception. Le secteur

Un territoire d'exception

de la Haute-Chevauchée sur la commune de Lachalade étant actuellement soumis à enquête publique en vue d'un classement comme « Site classé ». Le périmètre compte également 7 sites inscrits (Figure 21), à raison de 6 dans la Marne dont 4 arbres remarquables, et les abords de l'observatoire de Voncq dans les Ardennes.

Sites inscrits sur le périmètre d'étude (DREAL Grand Est, 2016)				
Identifiant régional	Non	Type	Date de création	Surface (ha)
SI001	ABORDS DE L'OBSERVATOIRE A VONCQ (08)	site naturel / panorama	02/04/1937	0,3
SI038	CHENE DIT "ROI DE ROME" A CHATRICES ET SAINTE-MENEHOULD (51)	arbre	03/11/1931	
SI056	HETRE DIT "LE FAU TORTILLARD" DU LIEU-DIT "FAU DE VALMY" A SAINTE-MENEHOULD (51)	arbre	10/09/1931	
SI077	ORMES BORDANT LA CHAUSSEE DE L'ETANG DE FLORENT A SAINTE-MENEHOULD (51)	arbre	22/07/1931	
SI094	PROMENADE DES ORMES, TERRASSE DU CHATEAU ET TERTRE AVEC STATUE A SAINTE-MENEHOULD (51)	parc et jardin	21/10/1953	1,5
SI109	ROND-POINT DE LA BUTTE FEODALE AU LIEU-DIT "LE CHATEAU" A VIENNE-LE-CHATEAU (51)	vestige archéologique	07/05/1935	0,1
SI125	TILLEULS ENCADRANT L'ENTREE DE L'EGLISE A SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE (51)	arbre	10/10/1931	

Figure 21 : Sites inscrits sur le périmètre d'étude (DREAL Grand-Est, 2016).

II_2.5.f. Gestion patrimoniale des ressources naturelles

Issue du monde forestier, la notion de gestion patrimoniale des forêts s'est petit à petit étendue à l'ensemble des ressources naturelles.

Pour conserver son patrimoine, un forestier doit maintenir la quantité de bois nécessaire au renouvellement de son parc forestier et ne prélever que le surplus. Il en va de même pour les chasseurs ou les pêcheurs. La gestion patrimoniale de la forêt peut s'envisager au niveau de grands propriétaires, mais l'intervention des pouvoirs publics et d'organismes parapublics (ONF) est essentielle pour assurer une gestion patrimoniale collective. Cette intervention est encore plus nécessaire pour la chasse et la pêche (ONEMA, ONCFS, fédérations, etc.).

En Argonne, tous ces organismes interviennent sur la base de programmes d'actions intégrant cette notion de gestion patrimoniale des ressources naturelles.

Une véritable politique de protection de la nature doit désormais s'intégrer à une politique d'aménagement du territoire entièrement revue et renouvelée et aider aussi bien à la gestion de la nature ordinaire qu'à celle des territoires d'exception.

II_2.5.g. Les étangs de Belval-en-Argonne : un espace Argonnais d'importance régionale et nationale

Les étangs de Belval-en-Argonne sont situés sur la partie sud-marnaise du périmètre d'étude (Figure 22), et constituent la seule Réserve Naturelle Régionale présente en Argonne.

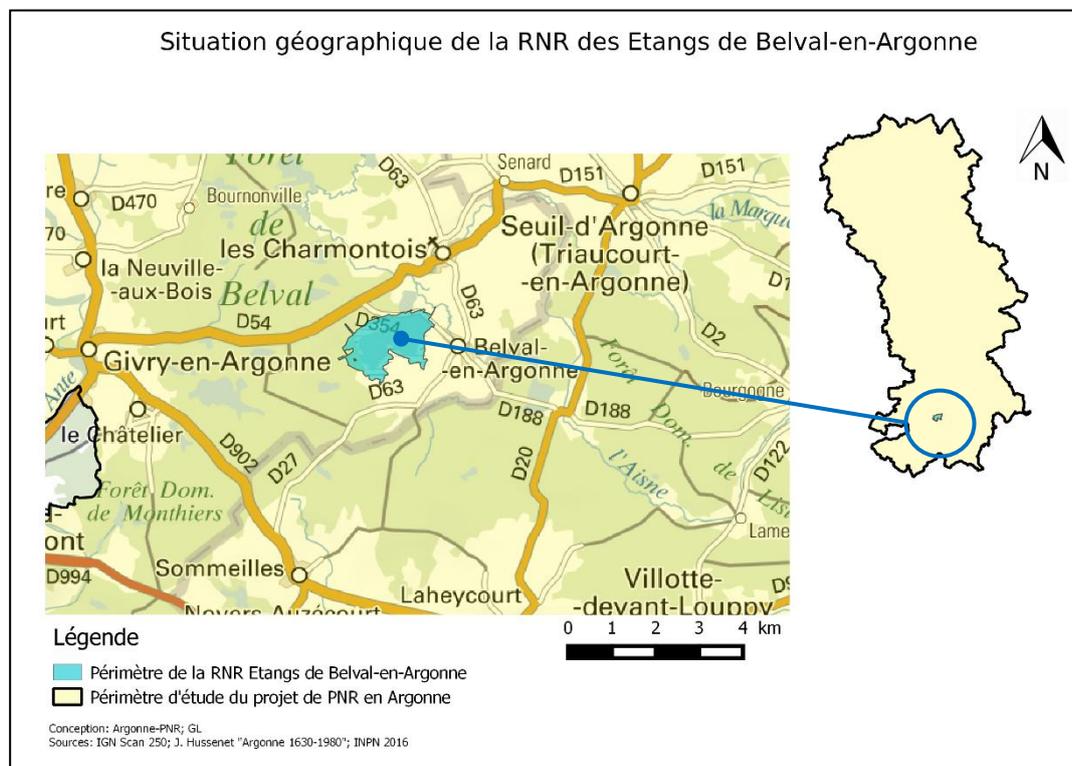


Figure 22 : La RNR des Etangs de Belval-en-Argonne est la seule RN du périmètre d'étude.

La Région a confié la gestion de cette Réserve au CEN de Champagne-Ardenne qui agit en partenariat avec la LPO de Champagne-Ardenne. Ces gestionnaires sont accompagnés par un comité consultatif, qui se réunit chaque année pour formuler des avis sur le mode de fonctionnement et de gestion du site, et sur les conditions d'application des mesures de protection programmées dans le plan de gestion.

Au-delà du statut de Réserve Naturelle Régionale, les étangs de Belval-en-Argonne sont aussi inscrits dans d'autres mesures de protection :

- Un arrêté de protection de biotopes (FR3800723) créé le 4 Février 2009 et qui porte sur la protection de 41 espèces animales dont une trentaine d'espèces d'oiseaux. Cet arrêté implique également l'interdiction de pénétrer sur le site.
- Deux zones Natura 2000 : La zone spéciale de conservation Etangs de Belval, d'Etoges et de la Grande Rouillie (FR2100335) ; et la zone de protection spéciale Etangs de Belval et d'Etoges (FR2112003). Ces sites Natura 2000 portent sur 4 espèces d'intérêt communautaire⁶ et plus de 110 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive 2009/147/CE⁷.

⁶ Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE (directive habitats)

⁷ Directive 2009/147/CE (directive oiseaux)

Un territoire d'exception

- Le périmètre Ramsar « Etangs de la Champagne Humide » (FR7200004) qui confère aux étangs de Belval-en-Argonne une reconnaissance internationale pour la protection de certaines espèces.
- La zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) « Etangs d'Argonne »
- La ZNIEFF de type I « Etangs de Belval et d'Etoges à Belval » (210002028) et la ZNIEFF de type II ZNIEFF Massif forestier et Etangs de Belval (210002026).

La réserve compte trois grands types d'habitats. De par la surface qu'il représente, le premier de ces habitats est l'eau, abritant de nombreuses espèces piscicoles dont la Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*). Viennent ensuite les roselières. Celles-ci abritent une grande variété de faune et de flore protégées. Enfin, des espaces boisés entourent la réserve, abritant également un certain nombre d'espèces animales et végétales.

Parmi les 273 espèces végétales présentes sur le site, 9 sont des espèces à forte valeur patrimoniale. Le Faux-nénuphar (*Nymphoides peltata*), le Potamot à feuilles aigües (*Potamogeton acutifolius*), le Scirpe ovoïde (*Eleocharis ovata*), le Scirpe épingle (*Eleocharis acicularis*) et la Laïche souchet (*Carex bohémica*) sont ainsi présents sur la réserve.

La faune est également très riche. 242 espèces d'oiseaux sont ainsi recensées sur la réserve. Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), le Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), les Grèbes castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), huppés (*Podiceps cristatus*) et à cou noir (*Podiceps nigricollis*) sont quelques-unes des espèces nicheuses remarquables. Parmi les espèces migratrices, de nombreuses espèces d'anatidés et de passereaux sont régulièrement observées. Le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) est également présent durant les périodes de migration.

Les insectes représentent également une grande part de la biodiversité de la réserve. 41 espèces de libellules et le même nombre d'espèces de papillons de jour ont été dénombrés.

De nombreux amphibiens et reptiles sont également représentés comme le Triton crêté (*Triturus cristatus*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ou encore le Lézard des souches (*Lacerta agilis*).

Enfin, de nombreux mammifères sont aussi présents. La réserve accueille ainsi 9 espèces de chauve-souris dont le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), et 12 espèces d'autres mammifères dont le Chat forestier (*Felis silvestris*), qui est une espèce protégée, et d'autres espèces plus communes et pouvant provoquer des dégâts comme le Sanglier, le Ragondin ou le Rat-musqué.

La gestion et l'information des publics

Le but de la réserve est de protéger, gérer et sensibiliser. Le document de gestion s'articule autour de quatre grands objectifs :

- Maintenir la diversité biologique dans les écosystèmes liés aux étangs
- Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes
- Intégrer et valoriser la préservation du site dans le contexte local, régional et international (Belgique)
- Assurer la gestion administrative et financière.

Pour mener à bien ce plan de gestion, les gestionnaires de la réserve ont établi des partenariats divers comme par exemple l'association de chasse de Belval pour la gestion des populations de sangliers.

Les travaux de gestion de la réserve comprennent des suivis scientifiques (étude de la progression/régression de la roselière ; suivis d'espèces...), des travaux d'entretien (entretien des ouvrages, fauche des digues...) et un rôle d'information du public.

Ce dernier rôle permet d'expliquer le rôle, le fonctionnement et les objectifs précis de la réserve. Dotée de trois observatoires ornithologiques, dont deux en accès libre au public, de panneaux d'information et proposant des animations gratuites et ouvertes à tous tout au long de l'année, la réserve est un lieu d'observation unique en Argonne. Ce critère en fait d'ailleurs un des points forts de l'attractivité touristique du territoire qui souhaite développer son offre touristique orientée vers la découverte de la nature.

II_3. Des paysages, vitrine des patrimoines et de l'histoire

II_3.1. Des paysages variés

L'étude de paysage menée en 2016 sur les 10 entités paysagères déterminées, conforte l'idée qu'il existe des paysages argonnais variés avec chacun ses spécificités :

- Le massif forestier
- La bordure de la vallée de la Meuse
- La crête de Sommauthe
- La vallée de la Biesme
- L'Argonne des étangs et l'amont de la vallée de l'Aisne
- Le Dieulet
- La crête de Poix
- Le Vallage de l'Aisne
- Les vallées de la Bar et de l'Agron
- La vallée de l'Aire

L'Argonne présente un relief tantôt vallonné avec des secteurs escarpés, tantôt plus aplani. Dans ce relief, le massif de gaize, qui s'étend du nord au sud entre les vallées de l'Aisne, de la Bar et de l'Aire, se détache très nettement. Au sud de ce massif, l'Argonne présente un aspect aux douces ondulations où des étangs ont été aménagés lorsque les dépressions étaient plus importantes. Au nord-est la crête de Sommauthe forme un relief séparant l'Argonne de la Vallée de la Meuse. Dans le périmètre d'étude du projet de PNR en Argonne, l'altitude varie de 80 m à 340 m.

La gaize est bien visible en de nombreux endroits où le massif mis à nu forme de petites falaises. Il est, à titre d'exemple, possible de voir ces falaises le long de la route grimant vers Florent-en-Argonne, Beaulieu-en-Argonne, ou le long de certains chemins forestiers, comme à la Côte Collet à Passavant. Les buttes témoins de gaize, situées à l'est du massif principal, notamment à Vauquois et à Montfaucon-d'Argonne sont aussi des éléments remarquables du paysage.

Sur le périmètre d'étude, les communes de Beaulieu-en-Argonne, Brizeaux, Clermont-en-Argonne, Foucaucourt-sur-Thabas, Futeau, Waly et Rarécourt sont intégrées à l'Atlas des paysages remarquables de Lorraine. La commune de Sainte-Ménéhould bénéficie d'un programme AVAP,

aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine. A Vouziers, la ZPPAUP, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, est en cours de révision pour devenir une AVAP.

II_3.1.a. Des paysages changeant au rythme des saisons et des travaux

En Argonne, les cultures forment un patchwork de parcelles de superficies modestes, de tailles et de tonalités variées. Le paysage agricole change en fonction des saisons avec des séquences fortes comme les labours, les semis, la floraison des champs de colza et de tournesol, la moisson. C'est donc un perpétuel changement de couleurs et d'états suivant les stades de maturité des végétaux et de leur récolte. Ce paysage agricole est rythmé également par des moments éphémères. Pendant quelques jours, les champs s'emplissent de bottes ou de rouleaux de paille ou de foin ; des tas de betteraves ou de pommes de terre s'alignent le long des routes.

Au cœur de la forêt, le paysage varie, lui aussi, en fonction des saisons et des travaux forestiers comme les coupes de bois exploitées en futaie, taillis...

Les accès forestiers (routes et chemins) sont organisés en conséquence avec des espaces dégagés sur les côtés pour entreposer les grumes ou avec des places de dépôt. Ces voies forestières sont souvent les seules ouvertures au cœur de la forêt.

L'usage ancestral des affouages modifie l'aspect du sous-bois où, par exemple, les tas de bois s'alignent de l'automne au printemps.

La présence d'usoirs, (espace entre la chaussée et le bâti) dans ces villages témoigne d'une activité agricole traditionnelle.

II_3.1.b. Les entités paysagères

▪ Le massif forestier

A l'est du périmètre d'étude, la gaize, avec ses particularités, impacte fortement l'aspect de ce massif forestier à l'altitude marquée. Elle est visible quand une route ou une carrière ont été ouvertes. Le sol étant trop pauvre et le relief trop accidenté, l'agriculture s'est peu développée sur le massif. La forêt est ainsi devenue, au fil des siècles, un élément identitaire du paysage argonnais.

Les abords du massif sont irréguliers. De nombreux cours d'eau ont creusé, parfois profondément, de petits vallons. Ce type de vallon est localement nommé « gorgeon ». Le nombre de ces vallons forme un chevelu hydrographique parfois dense.

Durant les différents conflits armés et invasions survenus en Argonne, ces variations de relief ont valu au massif forestier une réputation de barrière difficilement franchissable, voire de « forteresse naturelle ». Le conflit le plus marquant, au sens littéral, est celui de la Première Guerre mondiale (1914-1918) qui a laissé des terrains bouleversés, soit par les impacts d'obus et les cratères de mine, soit par l'aménagement du terrain par les soldats, comme les tranchées, les sapes et les tunnels, les positions d'artillerie. Cent ans après, les traces sont encore bien visibles. A l'arrière du front, les vallons abritaient des zones de retraite, de ravitaillement ou des postes de commandement. Ils étaient équipés avec de petites constructions dont il reste des vestiges plus ou moins bien conservés. Des associations s'emploient activement à sauvegarder ce patrimoine.

A l'orée des bois, les milliers de croix, réunies en nécropole, sont-là pour rappeler la mémoire de ces hommes. Lorsque leurs noms sont inconnus, un ossuaire réunit les corps. Au détour d'un chemin,

Un territoire d'exception

le long d'une route, le promeneur pourra découvrir une tombe, un monument à la mémoire d'un soldat, d'une compagnie, d'un fait d'arme.

- **La vallée de la Biesme**

Au cœur du massif forestier, s'ouvre la vallée de la Biesme, aux dimensions modestes. Longtemps frontière, elle abrite un patrimoine remarquable et chargé d'histoire. La Biesme coule, du sud au nord, dans une vallée relativement étroite, occupée par des prairies humides et bordée par des coteaux forestiers majoritairement composés de résineux. Les prairies sont entrecoupées de haies, formant un bocage, et comportent des arbres isolés. La ripisylve (« formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre ») est omniprésente le long de la rivière.

Les villages, égrenés dans la vallée, présentent une mixité architecturale typiquement argonnaise : maisons aux murs de gaize et de briques, maisons à pans de bois, maisons reconstruites après la Première Guerre mondiale. Au milieu de la vallée, se dresse l'imposante abbaye de Lachalade.

- **La vallée de l'Aisne**

Le versant ouest du massif argonnais est longé par la vallée de l'Aisne.

La rive gauche et ses douces ondulations annoncent le paysage de Champagne avec ses grandes cultures. La rivière s'écoule de méandres en méandres. L'érosion provoquée par ces méandres génère des bras morts.

Depuis quelques années, les pâtures de fond de vallée sont de plus en plus retournées pour la mise en culture.

Les routes sont à flanc de coteaux, ainsi que quelques villages. Elles sont sinueuses et bien intégrées au paysage. Une végétation diversifiée et arborée amplifie ce sentiment. Ces routes procurent d'agréables points de vue sur la vallée de l'Aisne.

Un peu partout se trouvent des hameaux localement nommés « écarts » ou des fermes isolées. En dehors des villages, du patrimoine vernaculaire et religieux - lavoirs, abreuvoirs, chapelles, oratoires, calvaires, sources dédiées - ponctue le paysage.

La vallée de l'Aisne était parcourue par la ligne ferroviaire Revigny-sur-Ornain - Vouziers - Amagne. Aujourd'hui, restent visibles des vestiges du tracé (déblais et remblais) et des infrastructures comme des ponts et des bâtiments divers.

Sur les cours d'eau subsistent des moulins en plus ou moins bon état.

- **La vallée de l'Aire**

Dans sa partie supérieure, la vallée de l'Aire est une vallée dissymétrique. Elle présente une pente douce à l'est, et vient buter contre le massif de gaize à l'ouest. Sur sa partie inférieure, la vallée est plus encaissée entre le massif forestier et la crête de Sommauthe. Le paysage de cette entité est fortement marqué par la présence agricole. Le fond de vallée est occupé par l'élevage. Les prairies sont séparées par des haies, bosquets ou rangées d'arbres, formant un paysage agréable. Ce paysage constitue un formidable espace pour la protection de la biodiversité. Les bordures immédiates de l'Aire comptent quelques prairies facilement inondables. Le long de l'Aire, la ripisylve est présente sur presque toute la longueur du cours d'eau. Côté est, le versant est occupé par les cultures qui descendent en pente douce vers la rivière.

Un territoire d'exception

▪ La bordure de la vallée de la Meuse

Le paysage est composé de douces ondulations et de vallons prononcés. La caractéristique remarquable de cette entité paysagère est la présence de buttes-témoins de gaize, éléments singuliers de l'histoire géologique de l'Argonne. L'entité est parcourue par quelques affluents de la Meuse.

Ce secteur est un des plus marqués par la présence de vestiges liés à la Première Guerre mondiale. Le village de Montfaucon-d'Argonne fut complètement détruit lors du conflit. Il fut reconstruit en retrait de son emplacement initial où subsistent quelques ruines dont celles de l'ancienne abbaye.

Aujourd'hui, l'agriculture est l'activité dominante du territoire. Les surfaces y sont principalement dédiées aux grandes cultures. Cependant, dans la vallée, vers Romagne-sous-Montfaucon, de grandes surfaces herbagées sont consacrées à l'élevage. Le paysage est aussi ponctué d'arbres isolés, de haies. Il est surmonté, telle une vigie, par la tour de 60m érigée par la Commission des monuments de guerre américains.

▪ La crête de Sommauthe

Elle culmine à 329 m et se caractérise par ses longues pentes entrecoupées par des affluents qui alimentent la Bar, l'Aire et la Meuse. Le paysage se compose d'une succession de collines.

L'activité agricole y est prédominante. Les parcelles cultivées sont de grandes surfaces ondulées. Les bourgs sont tous très agricoles et rassemblent essentiellement des fermes.

▪ L'Argonne des étangs et l'amont de la vallée de l'Aisne

Le paysage est constellé par de nombreux étangs. Au bénéfice d'une dépression plus marquée, les étangs ont été réalisés en élevant des digues de terre argileuse pour barrer un ru ou un ruisseau. Ces étangs sont équipés de vannes ou « moines » pour en permettre la vidange. Ils sont de dimensions variables et situés souvent à l'orée ou au milieu des bois. Parfois, les vallons présentent des successions de plusieurs étangs étagés. Dans la toponymie sont employés les termes d'étang bas et haut. Les berges des étangs présentent des pentes douces et sont propices au développement des roselières. La zone amont, peu profonde, est parfois marécageuse et peut représenter une superficie assez importante. Certains étangs ont pu être creusés dans un marécage et dans ce cas la zone marécageuse s'étend sur le pourtour de l'étang.

▪ Le Dieulet

Le relief est contrasté, avec d'une part la plaine et d'autre part, les contreforts crénelés des crêtes de Sommauthe. En certains endroits, le relief tourmenté et le dénivelé font penser à un paysage de piémont. De nombreux ruisseaux, issus des sources des contreforts des crêtes de Sommauthe, parcourent le Dieulet. La plaine est couverte par les forêts de Belval et du Dieulet, laquelle est remarquable par la présence d'ormes lisses dont certains individus sont âgés. La partie centrale de cette entité paysagère est occupée par la forêt et présente peu de constructions. Les villages se situent à la base des crêtes de Sommauthe ou sont nichés dans les vallons.

▪ La crête de Poix

L'eau est un élément fort de ce paysage. Le lac de Bairon en est l'élément emblématique. Il se compose de deux parties. La première partie a été aménagée au Moyen Age par des moines. La seconde partie, extension du premier étang, fut réalisée au milieu du XIXème siècle pour alimenter en eau le Canal des Ardennes. Ce canal relie l'Aisne et la Meuse. Il comporte 44 écluses dont 26 en

Un territoire d'exception

Argonne entre Le Chesne et Semuy et 4 le long de l'embranchement du canal reliant Vouziers à Semuy.

- Les vallées de la Bar et de l'Agron

Cette entité correspond à une vallée à fond plat caractérisée par la présence de prairies sèches et de tourbières. C'est une vallée particulièrement encaissée, entre le massif de gaize à l'ouest et la crête calcaire de Sommauthe à l'est. Bien que la vallée présente un relief relativement plat, les villages sont situés sur les pentes, en dehors des terrains humides ou marécageux. Ces terres qui servent encore en majorité pour l'élevage de bovins étaient pour certaine autrefois dédiées à la culture de l'osier. Avec les difficultés économiques liées à l'élevage, de plus en plus de terrains sont convertis en peupleraies.

II_3.1.c. Les paysages nocturnes

En raison de son éloignement des grandes agglomérations et de son taux d'urbanisation faible, l'Argonne présente des paysages nocturnes de qualité (Figure 23). Cette qualité est notamment préservée par la pratique d'extinction de l'éclairage public relativement répandue en Argonne. Si quelques astronomes amateurs connaissent bien le territoire, l'astronomie est une offre de loisir qui pourrait être amenée à se développer (tourisme, éducation à l'environnement...).

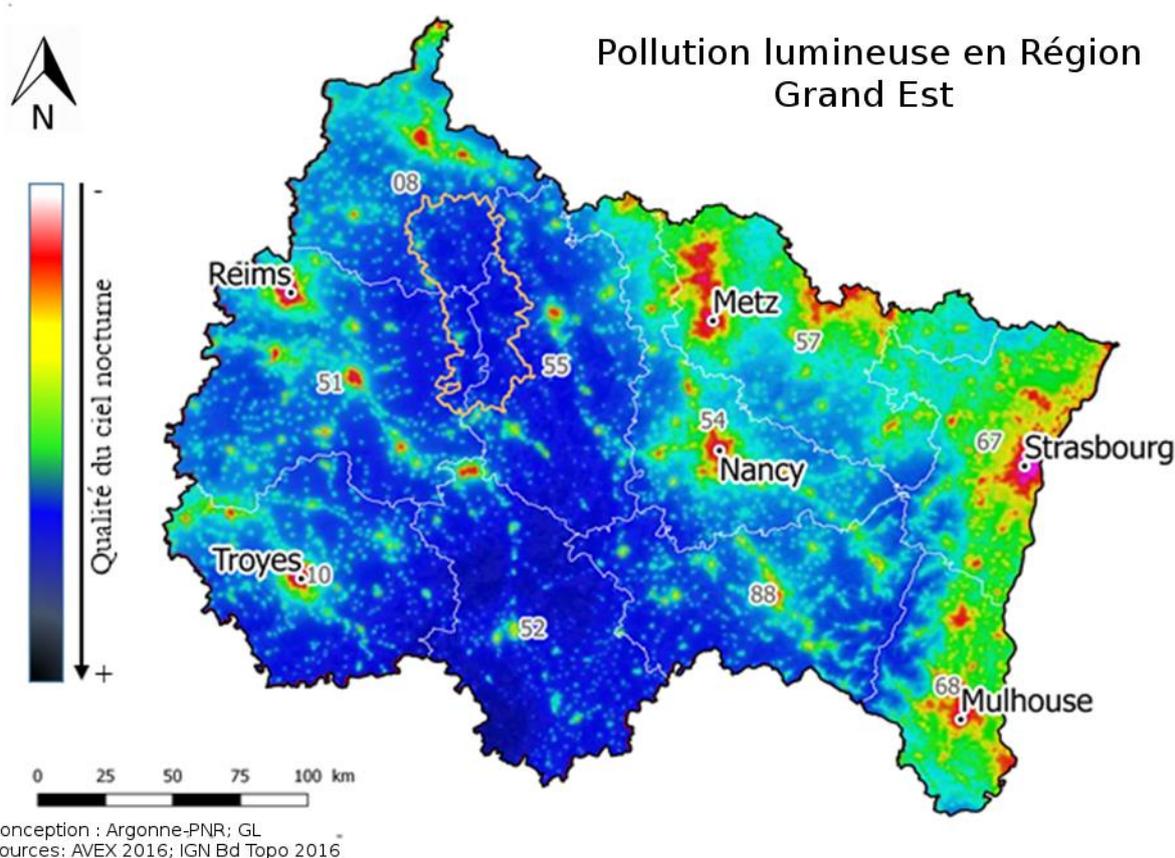


Figure 23 : Qualité du ciel nocturne, fausses couleurs. Légende détaillée en [annexe XI](#) (AVEX, pollution lumineuse estimée par calculs, 2016).

II_3.1.d. Affichage publicitaire et points noirs paysagers

Les observations menées dans le cadre de l'étude de paysages n'ont pas permis d'identifier des points noirs paysagers particuliers, à l'échelle du périmètre. De manière plus locale, certaines friches industrielles, lignes à haute tension, « dents creuses » dans les villages... pourraient être mieux intégrées ou effacées. Contrairement à certains territoires limitrophes, le périmètre reste relativement épargné par les phénomènes de décharge sauvage bien qu'une attention spécifique doive être portée à certains secteurs, aux abords des villages ou des forêts.

L'affichage publicitaire est assez limité, et souvent cantonné aux abords des plus gros villages. Quelques affichages pourraient faire l'objet d'un traitement le long des grands axes de communication.

D'autre part, des points de vue pourraient être aménagés (voire le plus souvent simplement faire l'objet d'un entretien) pour favoriser les perspectives sur les paysages.

II_3.1.e. L'Argonne vue par les artistes

Cadre très favorable à l'inspiration, l'Argonne est depuis longtemps un territoire de prédilection pour de nombreux artistes, poètes et artisans d'art, argonnais de naissance, d'adoption ou de cœur.

André Theuriet, poète de l'Argonne, ne fut-il pas séduit dès ses premiers contacts avec cette terre enchantée ? Ayant commencé sa carrière administrative en qualité d'agent surnuméraire, il avait été affecté à Varennes, bourg célèbre qui lui avait inspiré plusieurs romans mémorables comme *La Chanoinesse* (1893), *Enchantements de la forêt* (1881), ou *Madame Véronique* (1880).

Dans ce dernier ouvrage, il écrivait :

« Entre le Verdunois et la Champagne, [...] l'Argonne profonde, solitaire et mystérieuse, s'élève comme une verdoyante forteresse »

Avant ce célèbre académicien, et après lui, nombreux sont ceux qui, chacun à leur façon, amateurs ou professionnels, ont magnifié l'Argonne. Voici quelques exemples parmi les peintres, graveurs, dessinateurs, sculpteurs et aquarellistes qui ont marqué leur époque par leur talent.

- Ligier Richier (1500 – 1567), est un sculpteur lorrain attaché à la cour de Lorraine et de Bar. Il a réalisé plusieurs œuvres majeures conservées dans les départements de Meuse et de Meurthe-et-Moselle, dont l'œuvre « La Sainte Femme au Bonnet » se trouve dans l'église Saint-Didier à Clermont-en-Argonne.

- François Desportes (1661-1743) originaire de Champigneulle (Ardennes). Paysagiste et peintre à la cour des rois Louis XIV et Louis XV, il est considéré comme l'un des fondateurs de la peinture animalière.

- Alphonse Beaujoint (1834-1899), originaire de Grandpré (Ardennes). Graveur amateur et passionné par la gravure à l'eau-forte, il fit partie de la société des aquafortistes créée en 1862. Le musée de Londres (South-Kensington) possède plusieurs de ses gravures originales.

- Alfred Renaudin (1866-1944), chantre de la Lorraine avant qu'elle ne soit défigurée. Il était venu à Varennes en 1903 pour peindre un tableau exposé l'année suivante au salon des indépendants au Grand Palais à Paris qui représente les bords de l'Aire et la tour Louis XVI.

Un territoire d'exception



Figure 24 : Alfred Renaudin "Petite ville près de la frontière où Louis XVI a été arrêté le 21 juin 1791 ». Huile sur toile 159 x 201, 1904. Dieppe, Musée du Château

- Les Donzelli : Duilio, le père (1882-1966) et Dante, le fils (1909-1999). Plusieurs églises de l'Argonne meusienne recèlent de magnifiques fresques peintes par ces deux artistes entre les deux guerres, comme à Cierges-sous-Montfaucon, Cunel, Esnes-en-Argonne et Véry.

- Lucien Jacques (1891-1961), un Varennois de grand talent qui voua toute sa vie à l'art, à l'amitié et à la liberté. A plusieurs reprises, les catalogues de ses expositions d'aquarelles furent préfacés par ses amis Jean Giono, Charles Vildrac ou Jacques Prévert.

- Roger Bravard (1923-2015), professeur d'art à Paris. Il passa son enfance à Sainte-Ménéhould et fit ses études aux Beaux-Arts de Lyon. Ayant acheté une maison à Rarécourt (Meuse) pour y installer un grand atelier, il a exposé plusieurs fois en Argonne.

- Pierre Roussel (1927-1996), petit-neveu du peintre Edouard Vuillard, il aimait les paysages, les arbres et leur feuillage, la sérénité de la forêt d'Argonne. Il a exposé au musée de Varennes en 1975.

Aujourd'hui encore l'Argonne continue d'inspirer de nombreux artistes :

- Guy Colinet, un artiste aux multiples talents qui a longtemps illustré la revue *Le Curieux Vouzinois* avec de magnifiques aquarelles,

- Jean-Achille Laurent, peintre paysagiste professionnel résidant à Tailly (Ardennes), et dont la nature argonnaise est présente dans plus d'un millier de ses tableaux,

- Bernard Igier, d'une vieille famille originaire de Brizeaux (Meuse), qui trouve son inspiration dans les paysages d'Argonne qu'il reproduit avec une grande sensibilité,

- le Ménehildien Philippe Lunard, qui, posant son chevalet dans les quatre coins de l'Argonne, été comme hiver, propose une vision colorée et poétique des villages.

Bien d'autres artistes sont également inspirés par ce territoire. L'association des Amis des Arts de l'Argonne regroupe 35 membres originaires des trois départements. Outre leurs nombreuses expositions dans la région, ils sont à l'origine d'un ouvrage préfacé par Jacques Hussenet et intitulé, *Villes et villages de l'Argonne vus par les Amis des Arts de l'Argonne* (Photo 11) dans lequel plus de 160 villages argonnais sont représentés.

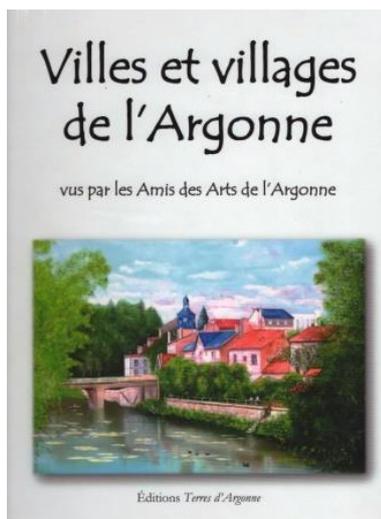


Photo 11 : Couverture du livre « Villes et villages de l'Argonne vus par les Amis des Arts de l'Argonne » (Editions Terres d'Argonne, juin 2016)

II_3.2. Une grande richesse patrimoniale et historique

II_3.2.a. L'Argonne dans l'Histoire de France

▪ La préhistoire

Les premières traces humaines identifiées datent du mésolithique (-12 500 à - 6 000 ans).

Le Néolithique (-6 000 à -2 200 ans) marque le début de l'agriculture en Argonne. Des populations s'installent entre les plateaux et les vallées. Les activités de ces peuplements de pasteurs et d'agriculteurs ont laissé des traces nombreuses : ateliers de taille de silex près des sources ou sur les crêtes forestières, camps-refuges d'hivernage sur les éperons, village d'Ante (Ardennes)... Des constructions comme des tumuli ont été découvertes près de Récicourt.

L'Âge du Bronze (- 2 200 à - 800) et l'Âge du Fer (- 800 à - 50) ont été des périodes privilégiées pour l'artisanat. La période de Halstatt (Âge du Fer) a laissé d'abondantes nécropoles et des éléments notoires en plusieurs sites. Dans les années 2000, des éléments en bronze datant de l'Age du Bronze ont été découverts à Sivry-sur-Ante. Des fouilles ont également révélé des bâtiments datant de l'Âge du Fer à Beaulieu-en-Argonne, et des mobiliers divers : silex, céramiques, ossements d'animaux.

▪ L'époque gallo-romaine

En Argonne, on trouve de nombreux vestiges datant de cette époque. Au cours de fouilles opérées par Georges CHENET au début du XXe siècle, des traces de villas gallo-romaines ont été découvertes à Auzéville, Parois, Brabant-en-Argonne, Récicourt, Aubréville. Profitant de l'abondance de matières premières telles l'argile, l'eau et le bois, un artisanat local de la terre cuite s'est fortement développé : matériaux de construction (notamment tuiles canal dites « romaines) et principalement la céramique avec la poterie « sigillée ». Cette poterie se caractérise par un vernis rouge grésé et par des décors en relief, des « estampilles » d'où le nom, sigillée venant de *sigillum*, le sceau. Ce type de poterie rencontrait un très grand succès dans le monde méditerranéen et les ateliers d'Argonne, à partir de 120 jusqu'au IVe siècle, ont diffusé leurs productions dans le nord de la Gaule,

Un territoire d'exception

la Belgique ainsi qu'en Bretagne et Germanie. Le développement de ces ateliers est directement lié aux voies romaines qui traversaient l'Argonne et dont le tracé est encore visible aujourd'hui, passant par Reims, Arlon, Trèves, Verdun et Metz notamment.

▪ L'Époque du Moyen-âge (Ve – XVe siècle)

Le traité de Verdun (août 843) organise la partition de l'empire de Charlemagne et consacre pour des siècles la division de l'Argonne. La rivière Biesme devient alors une frontière, qui perdurera jusqu'à nos jours comme une limite administrative nettement marquée et ressentie.

Entre le Ve et le VIIIe siècle, au cœur de l'ère mérovingienne, les Francs fondent de nombreux villages comme celui de Lavoye. Une série de fouilles de la nécropole mérovingienne de Lavoye a mis au jour 367 sépultures et a permis d'exhumer un riche patrimoine. La tombe dite « du chef » est exposée au Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye.

Le VIIe siècle, marque le début des implantations monastiques et des constructions d'abbayes, d'abord bénédictines puis cisterciennes. Les plus anciennes sont les abbayes de Montfaucon-d'Argonne (597) et Beaulieu-en-Argonne (642). Les implantations s'échelonnent jusqu'au XIIIe siècle.

Les activités développées par les abbayes modifient profondément le paysage. Les moines tracent les routes et assainissent les marais. L'extension des propriétés monastiques s'accompagne du défrichage de la forêt en vastes clairières. La forêt est aussi mise en valeur par son exploitation, alimentant notamment les « industries à feu », fortement consommatrices de bois. A partir du XIe siècle, les abbayes jouent un rôle majeur dans la création des verreries.

Les moines de l'abbaye de Châttrices (1144), font creuser des étangs pour la pisciculture, pratique qui se développera fortement et subsiste encore de nos jours.

Les moines pratiquaient également la viticulture. En témoigne la grande renommée de Dom Pérignon, natif de Sainte-Ménéhould et novice de l'abbaye de Moiremont, qui fut proclamé inventeur du champagne. La viticulture perdure jusqu'au XIXe siècle en Argonne pour une production locale de piètre qualité, le climat argonnais ne se prêtant pas à la production de vin. La production est abandonnée au XXe siècle à cause de l'invasion du phylloxera (maladie de la vigne) et des ravages de la 1ère Guerre mondiale). La culture vinicole reste encore très présente dans l'identité argonnaise comme le montrent les toponymes tels « La Côte à Vigne » et « Les Vignettes ». Le pressoir de Beaulieu-en-Argonne datant du XIIIe siècle, en est le vestige le plus emblématique. Il pèse près de 30 tonnes et pouvait écraser plus de 3 tonnes de raisin à la fois.

▪ L'Époque Moderne - Des actes fondateurs de notre République – XVIe au XVIIIe

La Guerre de Trente Ans (1618-1648), la Fronde (1648-1653), les épidémies de peste (1626-1627, 1630-1637) et les famines qui sont la conséquence des terribles hivers de 1638 et de 1640 font chuter la population argonnaise, à peine relevée des ravages de la Guerre de Cent Ans (1337-1453). Les périodes prospères alternent avec les périodes de crises.

Un territoire d'exception

Avec les nombreux défrichements et le développement des arts et industries du feu, l'utilisation des ressources forestières, malgré leur abondance, provoque des conflits d'usage, mettant en cause la surexploitation. Ces conflits débouchent sur des arbitrages et de longs procès. C'est le début de tentatives de réglementation de l'abattage, de la chasse et de l'élevage afin de préserver les bois.

Avec les aléas que subissent les verreries, la production de faïence demeure une activité économique remarquable pour la région. Ces faïenceries produisent surtout de la vaisselle et des pièces de formes nouvelles telles les bouquetières à décor floral ou animalier. A partir du XVII^e siècle, cet artisanat explose en Argonne parce que la demande de vaisselle en céramique devient très importante, la vaisselle de métal a presque totalement disparu, victime des « fontes somptueuses ». La céramique fine et ornée devient alors à la mode dans la noblesse et la bourgeoisie. Grâce à la richesse de l'Argonne en matières premières adéquates, les faïenceries se multiplient : Waly (1708-1880), Les Islettes (1735-1848), Lavoye, Clermont-en-Argonne, Froidos, Montgarny, Rarécourt, Salvange, Sainte-Ménéhould, Boureuilles, Autrécourt, Brizeaux, La Grange-le-Comte.

Pendant la Révolution Française, deux événements majeurs marquent l'Argonne :

- L'arrestation du roi de France Louis XVI, le 21 juin 1791 à Varennes-en-Argonne : Le roi et sa famille, déguisés, fuyant Paris vers l'est pour rejoindre les troupes autrichiennes et les émigrés français, sont reconnus et ramenés à Sainte-Ménéhould par Jean-Baptiste Drouet.
- Un peu plus d'un an après cette arrestation, l'Argonne est le théâtre d'un nouvel événement majeur. Elle est envahie par l'armée austro-prussienne du Roi Frédéric Guillaume II. L'armée est commandée par le Duc de Brunswick. L'armée révolutionnaire française conduite par Dumouriez et Kellerman contient l'assaut. Le chant « la Marseillaise » et les cris « Vive la Nation » galvanisent les troupes. Cette bataille permet de sauver la Révolution. L'invasion se termine le 20 septembre 1792 sur le plateau de Valmy, au pied du moulin.

Aujourd'hui, ce site possède une renommée internationale. Au pied du moulin de Valmy, Un centre d'Interprétation retrace cet acte fondateur de notre République.

▪ Le XIX^e siècle

A cette période, l'économie argonnaise se développe, notamment au travers de l'agriculture. L'accent est mis sur la production de céréales et sur la production fruitière. Mais cette dernière n'a pas prospéré durablement, trop délicate pour le climat local.

Au XIX^e siècle, se développe l'extraction et le broyage de nodules de roches phosphatées appelées « coquins ». Ils servent d'engrais minéral naturel. Les premiers sites d'exploitation se situent à Grandpré et Senuc. Ils se multiplient ensuite sur une bonne partie du massif. Les moulins à eau sont reconvertis en moulins à coquins. Le dernier moulin à coquins, encore en état de marche, se situe à Rarécourt.

Au XIX^e siècle, l'industrialisation devient une priorité économique. La métallurgie argonnaise, jusqu'alors composée de petites unités de production, et notamment localisée dans les moulins à eau,ériclité. Ceci s'explique par l'augmentation de la productivité des hauts fourneaux du bassin lorrain utilisant le charbon comme combustible et par de nouveaux perfectionnements techniques. Les petites entreprises artisanales, dépassées, ferment ou concentrent leurs activités. La plupart de ces unités s'éteignent entre 1848 et 1860.

Un territoire d'exception

Dans un contexte économique difficile, la production argonnaise de faïences est victime de la concurrence des faïences fines à décor imprimé et de l'engouement pour la porcelaine.

5 entreprises restent en activité au milieu du XIXe siècle alors qu'elles étaient 14 au début du siècle. Il en reste seulement 2 à la fin du siècle.

▪ Le XXe siècle :

La Première Guerre mondiale a beaucoup marqué le territoire et le sol argonnais. Après la 1ère bataille de la Marne (5 au 12 septembre 1914), les Français et les Allemands stabilisent leurs positions au centre du massif forestier, espace stratégique et « château-fort naturel ». La forêt devient le théâtre de durs combats, attaques, bombardements et « guerre des mines ». L'entrée en guerre des Etats-Unis est un tournant majeur du conflit avec, à l'automne 1918, une offensive décisive nommée « Offensive Meuse-Argonne » : 47 jours, 117 000 tués ou blessés. Plusieurs monuments, parfois imposants comme ceux de Varennes-en-Argonne et de Montfaucon-d'Argonne sont dédiés à la commémoration de cet engagement.

Tous les soldats américains tués lors de cette offensive, et bien d'autres tombés dans des combats plus éloignés, sont réunis dans le plus grand cimetière militaire américain d'Europe à Romagne-sous-Montfaucon (Meuse).

La Seconde Guerre mondiale laisse aussi ses traces, non spécifiques au territoire mais bien réelles : des destructions, des disparitions, des déportations...

En 1940, lors de la campagne de France, les combats furent acharnés dans le nord meusien (bataille de Stenay) et ardennais, pour tenter en vain de bloquer l'armée allemande. Mais à part dans les villes de Vouziers et Sainte-Ménéhould et dans quelques villages, la rapidité de l'avancée fit qu'il y eut peu de destructions importantes. Les meurtrissures liées aux exactions de l'occupant et de la milice française, avec leur lot de tués, de blessés et de déportés comme à Clermont-en-Argonne, laissèrent des traces profondes encore sensibles aujourd'hui.

La fin de la guerre s'accompagne de changements des modes productifs, autant que des modes de consommation. L'agriculture évolue rapidement avec la généralisation de la mécanisation qui avait été amorcée dès la fin du XIXe siècle. Les engins à moteur remplacent les chevaux. Les surfaces cultivées augmentent. Le tissu industriel évolue également. Les industries traditionnelles, très liées à la ressource bois (énergie et matière première) déclinent. Elles laissent place à des productions plus « modernes » (matériaux composites et plastiques, mécanique de précision...) dont quelques fleurons s'implantent en Argonne (Tuboplast à Vienne-le-Château (Marne), Réalméca à Clermont en Argonne (Meuse).



Butte de Vauquois (Photo : M. Chaffaut)

II_3.2.b. Patrimoine

L'Argonne est un territoire à la richesse patrimoniale certaine. Sa caractéristique majeure est sa richesse en patrimoine vernaculaire. Chaque village a gardé un édifice qui rythmait la vie quotidienne (lavoir, gayoir, grand bassin dans lequel on baigne les chevaux après l'effort, abreuvoir, puits) ou la vie religieuse avec ses différentes croix, oratoires, sources dédiées, chemins de croix, chapelles.

■ Le patrimoine bâti

Les ravages des guerres, se succédant siècle après siècle, ont considérablement amoindri le patrimoine bâti argonnais. La Révolution Française et la Première Guerre mondiale sont les principales périodes de destruction. Mais les monuments heureusement sauvegardés témoignent d'un réel et typique vocabulaire architectural.

Une des particularités de l'architecture argonnaise est l'utilisation de la gaize un peu partout sur le territoire. Soit elle est utilisée seule, comme pour certains édifices religieux, soit en appareillage, alternée avec la brique.

La particularité du bâti argonnais est caractérisée par différents styles architecturaux :

Les maisons à pans de bois, ([Voir atlas cartographique p. 53](#)) aussi appelées à colombage, se caractérisent par une structure en bois et un revêtement en torchis. Edifiées entre le XVIe et le XIXe siècle, ces maisons typiques ont une ossature de bois et un toit en tuiles « canal » à faible pente. Elles sont réalisées avec les matières premières locales et sont présentes avec plus ou moins de densité sur la moitié sud du périmètre d'étude.

Les maisons les plus anciennes (XVIe-XVIIe) sont ornées d'éléments décoratifs. Leur soubassement est réalisé en pierre, en gaize la plupart du temps. Elles sont souvent surélevées par rapport à l'usoir (trottoir) par quelques marches. De beaux exemples sont visibles à Passavant-en-Argonne et à Brizeaux.

Dans la partie nord de l'Argonne, l'habitat ancien est majoritairement représenté par des **maisons en briques et en pierre calcaire jaune nommée « pierre de Dom » ou « pierre de Soleil »**. Cette pierre est réservée aux encadrements, aux chaînes d'angle, la brique remplissant le reste des murs.

Curieusement la zone de front de la 1ère Guerre mondiale, large d'une vingtaine de kilomètres correspond à ces limites architecturales. Les destructions de villes et villages ont été conséquentes, parfois totales. Après la guerre, il s'ensuit une reconstruction harmonieuse. Les maisons ont été rebâties en pierre (meulières, moellons de pierre de Savonnières) ou en briques, de couleur grise ou ton terre cuite. Deux particularités architecturales typiques de cette époque sont l'apparition des baies à arcs surbaissés et la généralisation de l'emploi de la brique de parement pour la construction des chaînes d'angle et des linteaux. La relative uniformité de ces reconstructions est tempérée par les fantaisies d'utilisation des briques de parement et l'emploi dans les constructions plus riches de briques émaillées. Cependant, à Sainte-Ménéhould notamment, le style des bâtiments anciens préservés s'est imposé lors de la reconstruction.

▪ Le patrimoine religieux en Argonne

Le patrimoine religieux argonnais, riche et varié relève du seul culte catholique à la différence des entités territoriales limitrophes. Les édifices religieux sont répartis en 4 catégories : les églises, les chapelles, les croix et monuments religieux, les abbayes (**Voir atlas cartographique p. 50**).

Des églises paroissiales se trouvent dans la plupart des villes et villages, soit près de 160 et dont 43 sont classées à l'inventaire des Monuments Historiques (26 en Argonne ardennaise, 8 en Argonne marnaise, 9 en Argonne meusienne).

La grande majorité des églises classées d'Argonne est de style gothique. Elles ont été construites autour du XVe siècle. Cependant, certaines comportent des éléments du XIIe siècle comme à Varennes-en-Argonne, Villotte-devant-Louppy et Sainte-Ménéhould. De nombreuses églises non classées ont été fortement remaniées au cours du XIXe et au début du XXe siècle, après la Première Guerre mondiale. Dans les zones de combats de 1914-1918, de nombreux édifices ont dû être entièrement reconstruits au cours des années 1920. L'Argonne présente encore, malgré les nombreuses destructions, un ensemble rare d'églises fortifiées dotées d'éléments défensifs comme des fenêtres de tirs ou des meurtrières (Eglises Saint Didier de Clermont-en-Argonne et Saint-Laurent de Verpel). Certaines ont une typicité particulière car elles sont dites « à défenses basses ». Elles ont des salles de refuge au rez-de-chaussée. On y trouvait également des cheminées et parfois un puits au centre de la nef ou dans le chœur. Les exemples les plus frappants sont l'église fortifiée de Saint-Juvin, datant du XVIIe siècle, et celle de Foucaucourt-sur-Thabas.

D'autres églises argonnaises se révèlent également remarquables par leur architecture ou leur histoire. Les plus connues sont notamment l'église Saint-Maurille de Vouziers avec un grand portail sculpté du XVIe siècle et l'église Saint-Louvent de Rembercourt-aux-Pots datant du XVe siècle, construite dans un style gothique flamboyant.

La typicité des églises argonnaises réside également dans l'utilisation de la gaize comme matériau de construction, et l'utilisation fréquente du bois, pour la structure comme pour le mobilier religieux.

Les chapelles sont au nombre de 22 et éparses sur le territoire. Seulement deux d'entre elles sont classées à l'inventaire des Monuments Historiques. Cinq sont regroupées dans la partie sud de l'Argonne. L'une des plus remarquables par son architecture audacieuse du XXe siècle est la Chapelle de Saint-Rouin, à Beaulieu-en-Argonne.

L'Argonne compte d'autres types de monuments religieux classés tels des cimetières, des presbytères, le retable de l'ermitage de Saint-Rouin (XVIIIe)...

Les croix de carrefour et de chemin sont une composante significative du paysage argonnais. Historiquement, elles étaient implantées soit à l'emplacement d'un culte païen, soit pour protéger spirituellement un terrain, soit pour marquer les limites des communes, seigneuries ou juridictions religieuses. Les nombreuses croix en fonte datent pour la plupart du XIXe siècle. Certaines croix de pierre surmontent un autel qui servait pendant les processions.

L'Argonne recèle un **patrimoine monastique** intimement lié à son histoire. Bien qu'il ne subsiste que les vestiges de la plupart des abbayes, ces édifices sont des témoins du passé et de l'identité argonnaise. Au total, treize abbayes sont réparties majoritairement sur l'axe central de l'Argonne et au nord des Ardennes (**annexe XII**) :

- La Chalade (Meuse)
- Chéhéry (Ardennes)

Un territoire d'exception

- Beaulieu-en-Argonne (Meuse)
- Moiremont (Marne)
- Montfaucon d'Argonne (Meuse)
- Notre-Dame de Montiers-en-Argonne (Possesse – Marne)
- Belval-Bois-des-Dames (Ardennes)
- Landèves (Ballay – Ardennes)
- Abbaye des Rosiers ou Rozières (Séchault – Ardennes)
- Lisle-en-Barrois
- Longwé (Ardennes)
- Chartreuse de Mont-Dieu

L'état des connaissances sur **les châteaux, demeures seigneuriales et maisons de maître** a été relevé par les services régionaux de l'inventaire pour le projet de PNR en Argonne. Cet inventaire classe les 26 châteaux répertoriés selon trois types : ceux qui existent encore, ceux qui ont été détruits et ceux dont il reste des vestiges.

Beaucoup de châteaux de la partie sud de l'Argonne ont été détruits notamment lors de la Fronde et en raison des conflits entre le Duché de Lorraine et le Roi de France. La Première Guerre mondiale a largement contribué à la mise à bas des vestiges de ces bâtiments. La butte du château de Sainte-Ménéhould et le plateau de Sainte-Anne à Clermont-en-Argonne sont deux promontoires remarquables, témoins d'anciennes places fortes démantelées au XVII^e siècle et dont ne subsistent que les mottes castrales caractéristiques.

Les châteaux qui existent encore sur l'ensemble du territoire sont répartis de manière inégale ([Voir atlas cartographique p. 52](#)). Ils sont plus nombreux sur la partie ardennaise (9 sur 26). Les autres sont sur les côtés est et ouest du périmètre d'étude ainsi que sur la bordure sud. Ils sont absents le long de la limite entre la Marne et la Meuse.

Ils datent pour la plupart du XVI^e siècle, à l'exception de Marcq, Buzancy et La Berlière dont l'origine remonte au XVIII^e s. Certains de ces châteaux s'apparentent à de grosses maisons bourgeoises.

Les maisons de maître sont des résidences de notables. Les gentilhommières des nobles verriers sont en pierre de taille pour celles du XVIII^e ou, plus modestement, pour les plus anciennes, construites avec les matériaux du cru (charpentes de bois, torchis et toitures caractéristiques à 4 pans).

■ Le patrimoine vernaculaire

Les lavoirs sont fort logiquement construits près de ressources en eau :

- Le long des rivières, comme à Sainte-Ménéhould sur les berges de l'Aisne et de ses affluents. Certains possèdent une installation originale qui permet de régler la hauteur de leur plancher en fonction du niveau du cours d'eau,
- Près des lieux de captation de source, le bassin occupe alors l'essentiel de l'intérieur du lavoir. Certains lavoirs en présentent deux, un en aval pour le lavage et un en amont pour le rinçage comme à Apremont-sur-Aire. Le bassin est entouré d'une margelle de pierre, plus ou moins inclinée vers l'eau, sur laquelle le linge était battu.

La construction de lavoirs publics remonte au milieu du XIX^e siècle. Exception remarquable, le lavoir de Triaucourt date du XVIII^e et est classé Monument Historique. La plupart sont couverts d'une toiture mais il existe quelques exemples de lavoirs à ciel ouvert comme à Evres-en-Argonne.

Un territoire d'exception

Nombre d'entre eux ressemblent à des maisonnettes construites en pierre ou en brique. D'autres possèdent une ossature en bois, avec quelquefois un soubassement en pierre. Les toitures des « lavoirs avec impluvium » présentent 2 ou 4 pans inclinés afin d'évacuer les eaux pluviales vers le bassin, comme à Bar-les-Buzancy, Briulles-sur-Bar ou Condé-lès-Autry.

Les lavoirs étaient des lieux de rencontre et d'échange. Ils ont été utilisés jusqu'à l'arrivée de l'eau courante dans les villages.

Des lavoirs particuliers dits « patouillet », « lavoir à mines », « lavoir à minerai » ou encore « lavoir à bras » se trouvent dans la partie nord de l'Argonne. Ces aires de lavage permettaient d'extraire le minerai de fer des argiles. Ils datent du XIXe siècle. Il en existe de 2 types. L'un en bord de rivière avec une roue à eau et l'autre à proximité d'une retenue d'eau, souvent couplé avec un manège à chevaux.

Des fontaines et des abreuvoirs peuvent être accolés aux lavoirs, mais ils peuvent aussi être indépendants. Jalonnant les rues des villages, ils sont les témoins de la volonté publique de maîtriser et d'améliorer l'accès à l'eau potable. En Argonne, ils sont souvent ornés d'éléments en fonte. Ils se composent d'une pompe ou d'un simple bec cracheur mais possèdent parfois des ornements assez raffinés.

Enfin l'Argonne compte quelques exemples de **gayoires** comme à Brocourt-en-Argonne, Septsarges ou Sommerance. Souvent non loin d'un lavoir, le gayoir est un bassin pavé qui descend en pente douce afin que chevaux et troupeaux puissent s'y laver.

Au sein des villages, d'autres éléments en lien avec la vie rurale courante complètent le patrimoine comme les fours à pain. A Futeau, le four à pain date du XVIIe siècle.

■ Le patrimoine industriel en Argonne

La notion de patrimoine industriel comprend les vestiges de la culture industrielle qui sont de valeur historique, sociale, architecturale ou scientifique, englobant des bâtiments, des machines, des ateliers, des moulins... aussi bien que des lieux utilisés pour des activités sociales en rapport avec l'industrie. En Argonne, la majorité des édifices et vestiges industriels se situe dans les Ardennes avec une importante concentration de moulins. En Marne et Meuse subsistent majoritairement des vestiges des industries agroalimentaires et du feu, notamment dans le centre de l'Argonne ([Voir atlas cartographique p. 49](#)).

L'Argonne est traversée par de nombreux cours d'eau sur les bords desquels plusieurs **moulins** sont encore présents. Ils servaient en premier lieu à moudre la farine mais leur usage s'est diversifié au fil du temps, utilisant la force de l'eau pour l'industrie, le lavage et le broyage des coquins. L'un d'entre eux, à Rarécourt, est dans un état de conservation remarquable, avec son mécanisme en état de fonctionnement.

L'industriel verrier Louis du Granrut, puis ses fils se sont engagés au début du XXe siècle dans la production d'électricité, fondant la société Force et Lumière d'Argonne qui réhabilite d'anciens moulins et desservira 46 agglomérations et 14 200 habitants. Certaines de ces usines hydro-électriques fonctionnent encore : Chéhéry, Froidos...

Des moulins mus par la force éolienne, il reste peu de vestiges connus hormis le plus fameux, celui de Valmy (Marne).

Un territoire d'exception

Le patrimoine industriel lié aux arts du feu concerne toute activité reposant sur la transformation d'un matériau par la chaleur. Leur déclinaison industrielle est présente en Argonne de l'époque gallo-romaine au XXe siècle. Il en reste encore de nombreuses traces. Les bâtiments annexes des verreries et anciennes maisons de verriers (maisons de maître et cités ouvrières) sont courants sur le périmètre du projet de PNR en Argonne. Ils sont notamment présents dans la vallée de la Biesme et aux Islettes, localisation de la dernière verrerie argonnaise, fermée en 1937. Des vestiges de faïenceries sont aussi notables, à Clermont-en-Argonne, à Lavoye, à Froidos, au château de Salvange, au bois d'Epense et à Rarécourt.

De **l'ancienne industrie métallurgique** du fer subsistent peu de vestiges, sinon des tas de scories à proximité des anciennes implantations, au détour des chemins et dans divers édifices ouverts à la visite plus ou moins régulièrement : croix en fonte, cloches, bénitiers, taques de cheminées... Les bâtiments industriels plus récents ont été détruits ou en partie reconvertis, laissant peu de traces de l'activité antérieure.

L'Argonne compte aussi d'anciennes voies de communication, des **voies romaines aux voies de chemin de fer**, qui sillonnent le territoire. Les voies de chemin de fer et les gares ferroviaires aujourd'hui abandonnées, comme la gare de Nubécourt datant de 1886, sont partie intégrante du patrimoine industriel.

Enfin, anciens silos à grains ou autres installations (comme l'usine de carbonisation de bois datant de 1920 située à Charpentry), usines hydroélectriques, lieux d'extraction de tourbe (la dernière a fermé ses portes en 2016)... témoignent d'un patrimoine industriel plus récemment abandonné.

Un territoire d'exception

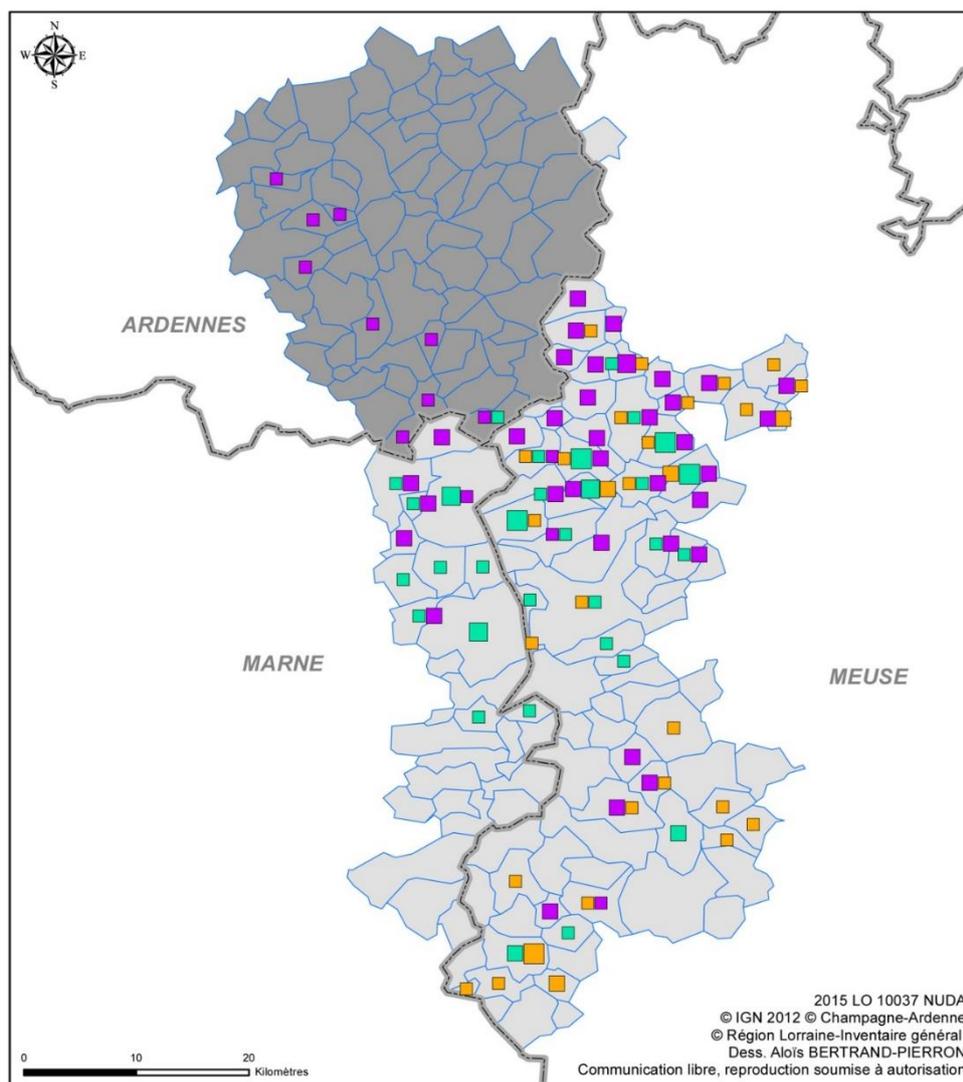
▪ Les patrimoines mémoriel et militaire

La 1ère Guerre Mondiale a laissé une empreinte profonde en Argonne

L'Argonne, rempart naturel, est une terre de mémoire abritant de nombreux sites historiques : lieux de batailles, camps, constructions de guerre, cimetières et nombreux monuments commémoratifs. La carte ci-dessous donne un aperçu de la densité des sites, particulièrement forte sur le tracé de la zone de front de la Guerre 14-18 (Figure 25).

LE PATRIMOINE LIÉ À LA GUERRE SUR LE TERRITOIRE DU PROJET DU PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARGONNE

Etat des connaissances par les services de l'Inventaire général en novembre 2015



Légende

Typologie

- Cimetières et monuments commémoratifs
- Edifices de la reconstruction
- Sites de bataille ou sites liés à la guerre

Nombres d'édifices

- 1
- 2
- 3
- 4

- Communes non étudiées
- Communes étudiées
- Limites départementales

Figure 25 : Etat de connaissance du patrimoine militaire sur le périmètre d'étude du projet de PNR.

Un territoire d'exception

Il serait difficile de nommer tous les **lieux de bataille** tant les combats firent rage dans une bonne partie de l'Argonne, mais certains sites restent aujourd'hui plus connus et visités que d'autres comme la Butte de Vauquois, la Haute Chevauchée ou la Main de Massiges à proximité immédiate du périmètre d'étude.

La guerre de position entraîne la construction de **structures stratégiques** pour les combats mais aussi pour assurer le casernement et la logistique pour des dizaines de milliers de soldats. De nombreux vestiges d'ouvrages militaires, subsistent et sont restaurés et mis en valeur par des associations locales. Le Camp de la Vallée Moreau, construit par les Allemands, pouvait accueillir jusqu'à 900 soldats et la plupart de ses installations restent visibles. Côté français, le Ravin du Génie, aussi appelé « ravin des Cuisines » par les soldats, est depuis 2015 un lieu de visite aménagé et libre d'accès. Ce camp était situé à peine à 1,2 km des lignes ennemies et comportait de nombreuses installations (cuisine, infirmerie, dortoirs...)

Les tunnels témoignent également des combats de la Première Guerre mondiale. Ils servaient à rejoindre le front, abriter le commandement, installer des postes de soins et des hôpitaux souterrains, approvisionner et stocker les armes et les vivres. La plupart de ces tunnels ont été détruits à la fin de la guerre. Le Kaiser Tunnel, actuellement fermé à la visite pour des raisons de sécurité, fait partie des rares souterrains qui ont été conservés.

Des constructions plus singulières datent de cette période comme des **lieux militaires de recueillement**. Un exemple remarquable est la chapelle allemande de Falaise, construite entre 1917 et 1918 aux abords d'un cimetière militaire allemand ou celle de Saint-Thomas-en-Argonne nommé « Chapelle des Poilus ». Les vestiges des lieux de culte et d'inhumation construits pendant la guerre sont rares car souvent construits avec des techniques rudimentaires et des matériaux « périssables ».

Les sépultures individuelles de soldats apparaissent au XIXe siècle. Après les deux Guerres mondiales, les soldats furent inhumés individuellement. De très nombreux cimetières militaires sont présents sur le territoire argonnais, et témoignent des pertes humaines considérables ainsi que de la diversité des nations impliquées dans ces conflits mondiaux. Aujourd'hui, 8 sites argonnais font partie d'une candidature commune au Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans le projet « Paysages et sites de mémoire » porté par la France et la Belgique.

Les sites concernés sont les suivants :

- Cimetière militaire allemand de Chestres et nécropole nationale française de Chestres à Vouziers
- Nécropole nationale française de Saint-Thomas-en-Argonne et nécropole nationale française du monument ossuaire de la Gruerie
- Nécropole nationale française de la Harazée à Vienne-le-Château
- Cimetière militaire allemand d'Apremont
- Monument ossuaire français de la Haute-Chevauchée à Lachalade
- Nécropole nationale française de la Forestière à Lachalade
- Cimetière militaire et mémoriel américain «Meuse-Argonne American Cemetery and Memorial » à Romagne-sous-Montfaucon
- Nécropole nationale française de la Maize à Vauquois

▪ Le patrimoine immatériel.

Le patrimoine immatériel englobe tout ce qui est de l'ordre des savoir-faire, des connaissances, des pratiques culturelles et linguistiques. Il met en valeur une identité qui renforce le sentiment d'appartenance à une communauté. Le patrimoine immatériel a été défini dans l'article 2 de la Convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, en 1972.

En Argonne, l'artisanat de la céramique et l'industrie de la verrerie représentent une partie significative et majeure de ce patrimoine à fort caractère identitaire. Historiquement présentes en Argonne, ces activités représentent une partie forte de l'histoire culturelle de l'Argonne. Cette riche histoire a laissé de nombreux vestiges, tant en termes d'architecture, qu'en termes de savoir-faire. Moins connues, mais aussi caractéristiques de cette identité sont les activités métallurgiques. Le patois et le patrimoine culinaire contribuent également à définir l'Argonne comme une communauté ayant une personnalité propre.

L'industrie du verre a laissé de nombreux savoir-faire en Argonne. Les industries locales produisaient des pièces fines : flacons, verres délicats, coupes, carafes, verre à vitres et plus rarement vitraux. Du XVII^e au milieu du XIX^e siècle, les fabrications traditionnelles sont abandonnées, les verreries se spécialisent dans le soufflage des bouteilles fortes dites « argonnaises » puis « champenoises ». Ce développement accompagne l'essor du vignoble proche et la mise au point de la méthode de vinification du champagne. Dans une moindre mesure, les verreries produisent également des cloches de jardin et des bocaux.

La production de céramique en Argonne est attestée depuis l'Antiquité romaine. La céramique de l'époque gallo-romaine se caractérise par la production de poterie fine dite sigillée. La production de céramique a commencé dès le 1^{er} siècle et a laissé des pièces d'une exceptionnelle qualité dont des exemples sont exposés au Musée d'Archéologie Nationale de Saint Germain-en-Laye ainsi qu'au Musée de la Céramique de Lezoux. Après le IV^e siècle l'Argonne a produit des pièces comparables aux productions des grandes fabriques françaises. Des passionnés privés ont doté l'Argonne de collections visibles sur son territoire. Le Musée de la Faïence de Rarécourt, situé dans la maison-forte de La Vallée, présente depuis 40 ans un riche panorama des productions argonnaises. Et le Musée d'Art et d'Histoire de Sainte-Ménéhould vient de se voir doté d'une part importante d'une collection de plusieurs milliers de pièces, dont une autre partie sera également mise en valeur prochainement au Centre Social d'Argonne (Clermont-en-Argonne).

La fabrication de tuiles, de briques et de carreaux de pavement fut un autre pan important de l'artisanat et de l'industrie développé à partir de l'exploitation de l'argile. De nombreux villages possèdent des lieux dits « La tuilerie ». La dernière tuilerie en activité, à la Vignette près des Islettes, a fermé en 1981.

Les origines anciennes de **la métallurgie argonnaise** restent encore mal connues. Cette activité pourrait remonter au premier âge du fer, à l'époque gallo-romaine ou au Moyen Age. A une époque plus récente, 15 à 20 usines à fer ont fonctionné de la deuxième moitié du XV^e siècle au XVI^e siècle. Les dernières usines métallurgiques en Argonne ferment à peu près en même temps que la dernière verrerie argonnaise.

Le patois est une langue locale intimement associée au passé humain, historique et culturel d'une région et qui contribue activement au sentiment d'appartenance à celle-ci. Il est toujours présent en Argonne, bien que peu utilisé au quotidien et rarement parlé couramment. Les personnes ayant grandi et vécu aux côtés de patoisants l'ont rapidement assimilé et retenu. Des mots et expressions du patois argonnais émaillent le langage courant. Ce patois est principalement issu d'une déformation

Un territoire d'exception

linguistique du français, soit par des dérivés, soit par des prononciations différentes. Les voyelles sont majoritairement touchées par ce phénomène, à titre d'exemple le « oi » devient « ou » et « oire » devient « oèr ». Des racines latines sont également discernables. Par exemple, « boude » qui signifie nombril, vient du Latin bodellus. Le patois argonnais a considérablement évolué au cours de l'histoire. En effet, des mots allemands et hollandais ont intégré le vocabulaire argonnais, comme « ros », « schlof » ou « mastok ». Le patois a été le sujet de diverses études au début du XIXe siècle. L'étude phare du patois argonnais est la thèse de Jean BABIN, débutée en 1936 et terminée en 1974. Il référencie notamment 841 mots et 76 localités différentes de patois. Une seconde étude majeure est celle de l'abbé JAMEL sur le patois de la région de Florent-en-Argonne. Édité en 1902, elle contient des précis grammaticaux, des dialogues et une liste d'environ 2 000 mots.

Le patrimoine culinaire n'est pas celui d'une région riche mais il reflète l'utilisation des ressources savoureuses du terroir. Le porc, sous de nombreuses formes et en de nombreuses variantes, prédomine dans la cuisine argonnaise. Sa recette la plus originale et la plus renommée est celle du « Pied de Cochon à la Sainte-Ménéhould », honoré par La Confrérie éponyme.

Les vastes forêts giboyeuses où l'on trouve également en abondance champignons et ail des ours, ainsi que les poissons des rivières et des étangs, ont contribué à enrichir le patrimoine culinaire.

Les productions spécifiques de fruits et légumes ne sont pas très nombreuses. Cependant l'Argonne compte une petite prune typique, la prune de Noberte, également appelée Norberte ou encore prune de Prince. Petite prune ronde, de couleur pourpre et violette, à chair acidulée, il s'agit d'une variété ancienne encore présente dans certains vergers. Il existe également des variétés de pommes anciennes. La Belle Fleur d'Argonne, est une pomme d'automne. Elle est à la fois acidulée et sucrée, sa chair est ferme et croquante. Sa robe est dorée et rouge. La Réhaut, est une autre variété locale. Elle est également appelée Bellerange. Mûre en toute fin d'année elle se conserve jusqu'au mois de mars. Sa chair est relativement ferme et devient fondante lors de la cuisson. Elle s'adapte à tous types d'utilisations. Elle est d'ailleurs utilisée dans la production de cidre doux. La Reinette Grise d'Argonne, différente de la fameuse Reinette Grise du Canada, est une pomme de début d'année qui se conserve quelques mois mais ramollit rapidement. Sa chair est blanche, douce et acidulée, plutôt tendre. C'est une pomme rare en Argonne. Elle servait autrefois à la confection de gelées et confitures. D'autres variétés sont également présentes comme la Louiton, la Jean Tondeur ou la Couillon de Coq, mais elles sont moins connues et subsistent plus faiblement sur le territoire. Il existe aussi une variété locale de poire, la « Saint-Rouin ». La production de jus de pomme et de cidre fut et reste largement répandue, ce dont témoignent les nombreux pressoirs individuels et collectifs existants.

D'autres recettes campagnardes authentiques autant que roboratives sont connues sur le territoire :

- La « garitaine » est un plat mijoté d'abats, souvent de cœur et de poumons de porc ou de gibier. Ils sont revenus dans du saindoux, du vin rouge et du bouillon fort en laurier. Ce plat est servi avec des pommes de terre.
- Les « pataux » aux fèves « pilies » ou pieds de cochon aux haricots.
- La galette à la blamme ou galette au lard, se compose d'une pâte à galette non sucrée qui est garnie avec du lard rissolé, des œufs et de la crème avant d'être mise au four et dégustée avec du cidre ou du vin gris.
- La soupe aux fèves « pilies », est une soupe toute simple aux haricots avec du bouillon de légumes ou de viande, servie avec du pain. Il s'agit majoritairement de plats populaires que l'on peut aujourd'hui encore retrouver sur les tables argonnaises.

Un territoire d'exception

Durant des siècles, l'apiculture s'est pratiquée en milieu rural et de manière familiale avec des ruches de paille tressée. En remontant dans le temps, elle était pratiquée de manière encore plus rudimentaire, puisqu'on récoltait le miel sauvage et la cire des « mouches à miel ». Le « droit des mouchettes » était un droit seigneurial qui se transmettait et se vendait, comme l'ont été les mouches à miel du duché de Bar à la reine d'Aragon au XIV^e siècle. Les apiculteurs argonnais bénéficient heureusement sur une partie du territoire d'une nature peu traitée.

La chasse est une activité traditionnelle et encore très pratiquée en Argonne. Dans la partie ardennaise du périmètre, sur les communes de Brécy-Brières, Challerange, Falaise, Terron-sur-Aisne, Vandy, Voncq et Vouziers, la tenderie aux vanneaux est encore pratiquée. C'est une chasse traditionnelle qui se pratique à l'aide de filets avec des appelants et des formes placées près de petites étendues d'eau appelées « glayues » pour attirer les vanneaux. Si les prélèvements par cette technique restent très aléatoires (environ 2% des oiseaux prélevés au niveau national), cette chasse est cependant très fortement encadrée (taille des mailles des filets, quotas annuels départementaux, carnets de prélèvements obligatoires...).

II_4. Un territoire à l'organisation complexe

II_4.1. Organisation territoriale

II_4.1.a. Présentation d'ensemble

Dans la Région Grand Est trois grands pôles métropolitains structurent le territoire. L'Argonne, entre la communauté d'agglomération de Reims et le sillon mosellan constitué autour des villes de Nancy, Metz, Thionville, se situe sur la « diagonale de moindre densité », loin du centre administratif régional (Figure 26).

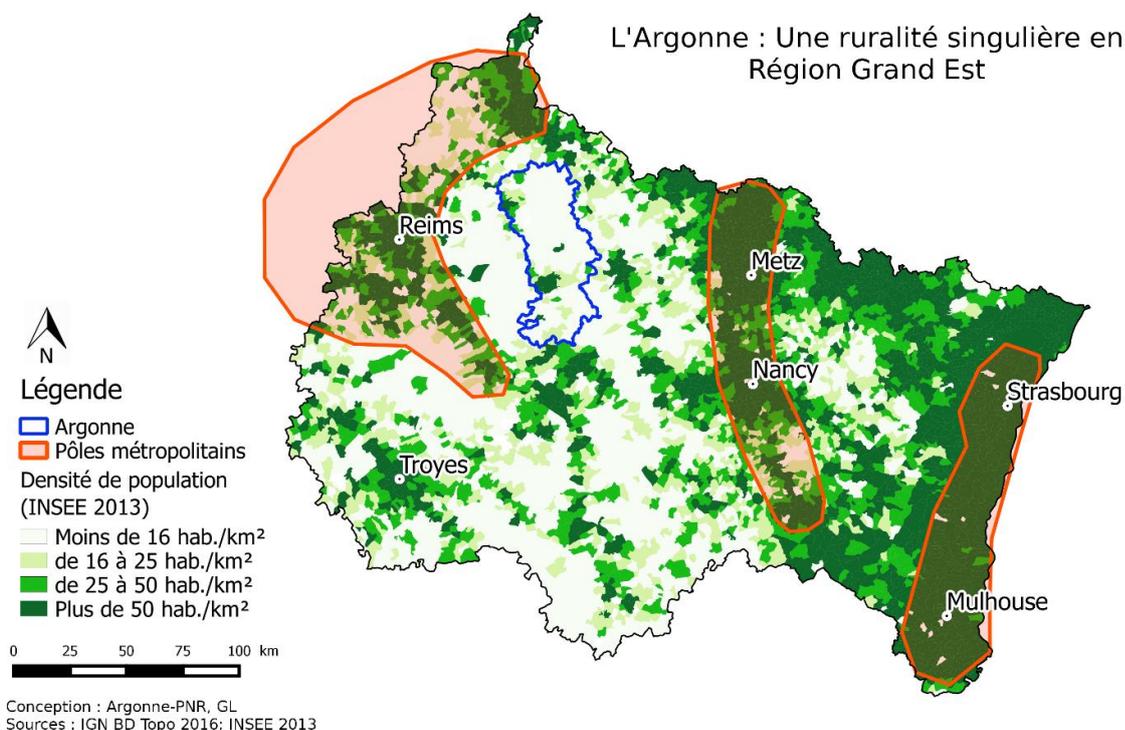


Figure 26 : L'Argonne est située loin des pôles métropolitains de la Région Grand Est.

Un territoire d'exception

Si cet éloignement a joué un rôle positif dans la conservation des patrimoines naturels et anthropiques, l'impact négatif sur la population impose de trouver des solutions innovantes pour contrer la baisse démographique continue depuis 1968 : alors que la population de la Région Grand Est continue de progresser de 0,11% par an, l'Argonne a perdu 20% de sa population en 40 ans.

II_4.1.b. Structures administratives

Le découpage administratif du territoire argonnais ([Voir atlas cartographique p. 14](#)) rend la coopération nécessaire pour agir. A cheval entre les Ardennes, la Marne et la Meuse, l'Argonne compte 158 communes et recoupe les périmètres de 9 Communautés de Communes et de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Elle se trouve aussi aux portes de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Les périmètres de 4 Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) se superposent partiellement sur le territoire de l'Argonne : Pays de Verdun, Pays Vitryat, PETR du Pays Barrois et Pays Cœur de Lorraine ([Voir atlas cartographique p. 15](#)).

4 projets LEADER, auxquels Argonne-PNR participe, sont en cours sur le territoire. Ils sont portés par la CC de L'Argonne Ardennaise, la CC de L'Argonne Champenoise, le Pays Barrois et le Pays de Verdun.

II_4.1.c. Compétences de chaque structure :

- Les Pays et PETR

Le Pays de Verdun est structuré en Association loi 1901. Il envisage d'évoluer vers un PETR. Ses actions portent sur le numérique, la mobilité, l'amélioration de l'habitat, la promotion du territoire. Le Pays porte un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et un programme LEADER. Il a obtenu le label Pôle d'Excellence Rurale (PER) pour la modernisation de sa promotion touristique.

« Syndicat Mixte ADEVA **Pays Vitryat** » mène une démarche de projet de territoire en exerçant des missions d'études, d'orientation et de coordination. Il est compétent en matière d'élaboration, d'approbation, de suivi et de révision du SCoT. Un Label PER a été décerné pour les actions liées aux services et à l'accueil.

Le PETR du Pays Barrois est lauréat du label TEPCV. Il a été reconnu territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Un Bilan carbone a été réalisé en 2007 et un Plan Climat Territorial y est engagé visant à diviser par quatre les rejets des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, à l'horizon 2050. Le PETR s'est doté d'un SCoT et d'un Plan d'Approvisionnement Territorial concernant la ressource en bois-énergie. Le PETR porte également un programme LEADER.

Le PETR Cœur de Lorraine est labellisé TEPCV. Il porte des actions dans les domaines de la Santé et du Développement économique comme la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS), la mise en place d'un plan d'actions pour la structuration de la filière bois locale, et le lancement d'une procédure pour l'élaboration d'un SCoT.

▪ Les Communautés de Communes

Parmi les 9 Communautés de Communes concernées par le périmètre d'étude, 5 d'entre elles regroupent 90% des Communes :

- **La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A)** a adhéré au SCoT sud Ardennes en décembre 2016. Un PLUi est en préparation pour la période 2018 – 2021. La 2C2A porte un programme LEADER et est désignée comme PER pour l'amélioration du bilan carbone, la maîtrise de l'énergie, la valorisation de ressources renouvelables sous-exploitées (bois, vent) : la valorisation des ressources énergétiques, le développement de chaufferies bois, de l'éolien, la maîtrise énergétique des activités publiques, la création d'un équipement aquatique autonome, le développement de l'économie locale, la création d'une filière courte de valorisation du bois et l'accompagnement de la création d'entreprises locales. La 2C2A porte également la Compétence tourisme et gère le Parc Argonne Découverte.
- **La Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise (CCAC)** vient de signer un contrat de ruralité portant sur des projets variés liés à l'accès aux services et aux soins, à la revitalisation des bourgs centres, à l'attractivité du territoire, à l'accessibilité des bâtiments publics, à la transition écologique et à la cohésion sociale. Elle ne possède pas de PLUi et n'est pas engagée dans un périmètre de SCoT. La CCAC porte un Programme LEADER. Un label PER pour la valorisation du bois en pays d'Argonne Champenoise a été décerné pour la création d'une filière locale de production, de stockage et de commercialisation de plaquettes forestières, l'approvisionnement en plaquettes forestières des industriels locaux, en valorisant tous les bois, la promotion auprès des collectivités des réseaux collectifs de chaleur alimentés par des chaudières à bois, et l'accompagnement vers la réinsertion des travailleurs en difficulté au travers d'un volet social (deux chantiers d'insertion).
- **La Communauté de Communes Argonne-Meuse** est née de la fusion des Communautés de Communes du Centre Argonne et de Montfaucon – Varennes-en-Argonne au 1^{er} Janvier 2017. La fusion entraîne la nécessité de réorganiser les projets et de redéfinir les priorités en fonction de l'historique de chacun des deux territoires. Pour le moment, la Communauté de Commune n'est pas engagée dans la réflexion pour un PLUi. Elle œuvre aux côtés du Département de la Meuse, du CPIE de Meuse et de la Commune de Neuville-en-Argonne pour la valorisation et la protection de l'ENS de l'étang des Bercettes. La Communauté de Communes est engagée dans un CLS, et porte de nombreuses actions en faveur de la qualité de vie, du bien-être et de la vie associative.
- **La Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne (CAA)** est issue de la fusion au 1^{er} Janvier 2017 des Communautés de Communes de Triaucourt – Vaubecourt et de Entre Aire et Meuse. Elle a rejoint le PÉTR Cœur de Lorraine à cette même occasion. Depuis 2016, la communauté a engagé un grand programme de développement touristique sur le secteur de Beaulieu-en-Argonne et ses alentours, visant à terme le label « Plus Beau Village de France ».
- **La Communauté de Commune du Pays de Revigny (COPARY)** est engagée dans un PLUi, et dans le portage et la coordination des actions sur la zone Natura 2000 Forêt

Un territoire d'exception

d'Argonne et Vallée de l'Ornain. La COPARY s'investit également en faveur de la santé sur son territoire en se dotant d'une nouvelle Maison de Santé Pluri-professionnels (MSP).

Les 10% des communes restantes sont répartie au sein des Communautés de Communes des Côtes de Champagne et Val de Saulx, des Crêtes Pré-Ardennaises, des Portes du Luxembourg et du Pays de Stenay et Val Dunois.

II_4.2. Gestion des continuités écologiques en Argonne

L'objectif de préservation et de restauration des continuités écologiques passe par une bonne prise en compte des espaces naturels et des noyaux de biodiversité, des espèces présentes sur la zone et des corridors écologiques existants ou des éléments présents permettant leur restauration. Ces éléments sont pris en compte dans l'établissement des documents d'urbanisme.

En Argonne, seules 59 communes disposent d'un document d'urbanisme approuvé ou en cours d'élaboration soit à peine plus de 1/3 des communes du périmètre (**Voir atlas cartographique p. 18**). Sur ces communes, 17 disposent d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé ou en cours d'élaboration. Les 42 autres communes disposent d'une carte communale (CC) approuvée ou en cours d'élaboration.

Ces documents d'urbanisme tiennent compte des continuités écologiques et permettent d'identifier précisément, à l'échelle communale, les continuités existantes ou potentielles, leur état et les obstacles potentiels ou réels. Cette analyse rend ensuite possible la mise en place d'actions en vue de maintenir, ou de restaurer les continuités écologiques.

Cependant, ces documents réalisés à l'échelle communale ne permettent pas une vision d'ensemble des Trames verte et bleue. De plus, la couverture hétérogène du territoire par les documents d'urbanisme ne permet pas d'assurer une prise en compte des continuités écologiques dans leur intégralité.

Bien que n'ayant pas toutes des documents d'urbanisme, certaines communes sont intégrées à des SCoT en place ou en cours d'élaboration (Figure 27):

SCoT	Etat d'avancement	Nombre de communes concernées en Argonne
SCoT du Pays Barrois	En place	5
SCoT du Pays de Verdun	Prescrit	1
SCoT du PETR Cœur de Lorraine	En élaboration	15
SCoT du Pays Rethélois	En élaboration	72
SCoT du Pays Virtriat	Prescrit	3

Figure 27 : Etat d'avancement des SCoT et nombre de communes concernées sur le périmètre d'étude. (MEDDE-DGLAN, 2016)

II_4.3. Gestion et entretien des cours d'eau

L'Argonne se situe principalement sur le périmètre de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sauf pour la partie nord-est du territoire qui est intégrée à l'agence Rhin-Meuse ([Voir atlas cartographique p. 41](#)). L'Argonne dépend aussi de trois Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) ([Voir atlas cartographique p. 42](#)) : l'EPTB Seine amont sur le bassin versant de l'Ornain au sud de Givry-en-Argonne, l'EPTB Oise – Aisne pour les bassins versants de l'Aisne et de l'Aire, et l'EPTB Meuse pour les parties du périmètre appartenant au bassin versant de la Meuse.

Au niveau local, l'aménagement et la gestion de l'Aisne et de l'Aire, ainsi que de leurs affluents sont pris en charge par des Syndicats Mixtes en Marne et en Meuse. Cette structuration permet une mutualisation du coût des divers travaux, et une gestion globale cohérente des milieux aquatiques par une approche à large échelle. Dans les Ardennes, seuls certains tronçons sont gérés par des Associations Syndicales Autorisées (ASA) pilotées par une Union Départementale (UDASA) rattachée à la Chambre d'Agriculture des Ardennes ([Voir atlas cartographique p. 43](#)).

- **Le SMAVAS : Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Aisne supérieure**

Le SMAVAS a été créé en 1971. Il regroupe 70 communes, dont 35 en Argonne, et intervient sur l'étude et la réalisation des travaux relatifs à la préservation, la restauration et l'entretien de l'Aisne, la Bionne, la Dormoise, la Tourbe, l'Auve, l'Yèvre, l'Ante, la Biesme, l'Hardillon, l'Evre, le Thabas et leurs affluents, ainsi que l'ensemble de leurs annexes hydrauliques sur le territoire des départements de la Marne et de la Meuse.

En 2017, les travaux conduits par le SMAVAS concernent :

- L'entretien des berges de l'Aisne de sa source à la limite départementale Meuse/Marne
- Des restaurations hydromorphologiques de l'Aisne dans sa traversée de Vaubecourt et Sommaisne
- La mise en défens des berges en différents endroits sur l'Aisne, le Thabas, la Marque et quelques affluents
- L'aménagement d'habitats piscicoles rustiques dans le lit de l'Aisne

De plus, le SMAVAS étudie actuellement les possibilités et la faisabilité du reméandrage de la Biesme en partenariat avec la Communauté de Communes Argonne-Meuse.

- **Le SM3A : Syndicat mixte d'aménagement de l'Aire et de ses affluents**

Le SM3A a été créé en 2010. Il regroupe 56 communes dont 25 en Argonne. Il a pour mission de se porter maître d'ouvrage sur des travaux relatifs à la protection, la restauration ou l'entretien de l'Aire ou de ses affluents. Les travaux pouvant être entrepris sont :

- L'entretien et la restauration de la végétation des berges et leur reconstitution par plantation
- La gestion des embâcles et atterrissements dans le respect des équilibres naturels
- La reconstitution de zones humides de bordure, la remise en communication de bras morts et la mise en place de lits d'étiage.

Pour conduire les différents travaux, le syndicat s'appuie sur un programme pluriannuel de restauration (PPR). Enclenché en 2012 avec des actions le long de l'Aire aval, le programme entre à présent dans sa quatrième et avant dernière tranche. Celle-ci porte sur la restauration classique et poussée de la Cousances et la Vadelaincourt, et sera menée en deux phases de 2017

Un territoire d'exception

à 2019. La phase 5 du PPR concernera ensuite l'Ezrule et la Buante, et sera la dernière tranche de ce PPR.

- **Les Associations Syndicales Autorisées (ASA)**

L'Argonne compte 7 ASA toutes réparties dans les Ardennes à raison d'une le long de l'Argnon, une le long de la Loire, deux le long de la Bar, une le long de l'Aire et deux le long de l'Aisne, soit une centaine de kilomètres de cours d'eau qui font l'objet d'entretiens annuels. Ces ASA sont rassemblées au sein d'une union départementale qui a pour rôle outre l'appui administratif et comptable aux ASA, la surveillance des cours d'eau et la mise en place de plans pluriannuels d'entretien dont elle assure tout ou partie de la maîtrise d'œuvre.

Les ASA rassemblent les propriétaires riverains des cours d'eau et ont pour rôle d'entretenir certains cours d'eau, leur dérivation, les bras de décharge et les fossés d'assainissement.

II_4.4. Eau potable

Dans le champ santé environnement, des inégalités territoriales existent, notamment concernant l'accès à l'eau potable. Par exemple dans le département de la Meuse, le territoire de l'Argonne présente des particularités et une hétérogénéité dans la gestion de l'eau potable.

En fonction du territoire, l'eau y est parfois agressive, ou encore manquante, nécessitant une vigilance accrue pour faire face aux besoins, ou avec une turbidité importante pouvant engendrer des problèmes microbiologiques. De plus ces difficultés parfois se cumulent sur certaines parties du territoire. Des solutions sont en cours de réflexion pour y remédier.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise a entrepris l'élaboration d'un schéma d'alimentation en eau potable sur son territoire.

Un captage Grenelle est présent sur le territoire d'étude à Rarécourt.

II_4.1. Risques

II_4.1.a. Risques naturels

Les risques d'origine naturelle sont liés aux propriétés du sous-sol ou à l'hydrographie du territoire. Les abords du massif de Gaize, le sud du périmètre entre Laheycourt et Passavant, ainsi que certains secteurs de la crête de Sommauthe présentent des risques élevés liés au retrait ou au gonflement des argiles. D'autres lieux sont exposés aux glissements de terrain comme les secteurs situés entre Olizy-Primat et Charpentry. L'érosion des berges peut aussi présenter certains risques le long de la Biesme, de l'Aisne ou de l'Aire quand celle-ci prend une orientation Est-Ouest avant de rejoindre l'Aisne. Enfin, la partie nord du périmètre est sujette aux effondrements même si ces phénomènes restent très localisés, notamment autour de Quatre-Champs.

Les particularités géologiques et le passé historique de l'Argonne ont laissé de nombreuses cavités naturelles ou d'origine militaire ou civile un peu partout sur le territoire. Certaines communes sont par ailleurs identifiées comme comportant des secteurs pouvant présenter des cavités mais qui n'ont pas été prospectés. C'est entre autre le cas des communes situées sur la ligne de front des combats de 14-18. Ces cavités sont en outre d'une importance capitale pour la biodiversité argonnaise et plus particulièrement pour les populations de chauve-souris.

Un territoire d'exception

Malgré l'hydrographie importante sur le périmètre, seule la commune de Varennes-en-Argonne et les communes situées le long de l'Aisne entre Vaux-lès-Mourons et Semuy sont répertoriées dans des Plan de Prévision des Risques Inondation prescrits.

Aucune partie du périmètre d'étude ne fait l'objet d'un Plan de Prévision des Risques Naturels.

II_4.1.b. Risques industriels ou anthropiques

Le périmètre n'est soumis à aucun risque d'origine industriel ou anthropique majeur. Aucune entreprise n'est classée SEVESO sur le périmètre. Quelques communes situées entre Brabant-en-Argonne et la limite est du périmètre sont concernées par un Plan de Prévision des Risques Industriels prescrit, lié à l'entreprise Ineos Enterprises (Classée SEVESO risque haut) située dans la zone industrielle de Baley-court à Verdun.

Certains établissements sont enregistrés comme étant susceptibles de rejeter des polluants dans l'environnement (Figure 28).

Type d'établissement par activité	Communes concernées
Elevage	Beauzée-sur-Aire ; Noyer-Auzécourt
Industrie	Noyer-Auzécourt ; Givry-en-Argonne ; Noirlieu ; Sainte-Ménéhould (3 établissements) ; Vienne-le-Château ; Romagne-sous-Montfaucon (2 établissements) ; Challerange ; Brecy-Brière ; Vouziers ; Sommauthe

Figure 28 : Etablissements déclarants des rejets et transferts de polluants (MEDDE, 2007).

La gaize et les matériaux géologiques de l'Argonne étant peu facilement valorisables (faible valeur), seule la carrière d'Aubréville, qui extrait du calcaire, est recensée sur le périmètre.

Trois sites font l'objet d'une déclaration BASOL (sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif) à Givry-en-Argonne, Sainte-Ménéhould (Les Vignettes) et Vienne-le-Château.

Concernant les risques sur la qualité de l'eau, un peu plus de la moitié du périmètre est classée en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole ([Voir atlas cartographique p. 44](#)).

II_4.1.c. Schémas de développement éolien

Les schémas régionaux de développement éolien de Champagne-Ardenne et de Lorraine font apparaître des zones à forts enjeux sur l'Argonne.

Les enjeux environnementaux concernent les couloirs de migration pour l'intégralité du périmètre et les zones Natura 2000. La partie centrale de l'Argonne est également identifiée comme zone à sensibilité forte pour les chiroptères et les oiseaux.

Des enjeux paysagers importants sont également identifiés sur l'Argonne. La partie Ardennaise du périmètre est ainsi intégralement classée (hors zones forestières) comme zone à enjeu paysager majeur. Les secteurs de la Haute-Chevauchée, de Beaulieu-en-Argonne et de Nettancourt bénéficient également de ce type de considérations. Côté Marne, un rayon de 10 km autour du moulin de Valmy est identifié comme zone à sensibilité paysagère et patrimoniale forte et englobe une partie du territoire argonnais.

De manière générale, l'Argonne est considérée pour le développement éolien comme une « zone favorable à enjeux majeurs ». L'implantation d'éoliennes y est donc possible sous réserve de tenir

Un territoire d'exception

compte de tous les aspects de sauvegarde et de protection des paysages, du patrimoine, de l'environnement et de la biodiversité. Le développement éolien en Argonne nécessite donc des études précises pour bien connaître et anticiper ces enjeux.

II.5. Un territoire est des Hommes

II.5.1. Population

L'Argonne compte un peu moins de 35 000 habitants. Sur les 40 dernières années, la population a diminué de 20% et présente maintenant une densité moyenne de 16 habitants au km² (97hab/km² dans la Région Grand Est et 118hab/km² en France).

L'éloignement notable des grands bassins d'emploi et de population a un impact certain sur le nombre de natifs choisissant de rester sur le territoire mais aussi sur le nombre de nouveaux arrivants. Avec des soldes naturel et migratoire négatifs, l'Argonne constate une baisse démographique continue depuis 1968, quand la population de la Région Grand Est continue de progresser de 0,11%/an. Les attentes sociales en termes de proximité des services courants, des services de soin, des écoles, limitent le nombre de natifs choisissant de rester sur ce territoire mais aussi le nombre de nouveaux arrivants.

La concentration des populations se fait dans les villes et villages. Il y a très peu d'habitat diffus sur le territoire, ce qui montre une politique d'urbanisation raisonnée.

De manière complémentaire, la répartition de la population fait apparaître un déséquilibre entre les bourgs principaux et le reste du territoire : Plus de 30% des habitants résident dans une commune isolée, contre 4.7% en France. Sur les 158 communes du périmètre, seules 16 comptent plus de 400 habitants et les quatre principales unités urbaines regroupent 1/3 des 35 000 habitants de l'Argonne (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Deux bassins d'habitation se distinguent : Sainte-Ménéhould (51) concentrant environ 4 250 habitants et Vouziers (08), environ 4 000 habitants. Ces deux pôles représentent 1/4 de la population totale du territoire (Figure 30). L'attractivité de ces villes est directement liée aux services proposés : centre commerciaux, services de proximité, écoles et collèges, activités associatives... La politique de développement de ces deux pôles est de préserver une évolution démographique positive en proposant un maximum de services.

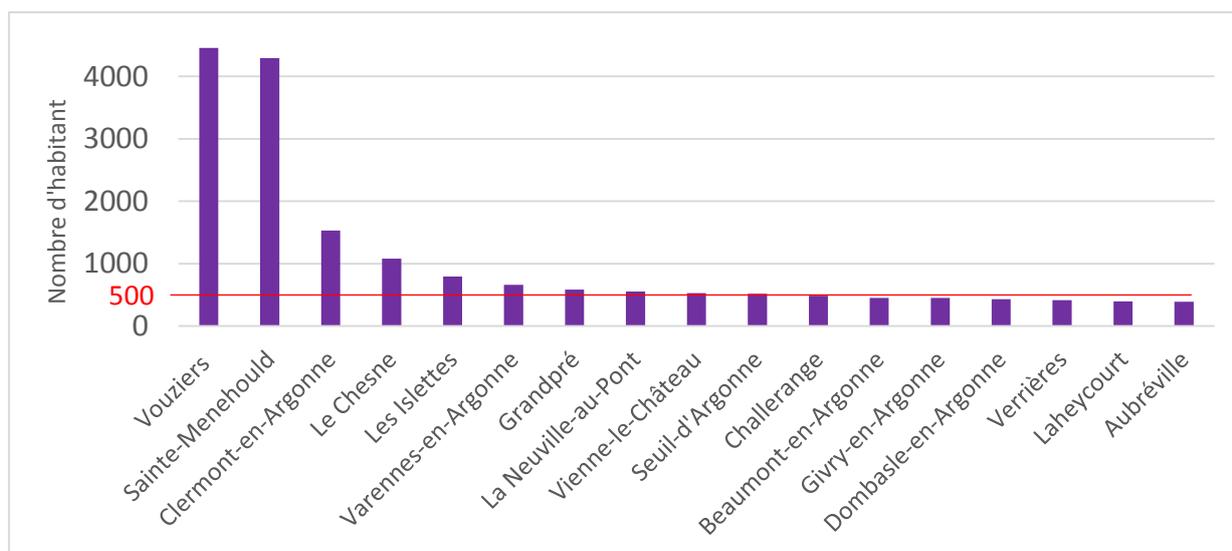
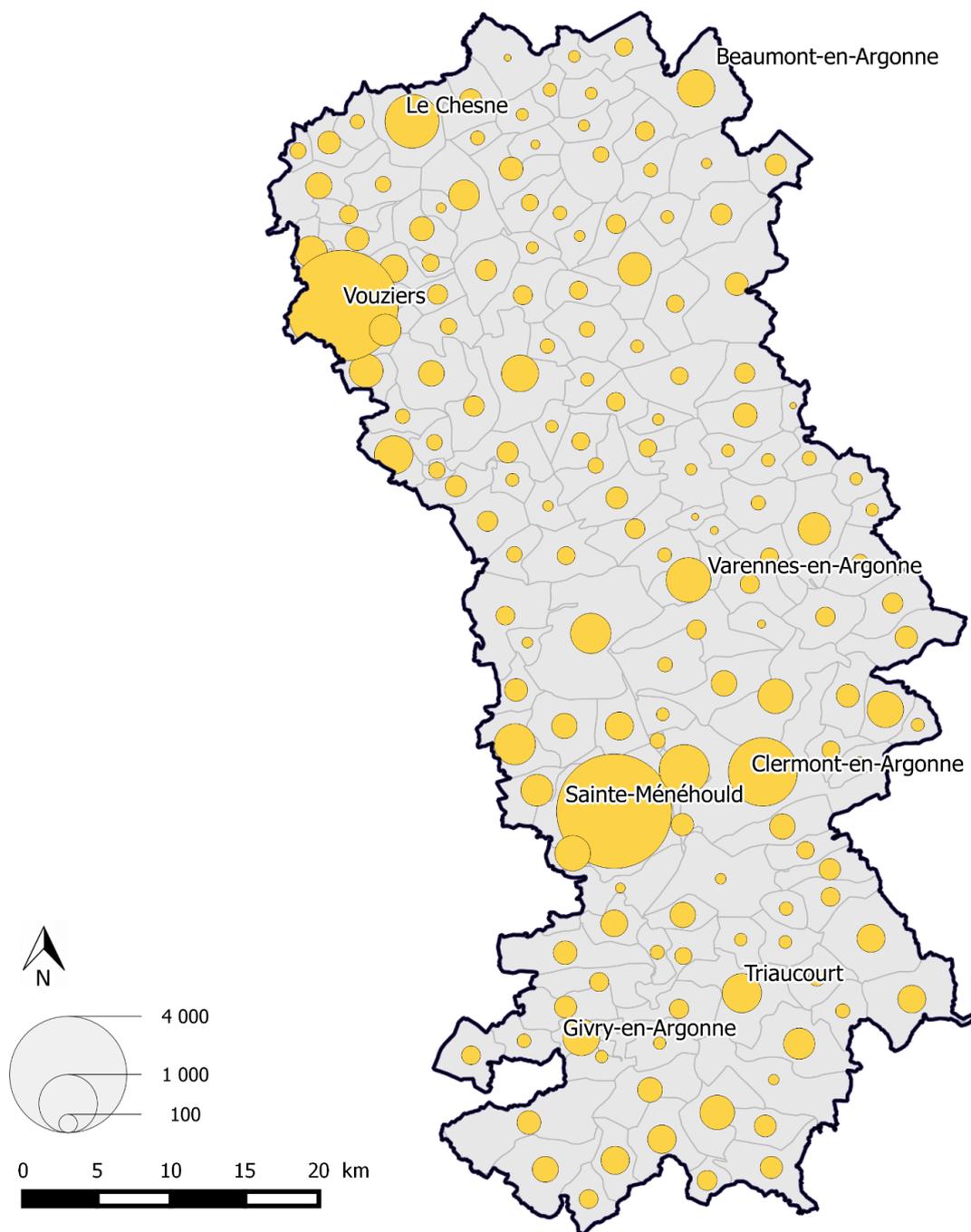


Figure 29 : Unités urbaines de plus de 400 habitants. (INSEE 2013)

Un territoire d'exception

Des pôles secondaires animent le reste du territoire Argonnais : Le Chesne (08), Varennes-en-Argonne (55), Clermont-en-Argonne (55), Givry-en-Argonne (51) et Triaucourt-en-Argonne (55). Ces villages proposent des services plus restreints que les deux bassins de vie principaux. On y trouve souvent une boulangerie, un médecin, une école primaire...

Nombre d'habitants par commune



Conception: Argonne-PNR, GL

Sources: IGN BD Topo; INSEE 2012; J. Hussenet, «1630-1980», Association Cendrée, 1982, 443p.; Openstreet Map Contributors;

Figure 30 : Répartition de la population en Argonne. 1 habitant sur 4 vit à Sainte-Ménéhould ou à Vouziers. (INSEE 2012)

Un territoire d'exception

En Argonne, une grande partie de la population a entre 45 et 75 ans (Figure 31). Les plus de 60 ans sont en augmentation depuis quelques années alors que la part des moins de 30 ans est en diminution.

Le rapport par commune entre les moins de 25 ans et les plus de 60 ans, démontre que l'Argonne est un territoire à fort vieillissement. Cette tendance n'est pas spécifique à l'Argonne mais se retrouve dans les territoires ruraux en général. Pour contrer ce phénomène, certaines communes adoptent une politique particulière de développement pour attirer les jeunes populations en proposant des terrains constructibles à bas prix et en maintenant certains services.

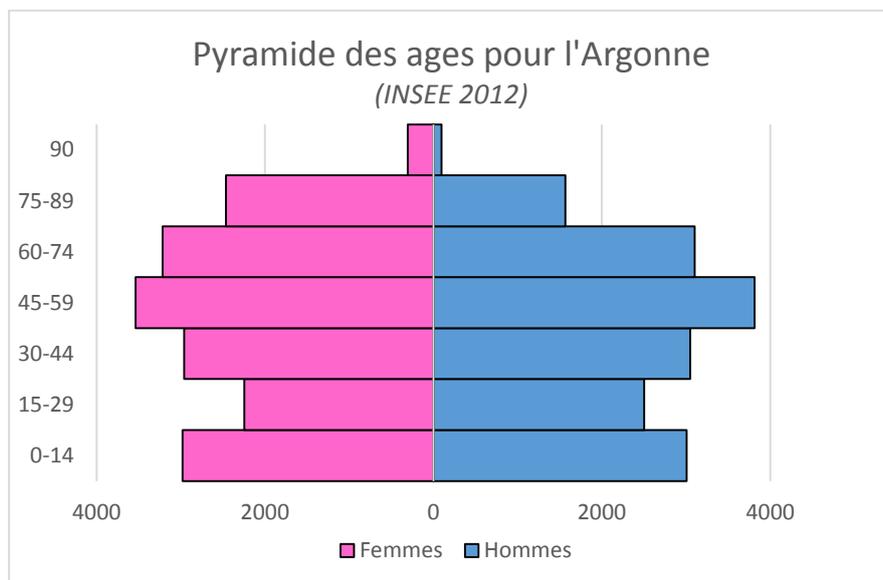


Figure 31 : Une grande partie de la population Argonnaise à entre 45 et 75 ans.

II_5.2. Emploi

L'Argonne compte 11 208 actifs dont 89% occupent un emploi. Le taux de chômage en Argonne est de 11,1% soit 0,8% de moins que la moyenne nationale en 2013. Le secteur tertiaire représente 61% des emplois malgré la diminution progressive des services. L'agriculture représente 13% des emplois contre seulement 3,1% à l'échelle de la Région Grand Est (Figure 32).

Part des emplois par secteur en Argonne (INSEE 2011)

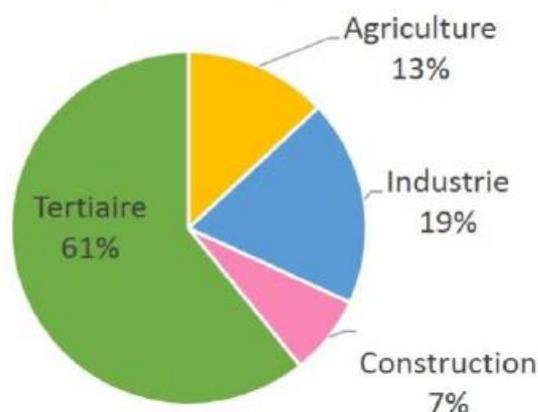


Figure 32 : Part des emplois par secteur en Argonne

Un territoire d'exception

L'Argonne se trouve entre les grands bassins d'emplois constitués autour des moyennes agglomérations de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine (Charleville-Mézières, Sedan, Verdun, Bar-le-Duc, Châlons-en-Champagne), hors du périmètre argonnais.

Sur les quelques 11 208 actifs cités plus haut 42,4% travaillent dans la commune où ils résident et 12% d'entre eux se rendent au travail à pied. Les argonnais qui travaillent dans une autre commune utilisent pour 74% d'entre eux, ce qui concorde avec les moyennes départementales. Les transports en commun étant quasi inexistant en Argonne, ils sont moins utilisés qu'en moyenne dans les départements (1% contre 7%). Un quart des trajets en transport en commun se font entre 2 communes Argonnaises. Plus de la moitié des déplacements entre deux communes de l'Argonne se font en voiture ou en 2 roues. (Figure 33).

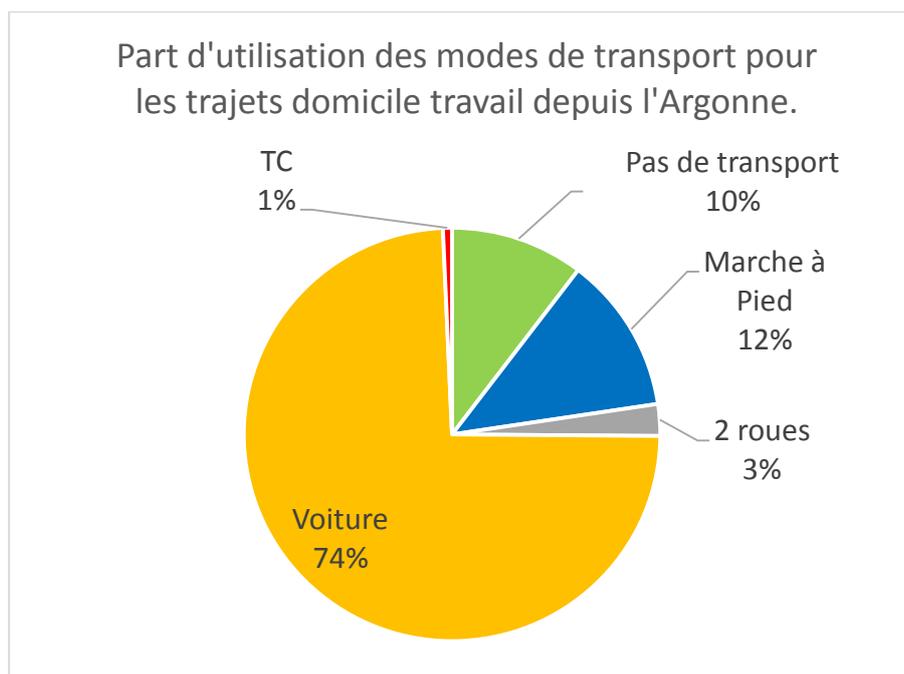


Figure 33 : Part d'utilisation par type de transport pour les trajet domicile-travail.

II_5.3. Services

Comme un grand nombre de territoires ruraux, l'Argonne voit ses services disparaître progressivement à mesure que la masse critique de population nécessaire à leur maintien s'amenuise.

La répartition des grands pôles d'emplois et de population que sont les métropoles en Région Grand Est est telle que l'Argonne se trouve à plus de 30mn de tous ces points d'attractivité.

La configuration et la situation de l'Argonne amènent donc les habitants à effectuer de nombreux déplacements entre les parties ardennaise, marnaise et meusienne du périmètre. Si seulement 5,4% des argonnais franchissent les limites départementales dans le cadre de leur emploi, cette proportion s'accroît si l'on regarde l'utilisation des services. Les bassins de vie de Sainte-Ménéhould et Vouziers s'étendent ainsi sur 76% des communes du périmètre. Ces deux communes sont les seuls pôles de

Un territoire d'exception

services⁸ situés en Argonne. Le reste des communes est réparti entre les bassins de vie de Revigny-sur-Ornain, Bar-le-Duc, Verdun, Stenay et Sedan.

En l'absence de service, les argonnais privilégient les déplacements vers les grandes villes de leur département d'origine.

II_5.4. Santé

L'Argonne, comme beaucoup de territoires ruraux, est impactée par la diminution des services de santé. L'accès aux médecins généralistes (et à quelques spécialistes) est relativement aisé grâce à la mobilisation des collectivités locales pour créer des CLS (Contrat Locaux de Santé) sur leur territoire. Il faut cependant garder une certaine vigilance quant à la baisse de la démographie médicale à venir et une anticipation des prochains départs à la retraite des praticiens est à organiser, leur âge moyen étant de 53,3 ans

En cas de nécessité vitale l'accès aux soins d'urgence, aux hôpitaux ou aux spécialistes reste plus difficile : il y a un hôpital à Vouziers, une antenne de l'hôpital de Châlons-en-Champagne à Sainte-Ménéhould, mais pas d'établissement hospitalier en Argonne meusienne.

L'offre médico-sociale concernant les personnes âgées est assez bien répartie sur le territoire avec 9 Etablissements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : 2 à Vouziers, 2 à Sainte-Ménéhould et 5 en Argonne meusienne. Bonne répartition aussi des Unités de Soins Longue Durée (USLD) ou des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). Mais il n'y a qu'une seule Résidence-Autonomie pour les personnes âgées seules mais encore autonomes, 'Les Jonquilles' à Sainte-Ménéhould. L'Argonne doit trouver comment répondre aux nouveaux besoins liés au « bien vieillir » de sa population, en termes de services ou encore de maintien à domicile.

L'accessibilité géographique (temps de trajet) n'est pas un facteur suffisant pour apprécier la facilité d'accès aux soins d'un territoire car il ne prend pas en compte divers facteurs comme par exemple la capacité du praticien à recevoir plus de patients. A l'échelle du périmètre d'étude, 100% de la population peut avoir accès à un médecin généraliste en moins de 15mn de trajet.

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur permettant une analyse plus fine de la situation. Exprimée en ETP/100 000 habitants, l'APL est calculée en tenant compte du ratio entre l'offre et la demande de soins locale, et des divers facteurs susceptibles de faire varier cette offre et cette demande (âge des populations, nombre de praticiens...).

Sur le périmètre, l'APL moyenne est de 52 ETP/100 000 habitants, soit environ 1 médecin pour un peu moins de 2 000 habitants. En comparaison, la moyenne nationale s'élève à 71 ETP/100 000 habitants soit 1 médecin pour un peu moins de 1500 habitants.

L'examen des caractéristiques sociodémographiques et typologiques du territoire argonnais ont ainsi amené l'ARS à réfléchir à la mise en place, en Argonne, d'un programme expérimental sur l'organisation de la santé en milieu rural.

⁸ L'INSEE définit un pôle de service comme étant une commune ou une unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires, gamme d'équipement qui regroupe des services tels que les collèges, certains médecins spécialisés, les supermarchés, etc.

II_5.5. Education au territoire, à l'environnement et au développement durable

L'omniprésence de la nature, la grande richesse patrimoniale et son accessibilité par la route ou le rail font de l'Argonne un terrain propice à l'Education à l'Environnement et au Développement Durable. La faible densité de population et l'absence de grandes villes permettant de rester proche de la nature en tout point du territoire.

L'Argonne est ainsi un territoire particulièrement adapté pour découvrir :

- *La biodiversité et les habitats naturels* car elle dispose d'une grande variété d'habitats et d'espèces sur l'intégralité du périmètre. De plus, la fonction écologique de l'Argonne dans le déplacement des espèces (TVB) en fait un lieu d'étude unique du comportement.
- *La forêt*, omniprésente et proche, lieu de promenades familiales, de ramassage de champignons, de cueillette du muguet...est un terrain de découverte accessible dès le plus jeune âge. En Argonne, elle attire de nombreux publics issus de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne à la recherche d'une nature authentique.
- *L'astronomie*, favorisée par l'extinction de l'éclairage public fixé dans de nombreuses communes rurales à 22 h, et par la qualité de l'air (peu d'industries, peu de pollution atmosphérique) ce qui offre un contexte des plus favorables à l'observation du ciel nocturne.
- *Des paysages* permettant de comprendre l'action de l'Homme sur son milieu (l'agriculture, la sylviculture, la pêche des étangs...), et la richesse de l'artisanat historiquement basé sur les ressources locales (verre, faïence, poterie...), l'architecture utilisant les ressources naturelles...
- *Un contexte géologique rare* qui ne peut être appréhendé qu'en Argonne
- *L'Histoire de France et la naissance de la République* : voies romaines, mottes féodales, traité de Verdun (843), bataille de Valmy (1792), fuite à Varennes et arrestation de Louis XVI, Guerres Mondiales...

L'Argonne compte 11 regroupements pédagogiques intercommunaux, 23 écoles élémentaires, 5 écoles maternelles, 3 lycées : 1 d'enseignement général et 2 d'enseignement professionnel. En complément à ces établissements, trois structures de l'EEDD, font preuve d'une réelle volonté de coopérer et de développer des partenariats sur l'ensemble du territoire argonnais.

Dans la Marne, à Givry-en-Argonne, **le Val d'Ante** présente une capacité de 91 lits. C'est un centre d'accueil géré par l'Association « Argonne Nature » qui organise ses activités sur l'étang où elle dispose d'un bassin spécialisé pour la pêche à la ligne. C'est la plus importante structure de ce type implantée sur la partie sud du périmètre d'étude, et la seule de la Marne.

Dans les Ardennes, l'association de « **la Maison de la Nature** » de Boult-aux-Bois, qui dispose d'un étang privatif aménagé pour être le support d'activités autour de la découverte et la compréhension des zones humides.

Le Centre de Recherche et de Formation en Ecoéthologie (CERFE) qui partage les locaux de la Maison de la Nature est également un partenaire de choix pouvant apporter une expertise sur des animations liées au comportement des espèces sauvages.

Un territoire d'exception

La troisième structure d'accueil est « **La Mazurie** » située à l'orée de la forêt argonnaise, au pied du pittoresque village de Beaulieu-en-Argonne, dans un environnement d'étangs et de prairies. C'est une structure pouvant accueillir jusqu'à 87 personnes.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Meuse, implanté à Bonzée, offre un hébergement de 66 lits. Il dispose d'une antenne à Clermont-en-Argonne, gère, en lien avec les collectivités, certains sites Natura 2000 et l'ENS des Bercettes près de Neuville-en-Argonne, lieu privilégié pour l'EEDD.

Dans les Ardennes, le **Parc Argonne Découverte (PAD)**, ouvert en 2005 à Olizy-Primat sous le nom de Nocturnia, a étoffé son offre et a développé une thématique de parc animalier : les loups, arrivés en 2011, et les spectacles de rapaces font sa renommée aujourd'hui.

Les clubs CPN, Connaitre et Protéger la Nature, dont le siège est à Boulton-aux-Bois, développent des activités en direction des familles et des clubs nature en France et ailleurs. Ils éditent des outils pédagogiques et naturalistes accessibles à tous alliant rigueur scientifique et humour : la Gazette des Terriers.

L'Argonne héberge aussi « **La Hulotte** », nationalement connue et éditée à Boulton-aux-Bois depuis 1972.

D'autres acteurs associatifs méritent pleinement d'être mentionnés par l'importance de leurs interventions dans le domaine de l'environnement :

Deux Conservatoires des Espaces Naturels (CEN) interviennent sur l'acquisition foncière, la connaissance et la protection des sites dont ils ont la gestion. Le CEN de Champagne Ardenne est un des gestionnaires du site de Belval-en-Argonne classé en Réserve Naturel Régional.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne Ardenne (LPO) intervient également de manière privilégiée sur la Réserve Naturelle de Belval comme gestionnaire avec le CEN et l'association Belge NatuurPunt.

RENARD (Regroupement des Naturalistes Ardennais), Argonne Fan'Nature à Clermont-en-Argonne, la Fédération Départementale de Pêche de la Meuse développent aussi des activités de découverte du milieu.

II_5.6. L'offre culturelle

L'offre culturelle proposée est de grande qualité et très diversifiée : chorales locales, représentations théâtrales, concerts de musique classique ou d'orgue, galeries ou artisanat d'art... La distribution de cette offre culturelle sur le territoire est plutôt homogène et accessible à tous.

Le PNR pourrait être un outil de mise en relation des acteurs de la culture et des collectivités pour accompagner, développer et pérenniser cette offre de qualité sur le territoire Argonnais.

L'association « Les Tourelles » à Vouziers, offre une programmation variée et déplace ses spectacles aux quatre coins de l'Argonne Ardennaise. 4 à 5 films y sont projetés chaque semaine (sorties nationales, Art & Essai, conférences « Connaissance du Monde »). Il comprend aussi bibliothèque, salle de spectacle, salle d'exposition, harmonie et école de musique municipales, cafétéria. C'est un élément fort du lien social sur ce territoire rural.

Un territoire d'exception

A Evres, en Meuse, l'Association « Anes Art'gonne » gère un lieu de programmation de nombreuses manifestations culturelles. Dans une vaste grange rénovée, occupée en étage par un espace dédié à un marché équitable, expositions d'œuvres d'art (peintures, sculptures, photos...) d'artistes locaux ou régionaux, pièces de théâtre, concerts, marchés, festivals... sont organisés tout au long de l'année. L'association propose aussi la découverte de l'Argonne en itinérance douce par des randonnées avec ânes en liaison avec d'autres asineries du territoire.

A Sainte-Ménéhould, dans la Marne, la municipalité a développé un ensemble appelé « L'Allée des Couleurs » alliant sport, nature, découverte et culture, et s'appuyant sur des infrastructures de qualité, dont la Médiathèque, le Musée de Valmy et le centre nautique « L'Aquarelle ».

La médiathèque propose des expositions, des conférences, voire des concerts. Elle assure une formation en informatique dans sa cyber base et anime un réseau de bibliothèques dans plusieurs petits villages, en partenariat avec la BDP, Bibliothèque Départementale de Prêt.

Un festival de musique « Les Bar-Bars » existe depuis 2010 en Argonne : les concerts ont lieu dans des établissements publics, bars ou restaurants, et ont pour but, à côté de leur rôle de découverte musicale, d'animer ces établissements et de contribuer à étendre l'offre culturelle musicale aux villages plus isolés.

Ce festival est géré par l'association « Pays d'Argonne », implantée sur l'ensemble du territoire. Elle est constituée en groupement d'associations et développe un projet de structure de type 'Centre de Ressources à la Vie Associative' (CRVA) pour répondre aux besoins des associations du territoire (formation, bibliothèque associative, parc de matériel). Elle contribue activement à connecter les trois zones de l'Argonne (08-51-55) afin de renforcer les liens entre les porteurs de projets et créer des animations à grande échelle (Festival Les Bars-Bars, Argonne 1792) dans un axe nord-sud. Elle publie également sur son site toutes les manifestations qui lui sont signalées par les organisateurs d'événements.

L'association "Les amis de la route de Goethe-1792" met en place un Itinéraire Culturel sur les traces du grand humaniste allemand Johann Wolfgang Von Goethe qui a suivi les troupes prussiennes jusqu'à Valmy. Ce projet s'inscrit résolument dans la dynamique touristique argonnaise. Il est une page importante du patrimoine historique.

En lien avec ce projet, « Pays d'Argonne » organise cet été un événement de grande ampleur de reconstitution historique, Argonne 1792, basé sur la participation active des habitants, avec randonnées équestres et pédestres.

« Le Petit Journal d'Argonne », distribué gratuitement (parce que payé par les publicités commerciales) dans tous les foyers du périmètre d'étude permet à chacun de s'informer sur toutes ces manifestations sportives ou culturelles.

II_5.7. La vie associative

Les rubriques précédentes montrent l'importance du tissu associatif en Argonne. L'éloignement des grandes villes pousse peut-être les argonnais, jeunes ou moins jeunes, à se regrouper plus que les citadins. Tous les domaines sont concernés : arts, loisirs, action sociale ou caritative, sport physique ou cérébral... En cette époque de diminution des aides aux associations on peut se demander dans quelle mesure cette richesse, basée essentiellement sur le bénévolat, sera en mesure de maintenir ce lien social sur le territoire.

Les associations culturelles, comme bon nombre d'autres associations, sont fragiles. Selon l'envergure des programmations proposées, le besoin d'investissement bénévole peut être très important, et le vivier de volontaires n'est pas toujours suffisant ou facile à mobiliser.

De plus, les contributions financières des divers échelons territoriaux ne sont pas toujours évidentes à obtenir. Cependant, les collectivités locales restent des partenaires importants pour ces associations, qui sont la garantie de l'existence d'une offre culturelle de qualité ou de relais des services sur le territoire Argonnais.

Sur le périmètre d'étude 178 associations ou entreprises ont ajouté le nom 'Argonne' à leur dénomination : 35 en Argonne ardennaise, 67 en Argonne marnaise et 76 en Argonne meusienne.

26 autres organismes hors périmètre en ont fait autant, portant le total à 204, ce qui démontre l'attachement des argonnais à leur territoire.

II_6. Des ressources économiques en lien avec les patrimoines naturels et culturels

II_6.1. Forêt

II_6.1.a. Généralités

Le massif forestier argonnais repose sur un vaste plateau situé entre deux vallées, celles de l'Aire et de l'Aisne, et lui-même creusé de nombreux vallons.

Cette zone forestière représente un milieu particulier et unique avec un caractère submontagnard prononcé ; il s'agit d'une forêt tempérée où conifères et arbres à feuilles caduques cohabitent. Ayant un sol de type acide, la végétation y est adaptée, avec de nombreuses chênaies et hêtraies, tandis qu'on note la présence, de manière locale, d'aulnaies et de prairies acidiphiles.

Le massif forestier argonnais occupe, sur les trois départements, une surface de 87 350 hectares, c'est-à-dire près du cinquième des forêts des trois départements réunis. L'ONF gère 40 410 hectares répartis en 112 forêts communales, 25 forêts domaniales et 8 autres forêts bénéficiant du régime forestier.

Les forêts privées couvrent 46 940 ha dont 26 080 ha en petites parcelles (inférieures à 25 ha). Gestionnaires publics et privés considèrent que l'équilibre sylvo-cynégétique requiert une attention particulière sur certains secteurs, les densités de gibiers n'y permettant pas le renouvellement des peuplements de façon durable.

Un territoire d'exception

En Argonne, la forêt privée couvre 46 940 ha (dont 26 080 ha de forêts de surface inférieure à 10 ha) sur les 83 750 ha de la surface forestière totale.

Les parcelles dotées d'un Document de Gestion Durable représentent 20 860 ha ainsi répartis : Ardennes 7 647 ha, Marne 9 085 ha, Meuse 4 128 ha.

Ce Document est :

- Soit un *Plan Simple de Gestion*, PSG, qui est obligatoire pour tout propriétaire de forêt d'une surface supérieure à 25 hectares, et possible mais non obligatoire pour toute forêt à partir d'une surface de 10 hectares.
- Soit un *Règlement Type de Gestion* (RTG) pour les propriétaires qui adhèrent à un organisme de gestion en commun (coopérative forestière) ou qui sont clients d'un expert forestier agréé.

En référence au Programme de reconnaissance des certifications forestières et à la Charte de bonnes pratiques forestières, les bois produits peuvent bénéficier du label PEFC (Pan european forest certification).

II_6.1.b. Organismes et acteurs

- ONF : 4 agences se partagent la gestion de l'Argonne

L'ONF assure au quotidien l'entretien et le renouvellement des 40 410 hectares de forêts publiques qui bénéficient du régime forestier. Les "aménagement forestiers" planifient les actions à mener dans les forêts qui relèvent de ce régime. Ces documents opérationnels sont rédigés à l'issue de l'étude du milieu naturel, du contexte socio-économique et de la gestion passée. L'aménagement intègre la politique forestière nationale, les orientations régionales, les intérêts et demandes des propriétaires et du public. Ils définissent ou ajustent les objectifs de gestion et le programme d'actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

Les quatre agences territoriales qui interviennent en Argonne sont :

- L'Agence territoriale Ardennes à Charleville-Mézières
- L'Agence territoriale Aube – Marne à Troyes
- L'Agence territoriale de Verdun
- L'Agence territoriale de Bar-le-Duc

En Argonne l'ONF porte une attention particulière au patrimoine, notamment historique. Les modes de gestion appliqués sur le site de la Haute-Chevauchée en sont un bon exemple. Située sur les départements de la Meuse et de la Marne, la forêt domaniale de la Haute Chevauchée s'étend sur plus de 1 000 ha. Profondément bouleversée par la 1ère Guerre mondiale, avec un réseau dense de tranchées, des millions d'obus tirés et des tonnes de ferraille restées dans le sol, classée en "zone rouge", elle porte encore les stigmates du conflit qui a eu lieu il y a 100 ans. L'enjeu majeur pour les forestiers est de réussir à concilier la gestion sylvicole avec la préservation et la mise en valeur des vestiges historiques, pour conserver la mémoire des événements et l'esprit des lieux (gestion des peuplements, modes de débardage à moindre impact sur l'état et l'aspect des sites...).

▪ Les communes forestières :

L'Argonne compte 93 communes forestières (33 dans les Ardennes, 16 dans la Marne et 44 dans la Meuse) (**Voir atlas cartographique p. 68**). Leurs « bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution » sont gérés selon le Régime forestier, ainsi que le stipule l'article L211-1 du Code Forestier. Parmi les coupes prévues à l'aménagement et marquées par l'ONF, la commune décide, ou de les vendre, ou de les délivrer à ses habitants : ce sont celles destinées à l'affouage. Les arbres sont marqués par les forestiers de l'ONF dans les jeunes peuplements à éclaircir et dans les taillis. Leur diamètre ne dépasse généralement pas 35 cm à hauteur d'homme.

Ces communes forestières représentent 58,9 % des communes du périmètre.

Elles peuvent adhérer à la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) ce qui peut leur permettre, dans le cadre d'une gouvernance partagée, d'être associées aux instances décisionnaires de l'ONF du niveau national au niveau local.

▪ Le CNPF

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) a une mission régalienne de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées. Il élabore les schémas régionaux de gestion sylvicole et les codes de bonnes pratiques sylvicoles des forêts privées. Il accompagne les propriétaires de forêts à partir de 10 ha dans la mise en place des plans simples de gestion (PSG) volontaires ou obligatoires. Il accompagne également les coopératives et les experts forestiers dans la mise en place des règlements-type de gestion.

Le CNPF mène des études et expérimentations concernant les méthodes de sylviculture. Il assure un rôle de vulgarisation de ces méthodes via des actions de conseil et de formation auprès des propriétaires forestiers.

Enfin, il anime des regroupements de propriétaires autour de la gestion des forêts, de la vente des produits, de la réalisation de travaux ou de l'amélioration des structures foncières.

▪ Autres acteurs de la forêt

Le GIEEF (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier) est une possibilité de regroupement de bois et forêts situés dans un territoire géographique cohérent. Il doit regrouper au moins 300 ha de bois et forêts, ou, au moins 100 ha, à condition de réunir au moins 20 propriétaires.

Dans le sud de l'Argonne, un plan de développement a été mis en place, portant sur 11 communes et 2 233 ha de forêts privées, répartis en 1 424 propriétaires (taille moyenne des parcelles égale à 1,57 ha). L'animation a porté sur 300 jours répartis sur 5 ans. 25 % des surfaces concernées ont participé à l'opération. 1 € d'animation a généré 15 € de chiffre d'affaires au sein du territoire, avec la création de trois dessertes et la mobilisation de 10 064 m³ de bois d'œuvre et bois d'industrie, apportés à un opérateur économique gestionnaire forestier. L'opération a généré 650 000 € de mutations foncières, 554 000 € d'exploitations de bois au profit des propriétaires, bûcherons et débardeurs. L'acceptabilité d'un plan simple de gestion en commun est en cours d'étude.

FOCUS

Cas particulier des bois mitraillés

Un problème lourd subsiste encore : la présence de mitraille due aux conflits de 14-18 et 39-45. Les derniers éléments chiffrés connus datent de 1975. Ils ont toutefois l'intérêt de montrer l'importance du problème posé, car les bois mitraillés concernaient à l'époque plus de 30 millions de m³ sur pied.

S'il est certain que ces volumes ont diminué depuis, les difficultés de valorisation de ces produits n'ont pas rendu la purge aussi rapide que les gestionnaires l'auraient souhaité. Il reste un volume significatif de bois mitraillé qu'il n'est actuellement pas possible de chiffrer avec précision. Les estimations actuelles sont de 20 millions de m³ encore touchés en bois d'œuvre.

II_6.1.c. Les essences

Le massif forestier argonnais, situé sur un vaste plateau situé entre deux vallées (de l'Aire et de l'Aisne) est creusé de nombreux vallons. Il représente un milieu particulier et unique avec un caractère submontagnard prononcé ; il s'agit d'une forêt tempérée où conifères et arbres à feuilles caduques cohabitent.

Ayant un sol de type acide, la végétation y est adaptée, avec de nombreuses chênaies et hêtraies, tandis qu'on note la présence, de manière locale, d'aulnaies et de prairies acidiphiles.

En Argonne les feuillus sont dominants et représentent plus de 82 % de la surface forestière. Les Forêts fermées à mélange de feuillus représentent 51% de la surface, et les résineux 11%, la formation la plus représentée étant la Forêt fermée de douglas pur (3%).

La tendance actuelle va vers un enrésinement de l'Argonne en stations prenant en compte le changement climatique, notamment sur Gaize,

D'autres essences comme le bouleau, le châtaignier, le Frêne, le merisier, le tilleul à petites feuilles participent à la diversité des peuplements forestiers, ce qui fait de l'Argonne une région importante pour le tourisme vert.

On note également une forte proportion de hêtres, de charmes ainsi que d'épicéas et de douglas. Ces derniers, à croissance plus rapide sont plantés majoritairement en forêts privées pour un retour sur investissement moins éloigné dans le temps.

II_6.1.d. Les boisements et volumes

Les forêts françaises sont réparties en Grandes Eco-Régions (GRECO) elles-mêmes divisées en sylvoécotémoins (SER). La GRECO C dans laquelle s'inscrit l'Argonne englobe les forêts du grand quart nord-est de la France (du nord de Lyon aux frontières Suisse, Allemande, Luxembourgeoise et Belge, avec pour limite ouest celles du bassin parisien).

La majeure partie de la forêt argonnaise relève de la SER C12 (essentiellement la forêt située sur le massif de Gaize et dans le secteur de Montfaucon). Son taux de boisement se situe au 2ème rang des SER de cette GRECO (Figure 34).

Un territoire d'exception

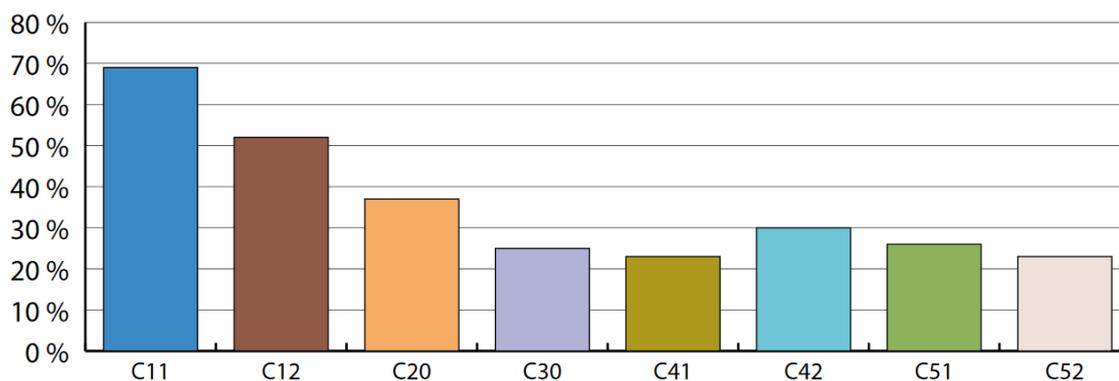


Figure 34 : Taux de boisement des SER de la GRECO C (c12= Argonne)

Les données des résultats d'inventaire forestier comparent les chiffres de la SER C12 d'Argonne avec les chiffres nationaux :

- Avec un volume total de 13 Millions de m³ de bois sur pied, l'Argonne se classe au 64ème rang national.
- Avec 239 m³ de bois sur pied à l'hectare, elle se classe au 8ème rang national.
- Avec une production de 8,8 m³/ha/an, elle se classe au 6ème rang.

En 2015, la récolte de bois par les entreprises ayant leur siège en Argonne représente 809 928 m³. Depuis 2005, les volumes de bois d'œuvre et destiné à l'industrie récoltés par ces entreprises semble avoir peu augmenté (+ 43% en moyenne) au regard de l'augmentation de la récolte de bois énergie qui a bondi de 1156 % (Figure 35).

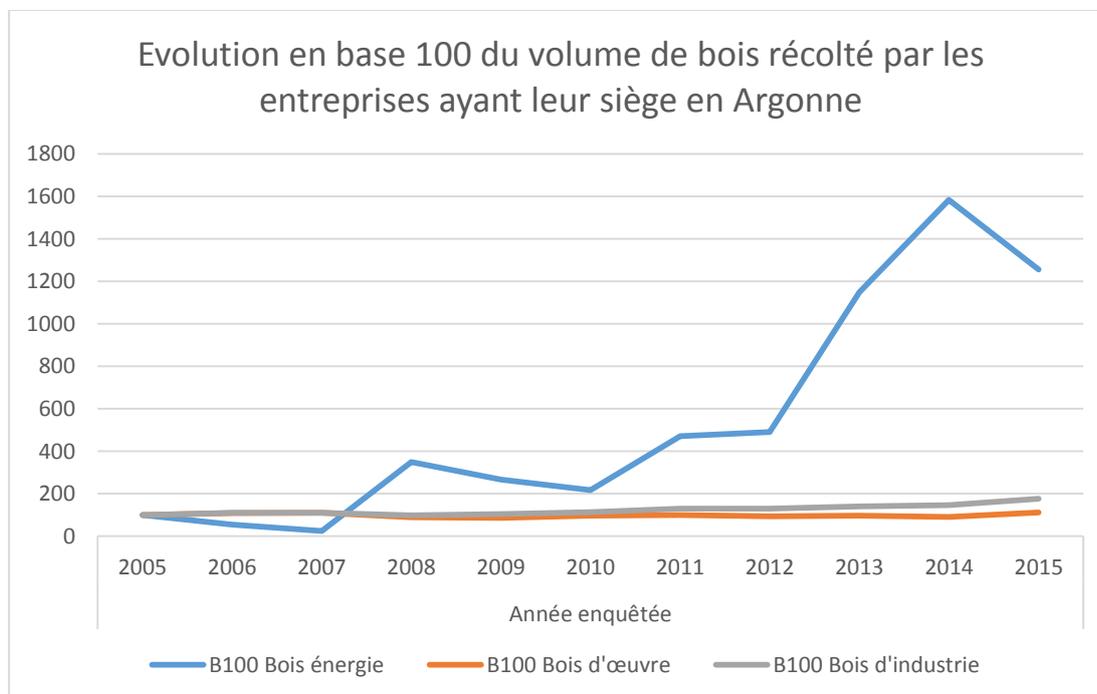


Figure 35 : Evolution en base 100 du volume de bois récolté par les entreprises ayant leur siège en Argonne (Agreste - Enquête exploitations forestières)

▪ L'équilibre Sylvo-cynégétique

Pour assurer le rendement des exploitations forestières, l'équilibre sylvo-cynégétique doit être maintenu. En effet, la population animale a un impact sur la flore forestière et sur la faune (destruction des ressources vitales), certaines espèces ayant un impact plus ou moins important sur l'équilibre faune-flore, tels les gros gibiers. Les dégâts sont variés, l'ONF recense majoritairement :

- La consommation intense de jeunes pousses ou de rameaux qui empêche et compromet le renouvellement de la flore
- La consommation des fruits et la destruction des plantations (sangliers)
- Les frottis de jeunes pousses par les cervidés qui endommagent les arbres
- L'écorçage des arbres par les cervidés à des fins alimentaires
- La sélection de certaines espèces floristiques dans les régimes alimentaires des cervidés, entraînant la disparition de ces espèces.

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés. La recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage. En Argonne, l'engrillagement est devenu obligatoire sur certains secteurs pour permettre la pousse des jeunes plantations.

La difficulté est de trouver un équilibre entre les intérêts des gestionnaires ou des propriétaires forestiers et les intérêts des chasseurs qui payent parfois assez cher leurs actions de chasse. Les dégâts sont principalement dus aux grands cervidés et aux sangliers. Les gestionnaires voudraient voir leur nombre diminuer, ce qui n'est pas forcément de l'avis des actionnaires des sociétés de chasse. De plus les dégâts occasionnés sur les jeunes arbres ont des conséquences sur le long terme et ne sont pas indemnisés contrairement aux dégâts sur les cultures.

Cependant dans certaines forêts la concertation a permis de parvenir à de bons résultats, ce qui laisse entrevoir des solutions.

II_6.1.e. La filière bois, entreprises et emplois

▪ Entreprise argonnaises de la filière bois

La filière bois est un secteur d'emplois qui a subi une légère baisse entre 1990 et 2002 en Argonne. Cela s'explique notamment par la forte demande de résineux dans l'industrie du bois alors que l'Argonne produit majoritairement des feuillus. Le chêne fait exception à la règle puisqu'il demeure une essence de feuillus constamment demandée sur le marché. Au 31/12/2014, la filière bois représentait 222 emplois salariés dans les entreprises ayant leur siège en Argonne.

Les entreprises du périmètre d'étude relèvent surtout d'activités liées à la culture et à l'exploitation de la forêt (Figure 36). 87% des entreprises argonnaises de la filière bois œuvrent dans ces domaines. Cependant, ce sont en grande majorité des établissements individuels ou employant moins de 3 salariés. Les industries de première transformation (sciage) sont très peu représentées (6 établissements), et celles de seconde transformation sont au nombre de 18. Ces entreprises de transformation sont cependant souvent de petite taille, et les volumes valorisés sont faibles. Les volumes sciés en Argonne ont diminué de 50% entre 2005 et 2015 (Figure 37). La stabilité du nombre d'entreprises ayant une activité de sciage révèle une diversification de leurs activités. De plus, la

Un territoire d'exception

présence sur le marché des matières premières d'entreprises concurrentes internationales créent des distorsions de prix auxquelles les plus petites entreprises locales ne peuvent pas faire face. Pour enrayer ce phénomène, certaines communes réservent une partie de leurs ventes de bois aux entreprises locales.

Argonne				
	Partie ardennaise	Partie marnaise	Partie meusienne	Total par activité
Sylviculture et autres activités forestières	77	14	14	105
Exploitation forestière	36	22	19	77
Services de soutien à l'exploitation forestière	19	15	13	47
Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	3	2	1	6
Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	3	1	3	7
Fabrication d'emballages en bois		1	0	1
Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	3	1	0	4
Fabrication de cartonnages	0	1	0	1
Travaux de charpente	3	1	3	7
Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	1	3	2	6
Travaux de menuiserie bois et PVC	8	13	8	29
Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	1	1	0	2
Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction	5	3	3	11
Construction de maisons individuelles	1	2	0	3

Figure 36 : Nombre d'entreprises de la filière bois en Argonne (hors bois énergie) par type d'activité en 2017. (INSEE 2017)

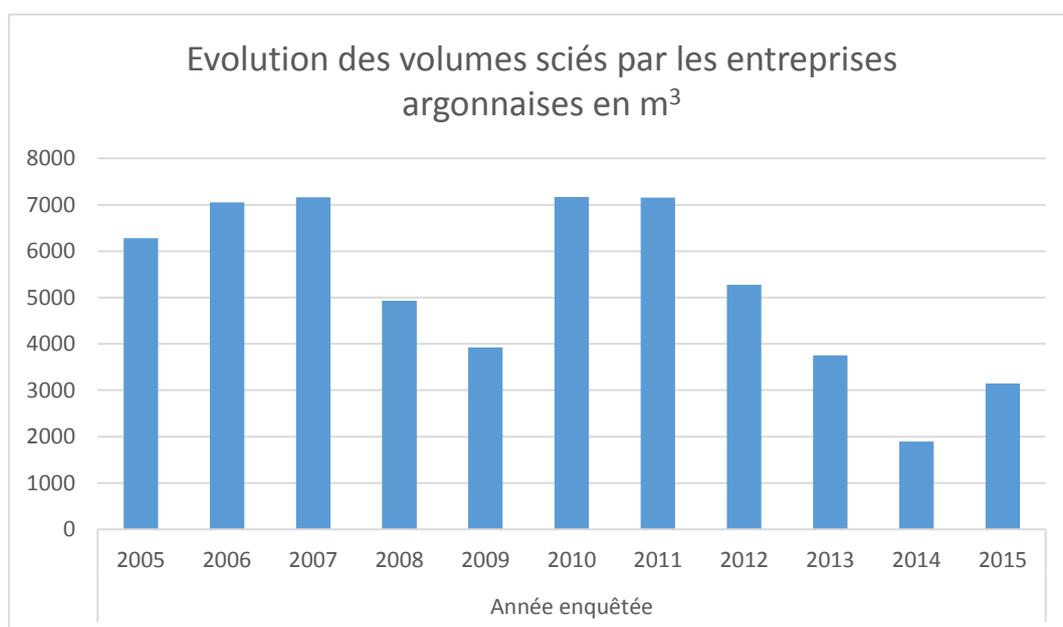


Figure 37 : Sciages livrés en m3 par les entreprises dont le siège est dans le PNR Argonne (Agreste - Enquête scieries)

Un territoire d'exception

Au cours des dix dernières années, le nombre d'entreprises de la filière bois argonnaise a sensiblement augmenté, mais cette augmentation est essentiellement due à l'évolution du nombre d'établissements dans les secteurs de la sylviculture et de l'exploitation forestière (Figure 38).

Argonne								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2017
Sylviculture et autres activités forestières	50	59	68	73	73	73	77	105
Exploitation forestière	54	54	54	53	54	53	53	77
Services de soutien à l'exploitation forestière	34	34	33	31	36	34	39	47
Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	4	4	3	5	4	5	4	6
Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	7	7	8	9	9	9	9	7
Fabrication d'emballages en bois	2	2	1	1	1	1	2	1
Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	4	3	5	4	4	3	6	4
Fabrication de cartonnages				1	1	1	1	1
Travaux de charpente	4	4	3	4	3	4	4	7
Fabrication de meubles de cuisine		1	1	1				
Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	6	6	5	4	3	3	4	6
Travaux de menuiserie bois et PVC	23	23	23	28	25	26	31	29
Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction						1	1	2
Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction	11	11	11	11	10	11	14	11
Construction de maisons individuelles	4	5	5	5	5	7	4	3
TOTAL	203	213	220	230	228	231	249	306

Figure 38 : Evolution du nombre d'entreprise de la filière bois en Argonne entre 2008 et 2017. (Insee - répertoire entreprises établissements)

- Chênes et tonneaux

La région est notamment reconnue pour sa production de chênes, essentiellement en forêts publiques. Les chênes de qualité peuvent servir à produire des merrains, c'est à dire les composants en bois utilisés pour fabriquer les tonneaux destinés aux grands vignobles.

II_6.1.f. Rôles et usages de la forêt

Outre sa valeur économique, la forêt d'Argonne est un espace partagé remplissant diverses fonctions. Elle occupe une place importante dans l'écologie et contribue à la particularité et à la singularité de la biodiversité du territoire. Elle est aussi un lieu de mémoire où les traces des civilisations passées subsistent, protégées des effets du temps par le couvert forestier. Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, l'ONF a engagé un programme de mise en valeur des lieux emblématiques de l'intervention américaine sur les sites de Cornay, Exermont, Fléville, la forêt domaniale d'Ariethal et le cimetière américain de Romagne-sous-Montfaucon).

La forêt est aussi un lieu de promenades, sur de nombreux chemins forestiers et parcours balisés, un support privilégié pour les activités liées à l'éducation et à la découverte de la nature, un lieu d'activités sportives (randonnée, trail, accrobranche), de chasse et de cueillette : les ressources des forêts argonnaises participent à l'économie locale : champignons, muguet, ail des ours... Enfin, c'est aussi un lieu d'inspiration et un support d'expression pour de nombreux artistes et artisans d'art, qu'ils soient sculpteurs, traditionnels ou à la tronçonneuse, tourneurs ou qu'ils créent des meubles, des bijoux, de la marqueterie...

II_6.2. Agriculture

II_6.2.a. Généralités

La surface agricole utile (SAU) dans le périmètre argonnais est de 110 384 hectares soit 10% de la SAU totale des trois départements Ardennes, Marne, Meuse ([voir atlas cartographique p. 59](#)).

La SAU totale argonnaise a diminué de 3 à 4% depuis 1988. Au niveau des départements des Ardennes et de la Marne, la SAU est aussi en baisse depuis 1988. Ce phénomène est plus accentué dans les Ardennes (-5%). A l'inverse, le département de la Meuse a vu sa SAU augmenter de 0,8% sur cette même période (Figure 39).

63% des exploitations en Argonne valorisent l'herbe avec une orientation technico-économique mixte (polyculture - élevage) ou simple (élevage). Le maintien de ces orientations agricoles participe à la préservation des paysages, et au sentiment de « **qualité de vie** » sur le territoire.

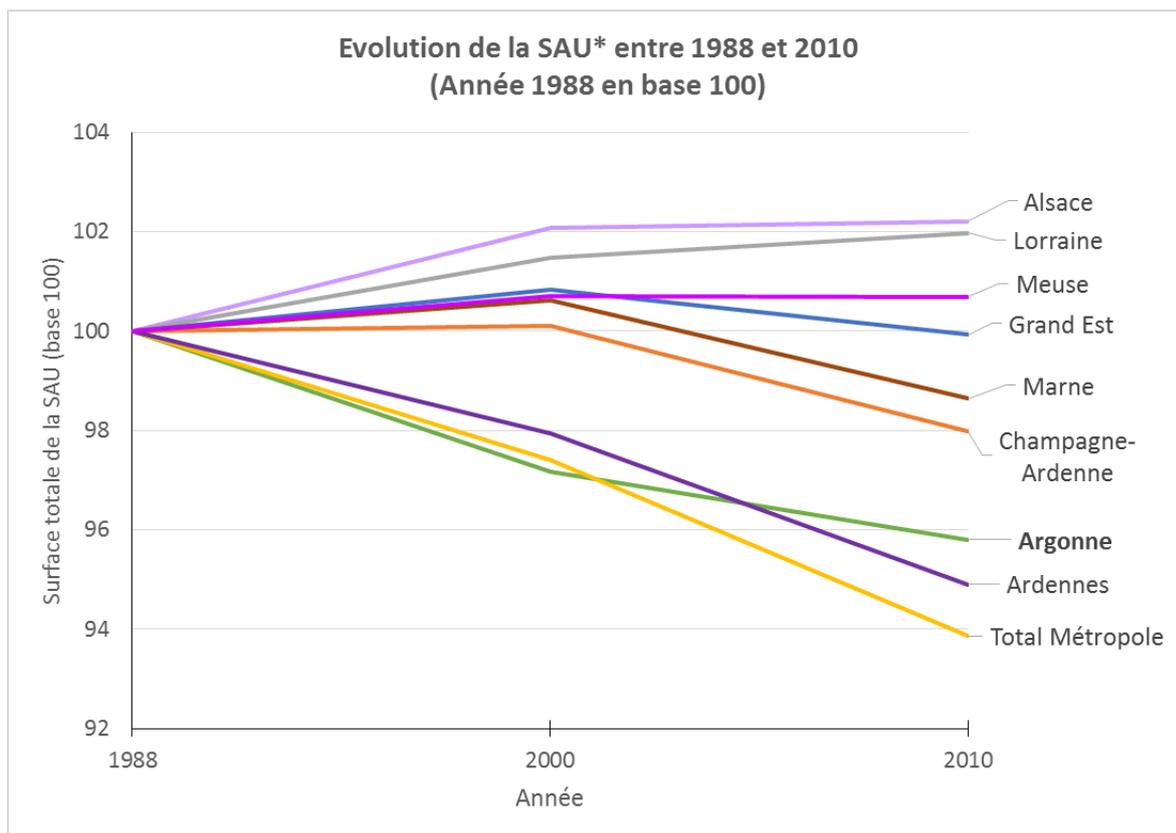


Figure 39 : Evolution de la SAU entre 1988 et 2010 pour l'Argonne et quelques périmètres de comparaison. (Sources : Agreste 2010, Chambre d'Agriculture de la Meuse)

II_6.2.b. Evolution des prairies et élevage

Cette donnée est importante compte-tenu des caractéristiques dominantes de certaines entités paysagères argonnaises. Depuis 1988, la surface totale des prairies permanentes a diminué de près de 20% en Argonne. Elle représente, en 2010, 52 860 ha ([voir atlas cartographique p. 60](#)). Cette diminution est comparable à celle observée dans la Région Grand Est ou dans les départements des Ardennes et de la Meuse. Dans la Marne, depuis 1988 la diminution des surfaces toujours en herbe (STH) atteint près de 50%. L'Argonne reste cependant bien au-dessus des moyennes départementales puisque les surfaces toujours en herbe y occupent 47% de la SAU contre 38%, 27% et 3% respectivement pour les Ardennes, la Meuse et la Marne (Figure 40). La diminution des STH se fait au profit l'augmentation des surfaces des terres arables qui a progressé de 14% entre 1988 et 2010. Le solde entre la surface de STH perdue et la surface de terres arables gagnées correspond à la diminution de la SAU.



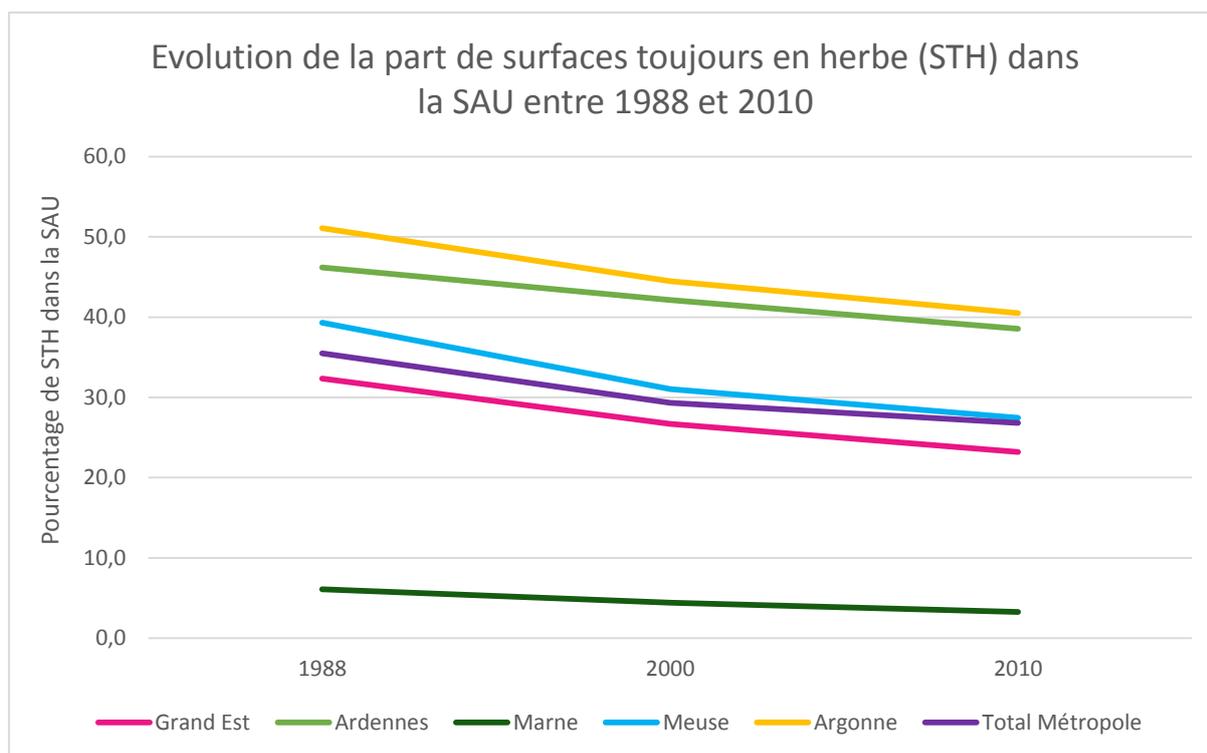


Figure 40 : Evolution comparative de la part de STH dans la SAU en Argonne et pour d'autres périmètres. (Source : Agreste 2010)

Cette diminution des STH s'accompagne sans surprise d'une diminution de l'activité d'élevage. Pour l'Argonne, le nombre d'unités de grands bovins à l'hectare (UGB) a diminué de 5% entre 1988 et 2010. Cette baisse est plus faible qu'au niveau des trois départements où cette baisse est en moyenne de 8%. Cependant, et ce n'est pas contradictoire, avec la disparition des exploitations et l'intensification des pratiques, le nombre moyen d'animaux par exploitation a augmenté d'environ 80% en Argonne, mais également dans les Ardennes et la Meuse. La Marne se détache du lot avec seulement 4% d'augmentation et un nombre d'exploitations ayant plus faiblement évolué. En 2010, le nombre moyen d'UGB par exploitation est plus élevé en Argonne que dans les départements voisins avec 110 UGB/exploitation.

En 2010, les 158 communes du périmètre de l'Argonne regroupent 965 exploitations ([voir atlas cartographique p. 57](#)) agricoles soit près de 50% de moins par rapport à 1988. Cette tendance concorde avec les évolutions observées aux niveaux départemental et régional pour la Région Grand Est où les exploitations sont en moyenne un peu plus grandes que les exploitations ardennaises et meusiennes avec une superficie moyenne de 116,8 ha, à mettre en regard avec, respectivement, 110,6 ha et 100,8 ha. Les exploitations marnaises (hors exploitations viticoles) sont en moyenne un peu plus grandes avec 130,5 ha.

II_6.2.c. Les exploitants agricoles, une part importante des actifs argonnais

En 2010, la population active familiale regroupe 1 818 personnes dont 1 318 chefs d'exploitation qui représentent 1 080 Unités de Travail Agricole (UTA). Il faut ajouter à cela 225 salariés permanents non familiaux représentant 16 UTA et 70 UTA pour les salariés saisonniers. En 2012, l'emploi agricole représente près de 14% des actifs en Argonne, ce qui est largement supérieur à la moyenne régionale : 3,9% en Région Grand-Est.

Un peu plus de la moitié des exploitants ont plus de 50 ans, ceux ayant entre 50 et 60 ans étant majoritaires. Les moins de 30 ans ne représentent quant à eux que 3% des exploitants argonnais (Figure 41). Ce phénomène illustre la difficulté des exploitants à transmettre leur exploitation, souvent faute de repreneurs mais aussi à cause de la taille de ces exploitations qui nécessitent un capital très important pour être reprises.

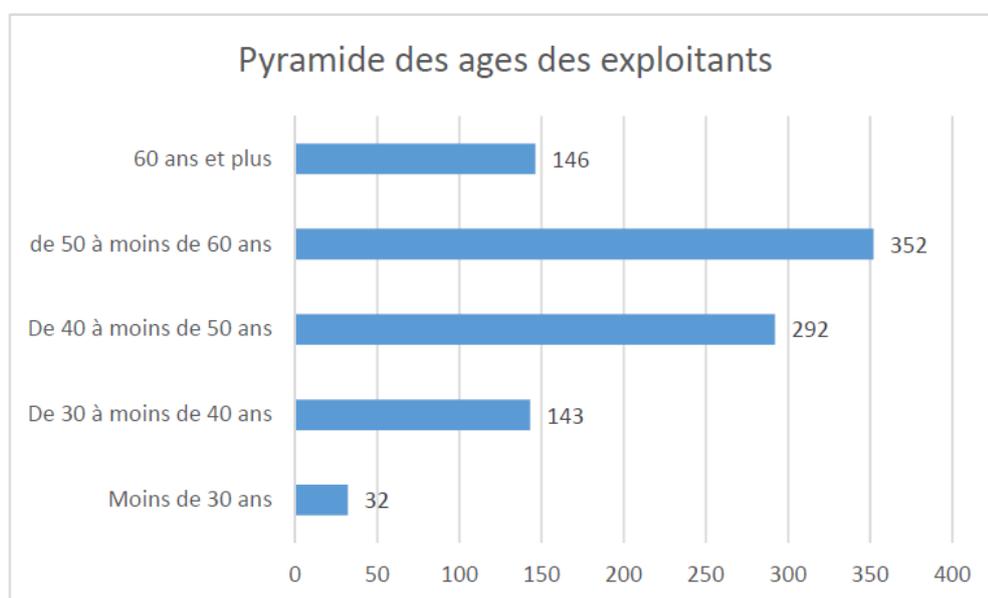


Figure 41 : Age des exploitants argonnais. (Source : Chambre d'agriculture de la Meuse)



II_6.2.d. Occupation du sol

La typologie agricole de l'Argonne se distingue fortement de celles de la Marne ou de la Meuse, mais elle est assez similaire à celle des Ardennes. Les surfaces agricoles toujours en herbe (STH) des exploitations, c'est-à-dire en herbe depuis plus de 5 ans, et les cultures céréalières y occupent près des 9/10^{ème} des surfaces agricoles (87%), différenciant nettement l'Argonne de l'ensemble des trois départements (Figure 42).

Répartition de la SAU par type de culture

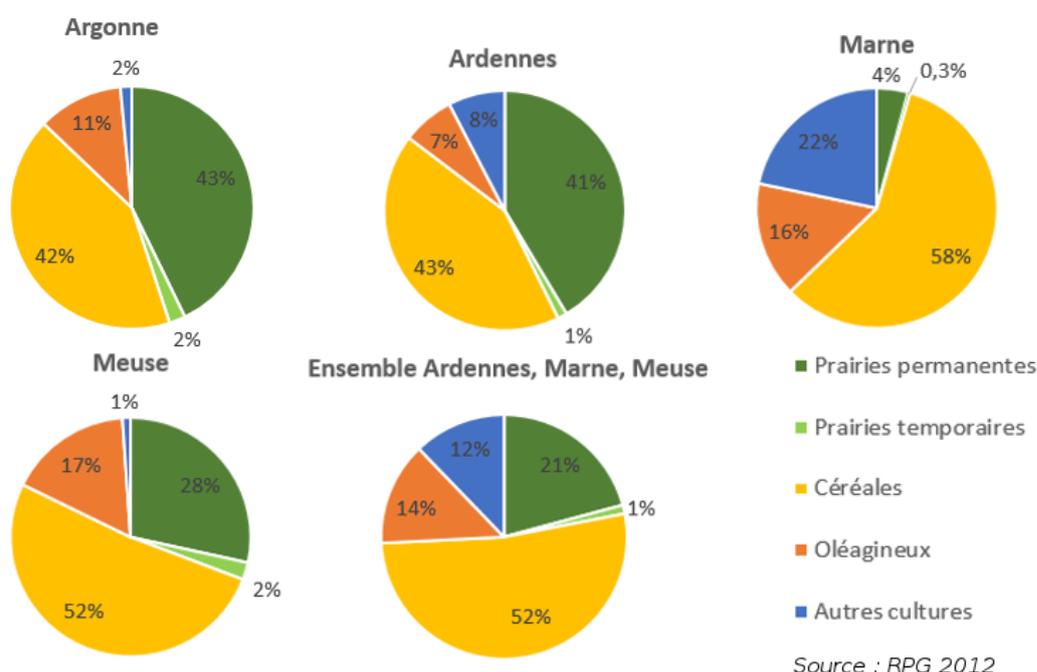


Figure 42 : Répartition de la SAU par type de culture (RPG 2012)

Les productions agricoles sont variées. Les céréales et oléagineux arrivent en tête en termes de volumes. Les produits issus de l'élevage sont le lait, qui est valorisé dans 34 communes sous l'appellation AOC Brie de Meaux, et la viande bovine, ovine ou porcine. Certains exploitants pratiquent la vente directe en caissettes mais ce circuit reste difficile à mettre en œuvre du fait de l'éloignement des abattoirs. L'élevage de volailles peut être valorisé sous l'appellation IGP Volailles de Champagne puisque toute l'Argonne est incluse dans le périmètre de cette dénomination. La partie ardennaise du périmètre se trouve dans la zone IGP Jambon sec et noix de jambon sec des Ardennes, et la partie meusienne est incluse dans le périmètre des IGP Bergamotes de Nancy et Mirabelle de Lorraine mais ces productions sont peu répandues, voire absentes, en Argonne.

D'autres productions agricoles sont plus confidentielles sur le territoire : les fruits (surtout pommes et fruits rouges), les productions maraichères ou de produit laitiers (fromages ou yaourts). L'apiculture est également très représentée en Argonne.

II_6.2.e. Systèmes d'exploitation

▪ Les exploitations conventionnelles

Les exploitations agricoles sont structurées selon deux modèles dominants : le système « Grandes cultures », qui représente le quart des effectifs (un peu moins que les 31% de la moyenne départementale) et celui de « polyculture et poly élevage » avec 23% des exploitations (Figure 43).

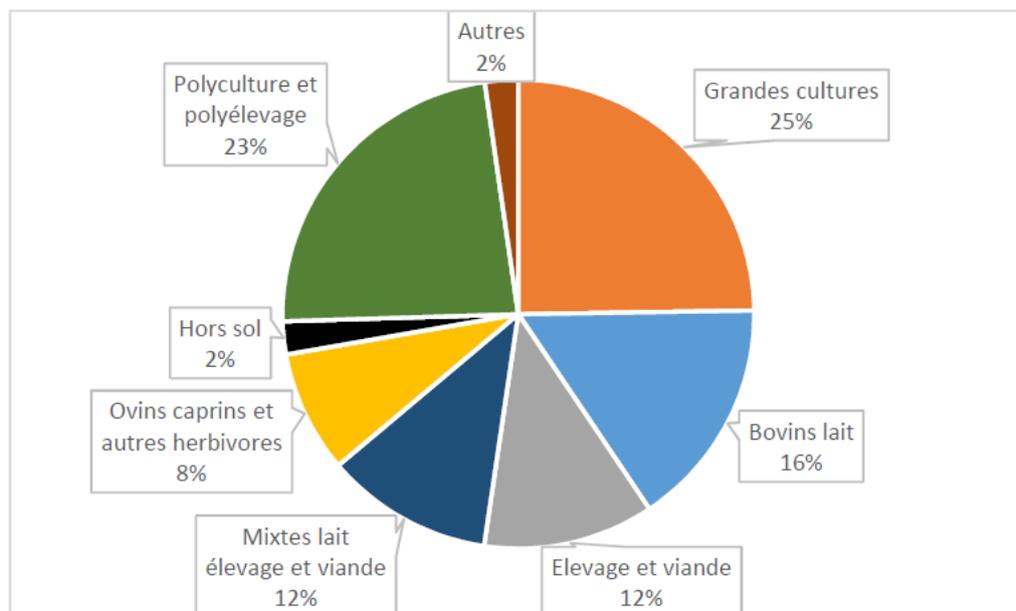


Figure 43 : Systèmes d'exploitation sur le périmètre d'étude. (Source : Chambre d'Argiculture de la Meuse, 2016)

Les exploitations d'élevage spécialisé (lait ou viande) sont plus représentées en Argonne qu'en moyenne sur les départements de la Meuse ou de la Marne ainsi que le montrent les données relatives aux orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) de la base Agreste, harmonisées au niveau européen.

En 2010, les exploitations classées en OTEX d'élevages herbivores regroupaient 71% des exploitations du territoire argonnais ([voir atlas cartographique p. 58](#)).

Depuis 1988, le nombre d'exploitations laitières a chuté de 57% et les effectifs de vaches laitières de 32%. Dans le même temps, le nombre d'exploitations détentrices de vaches nourrices a diminué de 37% alors que les effectifs de vaches nourrices ont augmenté de 42% (+ 6 044 vaches). Le phénomène de concentration des exploitations est sensible.

Par ailleurs, la diversification des élevages est réelle mais sans pratiques très intensives bien que l'Argonne compte quelques grosses exploitations porcines ou volaillères.

Un territoire d'exception

▪ La pisciculture

Certains étangs ont gardé leur orientation de pisciculture. En automne, la pêche se pratique au filet (Photo 12).



Photo 12 : Pêche de l'étang de Belval-en-Argonne. (Photo : Marine BOCHU, CEN Champagne-Ardenne)

La vanne est ouverte pour amorcer la vidange de l'étang. Une grille est placée en travers du moine pour empêcher les évasions. Le poisson est alors piégé dans la partie basse de l'étang nommé « poêle ». Il suffit alors de resserrer le filet, et de récupérer le poisson à l'aide d'épuisettes. Le poisson ainsi prélevé est trié puis vendu. Sur la RNR des étangs de Belval-en-Argonne, cette pêche pratiquée régulièrement est l'occasion de perpétuer un élément du patrimoine Argonnais et de faire découvrir au public cette activité ancestrale encore bien présente sur le territoire.

La plupart des étangs d'Argonne sont ainsi régulièrement pêchés. La pisciculture qui était plutôt considérée comme un complément de revenu, est devenue depuis une dizaine d'années une véritable activité économique. Si un étang ancien ne permet qu'une production atteignant les 150kg/ha en moyenne, les étangs neufs, mieux conçus et adaptés à la modernisation des techniques, permettent de pêcher jusqu'à 300kg/ha. La productivité dépend aussi, et surtout, du mode de gestion.

L'activité économique liée à la pisciculture entraîne peu de charges de fonctionnement, et permet aux pisciculteurs de dégager un revenu intéressant malgré la stabilité des prix du poisson.

L'élevage concerne surtout des poissons blancs (perches, sandres, brochets, gardons...). Les débouchés de la filière sont les sociétés de pêche pour le repoissonnement, quelques restaurateurs ou des filières d'exportation vers les pays de l'est de l'Europe.

Les principaux facteurs limitants qui pèsent sur ce secteur économique sont la prédation par des espèces sauvages (oiseaux) ou la présence d'espèces indésirables en pisciculture (carassins, brèmes, perches soleil...) qui peuvent créer des déséquilibres au sein des populations d'élevage. Le changement climatique entraîne également un réchauffement des eaux, qui crée un déséquilibre du

Un territoire d'exception

milieu et peut favoriser l'apparition de plantes envahissantes comme les élodées. Les maladies sont assez rares si les conditions de chargement sont respectées.

Sur tous les étangs, la technique de pêche reste peu mécanisable. Elle se pratique donc de manière traditionnelle, et est une occasion de réunir familles et amis pour un moment convivial.

II_6.2.f. Evolutions et soutien au monde agricole

Comme au niveau national, l'agriculture subit de grandes difficultés en Argonne. Du fait de sa situation particulière, l'Argonne doit aujourd'hui trouver des solutions innovantes pour maintenir son agriculture. Les schémas qui ont fait leurs preuves ailleurs ne peuvent être calqués sur ce territoire singulier. Les réponses visant à soutenir économiquement les exploitations en s'appuyant sur la consommation locale (alimentation locale des cantines et restaurants d'entreprises, vente directe...) trouvent rapidement leurs limites en Argonne du fait du faible rapport entre le nombre de consommateurs, et les quantités produites par les exploitations locales.

La spécificité de l'agriculture Argonnaise repose sur une part dominante de systèmes agricoles valorisant l'herbe (65% des exploitations). L'Argonne présente encore d'importantes surfaces en prairie mais ces espaces ont tendance à souffrir des difficultés économiques subies par le m comme sur l'Argonne Champenoise onde agricole. Des initiatives locales fleurissent ici et là sur le territoire. Les exploitations pratiquant la vente directe, surtout maraîchère, se multiplient. Certaines Communautés de Communes, comme l'Argonne Champenoise ont mis en place des plans d'approvisionnement locaux pour les cantines scolaires ou y réfléchissent. Le projet d'une "Charte Viande d'Argonne", initialement imaginé puis mis de côté par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, a été repris par un groupe d'éleveurs Marnais avec comme ambition de proposer de nouveaux circuits et débouchés spécifiques aux éleveurs tout en leur garantissant une meilleure rentabilité. Des actions expérimentales sur les techniques culturales, l'agriculture de conservation ou les relations Agriculture-Forêt sont également menées par le CIVAM de l'Oasis, le GEDA de la Marne ou de manière indépendante par certains agriculteurs. Ces nouvelles pratiques pourraient à terme contribuer à l'identité de l'agriculture et des produits agricoles argonnais. Les problématiques agricoles très similaires à l'échelle du territoire Argonnais font alors apparaître la coopération territoriale comme une nécessité pour donner l'envergure nécessaire à la réussite de tous ces projets.

II_6.3. Tourisme

II_6.3.a. Les structures présentes :

Le périmètre d'étude du PNR, regroupant trois départements et anciennement deux régions, présente une structuration touristique classique avec 4 Offices de Tourisme (OT) : Meuse Grand Sud à Bar-le-Duc, Clermont-en-Argonne, OT de l'Argonne Ardennaise à Vouziers et OT du Pays d'Argonne à Sainte-Ménéhould.

Deux Unions Départementales des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (UDOTSI) situées à Clermont-en-Argonne et à Charleville-Mézières, soutiennent et conseillent les OT et incitent à la professionnalisation des structures et au relai des informations entre acteurs du tourisme.

Chacun des trois départements est doté d'un outil départemental de promotion et de développement touristique : le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse et les Agence de Développement Touristique des Ardennes et de la Marne.

Un territoire d'exception

Depuis 2014, grâce au Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE), l'ADT des Ardennes mène un travail coopératif transfrontalier avec la Belgique. L'ADT porte également un programme INTEREG visant le développement du tourisme durable.

Le périmètre d'étude du projet de Parc a gardé ses deux Comités Régionaux du Tourisme :

- Le CRT de Lorraine, situé à Pont-à-Mousson
- Le CRT Champagne-Ardenne, situé à Châlons-en-Champagne

Ils s'occupent de la promotion, de l'animation et de la communication de l'ensemble de leurs départements. Dans le cadre de la réforme territoriale de la loi NOTRe ils vont davantage coopérer avec le CRT d'Alsace.

Les Fédérations Régionales de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (FROTSI) ont pour buts de fédérer le réseau, de soutenir les structures touristiques face aux changements et aux évolutions à venir, et de favoriser la mutualisation des structures touristiques pour améliorer le travail en coopération. Elles se situent à l'OT de Clermont-en-Argonne et à Châlons-en-Champagne.

Les actions de toutes ces structures nécessitent une connaissance minutieuse du territoire, mais également une connaissance précise des autres acteurs présents sur cet espace.

Toutes ces structures voient l'Argonne comme une destination touristique de nature et tendent à vouloir valoriser cet aspect territorial comme symbole identitaire avec une place importante faite au développement des circuits de randonnée et un accent mis sur le tourisme de mémoire.

Le public ciblé est la clientèle de proximité, celle du bassin parisien et la clientèle frontalière de Belgique, Hollande, Allemagne, et plus spécialement les familles, les comités d'entreprise, les scolaires et les seniors.

II_6.3.b. Tourisme et voies d'accès en Argonne

L'Argonne se situe au nord-est de la France aux confins de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne, sur trois départements : les Ardennes, la Marne, et la Meuse. Elle forme donc une séparation naturelle entre le Bassin Parisien et l'est de la France. Sa proximité avec la Belgique, le Luxembourg et, à une échelle plus étendue, avec l'Allemagne et la Suisse fait d'elle un lieu transnational, d'autant plus qu'avec la réforme territoriale de la Loi NOTRe, l'Argonne s'inscrit dans la Région Grand Est.

■ Accès routier

L'axe routier principal est l'autoroute A4 qui traverse l'Argonne d'est en ouest aux portes de Clermont-en-Argonne et de Sainte-Ménéhould. Ces deux entrées vers l'Argonne facilitent la venue de touristes depuis l'Alsace, la Lorraine et la Région Parisienne. Mais l'autoroute reste tout de même éloignée des villes et villages de l'Argonne : plus de 50 km depuis Vouziers, par exemple. Les autres routes à travers l'Argonne sont des routes départementales et des petites routes moins fréquentées.

Les transports en commun sont développés autour des petites agglomérations et ne comptent que quelques lignes régulières dont peu passent en Argonne. Il y a notamment la ligne 43 qui relie Verdun aux Islettes et la ligne 110 qui relie Châlons-en-Champagne à Sainte-Ménéhould. Il existe une navette

Un territoire d'exception

entre les gares de Châlons-en-Champagne et Verdun qui passe par Sainte-Ménéhould, les Islettes et Clermont-en-Argonne.

Au nord du territoire argonnais on dénombre plusieurs lignes reliant Vouziers à Rethel et Buzancy dont une passant par le Chesne et une allant jusqu'à Challerange.

Plusieurs réseaux de transport à la demande sur chaque département, desservent les bourgs et petits villages. Cependant ces réseaux présentent des limites d'un point de vue touristique car ils sont organisés par département et ne permettent donc pas de franchir les limites départementales. De plus, leur visibilité est limitée car il s'agit d'une offre peu pratique pour les touristes de manière générale quant à la logistique et à l'organisation requise. Il faut en effet connaître les arrêts desservis et réserver le transport à l'avance, généralement la veille.

Plus récemment dans le domaine des transports en commun, le covoiturage comme forme d'économie et de développement collaboratif est en expansion. Il n'existe pas d'aires de covoiturage sur le périmètre. D'un point de vue touristique, le covoiturage peut être un moyen permettant l'entrée en Argonne mais il ne permet pas de se déplacer de manière fluide sur le territoire.

▪ Accès ferroviaire

La seconde porte d'accès à l'Argonne est le train, la présence de la gare Meuse-TGV, située entre Bar-le-Duc et Verdun, et à quelques kilomètres seulement du périmètre d'étude du parc, est un atout majeur pour le tourisme. Cet axe TGV crée le lien entre la gare de Paris-Est et celle de Strasbourg, permettant un trajet rapide. La présence du TGV offre ainsi la possibilité de venir en Argonne pour une courte durée, de type week-end.

Le trafic ferroviaire TER est absent du territoire, l'ancien trajet entre Châlons-en-Champagne et Verdun, qui passait par Clermont-en-Argonne, se fait à présent en bus et il n'y a aucune ligne transversale en Argonne ni de ligne assurant un trajet nord-sud. Anciennement, la ligne 5 assurait également un transport sur l'axe Sainte-Ménéhould - Clermont-en-Argonne. Un collectif milite pour la réouverture d'une partie de la ligne, ce qui serait l'opportunité d'apporter un plus côté accessibilité.

Malgré la présence des transports ferroviaires on note qu'ils se concentrent sur l'axe central de l'Argonne, tout comme l'axe autoroutier et qu'ils sont absents des parties nord et sud du territoire.

▪ Voie aérienne

L'aéroport le plus proche est celui de Paris-Vatry, situé à une heure de Sainte-Ménéhould entre Troyes et Châlons-en-Champagne. Il assure les vols à destination des pays du bassin méditerranéen et vers le Portugal : Ajaccio, Nice, Alger, Malaga, Marrakech, Porto...etc.

Il propose majoritairement des vols associés aux destinations de voyages – vacances dites « au soleil » – mais quelques liaisons avec des aéroports du territoire métropolitain sont en cours de développement (Vatry – Nice par exemple).

Le second aéroport à proximité est celui de Metz-Nancy-Lorraine situé près de Metz, soit à environ une heure et demie de l'Argonne en voiture. Cet aéroport propose des vols à destination du bassin méditerranéen comme Marseille, Nice, Ajaccio, ou Marrakech, ou de plusieurs villes italiennes, ainsi que des vols à destination de la métropole comme Bordeaux, Brest, La Rochelle, Lille, Lyon, Montpellier... Il peut donc se positionner comme liaison potentielle avec l'Argonne.

Un territoire d'exception

Bien que voie d'accès non négligeable vers l'Argonne, l'avion reste un moyen peu pratique pour accéder à un territoire où les transports en commun sont limités.

Ainsi, bien que l'accès en Argonne soit possible par différents modes de transports, l'axe central de Clermont-en-Argonne et Sainte-Ménéhould ainsi qu'une partie du sud-est, constituent la seule partie du territoire où l'accessibilité est facilitée.

Malgré de nombreuses routes départementales l'accès aux territoires nord et sud de l'Argonne semble « freiné ».

La possession ou la location d'un véhicule est quasi indispensable pour l'activité touristique en Argonne.

II_6.3.c. Hébergement et restauration

Les hébergements et la restauration sont des secteurs importants de l'économie touristique. Concernant les hébergements, la part la plus représentative en matière d'offre est celle des gîtes (53%) suivie par les chambres d'hôtes (20%) (Figure 44).

Offre en hébergements touristiques

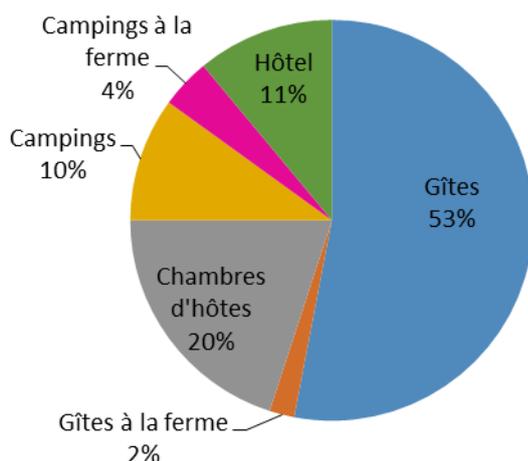


Figure 44 : Offre d'hébergement en Argonne. (Source : Bases de données des offices de tourisme du périmètre)

- Développement des accueils « AirBnB »

AirBnB est un nouveau mode de commercialisation via une plateforme communautaire de location et de réservation de logements de particuliers. Ces offres d'accueil sont en plein développement et tendent à augmenter. Sur le territoire Argonnais, 9 chambres privées, 13 logements et 5 gîtes sont proposés sur cette plateforme.

Un territoire d'exception

- L'offre dominante est celle des restaurants avec 71 % sur le territoire Argonnais (Figure 45).

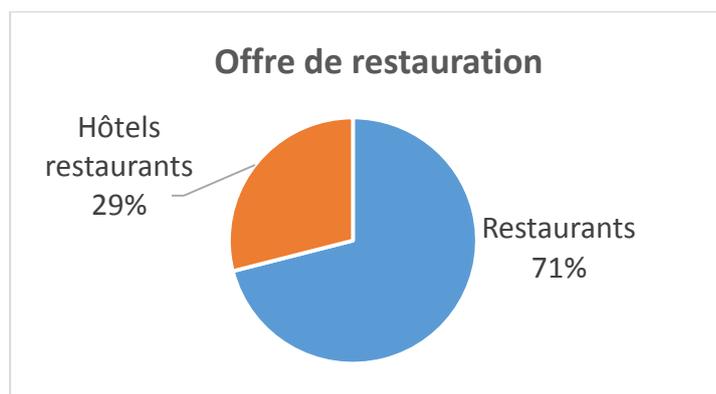


Figure 45 : Offre de restauration en Argonne. (Source : Bases de données des offices de tourisme du périmètre)

II_6.3.d. L'offre touristique

- **Tourisme de nature**

Le tourisme de nature constitue le premier atout de l'Argonne, offrant un potentiel varié d'activités, des plus douces aux plus sportives.

Pays de l'arbre roi, la forêt, omniprésente est facile d'accès. Les arbres y sont souvent impressionnants (certains chênes sont même classés « Arbres Remarquables »), les essences sont variées et des « **parcours pédagogiques** » sont installés dans de nombreuses forêts domaniales à l'intention des promeneurs, des touristes scolaires ou familiaux. Les **observatoires** à oiseaux et la faune sauvage attirent les passionnés de photographie et/ou d'ornithologie de France et du Bénélux et de nombreux lieux sont dédiés à **l'étude et à la découverte d'écosystèmes** particuliers (étang des Bercettes près de Neuville). De nombreuses associations proposent des animations ouvertes à tous sur le thème de la nature. **L'astronomie** est également une activité qui tend à se développer.

L'offre d'itinérance douce est relativement importante sur le périmètre et des efforts sont faits en partenariat entre les associations locales et les collectivités pour maintenir une offre de qualité, avec des parcours balisés et sécurisés. Des circuits sont ainsi développés pour la randonnée pédestre ou équestre, le VTT... La présence du sentier de randonnée GR14 et de son itinéraire bis le 14b offre une porte d'accès au territoire. Le GR14, sentier de 660 km, débute en Belgique, à Malmédy, et se termine à Paris en passant par l'Argonne. Porte d'accès en Argonne pour les randonneurs français et internationaux (Benelux), ainsi que pour les pèlerins de Compostelle, ce grand sentier de randonnée traverse l'Argonne par le milieu selon un axe nord-sud. C'est un atout majeur car il peut constituer la colonne vertébrale d'un réseau d'itinéraires pédestres en Argonne, et peut permettre l'organisation d'une véritable découverte du territoire en itinérance douce.

Trails, accrobranche, moto-cross, saut à l'élastique, paintball, viennent compléter l'offre et attirent déjà un public important. A noter que l'association CODEVER, dédiée aux loisirs motorisés, participe au comité de pilotage d'Argonne-PNR, tout comme des associations de **chasse** et de **pêche**, afin de réfléchir à la cohabitation des différents « usagers » de ce tourisme de nature.

L'eau, partout présente permet la pratique de la voile et du canoë-kayak sur les **bases de loisirs** de Bairon, à Le Chesne, et de la Samaritaine à Buzancy. Le **tourisme fluvial**, sur le Canal des Ardennes, permet de relier les coteaux champenois à la Meuse. Deux installations récentes de **centres**

Un territoire d'exception

nautiques, l'Aquarelle à Sainte-Ménéhould et l'Argona à Vouziers, offrent aussi de multiples installations sportives.

L'**agrotourisme** permet la découverte du monde rural par des visites, repas, séjours dans des fermes. La ferme de la Hardonnerie à Vauquois héberge des poules, canards, cochons, oies, dindes, moutons, chèvres... qui vivent des jours paisibles à la campagne. En Argonne, plus de la moitié des hébergements à la ferme sont labellisés «**Bienvenue à la Ferme**».

Deux circuits touristiques ont été conçus pour les camping-cars : « La Balade au Pays de l'Arbre Roi », passant par Clermont-en-Argonne, la Haute-Chevauchée, Lachalade, Le Claon, Le Neufour et Les Islettes (où se trouve une aire de vidange et de stationnement) et « De Louis XVI à Pershing », passant par Montfaucon-en-Argonne, Nantillois, Cunel, Cierges-sous-Montfaucon, Charpentry et Varennes-en-Argonne (où se trouvent un camping et une aire de stationnement pour les camping-cars). Sur l'ensemble du département de la Meuse 10 aires de stationnement, 2 aires de services et trois campings accueillent les camping-cars.

■ Tourisme de mémoire

Particulièrement mis à l'honneur en cette période de Centenaire de la Première Guerre mondiale, le **tourisme de mémoire** a toujours constitué un volet important de l'offre touristique argonnaise. Le site de « *La Main de Massiges* », en bordure ouest du périmètre, est devenu un lieu de tourisme de mémoire très visité qui a également servi aux tournages de clips et de films. Ces lieux permettent, 100 ans plus tard de mieux comprendre ce qu'ont connu les soldats. **Guerre de tranchées, guerre des mines, lieux de repos...** leurs traces sont nombreuses dans la partie centrale de l'Argonne : *Butte de Vauquois*, où il est encore possible de parcourir les galeries de sape, *Entonnoir aux 150 000 morts d'Argonne* et *Ravin du Génie* sur la haute chevauchée... Les camps français et allemands de la *Vallée Moreau*, près de Vienne-le-Château, sont actuellement entretenus en coopération avec de jeunes volontaires allemands...

Les nombreux vestiges retrouvés par les agriculteurs, et les passionnés d'histoire, ont alimenté les **musées** de Varennes et de Romagne-sous-Montfaucon consacrés à cette période.

De très nombreux **cimetières, ossuaires, nécropoles** ponctuent le territoire de l'Argonne. Ils font encore souvent l'objet de pèlerinages à la recherche d'ancêtres ayant combattu pendant l'une des deux Guerres.

A Varennes et à Montfaucon 2 **monuments** perpétuent la mémoire des soldats américains tombés en Argonne. Nombre d'entre eux reposent au cimetière américain Meuse-Argonne de Romagne-sous-Montfaucon, établi en 1918 par le Service des Sépultures de l'armée US sur un terrain concédé à perpétuité aux Etats-Unis par le gouvernement français.

En Argonne ardennaise de nombreux circuits de découverte perpétuent la mémoire de l'intervention américaine : Circuit « Sergent York » à Châtel-Chéhéry, Circuit « Bataille de Stonne », long de 50km et passant par Stonne, Sy, Tannay, Sommauthe et Circuit « Roland Garros », passant par Vouziers, sur les traces du pilote qui perdit la vie, en 1918, au-dessus de Saint-Morel.

La mémoire d'un autre moment de l'Histoire de France est perpétuée au musée de **Varennes-en-Argonne**, lieu d'arrestation de *Louis XVI*, et à Valmy, commune située à la limite ouest du périmètre d'étude, la **Bataille de Valmy**, fondatrice de la République, a son musée au pied du moulin historique (et plusieurs fois reconstruit).

▪ Le tourisme de patrimoine

Seuls 19 monuments sont classés au titre des Monuments Historiques. Ils profitent d'un statut particulier et peuvent, à ce titre, faire l'objet de visite sur demande et sur réservation. Même dans les villages les plus importants, les édifices tels que les **églises, les chapelles, les moulins** ne sont que rarement ouverts au public. Leur accès est donc difficile et seul l'extérieur est visible des touristes et excursionnistes. Pour permettre la découverte des monuments historiques, l'association Trésors d'Histoire en équipe certains avec des systèmes d'audio-guides et de vidéo-guides accessibles via un smartphone. Le département des Ardennes est le seul ayant mis en place un itinéraire de « Route des Forêts, Lacs et Abbayes » qui passe en Argonne au niveau de Châtel-Chéhéry et Vouziers.

Parmi l'ensemble des châteaux présents sur le territoire seuls quatre châteaux sont ouverts à la visite : Château d'Augeard à Buzancy (classé aux MH), Château Mercier à Marcq, Château des Comtes de Joyeuse à Grandpré, Château de Cornay. Ils sont tous sur la partie nord de l'Argonne.

La présence des **édifices à pans de bois**, typiques de l'Argonne, crée en soi un potentiel touristique à évaluer sous forme d'itinéraire. Cependant aucune offre réelle n'est présente sur le territoire et il n'est pas mis en avant sur les supports touristiques.

Basées sur les ressources naturelles de la forêt et du sous-sol, la richesse et la variété du patrimoine argonnais (céramique, faïence, verre) bien présentes dans les musées, permettent aux amateurs d'art, de traditions et de savoir-faire de satisfaire leur curiosité... tout en profitant d'un lieu de repli en cas d'intempéries !

Le Musée de la Faïence à Rarécourt, installé dans une maison forte, expose plus de 800 pièces de faïences argonnaises et de poteries locales. Le Musée de l'École, à Montgon replonge le visiteur dans l'école du village des années 1950.

A Sainte-Ménéhould, la Médiathèque-musée d'Art et d'Histoire qui a été labellisée «Musée de France» en 2011, expose une collection du XVIII^e siècle sur l'histoire de la ville ainsi que de nombreux objets de la Grande Guerre et des fossiles locaux. Le musée prépare des expositions temporaires au fil de l'année. Il fait partie de l'ensemble « Allée des Couleurs », (Eau et détente, Sports et loisirs, Nature et Découverte) qui va s'enrichir d'un parc à thème sur le Moyen-Age : Situé au cœur de la forêt communale, à l'étude depuis 2 ans à l'initiative d'un investisseur privé et soutenu par la ville et la Communauté de Communes, il devrait ouvrir en 2021.

Les lieux d'exposition sont au nombre de six et complètent l'offre culturelle tout en y apportant une certaine diversité : Ânes Art'gonne à Evres, La Grange des Amateurs d'Art à Waly, L'Atelier d'Hélène à la Neuville-aux-Bois, L'Association les Anes Bleus à Saint-Pierremont, la Galerie de l'Abbaye à Beaulieu-en-Argonne, Les Amis du Verre d'Argonne aux Islettes.

▪ Savoir-faire, traditions et gastronomie

Le savoir-faire traditionnel des faïenciers argonnais, exposé dans les musées de Sainte-Ménéhould et de Varennes-en-Argonne, est actuellement perpétué en Argonne par quelques artisans potiers ou céramistes (à Passavant-en-Argonne), et vitraillistes et verriers travaillent encore dans les Ardennes.

L'Argonne, territoire rural, forestier et agricole, offre de nombreux produits fermiers : viande bovine, visant à obtenir l'appellation « Viande d'Argonne », volaille et produits laitiers comme les yaourts ou les fromages au lait de vache, de brebis ou de chèvre.

Un territoire d'exception

Des bières artisanales sont élaborées sur le territoire, ainsi que des conserves goûteuses et variées : pâtés, confitures, compotes, etc. De plus en plus, certaines obtiennent le label «Agriculture Biologique ».

Champignons, asperges sauvages, ails des ours sont cueillis artisanalement mais, à l'instar des fraises des bois au XIXème siècle, ils contribuent aussi à l'approvisionnement du marché national, de plus en plus demandeur d'authenticité et de produits naturels. Sans oublier le gibier et les poissons (sanglier, biches, cerfs, chevreuils, bécasses, gibier d'eau, poissons d'eau douce), que l'on retrouve également sur les tables de fêtes et les menus des restaurants.

L'apiculture est bien présente. Le miel est produit essentiellement au printemps (saules marsault, arbres fruitiers, acacias, tilleuls) et en été (fleurs de prairies naturelles, trèfle blanc et miellat de forêt).

Enfin, certaines spécialités culinaires ont fait la réputation de l'Argonne : le pied de cochon « à la Sainte-Ménéhould » est un plat local identifié depuis 1730, le saucisson « l'Argonnais », est fabriqué et séché en cave à Ville-sous-Cousances, un village situé en bordure du périmètre d'étude.

Côté confiserie, la Gaize d'Argonne, chocolat blanc enrobé de pistache rappelle la couleur de la roche constitutive du massif argonnais, la gaize, d'où son nom.

II_6.4. Autres activités

L'Argonne compte quelques industries qui représentent un certain nombre d'emplois sur le périmètre. Ces industries travaillent dans des domaines très divers tels que l'agroalimentaire, l'industrie aérospatiale, le packaging, les énergies renouvelables...

Le secteur tertiaire emploie également 61% des actifs.

La chasse est également une activité patrimoniale en Argonne. La caractéristique de l'Argonne est d'associer de grandes chasses dans lesquelles les passionnés viennent de loin pour pratiquer le temps de quelques jours ou même d'un weekend leur activité, et de plus petites surfaces louées par les sociétés de chasse locales composées majoritairement de chasseurs locaux. En Argonne meusienne et marnaise, les chasseurs représentent environ 10% de la population.

Cette activité représente un secteur économique important pour le territoire : Location des chasses, permis, vente de gibier, tourisme cynégétique, restauration lors de repas de chasse, matériel, animaux et soins vétérinaires... Sans prendre en compte les services rendus par cette activité au maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétiques et à la connaissance de la faune sauvage.



Sites d'Albéa et de Transalliance près de l'autoroute à Sainte-Ménéhould (Photo : M. Chaffaut)

III. Un territoire mobilisé

III_1. Engagement territorial

Territoire de frange au sein des départements des Ardennes, de la Marne et de la Meuse, l'Argonne a eu pendant longtemps des difficultés à trouver sa place dans les politiques Départementales et Régionales. Les quelques tentatives de travail à l'échelle de l'Argonne se sont soldées par un abandon des démarches faute de trouver des possibilités similaires d'accompagnement dans les politiques de chacun des Départements ou Régions, ce qui aurait pu permettre de répondre collectivement aux problématiques argonnaises.

Si le projet de PNR en Argonne a pu susciter la méfiance de quelques acteurs au départ, l'idée que cet outil pourrait permettre à l'Argonne de mener des projets d'envergure et spécifiquement dédiés au territoire a rapidement fait son chemin. La démarche proposée par l'association Argonne-PNR qui permet à chacun de s'exprimer et de participer à la construction du projet a également séduit un large panel d'acteurs.

III_1.1. Une démarche 100% ouverte

L'association de préfiguration du Parc naturel régional d'Argonne a opté pour une démarche participative de construction du projet. Ce choix rend le travail plus complexe mais aussi plus riche de contacts humains. Cette méthode participative a déjà suscité la curiosité de plusieurs autres initiatives (projets de PNR, projets de territoire...) lancées en France. Elle suscite également l'intérêt d'organismes de recherche dans le domaine de l'aménagement territorial et de l'investissement citoyen dans les projets de développement.

La démarche participative mise en œuvre par Argonne-PNR repose sur 4 facteurs essentiels :

- **La mixité du Conseil d'Administration et un fonctionnement transparent**

Le Conseil d'Administration de l'association est composé de 50 sièges répartis dans 5 collèges. Ce partage entre 23 représentants des collectivités et 27 représentants des habitants et acteurs socio-économiques permet de penser la meilleure adaptation du projet de PNR aux attentes de chacun.

Les réunions du Conseil d'Administration, tout comme les autres réunions statutaires de l'association sont ouvertes au public.

- **Des groupes de travail ouverts à tous**

Les groupes de travail thématiques ont comme objectifs de participer à la construction de l'étude de faisabilité, tout en menant des actions de visibilité sur le terrain. Ces groupes permettent à chacun de venir participer aux travaux en fonction de ses envies et de ce qu'il souhaite apporter.

- **Un appui permanent sur des instances partenaires**

L'association Argonne-PNR bénéficie d'un accompagnement permanent par des structures institutionnelles. Celles-ci peuvent fournir des informations nécessaires à l'étude de faisabilité, y apporter des corrections et avis... Des partenariats sont aussi ponctuellement mis en place sur certaines manifestations.

Parmi ces partenaires, la Région joue aussi un rôle majeur et accompagne l'association dans son projet et sur la conduite de l'étude de faisabilité.

- **Une étude de faisabilité contributive**

L'Étude de faisabilité est la première étape dans la création d'un PNR. Elle est conduite par l'association, qui s'appuie sur les apports des groupes-projets, des instances partenaires, des bénévoles... C'est cette dimension contributive qui donne toute sa valeur à l'étude, et démontre la volonté forte des acteurs argonnais de voir leur territoire reconnu pour sa richesse exceptionnelle, et accompagné face aux difficultés qu'il rencontre.

III_1.2. L'engagement des habitants et des collectivités du territoire

Le sentiment « d'abandon », bien qu'il doive être nuancé, est relativement fort chez les habitants et les acteurs locaux en Argonne, et probablement lié au sentiment d'éloignement des lieux de décisions départementaux et régionaux.

D'autre part, les politiques d'aménagement et de développement intègrent de plus en plus une dimension consultative, et les habitants et acteurs des territoires s'habituent à pouvoir apporter leur contribution.

Dans ce contexte, la démarche participative proposée par Argonne-PNR a séduit en donnant la possibilité aux habitants, aux acteurs et aux collectivités de participer à la construction d'un projet pour l'avenir de leur territoire.

Dès l'assemblée générale constitutive de l'association, en 2009, de nombreux citoyens et élus étaient représentés.

Entre 2010 et 2016, le nombre d'adhérents passe de 148 à 400 parmi lesquels des personnalités individuelles, des acteurs économiques, des Communes et Communautés de Communes et des associations.

La participation active de toutes ces personnes est mesurable par la participation aux réunions de travail, réunions associatives, événements, contributions à la newsletter, contributions à l'étude d'opportunité et de faisabilité... Ce sont en moyenne près de 20 personnes qui se réunissent à chaque sollicitation.

Les adhérents sont également régulièrement présents pour parler et présenter le projet sur le stand d'Argonne-PNR lors des diverses manifestations publiques : foire de Sainte-Ménéhould, marché de l'Argonne et Fête de la Forêt à Clermont-en-Argonne, Fête de l'Argonne ardennaise à Grandpré, Fête du rail à Vouziers, Journée des associations à Clermont, Route des expositions...

L'engagement des collectivités argonnaises dans le conseil d'administration et dans l'association, et plus récemment une consultation menée par la Région Grand Est auprès de ces collectivités, permettent de faire ressortir leur envie d'œuvrer en commun pour un projet de développement durable à l'échelle de l'Argonne. Les difficultés inhérentes aux communes rurales poussent les élus à rechercher de nouveaux moyens d'action et de mutualisation dont la nécessité apparaît de plus en plus absolue en Argonne.

III_1.3. Bilan de la coopération avec les acteurs du territoire

Dès l'origine du projet de PNR en Argonne, des commissions de travail ont été mises en place avec pour objectifs, d'une part d'identifier les richesses patrimoniales locales et d'autre part de faire connaître le projet.

Ces commissions de travail ont permis de réunir habitants, acteurs locaux, élus du territoire et institutions autour de réflexions communes sur les thématiques liées au patrimoine et aux paysages, à la forêt et aux ressources naturelles, à l'agriculture et à l'aménagement de l'espace, au tourisme et au développement économique, à l'aménagement territorial et au développement durable.

En 2014, au moment du lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité, un comité de pilotage a été mis en place. Ce groupe est composé de plus de 80 représentants des acteurs institutionnels du territoire et intègre les services de l'Etat, les Chambres Consulaires, les Offices Nationaux de la Forêt, de l'Eau et de la Chasse, les structures de développement touristiques (CRT, CDT/ADT, OT), les Agences de l'Eau, les Conservatoires Botaniques, les associations locales, etc. (**annexe XIV**).

En parallèle, ces institutions participent de manière ponctuelle à certains travaux de l'association :

- Journée bois-énergie organisée en Argonne avec l'ADEME, l'entreprise Sundeshy et le Val d'Ante.
- Participation de plusieurs écoles du territoire à la Journée Internationale des Forêts aux côtés de l'ONF.
- Initiation d'une stratégie de développement touristique pour l'Argonne en partenariat avec les CRT, CDT/ADT, OT et professionnels du tourisme.
- Journée de découverte des arts du feu en Argonne organisée en partenariat avec l'association des Amis du Verre d'Argonne, le Musée de Sainte-Ménéhould et le Comité d'Histoire Régional.

L'association s'est également appuyée depuis longtemps sur l'apport de personnes ressources (universitaires, chercheurs et passionnés) et de structures de recherche et/ou d'enseignement. En 2010, plus de 150 personnes ont assisté à la restitution d'une étude menée par les étudiants de l'IUT Nancy-Brabois sur l'identité argonnaise.

Tout au long du travail sur l'étude d'opportunité et de faisabilité, l'association a pu s'appuyer sur des spécialistes locaux, et sur le Centre d'Etude Argonnais, association de spécialistes et d'érudits qui publie régulièrement des articles scientifiques et des travaux de recherche sur diverses thématiques à l'échelle de l'Argonne (histoire, géologie, géographie, nature et environnement...).

En 2016, un comité est créé réunissant une vingtaine de scientifiques locaux, mais aussi des chercheurs des universités régionales de Reims, Nancy et Strasbourg (**annexe XV**). Ce comité est chargé d'accompagner Argonne-PNR dans ses travaux. Cette démarche d'association du monde scientifique et de la recherche au projet de PNR correspond également aux orientations affirmées par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) lors de son assemblée générale du 28 Mai 2012 visant à renforcer le lien entre les PNR et la recherche scientifique sur les territoires ruraux.

III_2. Les grands enjeux argonnais

Le présent diagnostic met en lumière de nombreux défis pour le territoire Argonnais. Bien qu'ils portent sur des thématiques diverses, ces enjeux ne peuvent se satisfaire d'une prise en compte cloisonnée, du fait de leur interdépendance. Par exemple, les objectifs de préservation des espèces floristiques et faunistiques prairiales ne peuvent être envisagés sans une prise en compte sérieuse des enjeux économiques agricoles. Ainsi, il est possible de distinguer quatre grandes catégories d'enjeux pour l'Argonne :

A- L'amélioration des connaissances techniques et scientifiques sur le territoire et l'étude des nouvelles attentes territoriales

De nombreux domaines restent à étudier et à inventorier en Argonne pour en parfaire les connaissances et pour adapter spécifiquement les diverses politiques ou projets de restauration, préservation, mise en valeur, développement... C'est le cas du patrimoine géologique, des habitats naturels et des grandes formations végétales (en zones agricoles notamment), des habitats aquatiques comme les mares, d'espèces faunistiques (oiseaux, insectes, amphibiens...) et floristiques, indigènes ou introduites, des paysages et des patrimoines anthropiques...

La bonne connaissance des espèces présentes en Argonne et de leur comportement peut permettre une meilleure prise en compte des corridors écologiques dans les politiques d'aménagements territoriales, ou pour développer des projets en faveur de la restauration de ces corridors.

Des connaissances préalables au développement de réponses aux grands enjeux du XXIème siècle sont également à affiner telles que sur les besoins et la capacité du territoire à faire face aux défis énergétiques (développement éolien, transport...).

B- L'appui au développement économique basé sur les aménités environnementales ainsi que la protection et la mise en valeur des patrimoines

L'économie argonnaise repose en partie sur l'utilisation ou la valorisation des ressources naturelles (ou issues du territoire) et la valorisation des patrimoines et paysages. Le défi de l'Argonne est d'être en mesure de trouver des solutions permettant le maintien des activités économiques en place en trouvant les équilibres entre le rendement économique des activités et la conservation des aménités naturelles sur lesquelles elles s'appuient. Les activités touristiques, éducatives et culturelles, agricoles, forestières, industrielles... sont donc fortement interdépendantes pour entrevoir un développement serein à moyen et long termes.

C- L'anticipation des changements (sociétaux, climatiques...) et la conduite d'expérimentations pour y faire face

Les changements de plus en plus rapides, et parfois même brutaux, obligent les territoires et les acteurs à être très réactifs pour adapter leurs projets. Sur de nombreux sujets, l'Argonne peut se positionner comme un territoire d'expérimentation de l'adaptation et de nouvelles réponses. Sur les aspects naturels, l'Argonne est située entre deux écotones et peut permettre d'analyser les évolutions climatiques grâce à certains bioindicateurs parmi lesquels certains insectes, reptiles, oiseaux ou même certaines plantes.

Région très agricole et comptant de nombreuses populations d'abeilles domestiques, le territoire argonnais est un bon observatoire de l'évolution des populations de ces pollinisateurs et de leur relation aux techniques culturales agricoles. Ces pratiques font également l'objet de grandes évolutions, et des expérimentations de nouvelles techniques sont déjà menées en Argonne.

La santé est également un domaine dans lequel de nombreuses solutions sont à inventer concernant l'accès aux soins en milieu rural, l'accessibilité et l'adaptation de la société au vieillissement, la relation environnement – santé, le maintien des services et du lien social...

D- La mise en réseau des acteurs pour améliorer l'efficacité des projets publics et privés

L'Argonne est un territoire éloigné des grands pôles de décision, fortement rural et peu densément peuplé. Ainsi, pour chacun des grands domaines d'action ci-dessus, le rassemblement autour d'initiatives communes est un prérequis indispensable à leur réalisation. Tous les domaines sont ainsi concernés : Les actions environnementales, le développement économique (tourisme, agriculture, forêt, industries...), la valorisation des patrimoines et des paysages...

III_3. Une reconnaissance recherchée

III_3.1. La nécessité d'un outil pour l'Argonne

Du fait de sa particularité en Région Grand Est, l'Argonne doit aujourd'hui trouver des solutions innovantes pour maintenir sa population. Les schémas qui ont fait leurs preuves ailleurs ne peuvent être calqués sur ce territoire singulier. Si la réponse apportée par la Région Grand Est à la fracture numérique constitue un levier potentiel pour développer des réponses nouvelles, la coopération territoriale locale reste un défi majeur à relever pour concrétiser ces projets. La nécessité d'un travail coopératif à l'échelle argonnaise est reconnue depuis longtemps, et sa mise en œuvre urgente est aujourd'hui plébiscitée par tous. Face aux défis présentés ci-dessus et aux grandes mutations territoriales et économiques, l'Argonne doit aujourd'hui se doter d'un outil pour :

- Travailler à une échelle cohérente en termes d'enjeux, et permettant la mutualisation des solutions et de leur mise en œuvre
- Etre identifiée comme un territoire rural singulier, afin de bénéficier de politiques d'accompagnement spécifiques conduisant à l'harmonisation des chances des territoires aux niveaux régional et national
- Contribuer à rechercher et apporter des réponses aux grands enjeux nationaux et planétaires : biodiversité, climat, société...



Rencontre autour du projet de PNR. (Photo : Argonne-PNR)

III_3.2. Un périmètre d'intervention

Le périmètre de l'Argonne tel que proposé dans le rapport porte déjà de nombreuses initiatives qui peuvent permettre de développer des actions contribuant à répondre aux objectifs mentionnés ci-dessus. Ces actions sont mises en œuvre par les collectivités (Communes, Intercommunalités, Départements, Région), par des groupements d'acteurs (groupements économiques ou associatifs), par des particuliers... certaines de ces actions pouvant même être qualifiées de démarche expérimentale exemplaire. Cependant, des progrès restent encore possibles pour œuvrer dans des domaines qui ne sont que très peu explorés aujourd'hui, ou pour conforter des démarches locales pertinentes et diffuser à l'échelle Régionale et Nationale les démarches exemplaires.

En agriculture, la spécificité Argonnaise repose sur une part dominante de systèmes agricoles valorisant l'herbe (63% des exploitations). L'Argonne présente encore d'importantes surfaces en prairie mais ces espaces ont tendance à souffrir des difficultés économiques subies par le monde agricole. La réflexion en cours sur une "Charte Viande d'Argonne" vise à proposer de nouveaux circuits et débouchés spécifiques tout en garantissant une meilleure rentabilité aux éleveurs. Fédérer les départements d'Argonne que sont la Marne, les Ardennes et la Meuse autour d'un projet commun est pour cela indispensable.

Quelques industries sont implantées depuis longtemps en Argonne. Elles emploient une part importante de main d'œuvre locale, dans des domaines technologiques variés allant de l'agro-alimentaire à la défense en passant par les énergies renouvelables. Ces industries pourraient également bénéficier d'une image de marque du territoire pour valoriser leurs productions.

L'image de l'Argonne est déjà porteuse pour certaines productions telles que les fûts de la Tonnellerie de Champagne ou la cuvée « Argonne » des Champagnes Henri Giraud qui appuient leur notoriété sur l'image du territoire et de ses chênes. Ces exemples contribuent à la notoriété nationale et internationale de l'Argonne. Ils peuvent ouvrir la voie à d'autres initiatives et encourager le territoire à conforter et développer son image de marque et la valorisation de ses forêts.

Connue pour son patrimoine historique et naturel, l'Argonne attire chaque année de nombreux touristes français et étrangers. Toutefois, la fréquentation reste bien souvent excursionniste. Depuis quelques années, les acteurs de la filière s'organisent et multiplient les initiatives pour encourager les visiteurs à prolonger leur séjour. En 2016, l'association Argonne-PNR a initié une collaboration à l'échelle du territoire pour éditer une carte touristique. Cette action a facilité l'identification de l'Argonne comme une destination touristique par les structures départementales et régionales. Le développement touristique doit s'appuyer sur une mobilisation globale des acteurs locaux pour s'affirmer parmi les autres destinations de la Région Grand Est.

Comme beaucoup de territoires ruraux, l'Argonne est impactée par la diminution des services de santé. Si l'accès aux médecins généralistes (et à quelques spécialistes) est facilité grâce à la mobilisation des collectivités locales, en cas de nécessité vitale l'accès aux soins d'urgence, aux hôpitaux ou aux spécialistes reste plus difficile. Les caractéristiques sociodémographiques et typologiques du territoire Argonnais, ainsi que l'existence de CLS portés par quelques intercommunalités, ont amené l'ARS à initier, en Argonne, la mise en place d'un programme expérimental sur l'organisation de la santé en milieu rural.

III_3.3. Paysage administratif en place et possibilités envisageables

Aujourd'hui, si la volonté de l'Argonne de travailler sur la mise en place d'un projet de territoire est largement partagée, les conditions de mise en œuvre et de portage d'un tel projet sont à étudier.

Cependant, quelles que soient les modalités de portage qui seront choisies, elles devront tenir compte de l'existant. Une attention particulière devra être portée aux périmètres des structures en place, aux compétences de chacun pour ne pas créer de doublons, ni de lourdeurs administratives, ou de redondances dans les objectifs en tenant compte des projets et des objectifs existant. Ainsi quelques pistes peuvent déjà être écartées du fait de l'organisation territoriale en place.

C'est le cas des Pôles d'Equilibre Territoriaux Ruraux (PETR) puisque les communes de la partie Meusienne du périmètre sont déjà concernées. Un PETR à l'échelle de l'Argonne ne peut pas être envisagé puisque cela obligerait ces Communes à devoir opérer des choix et à revenir sur des engagements territoriaux pris avec les périmètres déjà en place.

D'autre part, la gestion des financements et le portage d'un projet de territoire commun, tout comme l'animation nécessaire pour la réalisation des objectifs fixés semblent difficiles à mettre en œuvre sans le partage d'une structure commune dédiée à l'accompagnement du projet pour permettre de prendre en compte deux aspects prioritaires :

- A défaut d'un projet argonnais, les territoires liés à l'Argonne se sont organisés sur des objectifs qui leurs sont propres : Communautés de communes, PETR, SCoT en particulier. Chaque territoire met en place ses propres choix stratégiques, ses propres projets, sans qu'il y ait de rapprochement autour d'objectifs partagés.
- L'idée d'un projet fédérateur autour de la diversité de l'Argonne constitue une volonté partagée par l'ensemble des acteurs. Cette situation met en avant l'idée d'une coopération autour de dénominateurs communs – L'Argonne peut devenir dans la réflexion territoriale une « valeur ajoutée » pour chaque projet de territoire. A ce niveau la place donnée au patrimoine peut constituer un axe fédérateur, un levier complémentaire qui peut ainsi rapprocher les territoires autour de l'identité « Argonne ». La forêt, l'agriculture, le tourisme, les circuits de proximité, les énergies renouvelables... domaines peu exploités jusque-là, peuvent très concrètement permettre le rapprochement des projets de territoires.

Bien que la labellisation de l'Argonne repose sur la nécessité préalable d'élaborer un projet de territoire, elle constitue un objectif à plus long terme. En effet, l'expérience acquise par le réseau des Parcs naturels régionaux (PNR) depuis plus de 50 ans dans les territoires ruraux, fait du label PNR un gage d'excellence territoriale reconnue aux niveaux national et international, et dont la contribution à l'attractivité territoriale a été démontrée dans un grand nombre d'études.

IV. Annexes

I.	Liste des communes du périmètre d'étude.....	123
II.	Catégories UICN.....	127
III.	Oiseaux classés « quasi-menacé », « vulnérable », « en danger », ou « en danger critique d'extinction » et dont la nidification est suspectée ou avérée en Argonne.....	129
IV.	Liste des odonates répertoriés sur le périmètre d'étude	130
V.	Liste des orchidées répertoriées sur le périmètre d'étude.....	133
VI.	Liste des ZNIEFF.....	135
VII.	Zones importantes pour la conservation des oiseaux.....	144
VIII.	Liste des ENS surfaciques	145
IX.	Liste des sites Natura 2000	147
XI.	Liste des sites classés.....	149
XII.	Légende détaillée carte pollution lumineuse (AVEX).....	150
XIII.	Liste des abbayes de l'Argonne	151
XIV.	Liste des structures participant aux Comités de Pilotage	153
XV.	Liste des personnes contactées dans le cadre du comité scientifique.....	155

I. Liste des communes du périmètre d'étude

CODE_INSEE	Commune	EPCI	Département
55355	Montzeville	CA du Grand Verdun	MEUSE
55014	Aubreville	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55023	Avocourt	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55033	Baulny	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55065	Boureuilles	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55068	Brabant-en-Argonne	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55082	Brocourt-en-Argonne	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55103	Charpentry	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55113	Cheppy	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55115	Cierges-sous-Montfaucon	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55117	Clermont-en-Argonne	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55137	Cuisy	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55155	Dombasle-en-Argonne	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55174	Epinonville	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55180	Esnés-en-Argonne	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55199	Froidos	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55202	Futeau	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55208	Gesnes-en-Argonne	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55257	Jouy-en-Argonne	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55266	Lachalade	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55116	Le Claon	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55379	Le Neufour	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55253	Les Islettes	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55313	Malancourt	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55343	Montblainville	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55346	Montfaucon-d'Argonne	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55383	Neuvilly-en-Argonne	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55416	Rarécourt	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55419	Récicourt	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55438	Romagne-sous-Montfaucon	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55484	Septsarges	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55527	Varennés-en-Argonne	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55536	Vauquois	CC Argonne - Meuse	MEUSE
55549	Very	CC Argonne - Meuse	MEUSE
51130	Charmont	CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	MARNE
51442	Possesse	CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	MARNE
51658	Vroil	CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	MARNE
55017	Autrecourt-sur-Aire	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55038	Beaulieu-en-Argonne	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55040	Beausite	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55081	Brizeaux	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55185	Evres	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE

Annexes

CODE_INSEE	Commune	EPCI	Département
55194	Foucaucourt-sur-Thabas	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55285	Lavoie	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55295	Lisle-en-Barrois	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55304	Louppy-le-Chateau	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55389	Nubecourt	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55409	Pretz-en-Argonne	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55517	Seuil-d'Argonne	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55532	Vaubecourt	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55569	Villotte-devant-Louppy	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
55577	Waly	CC de l'Aire à l'Argonne	MEUSE
08017	Apremont	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08033	Authe	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08035	Autruche	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08036	Autry	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08116	Bairon et ses environs	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08045	Ballay	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08049	Bar-les-Buzancy	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08052	Bayonville	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08056	Beffu-et-le-Morthomme	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08057	Belleville-et-Chatillon-sur-Bar	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08059	Belval-Bois-des-Dames	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08075	Boult-aux-Bois	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08082	Brecy-Brieres	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08085	Brieulles-sur-Bar	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08086	Briquenay	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08089	Buzancy	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08097	Challerange	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08098	Champigneulle	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08109	Chatel-Chehery	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08120	Chevieres	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08128	Conde-les-Autry	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08131	Cornay	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08161	Exermont	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08164	Falaise	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08171	Fleville	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08176	Fosse	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08186	Germont	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08197	Grandham	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08198	Grandpre	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08215	Harricourt	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08233	Imecourt	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08061	La Berliere	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08135	La Croix-aux-Bois	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08245	Lancon	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES

Annexes

CODE_INSEE	Commune	EPCI	Département
08246	Landres-et-Saint-Georges	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08019	Les Grandes-Armoises	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08020	Les Petites-Armoises	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08259	Longwe	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08274	Marcq	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08296	Montcheutin	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08301	Montgon	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08310	Mouron	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08325	Noirval	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08326	Nouart	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08332	Oches	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08333	Olizy-Primat	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08350	Quatre-Champs	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08383	Saint-Juvin	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08394	Saint-Pierremont	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08406	Savigny-sur-Aisne	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08412	Senuc	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08424	Sommauthe	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08425	Sommerance	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08434	Sy	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08437	Tailly	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08439	Tannay	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08446	Thenorgues	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08453	Toges	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08461	Vandy	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08463	Vaux-en-Dieulet	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08464	Vaux-les-Mouron	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08470	Verpel	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08471	Verrieres	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
08490	Vouziers	CC de l'Argonne Ardennaise	ARDENNES
51047	Belval-en-Argonne	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51062	Binarville	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51138	Chatrices	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51139	Chaufontaine	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51222	Eclaires	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51253	Florent-en-Argonne	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51272	Givry-en-Argonne	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51399	La Neuville-au-Pont	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51397	La Neuville-aux-Bois	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51133	Le Chatelier	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51143	Le Chemin	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51619	Le Vieil-Dampierre	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51132	Les Charmontois	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE

Annexes

CODE_INSEE	Commune	EPCI	Département
51370	Moiremont	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51404	Noirlieu	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51424	Passavant-en-Argonne	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51456	Rémicourt	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51507	Sainte-Menehould	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51519	Saint-Thomas-en-Argonne	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51533	Servon-Melzicourt	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51537	Sivry-Ante	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51610	Verrieres	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51620	Vienne-la-Ville	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51621	Vienne-le-Chateau	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
51632	Villers-en-Argonne	CC de l'Argonne Champenoise	MARNE
08321	Neuville-Day	CC des Crêtes Préardennaises	ARDENNES
08411	Semuy	CC des Crêtes Préardennaises	ARDENNES
08489	Voncq	CC des Crêtes Préardennaises	ARDENNES
08055	Beaumont-en-Argonne	CC des Portes du Luxembourg	ARDENNES
08063	La Besace	CC des Portes du Luxembourg	ARDENNES
08300	Le Mont-Dieu	CC des Portes du Luxembourg	ARDENNES
08430	Stonne	CC des Portes du Luxembourg	ARDENNES
55271	Laheycourt	CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	MEUSE
55378	Nettancourt	CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	MEUSE
55388	Noyers-Auzecourt	CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	MEUSE
55493	Sommeilles	CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	MEUSE
55560	Villers-aux-Vents	CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	MEUSE
55028	Bantheville	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	MEUSE
55037	Beaufort-en-Argonne	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	MEUSE
55140	Cunel	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	MEUSE
55375	Nantillois	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	MEUSE

II. Catégories UICN

ÉTEINT (EX)

Un taxon est dit *Éteint* lorsqu'il ne fait aucun doute que le dernier individu est mort. Un taxon est présumé *Éteint* lorsque des études exhaustives menées dans son habitat connu et/ou présumé, à des périodes appropriées (rythme diurne, saisonnier, annuel), et dans l'ensemble de son aire de répartition historique n'ont pas permis de noter la présence d'un seul individu. Les études doivent être faites sur une durée adaptée au cycle et aux formes biologiques du taxon.

ÉTEINT À L'ÉTAT SAUVAGE (EW)

Un taxon est dit *Éteint à l'état sauvage* lorsqu'il ne survit qu'en culture, en captivité ou dans le cadre d'une population (ou de populations) naturalisée(s), nettement en dehors de son ancienne aire de répartition. Un taxon est présumé *Éteint à l'état sauvage* lorsque des études détaillées menées dans ses habitats connus et/ou probables, à des périodes appropriées (rythme diurne, saisonnier, annuel), et dans l'ensemble de son aire de répartition historique n'ont pas permis de noter la présence d'un seul individu. Les études doivent être faites sur une durée adaptée au cycle et aux formes biologiques du taxon.

EN DANGER CRITIQUE (CR)

Un taxon est dit *En danger critique* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie *En danger critique* (voir section V) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage.

EN DANGER (EN)

Un taxon est dit *En danger* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie *En danger* (voir section V) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.

VULNÉRABLE (VU)

Un taxon est dit *Vulnérable* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie *Vulnérable* (voir section V) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

QUASI MENACÉ (NT)

Un taxon est dit *Quasi menacé* lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories *En danger critique*, *En danger* ou *Vulnérable* mais qu'il est près de remplir les critères correspondant aux catégories du groupe *Menacé* ou qu'il les remplira probablement dans un proche avenir.

PRÉOCCUPATION MINEURE (LC)

Un taxon est dit de *Préoccupation mineure* lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas les critères des catégories *En danger critique*, *En danger*, *Vulnérable* ou *Quasi menacé*. Dans cette catégorie sont inclus les taxons largement répandus et abondants.

DONNÉES INSUFFISANTES (DD)

Un taxon entre dans la catégorie *Données insuffisantes* lorsqu'on ne dispose pas d'assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa distribution et/ou de l'état de sa population. Un taxon inscrit dans cette catégorie peut avoir fait l'objet d'études approfondies et sa biologie peut être bien connue, sans que l'on dispose pour autant de données pertinentes sur l'abondance et/ou la distribution. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie *Menacé*. L'inscription d'un taxon dans cette catégorie indique qu'il est nécessaire de rassembler davantage de données et n'exclut pas la possibilité de démontrer, grâce à de futures recherches, que le taxon aurait pu être classé dans une catégorie *Menacé*. Il est impératif d'utiliser pleinement toutes les données disponibles. Dans de nombreux cas, le choix entre *Données insuffisantes* et une catégorie *Menacé* doit faire l'objet d'un examen très attentif. Si l'on soupçonne que l'aire de répartition d'un taxon est relativement circonscrite, s'il s'est écoulé un laps de temps considérable depuis la dernière observation du taxon, le choix d'une catégorie *Menacé* peut parfaitement se justifier.

NON ÉVALUÉ (NE)

Un taxon est dit *Non évalué* lorsqu'il n'a pas encore été confronté aux critères.

III. Oiseaux classés « quasi-menacé », « vulnérable », « en danger », ou « en danger critique d'extinction » et dont la nidification est suspectée ou avérée en Argonne.

Nom français	Nom latin	Nidification	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France 2016	Espèce déterminante	Evaluation directive Oiseau 2013
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Certaine	NT		En déclin
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Probable	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	En amélioration
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	probable	CR	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Probable	EN	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Probable	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	Stable
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Certaine	VU	Lorraine	En déclin
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Certaine	EN		En déclin
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Certaine	VU		En déclin
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Certaine	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	Fluctuantes
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Certaine	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	Stable
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Certaine	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Certaine	VU		En déclin
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Certaine	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	Inconnues
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Certaine	EN	Champagne-Ardenne et Lorraine	En amélioration
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Certaine	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Certaine	NT		En déclin
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Certaine	NT		Stable
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Certaine	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	Inconnues
Gélinotte des bois	<i>Tetrastes bonasia</i>	Possible	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	Fluctuantes
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	Certaine	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	Inconnues
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Certaine	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	Stable
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Certaine	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	Stable
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	probable	NT		En amélioration
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	probable	CR	Champagne-Ardenne et Lorraine	En amélioration
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Possible	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	Fluctuantes

Nom français	Nom latin	Nidification	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France 2016	Espèce déterminante	Evaluation directive Oiseau 2013
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Certaine	NT		Inconnues
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Certaine	NT		Inconnues
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Certaine	VU	Lorraine	En déclin
Locustelle lusciniöide	<i>Locustella luscinioides</i>	Possible	EN	Lorraine	En déclin
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Certaine	NT	Lorraine	Stable
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Certaine	NT		Stable
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Certaine	VU	Lorraine	En déclin
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	Certaine	VU		Stable
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	probable	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Certaine	EN		En déclin
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Certaine	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	En amélioration
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Certaine	EN	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Certaine	VU		Stable
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Possible	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Certaine	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	Fluctuantes
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Certaine	EN	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Certaine	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Certaine	NT		Stable
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Certaine	NT		Stable
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Possible	EN	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	probable	NT		En déclin
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Certaine	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	probable	VU		En déclin
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	probable	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Certaine	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Certaine	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	Stable
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Certaine	VU		En déclin
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Possible	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	En déclin
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Certaine	VU		En déclin

IV. Liste des odonates répertoriés sur le périmètre d'étude

Annexes

Nom Français	Nom latin	Liste rouge des odonates de France métropolitaine (2016)	Espèce déterminante	PNA/PRA (P= prioritaire, S=sensible)
Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	LC		
Grande Aeschne	<i>Aeshna grandis</i>	LC	Champagne-Ardenne	
Aeschne isocèle	<i>Aeshna isocles</i>	LC	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Aeschne mixte	<i>Aeshna mixta</i>	LC		
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC		
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>	LC		
Aeschne printanière	<i>Brachytron pratense</i>	LC	Champagne-Ardenne	
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LC		
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	LC		
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>	LC		
Agrion à fer de lance	<i>Coenagrion bastulatum</i>	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (P) et Lorraine
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	LC	Champagne-Ardenne et Lorraine	PNA
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC		
Agrion gracieux	<i>Coenagrion pulchellum</i>	VU		PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	LC	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Lorraine
Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	LC	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	LC		
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC	Champagne-Ardenne	
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	LC		
Cordulie à deux tâches	<i>Epithea bimaculata</i>	LC	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>	LC		
Naiade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	LC		
Naiade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	LC		
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	LC		
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	LC	Champagne-Ardenne	
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LC		
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>	LC	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	NT		
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>	LC		PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Leucorhine à gros thorax	<i>Leucoribinia pectoralis</i>	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	PNA
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LC	Champagne-Ardenne	
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	LC	Champagne-Ardenne	

Annexes

Nom Français	Nom latin	Liste rouge des odonates de France métropolitaine (2016)	Espèce déterminante	PNA/PRA (P= prioritaire, S=sensible)
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>	LC		
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	LC	Champagne-Ardenne	
Orthétrum à stylets blancs	<i>Ortbetrum albistylum</i>	LC	Champagne-Ardenne	
Orthétrum brun	<i>Ortbetrum brunneum</i>	LC	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Lorraine
Orthétrum réticulé	<i>Ortbetrum cancellatum</i>	LC		
Orthétrum bleissant	<i>Ortbetrum coerulescens</i>	LC	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Agrion à larges pattes	<i>Platynemis pennipes</i>	LC		
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	LC		
Cordulie à tâches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	LC	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>	LC	Champagne-Ardenne	
Leste brun	<i>Sympetma fusca</i>	LC		
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>	VU	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Sympétrum jaune d'or	<i>Sympetrum flaveolum</i>	NT	Champagne-Ardenne et Lorraine	PRA Champagne-Ardenne (S) et Lorraine
Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum Fonscolombii</i>	LC		
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	LC	Champagne-Ardenne et Lorraine	
Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC		
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	LC		
Sympétrum vulgaire	<i>Sympetrum vulgatum</i>	NT		

V. Liste des orchidées répertoriées sur le périmètre d'étude

Nom commun	Nom latin	Liste rouge des orchidées de France métropolitaine	Liste Rouge de Champagne-Ardenne*	Liste Rouge de Lorraine (2015)	Statut en Lorraine et Champagne-Ardenne
Céphalanthère à grandes fleurs	<i>Cephalanthera damasonium</i>	LC	LC	LC	
Dactylorhize de mai	<i>Dactylorhiza majalis</i>	NT	NT	NT	
Dactylorhize tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i>	LC	LC	LC	Esp. Déterminante en Lorraine
Epipactis à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine</i>	LC	LC	LC	
Epipactis brun rouge	<i>Epipactis atrorubens</i>	LC	LC	LC	
Epipactis de Müller	<i>Epipactis muelleri</i>	LC	VU	LC	Protégée en Lorraine, Esp. Déterminante en Lorraine et Liste rouge en Champagne-Ardenne
Epipactis pourpre	<i>Epipactis purpurata</i>	LC	VU	LC	Protégée dans les Ardennes et la Marne
Grande Listère	<i>Neottia ovata</i>	LC	LC	LC	
Néottie nid d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i>	LC	LC	LC	
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	LC	LC	LC	
Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>	LC	EN	NT	Esp. Déterminante en Lorraine et Liste rouge en Champagne-Ardenne
Ophrys bourdon	<i>Ophrys fuciflora</i>	LC	NT	LC	
Ophrys mouche	<i>Ophrys insectifera</i>	LC	NT	LC	
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>	LC	LC	LC	
Orchis bouffon	<i>Anacamptis morio</i>	LC	NT	NT	Esp. déterminante en Lorraine
Orchis de Fuchs	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	LC	NT	LC	Esp. Déterminante Champagne-Ardenne et en Lorraine
Orchis grenouille	<i>Dactylorhiza viridis</i>	NT	CR		Esp. En voie de disparition en Meuse, Protégée en Lorraine, Esp. Déterminante en Lorraine et Liste rouge en Champagne-Ardenne

Annexes

Nom commun	Nom latin	Liste rouge des orchidées de France métropolitaine	Liste Rouge de Champagne-Ardenne*	Liste Rouge de Lorraine (2015)	Statut en Lorraine et Champagne-Ardenne
Orchis homme pendu	Orchis anthropophora	LC	LC	LC	
Orchis mâle	Orchis mascula	LC	LC	LC	
Orchis militaire	Orchis militaris	LC	NT	LC	
Orchis moucheron	Gymnadenia conopsea	LC	LC	LC	
Orchis négligé	Dactylorhiza praetermissa	NT	EN	EN	Protégée en Lorraine et Champagne-Ardenne, Esp. Déterminante en Lorraine et Liste rouge en Champagne-Ardenne
Orchis pourpre	Orchis purpurea	LC	LC	LC	
Orchis pyramidal	Anacamptis pyramidalis	LC	LC	LC	
Platanthère à deux feuilles	Platanthera bifolia	LC	LC	LC	
Platanthère à feuilles verdâtres	Platanthera chlorantha	LC	LC	LC	

* Catégories UICN provisoires en attente de validation. Liste Rouge Régionale en cours de réactualisation.

VI. Liste des ZNIEFF

ZNIEFF continentales de type I

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR	Identifiant national	Superficie dans le PNR	Notice
Prairies au nord-est de Nouart et de Tailly	Nouart (INSEE 08326) Tailly (INSEE 08437) Beaufort-en-Argonne (INSEE 55037)	210020174	683,90 ha	Lien
Rivière de Biesme et forêt en amont à Beaulieu-en-Argonne	Châtrices (INSEE 51138) Sainte-Ménéhould (INSEE 51507) Beaulieu-en-Argonne (INSEE 55038) Futeau (INSEE 55202)	410008070	438,22 ha	Lien
Etangs des Brauzes et de Cheminel à Lisle-en-Barrois	Lisle-en-Barrois (INSEE 55295)	410009911	50,66 ha	Lien
Gîtes à chiroptères de Marre, Charny et Fromereville	Montzéville (INSEE 55355)	410015732	86,72 ha	Lien
Gîte à chiroptères d'Ainreville	Bantheville (INSEE 55028) Cunel (INSEE 55140)	410015809	171,23 ha	Lien
Forêt d'Argonne au Nord de l'A4	Apremont (INSEE 08017) Vienne-le-Château (INSEE 51621) Aubrèville (INSEE 55014) Boureuilles (INSEE 55065) Claon (Le) (INSEE 55116) Clermont-en-Argonne (INSEE 55117) Islettes (Les) (INSEE 55253) Lachalade (INSEE 55266) Montblainville (INSEE 55343) Neufour (Le) (INSEE 55379) Neuvilly-en-Argonne (INSEE 55383) Varennnes-en-Argonne (INSEE 55527)	410015810	6092,68 ha	Lien

Annexes

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR	Identifiant national	Superficie dans le PNR	Notice
Forêt du Mort-Homme à Cumière-le-Mort-Homme	Avocourt (INSEE 55023) Cuisy (INSEE 55137) Malancourt (INSEE 55313)	410015878	915,68 ha	Lien
Ruisseau de Beauchamp (amont)	Beaulieu-en-Argonne (INSEE 55038) Clermont-en-Argonne (INSEE 55117) Rarécourt (INSEE 55416)	410030160	93,82 ha	Lien
Cul du Haut Bruhny à Vauquois	Vauquois (INSEE 55536)	410030171	24,80 ha	Lien
Ruisseau des Sept Fontaines à Lachalade	Lachalade (INSEE 55266)	410030276	31,56 ha	Lien
Ruisseau de la gorge de Châtrices à Futeau	Clermont-en-Argonne (INSEE 55117) Futeau (INSEE 55202)	410030277	20,73 ha	Lien
Gîtes à chiroptères de Halles-sous-les-Côtes	Tailly (INSEE 08437)	410030301	2,69 ha	Lien
Gîtes à chiroptères de Varennes-en-Argonne	Boureuilles (INSEE 55065) Cheppy (INSEE 55113) Montblainville (INSEE 55343) Varennes-en-Argonne (INSEE 55527)	410030318	1008,90 ha	Lien
Prairies autour de l'Etang des Bercettes à Neuville-en-Argonne	Aubréville (INSEE 55014) Neuville-en-Argonne (INSEE 55383)	410030403	166,72 ha	Lien
Marais de Germont et de Buzancy	Autruche (INSEE 08035) Bar-lès-Buzancy (INSEE 08049) Buzancy (INSEE 08089) Germont (INSEE 08186) Harricourt (INSEE 08215) Thénorgues (INSEE 08446)	210000100	389,81 ha	Lien
Etangs de Bairon	Chesne (Le) (INSEE 08116)	210000682	110,44 ha	Lien
Marais de la Bionne à Courtemont et Dommartin-sous-Hans	La Neuville-au-Pont (INSEE 51399)	210000691	0,42 ha	Lien

Annexes

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR	Identifiant national	Superficie dans le PNR	Notice
Prairies, méandres et noues de l'Aisne à Brecy-Brières	Mouron (INSEE 08310)	210000983	53,34 ha	Lien
Prairies, méandres et noues de l'Aisne entre Olizy-Primat et Vouziers	Falaise (INSEE 08164) Olizy-Primat (INSEE 08333) Vouziers (INSEE 08490)	210000984	237,07 ha	Lien
Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Vouziers et Semuy	Semuy (INSEE 08411) Terron-sur-Aisne (INSEE 08443) Vandy (INSEE 08461) Voncq (INSEE 08489) Vouziers (INSEE 08490) Vrizy (INSEE 08493)	210000985	1060,06 ha	Lien
Bois de la Maison Rouge aux Alleux	Alleux (Les) (INSEE 08007) Belleville-et-Châtillon-sur-Bar (INSEE 08057) Chesne (Le) (INSEE 08116)	210001123	641,60 ha	Lien
Forêt Domaniale du Mont-Dieu	Mont-Dieu (INSEE 08300)	210001124	843,01 ha	Lien
Talus routiers boisés de Belval-Bois-des-Dames	Belval-Bois-des-Dames (INSEE 08059)	210002002	6,78 ha	Lien
Vallon forestier et étangs des Biervres à l'Est d'Autry	Autry (INSEE 08036) Condé-lès-Autry (INSEE 08128) Lançon (INSEE 08245) Binarville (INSEE 51062)	210002010	187,85 ha	Lien
Bois de Ham et du Rocan à Longwé	Briquenay (INSEE 08086) Longwé (INSEE 08259)	210002011	313,54 ha	Lien
Etang La Dame au Sud-Ouest de Charmontois-le-Roi	Charmontois (Les) (INSEE 51132)	210002027	1,94 ha	Lien
Etangs de Belval et d'Etoges à Belval	Belval-en-Argonne (INSEE 51047)	210002028	210,47 ha	Lien
Prairies au Sud et à L'ouest des Charmontois	Belval-en-Argonne (INSEE 51047) Charmontois (Les)(INSEE 51132)	210002029	144,71 ha	Lien

Annexes

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR	Identifiant national	Superficie dans le PNR	Notice
	Éclaires (INSEE 51222)			
Partie Nord de la Forêt Domaniale de Monthiers à Possesse	Possesse (INSEE 51442)	210002030	363,69 ha	Lien
Forêt Domaniale des Hauts Bâtis et Forêt Des Petits Bâtis Dans Le Massif Forestier d'Argonne	Florent-en-Argonne (INSEE 51253) Moiremont (INSEE 51370) Vienne-la-Ville (INSEE 51620)	210002036	1149,14 ha	Lien
Prairies de la Rosiere, de Vanny et des Vingt Fauchées à Autry	Autry (INSEE 08036)	210008914	170,85 ha	Lien
Bois de Rohais et étang de Florent-En-Argonne	Florent-en-Argonne (INSEE 51253) Moiremont (INSEE 51370) Sainte-Ménehould (INSEE 51507)	210009347	216,05 ha	Lien
Bois de la Chênaie à Possesse	Possesse (INSEE 51442)	210009366	95,79 ha	Lien
Bois de Longwé à Lametz	Montgon (INSEE 08301)	210009497	10,43 ha	Lien
Talus de Gaize de Vienne-Le-Château	Vienne-le-Château (INSEE 51621)	210009842	6,53 ha	Lien
Prairies des Petits Clairs Chênes à l'ouest de Beaumont-En-Argonne	Beaumont-en-Argonne (INSEE 08055)	210009850	86,54 ha	Lien
Bois de Plaimont à Grandham	Grandham (INSEE 08197)	210009873	123,93 ha	Lien
Forêt Domaniale de Belval, Bois et Mardelles de Saint-Pierremont	Berlière (La) (INSEE 08061) Besace (La)(INSEE 08063) Saint-Pierremont (INSEE 08394)	210009875	358,65 ha	Lien
Etang de la Grande Rouillie et étangs voisins à Châtrices	Châtrices (INSEE 51138)	210013034	77,25 ha	Lien
Etang de Saint-Juvin	Saint-Juvin (INSEE 08383)	210013040	8,48 ha	Lien
Les prairies de la Vallée de la Bar entre Tannay et Vendresse	Mont-Dieu (Le) (INSEE 08300) Tannay (INSEE 08439)	210014802	472,27 ha	Lien
Landes relictuelles de Marcq et Cornay	Cornay (INSEE 08131) Marcq (INSEE 08274)	210015515	9,05 ha	Lien

Annexes

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR	Identifiant national	Superficie dans le PNR	Notice
Bois, pelouses et landes relictuelles au Sud-Est de Quatre-Champs	Belleville-et-Châtillon-sur-Bar (INSEE 08057) Boult-aux-Bois (INSEE 08075) Quatre-Champs (INSEE 08350) Toges (INSEE 08453)	210015516	264,03 ha	Lien
Prairies, pelouses et bois acidophiles de Boult-Aux-Bois	Boult-aux-Bois (INSEE 08075) Quatre-Champs (INSEE 08350)	210015517	310,20 ha	Lien
Etang Le Roi à Braux-Sainte-Cohiere	Braux-Sainte-Cohière (INSEE 51082)	210015551	1,09 ha	Lien
Prairies hygrophiles entre Senuc et Lançon	Grandham (INSEE 08197) Grandpré (INSEE 08198) Lançon (INSEE 08245) Senuc (INSEE 08412)	210020031	127,84 ha	Lien
Savarts, prairies et bois associés à Vaux-En-Dieulet et Bar-Les-Buzancy	Bar-lès-Buzancy (INSEE 08049) Fossé (INSEE 08176) Vaux-en-Dieulet (INSEE 08463)	210020041	119,45 ha	Lien
Etangs de la Grande Rouillie, de la Grande Queue et du Batard à Givry-En-Argonne	Givry-en-Argonne (INSEE 51272)	210020053	80,90 ha	Lien
Vallons principal et secondaires du ruisseau de Longwé au Nord-Est d'Olizy-Primat	Longwé (INSEE 08259) Olizy-Primat (INSEE 08333) Termes (INSEE 08441)	210020104	433,93 ha	Lien
Prairies au Sud-Est du Bois de la Folie à Bayonville	Bayonville (INSEE 08052) Tailly (INSEE 08437)	210020126	59,04 ha	Lien
Prairies et bois à l'Est de Longwé et à l'Ouest de la Croix-Aux-Bois	Ballay (INSEE 08045) Croix-aux-Bois (La) (INSEE 08135) Longwé (INSEE 08259) Vouziers (INSEE 08490)	210020127	503,95 ha	Lien

Annexes

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR	Identifiant national	Superficie dans le PNR	Notice
Prairies silicoles et bois acidiphiles au Nord et au Sud de Ballay	Ballay (INSEE 08045) Quatre-Champs (INSEE 08350) Vandy (INSEE 08461)	210020169	37,98 ha	Lien
Prairies, bois et marais du ruisseau des armoises à l'Ouest de Sy	Petites-Armoises (Les) (INSEE 08020) Sy (INSEE 08434) Tannay (INSEE 08439)	210020176	26,01 ha	Lien
Bois de Voncq	Voncq (INSEE 08489)	210020187	123,01 ha	Lien
L'étang de Noirlieu	Noirlieu (INSEE 51404)	210014791	55,6 ha	Lien
Les marais de Lavègres à Challerange et Monthois	Challerange (INSEE 08097)	210001125	196,10 ha	Lien
L'étang de Noirlieu	Noirlieu (INSEE 51404)	210009349	55,60 ha	Lien
Forêts des crêtes de Chany-Omont à Sauville et Louvergny	Louvergny (INSEE 08261)	210020068	81,25 ha	Lien
Prairie silicoles et bois acidiphiles au nord et au sud de Ballay	Ballay (INSEE 08045) Quatre-Champs (INSEE 08350)	210020169	37,98 ha	Lien
Etang du Grand Morinval à Laheycourt	Laheycourt (INSEE 55271)	410001831	74,27 ha	Lien
Boisements de la Noire Vallée en forêt domaniale de Lisle-en-Barrois	Lisle-en-Barrois (INSEE 55295) Seuil-d'Argonne (INSEE 55517) Vaubecourt (INSEE 55532)	410030480	230,67 ha	Lien
		Total de surface ZNIEFF I dans PNR	20211,66 ha	

ZNIEFF continentales de type II

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR	Identifiant national	Superficie dans le PNR	Notice
Plaine Alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux	<p>Autry (INSEE 08036)</p> <p>Ballay (INSEE 08045)</p> <p>Brécy-Brières (INSEE 08082)</p> <p>Challerange (INSEE 08097)</p> <p>Condé-lès-Autry (INSEE 08128)</p> <p>Falaise (INSEE 08164)</p> <p>Grandham (INSEE 08197)</p> <p>Grandpré (INSEE 08198)</p> <p>Lançon (INSEE 08245)</p> <p>Mouron (INSEE 08310)</p> <p>Olizy-Primat (INSEE 08333)</p> <p>Savigny-sur-Aisne (INSEE 08406)</p> <p>Semuy (INSEE 08411)</p> <p>Senuc (INSEE 08412)</p> <p>Termes (INSEE 08441)</p> <p>Terron-sur-Aisne (INSEE 08443)</p> <p>Vandy (INSEE 08461)</p> <p>Vaux-lès-Mouron (INSEE 08464)</p> <p>Voncq (INSEE 08489)</p> <p>Vouziers (INSEE 08490)</p> <p>Vrizy (INSEE 08493)</p> <p>Servon-Melzicourt (INSEE 51533)</p>	210000982	5068,01 ha	Lien
Massif forestier d'Argonne	<p>Apremont (INSEE 08017)</p> <p>Autry (INSEE 08036)</p> <p>Ballay (INSEE 08045)</p> <p>Beffu-et-le-Morthomme (INSEE 08056)</p> <p>Belleville-et-Châtillon-sur-Bar (INSEE 08057)</p> <p>Boult-aux-Bois (INSEE 08075)</p> <p>Briquenay (INSEE 08086)</p> <p>Chatel-Chéhéry (INSEE 08109)</p> <p>Chevières (INSEE 08120)</p> <p>Condé-lès-Autry (INSEE 08128)</p> <p>Cornay (INSEE 08131)</p> <p>Croix-aux-Bois (La) (INSEE 08135)</p> <p>Falaise (INSEE 08164)</p> <p>Grandpré (INSEE 08198)</p> <p>Lançon (INSEE 08245)</p> <p>Longwé (INSEE 08259)</p> <p>Marcq (INSEE 08274)</p> <p>Noirval (INSEE 08325)</p> <p>Olizy-Primat (INSEE 08333)</p> <p>Quatre-Champs (INSEE 08350)</p> <p>Senuc (INSEE 08412)</p> <p>Termes (INSEE 08441)</p> <p>Toges (INSEE 08453)</p> <p>Vandy (INSEE 08461)</p>	210002009	41988,79 ha	Lien

Annexes

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR	Identifiant national	Superficie dans le PNR	Notice
	Vouziers (INSEE 08490) Binarville (INSEE 51062) Châtrices (INSEE 51138) Chaudfontaine (INSEE 51139) Éclaires (INSEE 51222) Florent-en-Argonne (INSEE 51253) Moiremont (INSEE 51370) Neuville-au-Pont (La) (INSEE 51399) Passavant-en-Argonne (INSEE 51424) Sainte-Ménéhould (INSEE 51507) Saint-Thomas-en-Argonne (INSEE 51519) Servon-Melzicourt (INSEE 51533) Verrières (INSEE 51610) Vienne-le-Château (INSEE 51621) Villers-en-Argonne (INSEE 51632) Aubréville (INSEE 55014) Autrécourt-sur-Aire (INSEE 55017) Beaulieu-en-Argonne (INSEE 55038) Boureuilles (INSEE 55065) Brizeaux (INSEE 55081) Claon (Le) (INSEE 55116) Clermont-en-Argonne (INSEE 55117) Foucaucourt-sur-Thabas (INSEE 55194) Froidos (INSEE 55199) Futeau (INSEE 55202) Islettes (Les)(INSEE 55253) Lachalade (INSEE 55266) Lavoye (INSEE 55285) Montblainville (INSEE 55343) Neufour (Le) INSEE 55379) Neuville-en-Argonne (INSEE 55383) Rarécourt (INSEE 55416) Varennes-en-Argonne (INSEE 55527) Waly (INSEE 55577)			
Massif forestier et Etangs de Belval	Belval-en-Argonne (INSEE 51047) Charmontois (Les) (INSEE 51132) Châtelier (Le) (INSEE 51133) Éclaires (INSEE 51222) Givry-en-Argonne (INSEE 51272) Neuville-aux-Bois (La) (INSEE 51397) Possesse (INSEE 51442) Sivry-Ante (INSEE 51537) Vieil-Dampierre (Le)(INSEE 51619) Villers-en-Argonne (INSEE 51632) Sommeilles (INSEE 55493)	210002026	5298,26 ha	Lien
Bois, étangs et prairies du Nord Perthois	Charmont (INSEE 51130) Possesse (INSEE 51442) Vroil (INSEE 51658)	210009879	4642,54 ha	Lien

Annexes

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR	Identifiant national	Superficie dans le PNR	Notice
Forêts de Dieulet, de Jaulnay et Bois de la Vache entre Beaumont-en-Argonne et Laneuville-sur-Meuse	Beaumont-en-Argonne (INSEE 08055) Belval-Bois-des-Dames (INSEE 08059) Beaufort-en-Argonne (INSEE 55037)	210009888	346,11 ha	Lien
Bois, marais et prairies à l'Est de Cernay-en-Dormois, Ville-sur-Tourbe et Berzieux	Neuville-au-Pont (La) (INSEE 51399) Servon-Melzicourt (INSEE 51533) Vienne-la-Ville (INSEE 51620)	210020177	640,40 ha	Lien
Forêt domaniale de Montfaucon et du Mort-Homme	Avocourt (INSEE 55023) Cheppy (INSEE 55113) Cuisy (INSEE 55137) Esnes-en-Argonne (INSEE 55180) Malancourt (INSEE 55313) Montfaucon-d'Argonne (INSEE 55346) Vauquois (INSEE 55536) Véry (INSEE 55549)	410030451	4086,34 ha	Lien
Forêt de Lisle-en-Barrois	Belval-en-Argonne (INSEE 51047) Charmontois (Les) (INSEE 51132) Èvres (INSEE 55185) Laheycourt (INSEE 55271) Lisle-en-Barrois (INSEE 55295) Louppy-le-Château (INSEE 55304) Nettancourt (INSEE 55378) Noyers-Auzécourt (INSEE 55388) Pretz-en-Argonne (INSEE 55409) Sommeilles (INSEE 55493) Seuil-d'Argonne (INSEE 55517) Vaubecourt (INSEE 55532) Villers-aux-Vents (INSEE 55560) Villotte-devant-Louppy (INSEE 55569)	410030458	10230,30 ha	Lien
		Total de surface ZNIEFF II dans PNR	72300,75 ha	

VII. Zones importantes pour la conservation des oiseaux

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR		Identifiant national	Superficie dans le PNR
ETANGS D'ARGONNE	Apremont (INSEE 08017) Autry (INSEE 08036) Ballay (INSEE 08045) Champigneulle (INSEE 08098) Châtel-Chéhéry (INSEE 08109) Chevières (INSEE 08120) Cornay (INSEE 08131) Falaise (INSEE 08164) Fleville (INSEE 08171) Grandham (INSEE 08197) Grandpré (INSEE 08198) Lançon (INSEE 08245) Marcq (INSEE 08274)	Mouron (INSEE 08310) Olizy-Primat (INSEE 08333) Saint-Juvin (INSEE 08383) Savigny-sur-Aisne (INSEE 08406) Semuy (INSEE 08411) Senuc (INSEE 08412) Termes (INSEE 08441) Terron-sur-Aisne (INSEE 08443) Vandy (INSEE 08461) Vaux-lès-Mouron (INSEE 08464) Voncq (INSEE 08489) Vouziers (INSEE 08490) Vrizy (INSEE 08493)	CA04	32578,70 ha
VALLEE DE L' AISNE	Beaulieu-en-Argonne (INSEE 55038) Belval-en-Argonne (INSEE 51047) Brizeaux (INSEE 55081) Charmont (INSEE 51130) Châtrices (INSEE 51138) Chaudefontaine (INSEE 51139) Eclaires (INSEE 51222) Givry-en-Argonne (INSEE 51272) La Neuville-aux-Bois (INSEE 51397) Laheyrcourt (INSEE 55271) Le Châtelier (INSEE 51133) Le Chemin (INSEE 51143) Le Vieil-Dampierre (INSEE 51619) Les Charmontois (INSEE 51132)	Lisle-en-Barrois (INSEE 55295) Nettancourt (INSEE 55378) Passavant-en-Argonne (INSEE 51424) Possesse (INSEE 51442) Rémicourt (INSEE 51456) Sainte-Ménéhould (INSEE 51507) Seuil-d'Argonne (INSEE 55517) Sivry-Ante (INSEE 51537) Sommeilles (INSEE 55493) Vaubecourt (INSEE 55532) Verrieres (INSEE 51610) Villers-en-Argonne (INSEE 51632) Villotte-devant-Louppy (INSEE 55569) Vroil (INSEE 51658)	CA08	7043,97 ha

VIII. Liste des ENS surfaciques

ENS					
Code de l'ENS	Nom de l'ENS	Communes	Année de classement	Surface incluse dans le périmètre d'étude PNR (ha)	Description
C12	Val de Biesme et étangs en forêt de Beaulieu	Beaulieu-en-Argonne	1994	55,6	Petits étangs du val de Biesme séparés par des aulnaies frênaies
D12	Vergers autour de Triaucourt	Seuil d'Argonne	1994	25,8	Vergers et zones jardinées près du village de Triaucourt, avec la particularité de comporter une grande proportion de poiriers (Argonne)
E16	Etang du Grand Morinval	Laheycourt, Noyers-Auzécourt, Villers-au-Vent	1994	76,44	Vaste étang des Argonnelles possédant un fort attrait pour l'avifaune
E28	Etangs des Brauzes, du Cheminel et environs	Lisle-en-Barrois	1994	42,57	Ensemble de trois étangs des Argonnelles : Brauzes, Cheminel et Enseigne du Cheminel enclavés dans la forte domaniale de Lisle
E29	Etang de Coubreuil	Seuil d'Argonne	1994	13,49	Etang artificiel apprécié des oiseaux aquatiques en halte
E34	Etang des Bercettes à Neuville-en-Argonne	Neuville-en-Argonne	2015	63,77	Etang artificiel localisé dans un contexte de prairies de fauche et de pâtures
F01	Bois de Laheycourt et vallée de l'Aisne	Laheycourt, Vaubecourt	1994	544,97	Ensemble de bois des Argonnelles entourant une partie de la vallée de l'Aisne (source) et étang de la Dame Barbe
F06	Vallons et Cotes de Beaulieu-en-Argonne	Beaulieu-en-Argonne	1994	82,2	Ensemble de bois sur Gaize sur le rebord méridional de l'Argonne, de valeur paysagère affirmée
F16	Bois d'Arcy-Fays	Seuil d'Argonne, Vaubecourt, Lisle-en-Barrois	1994	437,59	Forêts du massif de Lisle, dans les Argonnelles, a Orme lisse et espèces animales peu communes (Gobe mouches a collier, Damier du Frêne)

Annexes

ENS					
F30	Sources forestières près de Varennes	Varennes-en-Argonne	1994	13,59	Deux fonds de vallons forestiers humides du Nord de l'Argonne en zones de sources pour de nombreux ruisseaux
G22	Cheppy, transgression crétacée	Cheppy	1994	1,12	Affleurement exceptionnel, témoin de la transgression crétacée
G23	Route de Boureuilles à Vauquois	Vauquois	1994	1,8	Petit talus de la route décapé récemment
G25	Cimetière de Sommeilles	Sommeilles	1994	1,42	Talus du chemin du cimetière (affleurement de Gaize)
H18	Prairie humide à Sommeilles	Sommeilles	1994	0,63	Petite zone prairiale humide en bordure du village de Sommeilles, dans les Argonnelles
P36	Côte du Barrois à Montzeville	Montzeville	1994	10,3	Pelouses mésophiles sur marnes du Kimméridgien

IX. Liste des sites Natura 2000

Natura 2000 Directive Habitat

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR	Identifiant national	Superficie dans le PNR	Notice
Forêt domaniale de Beaulieu	Beaulieu-en-Argonne (INSEE 55038)	FR4100185	571,90 ha	Lien
Forêt des Argonnelles	Beaulieu-en-Argonne (INSEE 55038) Laheyecourt (INSEE 55271) Lisle-en-Barrois (INSEE 55295) Seuil-d'Argonne (INSEE 55517) Sommeilles (INSEE 55493) Vaubecourt (INSEE 55532)	FR4100183	1028,39 ha	Lien
Corridor de la Meuse	Avocourt (INSEE 55023) Cuisy (INSEE 55137) Esnes-en-Argonne (INSEE 55180) Malancourt (INSEE 55313)	FR4100171	900,54 ha	Lien
Marais de Germont-Buzancy	Autruche (INSEE 08035) Germont (INSEE 08186) Harricourt (INSEE 08215)	FR2100287	99,01 ha	Lien
Prairies d'Autry	Autry (INSEE 08036)	FR2100288	22,44 ha	Lien
Prairies de la vallée de l'Aisne	Brecy-Brieres (INSEE 08082) Falaise (INSEE 08164) Mouron (INSEE 08310) Olizy-Primat (INSEE 08333) Savigny-sur-Aisne (INSEE 08406) Terron-sur-Aisne (INSEE 08443) Vandy (INSEE 08461) Voncq (INSEE 08489) Vouziers (INSEE 08490) Vrizy (INSEE 08493)	FR2100298	2548,69 ha	Lien
Forêt du Mont-Dieu	Le Mont-Dieu (INSEE 08300)	FR2100301	475,21 ha	Lien
Étangs de Belval, d'Etoges et de la Grande Rouillie	Belval-en-Argonne (INSEE 51047) Givry-en-Argonne (INSEE 51272)	FR2100335	279,97 ha	Lien
Sites à chiroptères de la vallée de la Bar	Le Mont-Dieu (INSEE 08300)	FR2100343	64,76 ha	Lien
Étang de Bairon	Le Chesne (INSEE 08116)	FR2100331	23,42 ha	Lien
		Total de surface N2000 DH dans PNR	6014,33 ha	

Annexes

Natura 2000 Directive Oiseaux

Nom	Localisation dans le périmètre de projet du PNR	Identifiant national	Superficie dans le PNR	Notice
Etangs de Belval et d'Etoges	Belval-en-Argonne (INSEE 51047)	FR2112003	229 ha	Lien
Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire	Apremont (INSEE 08017) Grandpré (INSEE 08198) Autry (INSEE 08036) Lançon (INSEE 08245) Champigneulle (INSEE 08098) Marcq (INSEE 08274) Montcheutin (INSEE 08296) Chatel-Chehery (INSEE 08109) Mouron (INSEE 08310) Saint-Juvin (INSEE 08383) Chevieres (INSEE 08120) Senuc (INSEE 08412) Cornay (INSEE 08131) Termes (INSEE 08441) Fleville (INSEE 08171) Vaux-les-Mouron (INSEE 08464) Grandham (INSEE 08197)	FR2112006	2142 ha	Lien
Vallée de l'Aisne à Mouron	Brecy-Brieres (INSEE 08082) Challerange (INSEE 08097) Mouron (INSEE 08310) Vaux-les-Mouron (INSEE 08464)	FR2112008	385 ha	Lien
Etangs d'Argonne	Belval-en-Argonne (INSEE 51047) Givry-en-Argonne (INSEE 51272) Charmont (INSEE 51130) Neuville-aux-Bois (La) (INSEE 51397) Charmontois (Les) (INSEE 51132) Possesse (INSEE 51442) Chatelier (Le) (INSEE 51133) Sainte-Ménéhould (INSEE 51507) Chatrices (INSEE 51138) Sivry-Ante (INSEE 51537) Chemin (Le) (INSEE 51143) Verrieres (INSEE 51610) Eclaires (INSEE 51222) Vieil-Dampierre (Le) (INSEE 51632) Villers-en-Argonne (INSEE 51632)	FR2112009	10579 ha	Lien
Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain	Autrécourt-sur-Aire (INSEE 55017) Lisle-en-Barrois (INSEE 55295) Beaulieu-en-Argonne (INSEE 55038) Louppy-le-Château (INSEE 55304) Brizeaux (INSEE 55081) Noyers-Auzécourt (INSEE 55388) Clermont-en-Argonne (INSEE 55117) Rarécourt (INSEE 55416) Foucaucourt-sur-Thabas (INSEE 55194) Seuil-d'Argonne (INSEE 55517) Froidos (INSEE 55199) Sommeilles (INSEE 55493) Futeau (INSEE 55202) Vaubecourt (INSEE 55532) Laheycourt (INSEE 55271) Villotte-devant-Louppy (55569) Lavoyes (INSEE 55285) Waly (INSEE 55577)	FR4112009	14396 ha	Lien
		Total de surface N2000 DO dans PNR	13335 ha	

XI. Liste des sites classés

Sites classés sur le périmètre d'étude (DREAL Grand-Est, 2016)						
Dépt	Commune	Description du site	Critères de classement du site	Origine du classement	Date de classement	Surface du site (ha)
51	Charmont (INSEE 51130)	L'arbre de la Liberté planté en 1848 à Charmont	Tous critères	Arrêté	4 décembre 1931	
51	Noirlieu (INSEE 51404)	Le marronnier situé à l'entrée du cimetière de Noirlieu	Tous critères	Arrêté	28 juillet 1938	
51	Possesse (INSEE 51442)	Le chêne des Hospices, situé dans la forêt de Montiers, commune de Possesse	Tous critères	Arrêté	8 août 1931	
55	Beaulieu-en-Argonne (INSEE 55038)	La terrasse de Beaulieu-en-Argonne	Artistique	Arrêté	10 novembre 1928	1,25
55	Beaulieu-en-Argonne (INSEE 55038)	Le vallon de Saint-Rouin enclavé dans la forêt domaniale de Beaulieu, parcelle 624 section B, lieu-dit Bonneval et appartenant à la société immobilière Verdun-Montmédy	Tous critères	Arrêté	1 avril 1936	3,46
55	Beaulieu-en-Argonne (INSEE 55038)	Les rochers du Saut du boulanger, parcelle 21, 2ème série de la forêt domaniale de Beaulieu, sur une surface de 40 ares	Artistique	Arrêté	27 juillet 1928	1,1
55	le Claon (INSEE 55116)	Quatre ormes situés devant l'église de Claon	Artistique	Arrêté	23 septembre 1911	0,2
55	Pretz-en-Argonne (INSEE 55409)	L'orme de Saint-Balzème, situé à Pretz-en-Argonne	Tous critères	Arrêté	23 août 1932	1,04

XII. Légende détaillée carte pollution lumineuse (AVEX)

Blanc : 0–50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

Magenta : 50–100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100 -200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

Orange : 200–250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250–500 étoiles : pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Certains Messier parmi les plus brillants peuvent être perçus à l'œil nu.

Vert : 500–1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles, Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques, typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel et montent à 40 -50° de hauteur.

Cyan : 1000–1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

Bleu : 1800–3000 : bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là en seconde réflexion, le ciel à la verticale de l'observateur est généralement bon à très bon.

Bleu nuit : 3000–5000 : bon ciel : Voie Lactée présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel.

Noir : + 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas à plus de 8° au-dessus de l'horizon.

XIII. Liste des abbayes de l'Argonne

- **L'abbaye de La Chalade (Meuse)**, fondée au XII^e siècle, est construite dans un style gothique. Après la Révolution Française, les bâtiments furent progressivement abandonnés. Un premier processus de restauration débuta en 1862, puis un second après la 1^{ère} Guerre mondiale. Aujourd'hui les parties visibles sont l'église abbatiale, ouverte à la visite, et une partie du cloître et des bâtiments conventuels, propriétés privées.

- **L'abbaye de Chéhéry (Ardennes)** fondée en 1147 par l'abbaye de Lachalade, est remarquable. Elle subit de nombreux pillages et destructions pendant la Guerre de Cent Ans. Elle en ressort ruinée et demeure en l'état jusqu'à ce qu'elle soit rebâtie au XVIII^e s. Elle passe dans le domaine privé lors de la Révolution Française. A ce jour on peut contempler de l'extérieur l'ensemble des bâtiments.

- **L'abbaye de Beaulieu-en-Argonne (Meuse)** compte parmi les plus anciennes. Fondée en 642 sous le nom de Vasloge par Saint Rouin, moine et ermite irlandais, elle prospère grâce à ses 77 corps de ferme. Au Xe siècle elle prend le nom de Beaulieu, donné par l'évêque Poppon, qui lui redonne également un certain prestige. Une nouvelle église fut construite au XVIII^e s. Lors de la Révolution Française, l'abbaye est détruite. Seuls subsistent aujourd'hui quelques bâtiments et le fameux pressoir.

- **L'abbaye de Moiremont (Marne)** est érigée à partir de 1074 sur ordre de l'archevêque de Reims. De style roman, son chœur et sa crypte sont bâtis vers 1182. Aujourd'hui, seuls quelques bâtiments de l'ancien monastère et de l'église, ravagée sous la Révolution, ainsi que l'entrée remarquable de la crypte, sont visibles

- **L'abbaye de Montfaucon-d'Argonne (Meuse)** est fondée au VII^e siècle. L'église abbatiale, plusieurs fois désertée, dégradée par les invasions ou les guerres, est reconstruite vers 1780, puis reconvertie en église paroissiale après la Révolution. Point stratégique de visée pendant la 1^{ère} Guerre mondiale, il n'en subsiste aujourd'hui que des ruines.

- **L'abbaye Notre-Dame de Montiers-en-Argonne (Possesse - Marne)** est fondée en 1134 par l'ordre des chanoines réguliers d'Arrouaise. Dans la seconde moitié du XII^e siècle, elle passe aux mains des cisterciens venus de Trois-Fontaines. Elle disparaît en 1791. Aujourd'hui seules ses ruines sont visibles.

- **L'abbaye de Belval-Bois-des-Dames (Ardennes)** fut fondée au XII^e siècle par les chanoines réguliers prémontrés venus de l'abbaye de Saint-Pierremont (Meurthe-et-Moselle).. Restaurée au XIV^e s, elle traverse une période de troubles au XVI^e siècle. Comme la plupart d'autres abbayes d'Argonne, elle ne résiste pas à la Révolution. Le logis conventuel, le pavillon de l'abbé et les murs extérieurs de l'ancienne chapelle sont encore visibles. Elle est classée aux Monuments Historiques. Ses stalles sont visibles dans l'église de Grandpré.

- **L'établissement monastique de Landèves (Ballay - Ardennes)** fondé au début du XIII^e siècle par les chanoines réguliers de Saint Augustin, fut d'abord un prieuré, devenu abbaye au XVII^e siècle. La Révolution et la désertification de ce lieu conventuel ont raison de son existence. Le château, les communs et une ferme, aujourd'hui propriété privée, ne sont visibles que de l'extérieur.

- **L'abbaye des Rosiers ou Roziers (Séchault - Ardennes)** est fondée au XIII^e siècle par les cisterciens. Fortement endommagée par la Guerre de Cent Ans et par les guerres de religion, elle fut transformée en prieuré et vendue comme bien national à la Révolution. L'ensemble des bâtiments et son parc arboré sont encore visibles, ainsi que le chevet et le transept nord de l'ancienne abbatale. Tous ces éléments sont classés au titre des Monuments Historiques.

- **L'abbaye de Lisle-en-Barrois (Meuse)** a été fondée au XII^e siècle par des chanoines de l'abbaye de Montiers-en-Argonne. Elle passe dans le domaine public en 1790. Cette abbaye a produit des carreaux de pavement médiévaux au décor raffiné dont on peut voir un exemple dans l'église de Condé-en-Barrois. Seuls sont visibles aujourd'hui le parc et quelques dépendances.

- **L'abbaye de Longwé (Ardennes)** initialement établie au XII^e siècle à Lametz, au lieu-dit « les Mares » est transportée au XIII^e siècle à Longwé et disparaît à la Révolution. Aucune trace n'en subsiste.

- **La chartreuse du Mont-Dieu (Ardennes)** est fondée au XII^e siècle par les moines de l'ordre de Saint Bruno. Le monastère est reconstruit au XVII^e et la vie monacale s'arrête à la Révolution. Un ensemble de bâtiments, communs et douves est classé Monuments Historique. Propriété privée, ces bâtiments ne sont visibles que de l'extérieur.

XIV. Liste des structures participant aux Comités de Pilotage

Organismes et Associations associés au Comité de Pilotage	
Agence de Développement Touristique 08	Communauté de Communes de Stenay et du Val Dunois
Agence de Développement Touristique 51	Communauté de Communes des Côtes de Champagne et Val de Saulx
Agence de l'eau Rhin Meuse	Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises
Agence de l'eau Seine-Normandie	Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Agence Locale de l'Energie des Ardennes	Communauté de Communes du Pays de Revigny
Agence Régionale de Santé Lorraine (Représentée par la DT 55)	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement Meuse
Association des Communes forestières de Champagne-Ardenne	Conseil Départemental de la Marne
Association des Communes forestières de Lorraine	Conseil Départemental de la Meuse
Association Florraine	Conseil Départemental des Ardennes
Association Lorrinat	Conseil Régional Grand Est
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Meuse	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
Chambre d'Agriculture 08	Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
Chambre d'Agriculture 51	Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine
Chambre d'Agriculture 55	DDT Ardennes
Chambre de Commerce et d'Industrie 08	DDT Marne
Chambre de Commerce et d'Industrie 51	DDT Meuse
Chambre de Commerce et d'Industrie 55	DREAL Champagne-Ardenne
Chambre des métiers et de l'artisanat 08	DREAL Lorraine
Chambre des métiers et de l'artisanat 51	Fédération Chasse Ardenne
Chambre des métiers et de l'artisanat 55	Fédération Chasse Marne
CIVAM 51	Fédération Chasse Meuse
CNPF Champagne-Ardennes	Fédération Pêche Ardenne
CNPF Lorraine	Fédération Pêche Marne
CODEVER	Fédération Pêche Meuse
Comité Départemental de Cyclotourisme de la Marne	Groupement d'Intérêt Cynégétique Argonne - Sud Ardennes
Comité Départemental de Cyclotourisme de la Meuse	Groupes d'Etude et de Développement Agricole de la Marne
Comité Départemental de Cyclotourisme des Ardennes	LPO Champagne-Ardenne
Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Marne	Maison de la Nature de Boult-aux-Bois
Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Meuse	Meuse Nature Environnement
Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Ardennes	Office National de la Chasse

Organismes et Associations associés au Comité de Pilotage	
Comité Départemental de Tourisme Equestre de la Marne	ONEMA Nord-Est
Comité Départemental de Tourisme Equestre de la Meuse	ONF Ardennes
Comité Départemental de Tourisme Equestre des Ardennes	ONF Marne
Comité Départemental du Tourisme 55	ONF Meuse
Comité Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne	Pays de Verdun
Comité Régional du Tourisme de Lorraine	Pays Vitriat
Communauté d'Agglomération du Grand Verdun	PETR Cœur de Lorraine
Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud	PETR du Pays Barrois
Communauté de Communes Argonne Meuse	Services Régionaux de l'Inventaire Grand Est
Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure
Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise	Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne	Trésors d'Histoire et Synercoop

XV. Liste des personnes contactées dans le cadre du comité scientifique

Nom	Prénom	Fonction	Institut/Organisme	Secteur géographique
Blouet	André	Maître de conférences	Université de Lorraine - Nancy, IUT Nancy-Brabois	Lorraine
Sauvage	Christelle	Directrice	Agence locale de l'énergie 08	Ardennes
Allard	David	Doctorant	IATEUR Reims	Marne
Demange	Dimitri	ONF	ONF	Meuse
Harmand	Dominique	Directeur du département de géographie	Université Nancy 2	Lorraine
Dubois	François	Histoire		Marne
Lassere-Joulin	Françoise	Enseignant-chercheur	ENSAIA/Université de Lorraine	Lorraine
Hendoux	Frédéric	Directeur	Conservatoire botanique du bassin parisien (antenne de Chalons-en-Champagne)	Marne
Deroche	Gilles	Président	Centre d'étude Argonnais	Ardennes
Brun-Bellut	Jean	Professeur émérite	Université de Lorraine - Nancy	Lorraine
Amat	Jean-Paul	Ancien président du conseil scientifique du PNR du bocage Gâtinais		Meuse
Church	Jon-Marco	Maître de conférences (IATEUR)	Université de Reims	Marne
Jannin	Marie-Christine	Secrétaire des Amis du Verre d'Argonne / Membre du CEA		Meuse
Saint-Val	Mathieu	Chargé d'étude	conservatoire botanique du bassin parisien (antenne de Chalons-en-Champagne)	Marne
Peroz	Matthieu	Directeur	PNR des Ardennes	Ardennes
Blanc	Maurice	Professeur émérite/ projet de recherche PANASOR	Université de Strasbourg	Alsace
Coistia	Michel		Association de sauvegarde du patrimoine Vouzinois	Ardennes
Cazin	Noëlle	Présidente	Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc	Meuse

Annexes

Nom	Prénom	Fonction	Institut/Organisme	Secteur géographique
GIRARDIN	Philippe	Chercheur INRA retraité, ancien président du PNR du Ballon des Vosges		Alsace
Millarakis	Philippe		ONF	Meuse
Detchevery	Pierre	Responsable de coordination des antennes Marne - Ardennes	CENCA	Ardennes
Taborelli	Pierre	Doctorant	Université de Reims - GEGENAA	Marne
Delachapelle	Quentin	Agriculteur	CIVAM	Marne
Helder	Rémi	Directeur	Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie (Université de Reims)	Ardennes
Hanotel	Rémi	Chargé d'étude LPO Champagne-Ardenne	LPO Champagne-Ardenne	Marne
Discrit	Romain	Président	Maison de la Nature	Ardennes
Dubief	Lionel	Responsable de pôle	pôle HELICE Ingénierie et antenne nord-est	Ardennes
Vernier	François	Président	Florraine et Pôle lorrain du futur CBNNE	Meurthe-et-Moselle
Brocandel	Marcel	Géologue		
Gruson	Patricia	Responsable de Licence pro DEVSOTER	IUT Châlons	Marne
Fuchs	Tristan	Chargé d'étude	CAUE	Meuse
Amat	Anne-Marie	Professeur émérite		Meuse
Harter	Nicolas	Coordinateur	RENARD	Ardennes
Lambrey	Julie	Coordinatrice	LORINAT	Meurthe-et-Moselle
Delphine	Tatara	Architecte, Doctorante à l'université de Nancy	Université de Lorraine - Nancy	Lorraine

V. Bibliographie

F. BENSETTITI, V. GAUDILLAT, et J. HAURY. "Habitats humides." La Documentation française. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire Vol.3. Paris : MATE/MAP/MNHN. 2002.

G. BERGER. "Fiches Habitats." Conservatoire Nature. 2016. Consulté le 31Août 2016. <http://www.conservatoire-nature.fr/habitat2.php>.

R. BIGOT. La Visite des Musées, des Expositions et des Monuments, Etude pour la Direction Générale des Patrimoines, Département de la Politique des Publics. Paris : CREDOC. 2012. www.credoc.fr/pdf/Rapp/R281.pdf.

A. BLONDEAU, P-J. FAUVEL, B. POMEROL, et M. BOURNERIAS. Notice explicative, carte géologique de la France (1/50000), feuille de Sainte-Menehould (160). Orléans : BRGM. 1988.

Y. BROSSARD. Les Islettes : Les faïences de l'Argonne. Paris : Grou-Radenez. 1975.

Catalogue des espèces et habitats des sites Natura 2000 de la Région Wallonne. DGARNE/DNF. 2008.

CEN Lorraine. « Etangs en Lorraine. Le milieu naturel en question. » Conservatoire des espaces naturels de Lorraine 2016. Consulté le septembre 13 2016. <http://www.cen-lorraine.fr/types-de-milieus/etangs-lorraine>.

CEN Val-de-Loire. "Les forêts alluviales." Conservatoire des espaces naturels Centre - Val-de-Loire. 2016. Consulté le 12 Septembre 2016. <http://www.cen-centrevalde Loire.org/les-milieus-alluviaux/268-les-forets-alluviales>.

G. DEROCHE, et D. HARMAND. "Géologie de l'Argonne." Horizons d'Argonne n° 83. Vouziers. 2006. 5.

DREAL. Atlas Régional des Paysages de Champagne-Ardenne. 2008. [Http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Argonne_cle274a2f.pdf](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Argonne_cle274a2f.pdf).

L. DUBIEF. "L'Aisne, une histoire commune entre les hommes et la nature." Horizons d'Argonne n° 78. Vouziers. 2002. 149-174.

Ph. DUCHAUFOR, M. BONNEAU, E-F DEBAZAC, et J. PARDE. Types de forêt et aménagement : La forêt de la Contrôlerie en Argonne. Nancy : Station de Recherche et Expériences forestières de Nancy. 1961.

Etangs de la Champagne humide. Ramsar. 08Avril1991. <https://inpn.mnhn.fr/espace/protege/FR7200004>.

Etudes économiques/ Chiffres clés du tourisme. DGE. 2015. <http://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/chiffres-cles-tourisme>.

B. FOLLEA, et C. GAUTIER. Les Ardennes : Vers une politique du paysage. 2000. [Http://www.ardennes.gouv.fr/IMG/pdf/Etude_follea_gautier_paysage_cle59761d.pdf](http://www.ardennes.gouv.fr/IMG/pdf/Etude_follea_gautier_paysage_cle59761d.pdf)

D. HARMAND et J. LEROUX. "Au cœur de la forêt d'Argonne." Lecture, Journées d'Etudes Meusiennes. Les Islettes (55). 01 Octobre 2015.

J. HUSSENET. Argonne 1630-1980. Association Cendrée. 1982.

Bibliographie

INPN. Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli. Paris. 2002. <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/habitats-declines/9160.pdf#page=1&zoom=auto,-163,509>
<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/habitats-declines/9160.pdf#page=1&zoom=auto,-163,509>.

B. JABIOL, G. LEVY, M. BONNEAU, et A. BRETHERS. Comprendre les sols pour mieux gérer les forêts : contraintes et fragilités des sols, choix des essences, précautions sylvicoles, améliorations. Nancy : AgroParisTech. 2009.

F. JANNIN. "Les Maisons de Verriers en Argonne." Horizons d'Argonne n° 86. Vouziers. Juin 2009.

J. LAURENT. L'Argonne et ses bordures. Paris : Presses de l'imprimerie des arts et manufactures. 1951.

Le dossier d'opportunité, Guide à l'attention des porteurs de projets. Paris : Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Association des Régions de France, Commission «parcs naturels régionaux et chartes de parcs nationaux » du CNPN, et Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère en charge de l'écologie. 2014.

J. LECOMPTE, et B. GARNERONE. Plan de paysage éolien du département des Ardennes. DDE 08, AIRELE 2007. www.ardennes.gouv.fr/IMG/pdf/ppe_synthese_cle72a65a-1.pdf

Marais de Germont-Buzancy. Natura 2000. Paris. INPN. 09 Décembre 2016. <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100287>

Marais de Germont-Buzancy. ZNIEFF 1. Paris : INPN. 2016.

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/210000100.pdf>.

P. MILLARAKIS. La flore de la Meuse, évolution et évaluation patrimoniale de 1900 à aujourd'hui. Vol. 38-2013. Jarnac : Société botanique du Centre-Ouest. 2013.

Ph. MILLARAKIS. « Site Natura 2000. Forêt des Argonnelles. Document d'objectifs FR4100183. Première partie : Les forêts communales de Laheyecourt et domaniales de Lisle-en-Barrois ». Bar-Le-Duc. ONF Meuse. 2002.

Nos bonnes pommes d'Argonne. Sainte-Menehould. 2011.

clubculinaire-vvv.blogspot.com/2011/10/

M. PONCELET. Constructions argonnaises et géologie. Vol. 108. Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. Chalons en Champagne. 1993.

Pôle relais tourbière. « Qu'est-ce qu'une tourbière ? » Pôle relais tourbières. 2016. Consulté le 12 Septembre 2016. <http://www.pole-tourbieres.org/a-la-decouverte-des-tourbieres/article/qu-est-ce-qu-une-tourbiere>.

B. PONT. Les cahiers techniques. "Les forêts alluviales des grands cours d'eau.". Vourles : CEN Rhône-Alpes, 2007. <http://www.cen-rhonealpes.fr/wp-content/uploads/2010/06/CTforets-alluviales.pdf>.

Ramsar FR7200004- Etangs de la Champagne humide (p.75) <https://inpn.mnhn.fr/espace/protege/FR7200004>

A. ROCHE. Eléments pour la réalisation et l'actualisation des Atlas de paysages. DGALN-DHUP. Paris. 2009.

Bibliographie

M. ROYER, et Y. BROSSARD. "Faïences et porcelaines de l'est : Argonne, Waly-Lavoie, Clermont, Froidos-Montgarny, Rarecourt, Salvange." Paris : *ABC Décor*, Avril 1976.

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique des Ardennes 20012-2018. Saint-Laurent : Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes.
www.fdc08.com/Download/SDGC08.pdf.

Y. THONNERIEUX. "Evolution du climat français. Les animaux ne seront pas tous logés à la même enseigne !" *Le courrier de la Nature* Vol. 348. SNPN. Paris. Avril 2008. 20-27.

P. TABORELLI, A. DEVOS, M. DODICI, Y. DESFOSSÉS, N. BOLLOT, J. BRENOT. « Apport des plans directeurs sur la compréhension de l'organisation spatiale du front durant la Grande Guerre. Application à l'Argonne ». *Revue de Géographie Historique*, vol. 8. Revue en ligne. <http://rgh.univ-lorraine.fr> 2016

J-M. THIOLLAY, et V. BRETAGNOLLE. *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation*. Paris: Delachaux et Niestlé, 2004.

Dom A. CALMET, *Histoire de Lorraine*. Vol. 2. 1745.

B. THEVENY, *Le gobemouches à collier en Argonne-Marnaise, Bilan des prospections 2011*. LPO, 2011. Consulté le 12/07/2017. http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_0013139&search.

UICN. *Catégories et critères de la liste rouge de l'UICN : version 3.1*. 2nd ed. Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni): UICN, 2012.

Eau France, "Les sites Ramsar en France." Les sites Ramsar en France | Zones Humides. Consulté le 26/06/2017. <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/entre-terre-et-eau/ou-les-trouve-t-on/les-sites-reconnus/les-sites-ramsar-en-france>.

DREAL Grand Est. "Arrêtés de protection de biotope." Arrêtés de protection de biotope - Internet DREAL Grand Est. Consulté le 15/03/2017. <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/arretes-de-protection-de-biotope-a172.html>.

A. OSBERY et M. VIDALENC. *Quelques éléments concernant l'offre existante sur le territoire en matière de santé*. Bar-le-Duc: ARS, 2017.

BARLET, M., et Al. *L'accessibilité potentielle localisée (APL) : Une nouvelle mesure de l'accessibilité aux médecins généralistes libéraux*. IRDES, 2012.

VI. Table des illustrations

Figure 1 : Composition du Conseil d'Administration de l'association Argonne-PNR	8
Figure 2 : Synthèse de l'utilisation des ressources géologiques et naturelles par les argonnais au fil des siècles.....	11
Figure 3 : Si la forêt et les surfaces agricoles occupent plus de 90% du territoire, l'Argonne compte aussi des milieux humides et des espaces de transition d'une importance biologique capitale (Source: CLC 2012)	12
Figure 4 : Par rapport à sa superficie, l'Argonne présente une densité d'habitats diversifiés plus importante que le territoire métropolitain. (* Sur les secteurs prospectés ; ** Hors habitats côtiers et halophytiques).....	14
Figure 5 : L'Argonne présente 6 formations végétales principales.	15
Figure 6 : Près de 50% des cours d'eau considérés présentent un état écologique bon à très bon.	22
Figure 7 : Etat écologique des plans d'eau suivis en Argonne.	22
Figure 8 : La majorité des cours d'eau Argonnais présente un bon état chimique.	23
Figure 9 : Etat chimique des plans d'eau suivis en Argonne.....	24
Figure 10 : Etat chimique, quantitatif et global des masses d'eau souterraines pour le périmètre d'étude. (Sources: AERM - AESN, Etat des lieux 2013).....	24
Figure 11 : L'Argonne abrite la plus grande population de busards cendrés de Lorraine (Sources : LPO Lorraine ; CPIE 55).....	28
Figure 12 : L'Argonne compte 105 espèces d'oiseaux nicheuses. La nidification est suspectée pour 45 autres.....	29
Figure 13 : Chauve-souris présentes en Argonne. Les espèces d'intérêt communautaire sont surlignées en orange. E = Estivage ; H = Hibernation ; N = Nurserie ; T = Transit. (CPEPESC Lorraine; RENARD; Inventaire ZNIEFF)	33
Figure 14 : Reptiles et amphibiens dont la présence est connue en Argonne. Le peu d'espèces de reptiles répertoriées, au regard de la diversité présente en Champagne-Ardenne et Lorraine indique un manque de prospection pour ces espèces en Argonne.	35
Figure 15 : Représentation par ordre du nombre d'espèces d'insectes et autres arthropodes contactés dans la partie meusienne du périmètre d'étude (Source: SLE).....	36
Figure 16 : Odonates répertoriés en Argonne et faisant l'objet d'un statut "quasi-menacé" ou "vulnérable" sur la liste rouge des odonates de France ou étant prise en compte dans les plans nationaux et/ou régionaux en faveur des odonates (Sources : SLE ; INPN ; CPIE de Meuse ; RNR des Etangs de Belval-en-Argonne).....	37
Figure 17 : Continuités écologiques nationales passant en Argonne.....	42
Figure 18 : L'Argonne est un carrefour d'importance nationale et internationale.	43
Figure 19 : L'étang des Bercettes, un ENS aménagé. (Photo : G. LEVY Argonne-PNR).....	48
Figure 20 : Liste des ENS cours d'eau sur le périmètre (Conseil Départemental de la Meuse, 2016)	49
Figure 21 : Sites inscrits sur le périmètre d'étude (DREAL Grand-Est, 2016).	54
Figure 22 : La RNR des Etangs de Belval-en-Argonne est la seule RN du périmètre d'étude.....	55
Figure 23 : Qualité du ciel nocturne, fausses couleurs. Légende détaillée en annexe XI (AVEX, pollution lumineuse estimée par calculs, 2016).	61
Figure 24 : Alfred Renaudin "Petite ville près de la frontière où Louis XVI a été arrêté le 21 juin 1791 ». Huile sur toile 159 x 201, 1904. Dieppe, Musée du Château.....	63

Figure 25 : Etat de connaissance du patrimoine militaire sur le périmètre d'étude du projet de PNR.	73
Figure 26 : L'Argonne est située loin des pôles métropolitains de la Région Grand Est.	77
Figure 27 : Etat d'avancement des SCoT et nombre de communes concernées sur le périmètre d'étude. (MEDDE-DGLAN, 2016)	80
Figure 28 : Etablissements déclarants des rejets et transferts de polluants (MEDDE, 2007).	83
Figure 29 : Unités urbaines de plus de 400 habitants. (INSEE 2013)	84
Figure 30 : Répartition de la population en Argonne. 1 habitant sur 4 vit à Sainte-Ménéhould ou à Vouziers. (INSEE 2012)	85
Figure 31 : Une grande partie de la population Argonnaise à entre 45 et 75 ans.	86
Figure 32 : Part des emplois par secteur en Argonne	86
Figure 33 : Part d'utilisation par type de transport pour les trajet domicile-travail.....	87
Figure 34 : Taux de boisement des SER de la GRECO C (c12= Argonne)	96
Figure 35 : Evolution en base 100 du volume de bois récolté par les entreprises ayant leur siège en Argonne (Agreste - Enquête exploitations forestières)	96
Figure 36 : Nombre d'entreprises de la filière bois en Argonne (hors bois énergie) par type d'activité en 2017. (INSEE 2017)	98
Figure 37 : Sciages livrés en m3 par les entreprises dont le siège est dans le PNR Argonne (Agreste - Enquête scieries)	98
Figure 38 : Evolution du nombre d'entreprise de la filière bois en Argonne entre 2008 et 2017. (Insee - répertoire entreprises établissements)	99
Figure 39 : Evolution de la SAU entre 1988 et 2010 pour l'Argonne et quelques périmètres de comparaison. (Sources : Agreste 2010, Chambre d'Agriculture de la Meuse).....	101
Figure 40 : Evolution comparative de la part de STH dans la SAU en Argonne et pour d'autres périmètres. (Source : Agreste 2010)	102
Figure 41 : Age des exploitants argonnais. (Source : Chambre d'agriculture de la Meuse)	103
Figure 42 : Répartition de la SAU par type de culture (RPG 2012).....	104
Figure 43 : Systèmes d'exploitation sur le périmètre d'étude. (Source : Chambre d'Argriculture de la Meuse, 2016)	105
Figure 44 : Offre d'hébergement en Argonne. (Source : Bases de données des offices de tourisme du périmètre).....	110
Figure 45 : Offre de restauration en Argonne. (Source : Bases de données des offices de tourisme du périmètre).....	111

Photo 1 : Abris creusés dans la falaise de gaize par les soldats pendant la première guerre mondiale. (Photo: Jean-Louis Le Hingrat).....	11
Photo 2 : Les importants contreforts formés par les racines de l'Orme lisse sont une caractéristique remarquable. (Photo : H. TINGUY, INPN)	17
Photo 3 : Le damier du Frêne, une espèce remarquable de l'Argonne à rechercher. (Photo: D. Morel, INPN).....	18
Photo 4 : Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>). (Photo : Loïc Lambert, Argonne-PNR)	21
Photo 5 : Un paysage typique de l'Argonne associant relief, surfaces agricoles dédiées à l'élevage et aux grandes cultures, et éléments paysagers ponctuels (arbres, haies, talus...). (Photo: Jean-Louis Le Hingrat, Argonne-PNR).....	27
Photo 6 : Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>). (Photo: Christian Demussy)	30
Photo 7 : Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>). (Photo Loïc Lambert, Argonne-PNR).....	30
Photo 8 : Pose d'un protection de type cage grillagée par le CPIE de Meuse et les bénévoles de l'Association Argonne Fan Nature sur la commune de Rarécourt. (Photo: Marie Guimard, Argonne-PNR).....	31
Photo 9 : Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>). (Photo : Julien Laignel SNB - SPN/MNHN)	32
Photo 10 : Le chêne Giraut, près de Florent-en-Argonne, magnifique arbre de 34 mètres de hauteur et de 5,63 mètres de circonférence.	38
Photo 11 : Couverture du livre « Villes et villages de l'Argonne vus par les Amis des Arts de l'Argonne » (Editions Terres d'Argonne, juin 2016).....	64
Photo 12 : Pêche de l'étang de Belval-en-Argonne. (Photo : Marine BOCHU, CEN Champagne-Ardenne).....	106

VII. Remerciements

La réalisation et la conduite de cette étude n'auraient pas été possibles sans l'investissement de nos administrateurs. Merci à eux.

Administrateurs fondateurs	Administrateurs actuels
AIMONT Marie-Eve	AIMONT Olivier
AIMONT Olivier	ARNOULD Dominique
BLOND Michèle	AURELLE Jean-Marie
BONNERAVE Michel	BARTHELEMY Marianne
BOULAY Jean-Claude	BERNARDIN Joël
CAPPY Patrick	BLOND Michèle
CHAMPION Yanic	BOUCHEZ Philippe
CHAZAL Olivier	CHAFFAUT Max
COLLET Karine	CHINY Frédéric
COLSON Chantal	DELACHAPPELLE Quentin
DEQUENNE Laurent	DISCRIT Romain
DESTREZ Hélène	DURAND Dominique
DUPORT Alain	FAGOT Jacques
DURAND Dominique	GUEUSQUIN Gilbert
DURAND-VIEL Yves	IGIER Thierry
DUVIN James	JACQUESSON Joël
FAGOT Jacques	JOUDRIER Danielle
GUEUSQUIN Gilbert	LAURENT-CHAUVET Pierre
IGIER Thierry	LE HINGRAT Jean-Louis
JOUDRIER Danielle	LEFORT Daniel
LE HINGRAT Jean-Louis	LHUILIER François
LEGOUX Jean - Claude	LORINET Françoise
LEY Gérard	LOSSER Yves
LHUILIER François	LOZANO Françoise
LORINET Elisabeth	MASI Jean-Pierre
LORINET Françoise	MATHIAS Frédéric
LOSSER Yves	MAYOT Jean-Jacques
MASI Jean-Pierre	MOURLET Thibaut
MASO Jean-Louis	POTRON Francis
THIERCY Jacques	REMY Patrick
UDRON Michel	ROTH Pascal
WALD Brigitte	TABORELLI Pierre
	THIERCY Jacques
	VADORIN Jacques
	WEISS Christian

Remerciements

Merci aussi aux associations, entreprises, acteurs socioéconomiques, qui soutiennent cette démarche pour l'Argonne :

AMAE (Ass Meuse Argonne Environnement)

AMIS DES MOULINS MARNAIS

AMIS DU VERRE D'ARGONNE

ANES ART'GONNE

ARGONNE FAN'NATURE

ARGONNE NATURE

AUTERCOVEC

CENTRE D'ETUDES ARGONNAIS

CHATEL-LOISIRS

CPIE de Meuse

FEDERATION DES CLUBS CPN

FJEP-Centre social Vouziers

GARAGE Lallemand

GITES DE FRANCE

LA NEUVE TUILERIE

LES ROBINS DE L'EOLIEN

LPO Champagne-Ardenne

*MAISON de la NATURE de BOULT aux
BOIS*

POUR LA FORET D'ARGONNE

REVE-Rando Evasion Verdun

VVV Via les Vertes Voyes

TERRES D'ARGONNE

PAYS D'ARGONNE (GAA)

NATURE & AVENIR

CHAMPAGNE HENRI GIRAUD

MARNE NATUREENVIRONNEMENT

Remerciements

...et aux communes qui ont délibéré en notre faveur au cours de ces dix années :

CC ARGONNE ARDENNAISE

CC CENTRE ARGONNE

CC MONTFAUCON -VARENNES

CC TRLAUCOURT-VAUBECOURT

APREMONT-SUR-AIRE

BAR LES BUZANCY

BEAULIEU EN ARGONNE

*BELLEVILLE ET CHATILLON SUR
BAR*

BELVAL EN ARGONNE

BINARVILLE

BOULT AUX BOIS

BRAUX-SAINT-REMY

BRIQUENAY

BUZANCY

CHAMPIGNEULLE

CHAUDEFONTAINE

CLERMONT en ARGONNE

DOMBASLE en ARGONNE

ECLAIRES

EVRES

FALAISE

FUTEAU

HARRICOURT

JOUY en ARGONNE

LA CROIX AUX BOIS

LA NEUVILLE AU PONT

LACHALADE

LAHEYCOURT

LAVOYE

LE CHEMIN

LE CLAON

LE NEUFOUR

LES CHARMONTOIS

LES ISLETTES

LES PETITES ARMOISES

MARCQ

MONTGON

NOIRLIEU

PRETZ en ARGONNE

RARECOURT

SAINT THOMAS EN ARGONNE

SOMMERANCE

VIENNE LA VILLE

VILLERS EN ARGONNE

VOUZIER

Remerciements

Remerciements enfin à toutes les personnes qui, au cours de ces 10 années, nous ont apporté leur soutien moral et/ou financier :

AGUESSE Gilbert

AGUESSE Maryvonne

AIMONT Marie-Eve

AIMONT Olivier

ALIX Daniel

AMORY Marianne

AMORY Norbert

ANDLAUER Odile

ANDLAUER Claude

ANDRE Monique

ANDRE Patrick

ANDRIEN Alain

ANJOU Jean-Michel

ARNOULD Dominique

ARNOULD Etienne

ARNOULD Nicole

ARNOULD Wilfried

AURELLE Jean-Marie

AUSTAL Julien

AUVRARD Marie-Dominique

AVIGES Marie

BAILLIA Danielle

BAILLIA Laurent

BAILLOEUIL Pierre

BANGRATZ Claudine

BANGRATZ Jean-Louis

BARTELEMY Marianne

BASINSKI Thomas

BASTIEN Herve

BAUDART Cédric

BAZAILLE Manuel

BEISSER Stéphane

BENTOUTA Nicolas

BERNARD Françoise

BERNARDIN Fabienne

BERNARDIN François

BERNARDIN Joël

BERNHARD Anne-Marie

BERNIER Nicolas

BERNS Dominique

BERTHELEMY Alba

BERTHIOT Gérard

BIGORGNE Guy

BIGOT Mathis

BIRON Madeleine

BLAISING Jean-Marie

BLANC Maurice

BLANCHET Fabrice

BLOND Michèle

BLONDEL-MATHIS

Karen

BOCQUILLON Patricia

BOIDIN Régis

BONACHE Patrick

BONFILS Denis

BONNASSIES Solenn

BONNERAVE Michel

BONNET Anne-Marie

BONNET Michel

BOUCHEZ Philippe

BOUILLAGUET Brigitte

BOUILLY Denis

BOUISSOU Jean-Marie

BOUISSOU Jérémie

BOUISSOU Jonathan

BOUISSOU Laure-Ayame

BOUISSOU Marie-Izumi

BOULANGER Richard

BOULAY Jean-Claude

BOULAY Patrick

BOULIER Jean-Paul

BOUR Jean-Paul

BOURDEN Jocelyne

BOURELLE Dominique

BOURGA Mylène

BOUTIN André

BRABANT Dominique

BRABANT Jacqueline

BRIZY Annie

BROCANDEL Dominique

BROCANDEL Marcel

BRUNEL Jean-Yves

BUSQUET Françoise

CABOUILLET Brigitte

CAILLE Bruno

Remerciements

CAILLET Jean
CALLON DE LAMARCK
CAPELLI Dominique
CAPPELLE Françoise
CAPPY Claude
CAPPY Patrick
CAQUE Bertrand
CAQUE Corinne
CARDON Johan
CARLES Yvon
CARRE Valerie
CARTIER Remy
CASANOVA Gaëtan
CAURIER Stéphanie
CAZIN Noëlle
CELLIER Bénédicte
CELLIER Christophe
CHAFFAUT Max
CHAMPION Yanic
CHARLIAC Daniel
CHARLIAC Nicole
CHARTON Dominique
CHAUFFERT Jean-Claude
CHAUVANCY René
CHAVANES Catherine
CHAVANES Hubert
CHAVENTRE André
CHAZOT Olivier
CHEN Gilles
CHEVALLIER Anne
CHINY Frédéric
CHOFFAT Thierry
CHURCH Jon-Marc
CLO Michel
COISTLA Claudette
COISTLA Michel
COLARDELLE Caroline
COLIN Joël
COLLARD Martine
COLLET Karine
COLLET Lucie
COLLET Roland
COLLET Thierry
COLLET Yolande
COLLIGNON Marie France
COLLIN Brigitte
COLLOREC Adrien
COLSON Chantal
COMMANDOUX Hubert
COQUET Cédric
COQUET Jessie
CORNEILLE Annie
CORNEILLE Jean-Pierre
COSSON Pauline
COUILLARD Christophe
COURAULT Monique
COUROT Catherine
COURTIN Vincent
COURVOISIER-CLEMENT Frédéric
COUSIN Hervé
COYARD Nathalie
CUITOT Michel
CUSATIS Divio
DARDART Claude
DARDART Dominique
DAVID Camille
DAY Jody
DE BONNAY DE NONANCOURT Guy
DE CARVALHO Emmanuel
DE GRANRUT Charles
DE GRANRUT Jacques
DE LADONCHAMPS Pierre
DEBONGNIE Pascal
DEBUIRE Sébastien
DECOT Isabelle
DECOT Roger
DEFLANDRE Jacky
DEFOIN Bernard
DELACHAPELLE Quentin
DELAVILLE Marie-Thérèse
DELINOTTE Jean-Charles
DELL'ESSA Sophie
DELPLANQUE Liliane
DELVA Christiane
DELVA Yves
DEMANDRE Jean-Luc
DENOYELLE Marie-Claire

Remerciements

<i>DEOM Bernard</i>	<i>DURAND Dominique</i>	<i>GAUDILLIER Anaïs</i>
<i>DEQUENNE Laurent</i>	<i>DURAND-VIEL Yves</i>	<i>GAUDILLIER Jean-Pierre</i>
<i>DEROCHE Gilles</i>	<i>DURLAUX Danielle</i>	<i>GAUDON Sylvie</i>
<i>DESINGLY Patrick</i>	<i>DUVIN James</i>	<i>GAUTHIER Isabelle</i>
<i>DESMET Rik</i>	<i>DUVIN Janine</i>	<i>GEIMER Odile</i>
<i>DESTREZ Helene</i>	<i>EBERSOLD Martial</i>	<i>GEIMER Pierre</i>
<i>DETCHEVERRY Pierre</i>	<i>ELARD Gilbert</i>	<i>GERARDIN Pierrette</i>
<i>DEVIE Jean-Marc</i>	<i>EMBRY Joël</i>	<i>GERARDOT Nicole</i>
<i>DEVISE Bernard</i>	<i>ERBS Jacques</i>	<i>GERARDOT Philippe</i>
<i>DHAUSSY Loïc</i>	<i>ERMAKOFF Jacqueline</i>	<i>GERARDOT Raymond</i>
<i>DHEEDENE Joël</i>	<i>EVARD Jean-Pierre</i>	<i>GILBERT Marie-France</i>
<i>DIDIER Stéphane</i>	<i>FAGOT Jacques</i>	<i>GILBERT Marie-France</i>
<i>DISCRIT Romain</i>	<i>FARCAGE Maryse</i>	<i>GIRAUD Claude</i>
<i>DOLIZY Geneviève</i>	<i>FERAUX Yves</i>	<i>GOBIN Ivan</i>
<i>DOLIZY Jean-Jacques</i>	<i>FERNANDEZ Etienne</i>	<i>GODARD Michel</i>
<i>DOULS Philippe</i>	<i>FERREIRA Sabrina</i>	<i>GONCALVES Joëlle</i>
<i>DRAPPIER Adrien</i>	<i>FEUCHER Bruno</i>	<i>GOREL Jean-Luc</i>
<i>DROUET- FLEURIZELLE Marie</i>	<i>FIQUET Christelle</i>	<i>GOULET Francine</i>
<i>DROUET- FLEURIZELLE Michel</i>	<i>FLORENTIN Chantal</i>	<i>GRANGÉ Jean-Marie</i>
<i>DUBOISY Alain</i>	<i>FORCINITI Luigi</i>	<i>GRAS Jean-Michel</i>
<i>DUBOISY Bertrand</i>	<i>FORCINITI Martine</i>	<i>GRIMMER Claude</i>
<i>DUBOISY Elise</i>	<i>FOSSE Geoffrey</i>	<i>GRISOLET Caroline</i>
<i>DUBOISY François</i>	<i>FOSSE Martine</i>	<i>GROSJEAN Philippe</i>
<i>DUCHENE Michel</i>	<i>FOSSE Michel</i>	<i>GROSSE Christelle</i>
<i>DUFRENOY Isabelle</i>	<i>FOUCHET Martine</i>	<i>GRUZELLE Jean-Marie</i>
<i>DUHORNAY Kelly</i>	<i>FOURMET Philippe</i>	<i>GUEUGNON-PELERIN Michèle</i>
<i>DUMONT Jean-Louis</i>	<i>FOX Fred</i>	<i>GUEUSQUIN Gilbert</i>
<i>DUPLAT Imelda</i>	<i>FRICOT Arthur</i>	<i>GUEUSQUIN Jean</i>
<i>DUPONT Jean</i>	<i>GAMOT Odile</i>	<i>GUIMARD Marie</i>
<i>DUPORT Josiane</i>	<i>GARCLA</i>	<i>HACQUART Daniel</i>
	<i>GARDEL Christian</i>	

Remerciements

HAGEN <i>Guillaume</i>	JANNIN <i>Marie-Christine</i>	LASSAUZAY <i>Didier</i>
HANNEQUIN <i>Denis</i>	JEAN <i>Bernard</i>	LASSERRE JOULIN <i>Françoise</i>
HARNICHARD <i>Claude</i>	JEAN <i>Colette</i>	LAURENT-CHAUVET <i>Pierre</i>
HARNICHARD <i>Colette</i>	JEAN-BAPTISTE <i>Jacky</i>	LE HINGRAT <i>Jean-Louis</i>
HEINEN <i>Claude</i>	JEANNESSON <i>Alain</i>	LEBOEUF <i>Martine</i>
HENNEQUIN <i>Carole</i>	JEANSON <i>Ether</i>	LEBONVALLET <i>Françine</i>
HENRY <i>Jean-Luc</i>	JEANTY <i>Mickaël</i>	LEBRUN <i>Dominique</i>
HERBAY <i>Claude</i>	JERONNE <i>Maryse</i>	LEBRUN <i>Michel</i>
HOF <i>Bernard</i>	JOANNESSE <i>Raymond</i>	LECLERC- BERTHELEMY <i>Françoise</i>
HOF <i>Chantal</i>	JOPPE <i>Audrey</i>	LECOMPTE <i>Martine</i>
HOTTIN <i>Rémy</i>	JOSEPH <i>Hélène</i>	LECOQ <i>Monique</i>
HOULLEMARE <i>Annick</i>	JOUDRIER <i>Danielle</i>	LEDOUX <i>Claudie</i>
HOULLEMARE <i>Lucien</i>	JOULLIN <i>Pascal</i>	LEFEVRE <i>Jean-Marie</i>
HUREAUX <i>Isabelle</i>	JOYEUX <i>Marc</i>	LEFORESTIER <i>Daniel</i>
IGIER <i>Thierry</i>	JOYEUX <i>Nicole</i>	LEFORT <i>Daniel</i>
IGOULEN <i>Thérèse</i>	KERMAN <i>Louis</i>	LEGER <i>Jean-Claude</i>
ILLIG <i>Gabriel</i>	KERMAN <i>Marie-Claude</i>	LEGOUX <i>Jean - Claude</i>
ISABEL <i>Jean</i>	KLAHOLZ <i>Bruno</i>	LEGUERN
JABOUILLE <i>Bénédicte</i>	KLAHOLZ <i>Véronique</i>	LEJEUNE <i>Christine</i>
JABOUILLE <i>Guy</i>	KLEIN <i>Catherine</i>	LEJEUNE <i>Josiane</i>
JACOBE <i>André</i>	KLEIN DUARTE <i>Emilia</i>	LEMOINE <i>Benjamin</i>
JACQUEMIN <i>Anne-Marie</i>	KNEIP <i>Nadine</i>	LEMOINE <i>Catherine</i>
JACQUEMIN <i>Emmanuel</i>	KOENIG <i>Anthony</i>	LEMOINE <i>Françoise</i>
JACQUEMIN <i>Georges</i>	LAIDEBEURRE <i>Jean- François</i>	LEMOINE <i>Dominique</i>
JACQUEMIN <i>Jean-René</i>	LAIDEBEURRE <i>Michèle</i>	LEPAGE <i>André</i>
JACQUEMIN <i>Régis</i>	LALLEMENT <i>Séverine</i>	LEROUGE <i>Nicolas</i>
JACQUET <i>Ghislaine</i>	LAMBERT <i>Loïc</i>	LESERTEUR <i>Marie- Annick</i>
JACQUIN <i>Ménébould</i>	LANARD <i>Alexandre</i>	LEVY <i>Christine</i>
JACQUOT <i>Jean-Louis</i>	LANGE <i>Camille</i>	
JADOT <i>Helene</i>	L'ARGENTON <i>Armelle</i>	
JANNIN <i>Jean-Louis</i>		

Remerciements

LEVY *Fabrice*
LEVY *Grička*
LEY *Gérard*
LHOTELIN *André*
LHULLIER *François*
LHULLIER *Philippe*
LIEDOT *Eliane*
LIEDOT *Jean-Michel*
LIEDOT *Nicolas*
LIMAL *Claude*
LOBIDEL *Danielle*
LOCARDEL *Frédéric*
LOCARDEL *Frédéric*
LOMBARD *Pierre*
LONGIN *Linda*
LORINET *Elisabeth*
LORINET *Françoise*
LORINET *Paulette*
LOSSER *Yves*
LOZANO *Antoine*
LOZANO *Françoise*
LOZANO *Raymond*
LUNA
MABILLE *Olivier*
MACADRE *Fabienne*
MAERTENS *Paul*
MAGIN *Bernard*
MAIGRET *Jean*
MAIGRET *Nathalie*
MAILLOT *Bruno*
MAIREAUX *Claude*
MAQUIN *Chantal*
MARAQUIN *Michel*
MARCEUX *André*
MARION *Dominique*
MARQUET *Thierry*
MARTIN PRIN *Céline*
MASI *Agnès*
MASI *Jean-Pierre*
MASO *Jean-Louis*
MATHIAS *Frédéric*
MATHIEU *François*
MATHIOTTE *Christian*
MATOT *Sylvain*
MAURICE *Olivier*
MAYOT *Jean-Jacques*
MELBECK *David*
MELBECK *Line*
MENDES-CARREIRA *Edith*
MENSUIER *Clément*
MERLIER *David*
MERLIN *Anne-Marie*
MEUNIER *Pascale*
MEURISSE *Bernard*
MILLARAKIS *Philippe*
MILLION *Marie-Thérèse*
MINE *Florence*
MINEBOIS *Josiane*
MINET *Maxime*
MINOT *Christian*
MINUEL *Fabrice*
MODERE *Pierrette*
MOINGS *Jean-François*
MORAT *Murielle*
MORILLON *Jean-François*
MOSRIN *Margot*
MOURLET *Thibault*
MOUTON *Jean-Marie*
MULLER *Nicole*
MULON *Marie-Xavière*
NICOLAS *Chantal*
NICOLAS *Nathalie*
NOEL *Nathalie*
NOTAT *Jean*
NOTAT *Stéphane*
OLIVEIRA *Jérôme*
ORHAND *Sylvie*
ORRY *Patrick*
OUDIN *Maurice*
OUDIN *Monique*
PANCHER *Bertrand*
PARMENTIER *Hubert*
PARMENTIER *Robert*
PELETIER *Frédéric*
PELETIER *Michel*
PELETIER *Sophie*
PELLETIER *Paola*
PERIN *Francis*
PETHE *Régis*
PETITPAS *Céline*
PHILIPPE *Hubert*
PICARD *Herve*

Remerciements

PIERRE-DIT-MERY
Armelle

PIERRE-DIT-MERY
Didier

PIERRE-DIT-MERY
Michel

PIERRE-DIT-MERY
Pascaline

PIERRE-DIT-MERY
Zakia

PIGOT *Michel*

PLAS *Monique*

POCHON *Ludovic*

POCHON *Bruno*

POINCELOT *Jean-Pierre*

POINCELOT *Sylviane*

POIRET *Nicole*

POIRIE *Serge*

POMYKALA *Annie*

POMYKALA *Michel*

PONCELET *Francis*

PONSIGNON *Christian*

PORTEU *Annie*

POSTAL *Michel*

POTIER *Brice*

POTRON *Francis*

POTRON *Pierre*

POULLE *Francis*

POUYET *Bernard*

PREUD'HOMME *Yan*

PRILLORD *Carol*

PRIM *Marie-France*

QUEINNEC *Sylvie*

QUENELLE *Alain*

RAJAIN *Claude*

RATAUX *Alexis*

RAUSSIN *Vincent*

REGNAULT DE
MONTGON *Inès*

REMY *Patrick*

REY *Martine*

REYNE *Marie*

RIBEYRON *Josette*

RIBEYRON *Michel*

RICCI *Christiane*

ROBERT *Jean-Pierre*

ROBIN *Jackie*

ROBITAILLIE *Thomas*

ROCHE *Michel*

ROCHE *Odette*

ROGISSANT *Patrick*

ROMANCOT *J*

ROTH *Pascal*

ROUILLON *Jackie*

ROYER *Christian*

ROYNETTE *Fanny*

RUMMEL *Stéphane*

SADAHIRO *Maryse*

SAINTON *Didier*

SAINT-VAL *Mathieu*

SALEZ *Chantal*

SANCHEZ *Candide*

SCARPAT *Bérangère*

SCHLEGEL *Chantal*

SEIGNIER *Maryse*

SELEIRO *Aurélié*

SNELS *Renée*

SOGNY *Jean-Marie*

SOMMER *Bernadette*

SOMMER *Christian*

SOPHYS *Romain*

SOUFFIR *Thierry*

SPILMONT *Catherine*

SUMATRA *Valerie*

SUQUET *Ghislaine*

SUY *Anne-Cécile*

SUY *Chantal*

SUY *Gilbert*

SZYMANSKI *Eliane*

SZYMANSKI *Marius*

TABORELLI *Pierre*

TASSOT *Valérie*

TENAZIO *Jean-Marie*

THIERCY *Jacques*

THIERION *Serge*

THILLAY

THILLAY

THIRION *Jean-Pierre*

THOMAS *Jean-François*

TISSIER *Dominique*

TISSIER *Jacques*

TONDEUR *Jean*

TOUIL *Abel*

TOURAINÉ *Christine*

TOURTLAUT *Stephanie*

Remerciements

<i>TRIDON Chantal</i>	<i>VAUCHELET Philippe</i>	<i>WANAULD Michel</i>
<i>TRYBULA Martine</i>	<i>VERBEURGT Dirk</i>	<i>WEISS Christian</i>
<i>TYLCZ Andrea</i>	<i>VERNIMONT Damien</i>	<i>WERNER-LECOURT Martine</i>
<i>UDRON Anne</i>	<i>VIBOU Agnès</i>	<i>WIART Catherine</i>
<i>UDRON Dominique</i>	<i>VIBOU Jean-Claude</i>	<i>WIDIEZ Guillaume</i>
<i>UDRON Isabelle</i>	<i>VIEVILLE Luc</i>	<i>WILLAUME Lydie</i>
<i>UDRON Marie-Thérèse</i>	<i>VIGOUR Daniel</i>	<i>WITTMANN Jacky</i>
<i>UDRON Michel</i>	<i>VIGREUX René</i>	<i>WITTMANN Marc</i>
<i>VADORIN Jacques</i>	<i>VIGUIE Jacqueline</i>	<i>ZACHARIAS Bernard</i>
<i>VALENTA Jean-Pierre</i>	<i>VIGUIE Jacqueline</i>	
<i>VALENTA Marie-Claire</i>	<i>VILLEMIN Thibaut</i>	
<i>VALENTIN Lydie</i>	<i>WAGLER Simon</i>	
<i>VAN DOORN Herman</i>	<i>WAGLER-HUSSENET Marie-Claire</i>	
<i>VANNY Gilles</i>		
<i>VARNIER Marie-Claude</i>	<i>WALD Brigitte</i>	